



HAL
open science

L'eau entre bien commun et droit humain : Chronique d'un désenchantement démocratique en Espagne

Tania d'Onofrio Karadzic

► **To cite this version:**

Tania d'Onofrio Karadzic. L'eau entre bien commun et droit humain : Chronique d'un désenchantement démocratique en Espagne. Sociologie. Université Paris sciences et lettres, 2018. Français. NNT : 2018PSLED066 . tel-04606851

HAL Id: tel-04606851

<https://theses.hal.science/tel-04606851>

Submitted on 10 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE DE DOCTORAT

de l'Université de recherche Paris Sciences et Lettres
PSL Research University

Préparée à l'Université Paris-Dauphine

École Doctorale de Dauphine — ED 543

Spécialité

COMPOSITION DU JURY :

Soutenue le
par

Dirigée par

L'Université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer mes remerciements à monsieur Thierry Kirat qui a permis l'accomplissement de la thèse. Ma gratitude va également à monsieur Pierre Maclouf pour les conditions dans lesquelles j'ai pu peaufiner ce travail. Mes remerciements vont aussi à l'école doctorale et en particulier à monsieur Emmanuel Henry.

Je remercie de plus tous les militants de la Plate-forme de la défense de l'Ebro de Tortosa, de Ingenieros sin Fronteras de Barcelone, Ecologistas en Accion de Barcelone, Asociaciones de vecinos de Barcelone, le Groupe Ter de Osona, la Plateforme contra la Privatization del agua de Alcazar, la Plateforme contra la Privatization del Canal Isabel II de Madrid, Movimento 15 M de Barcelone, et du Forum Italiano dell'Acqua de Rome.

SOMMAIRE

L'EAU ENTRE BIEN COMMUN ET DROIT HUMAIN : CHRONIQUE D'UN DÉSENCHANTEMENT DÉMOCRATIQUE EN ESPAGNE.

REMERCIEMENTS

SOMMAIRE

INTRODUCTION

p. 7

PREMIÈRE PARTIE

PROBLÉMATIQUE CADRE CONCEPTUEL MÉTHODE

A. Problématique	p. 19
1. Question générale de recherche	p. 19
2. État de l'art	p. 39
3. Notre positionnement	p. 79
4. Cadre conceptuel	p. 81
5. Les hypothèses	p.101
B. La méthode préconisée	p.109

DEUXIÈME PARTIE

DIFFÉRENTES FACETTES DU BIEN COMMUN

Introduction	p. 125
Chapitre 2.1. La gestion de l'eau comme bien commun : une longue Histoire	p. 126
Chapitre 2.2. Droits humains non traditionnels : le cas de l'eau	p. 185

TROISIÈME PARTIE

CONSTRUIRE LA DÉMOCRATIE DANS UNE SOCIÉTÉ PATRIARCALE

Introduction	p. 237
Chapitre 3.1. De la démocratie politique à la démocratie de l'eau	p. 238
Chapitre 3.2. La notion de démocratie participative d'un point de vue féministe	p. 299
CONCLUSION	p. 339
BIBLIOGRAPHIE	p. 351
TABLE DES MATIÈRES	p. 393

L'EAU ENTRE BIEN COMMUN ET DROIT HUMAIN : CHRONIQUE D'UN DÉSENCHANTEMENT DÉMOCRATIQUE EN ESPAGNE.

REMERCIEMENTS

SOMMAIRE

INTRODUCTION

p. 7

PREMIÈRE PARTIE

PROBLÉMATIQUE CADRE CONCEPTUEL MÉTHODE

Chapitre 1.1. Problématique et État de l'art

A. Problématique

p. 19

1. Question générale de recherche

p. 19

2. État de l'art

p. 39

3. Notre positionnement

p. 79

Chapitre 1.2. Cadre conceptuel et méthodologique

1. Cadre conceptuel

p. 81

2. Les hypothèses

p. 101

3. La méthode préconisée

p. 109

DEUXIÈME PARTIE

DIFFÉRENTES FACETTES DU BIEN COMMUN

Introduction

p. 125

Chapitre 2.1. La gestion de l'eau comme bien commun : une longue

p. 126

Histoire

Chapitre 2.2. Droits humains non traditionnels : le cas de l'eau

p. 185

TROISIÈME PARTIE

CONSTRUIRE LA DÉMOCRATIE DANS UNE SOCIÉTÉ PATRIARCALE

Introduction	p. 237
Chapitre 3.1. De la démocratie politique à la démocratie de l'eau	p. 238
Chapitre 3.2. La notion de démocratie participative d'un point de vue féministe	p. 299
CONCLUSION	p. 339
BIBLIOGRAPHIE	p. 351
TABLE DES MATIÈRES	p. 393

INTRODUCTION

Ces dernières années, dans une grande partie du monde, l'expérience des luttes dans les mouvements pour la défense du droit à l'eau et l'assainissement a renforcé la conviction d'un besoin de changement dans la gestion et les politiques de l'eau. Par ailleurs, la crise financière, économique, environnementale et sociale qui, depuis 2008, traverse l'humanité, a mis en évidence les limites d'un modèle de développement qui a compromis l'accès à l'eau potable – pourtant indispensable à la vie – et a accru les inégalités socio-économiques entre les citoyens.

L'accès à l'eau est l'un des principaux objectifs à atteindre pour favoriser le respect du vivant et, dans ce but, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement constitue un droit fondamental obéissant à des principes éthiques liés à la vie humaine, apportant un éclairage nouveau à des concepts tels que le respect des droits humains, la bonne gouvernance des ressources naturelles et la démocratie.

Au-delà des actions de sensibilisation qui permettent à la population de prendre conscience du rôle qu'elle peut jouer dans la gestion de l'eau, les mouvements pour la défense du droit à l'eau ont cherché à pousser plus loin cette démarche de responsabilisation avec le cheminement de la reconnaissance du droit à cette précieuse ressource dans le système juridique international. Ce droit a été reconnu par les Nations Unies avec la résolution n° 64/292 de l'Assemblée générale du 28 juillet 2010 et ce, grâce aux mouvements sociaux. Une décision jugée "*historique*" par la secrétaire d'État à l'écologie, Chantal Jouanno.¹ Ceci dit, cette résolution – aussi nécessaire et attendue qu'elle puisse paraître – ne semble que symbolique en raison de son caractère non-contraignant.²

¹ « L'accès à l'eau potable devient un droit de l'homme. » *Le Monde*, 29 juillet 2010, consulté le 29 septembre 2018, in https://www.lemonde.fr/planete/article/2010/07/29/l-acces-a-l-eau-potable-devient-un-droit-de-l-homme_1393627_3244.html

² Benjamin Clemenceau, « Où en est le droit des êtres humains à l'eau et à l'assainissement depuis l'adoption de la résolution n° 64/292 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 28 juillet 2010 ? », *La Revue des droits de l'homme* [En ligne], 13 | 2017, mis en ligne le 29 novembre 2017, consulté le 28 septembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/revdh/3651> ; DOI : 10.4000/revdh.3651 pp.1-23, p.2.

En réalité, la déclaration, sans être contraignante d'un point de vue réglementaire, soutient et renforce les mobilisations sociales qui, dans tous les coins de la planète, s'opposent à la privatisation des services de l'eau.

On voit bien que le droit humain à l'eau est désormais devenu une référence conceptuelle du modèle de gestion revendiqué par les collectivités locales comme les plates-formes de l'eau¹ qui mettent en avant la considération de la ressource comme bien commun. Dans ce contexte, il n'est pas sans intérêt d'entrevoir que qui se bat pour que l'accès à l'eau puisse devenir un droit humain universel et considéré comme bien commun, le fait à partir de l'idée qu'à la base de tout, il y a le droit à une vie digne, un « un champ de bataille, ²» où se confrontent des visions antagoniques du monde.

D'autre part, reconnaître l'eau comme un droit humain, c'est reconnaître la possibilité pour tous les citoyens, indépendamment de leur citoyenneté, d'y avoir accès. Reconnaître l'eau comme un bien commun revient à soustraire la gestion du marché, la possibilité de participation des citoyens aux décisions concernant la gestion de l'eau, c'est-à-dire un gouvernement d'usages et de consommation inspiré non pas du marché mais de principes de solidarité.

La mise en relation de ces deux concepts investit celui de « droit humain » d'un surcroît de sens qui impose là encore de penser en dehors des cadres institutionnels auxquels le réduit sa traduction juridique.³

Dans ce débat, il n'est pas anodin de constater que les pionniers pour la reconnaissance du droit à l'eau sont généralement les pays en développement, (Ecuador, Bolivie, etc.) en raison des conditions climatiques, économiques et sociales difficiles qui imposent une approche juridique de la reconnaissance de l'eau en tant que droit humain contre la privatisation de sa gestion. Plus précisément, l'ambition partagée par une

¹ Une plateforme est un ensemble de personnes, généralement représentatives, qui dirigent un mouvement de protestation.

² Gabriel Blouin Genest et Sylvie Paquerot, « Les droits humains comme grammaire de « l'en-commun » », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Des communs au commun : un nouvel horizon sociologique ?, mis en ligne le 19 octobre 2016, consulté le 05 octobre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/5654>

³ *ibidem*

bonne partie des citoyens de ces pays est de rejeter toute gestion privée, à but lucratif, de la pratique de la gestion intégrée des services de l'eau, sur la base d'un fonctionnement opaque et non démocratique, et à promouvoir des changements politiques et culturels garantissant le droit d'une communauté à mener des actions juridiques en réponse à une tentative de financiarisation ou de marchandisation de ce bien commun.

Il va de soi que la notion de bien commun perd de son sens si la communauté ne participe pas à l'organisation de la gestion de ce bien. C'est pour cette raison que, depuis des années, des mouvements du monde entier, parmi eux espagnols, militent pour la préservation des ressources en eau.

En Espagne, du fait que le gouvernement et les administrations publiques en général soient en symbiose avec le capital privé, des plates-formes nationales lancent des appels à la mobilisation et mènent des propositions et actions contre la privatisation de la gestion de l'eau et pour la réappropriation de la ressource comme bien commun de l'humanité. Ces actions visent à amener les élus à envisager un mode de gestion de l'eau plus démocratique, plus équitable et plus respectueux de l'environnement. L'opposition et la résistance s'inscrivent dans le constant que les États responsables de la mise en oeuvre des droits, les instruments internationaux des droits humains n'ont jamais eu pour fonction ou pour objectif d'exclure du marché et de ses règles la livraison des services requis pour la mise en oeuvre des droits.¹

Ceci nous renvoie à ce que Laval et Dardot décrivent quand ils déclarent qu' « on a mis fin à l'idée que l'État pourrait être le recours de la société contre les effets désastreux du capitalisme en référence au changement substantiel représenté par le fait que les citoyens et les différents mouvements voient l'institution comme quelque chose de dynamique et qui, par conséquent, peut être modifié. »²

¹ Paquerot, S. (2013). Le processus de reconnaissance du droit à l'eau à l'échelle internationale et l'enjeu de la légitimité dans la gouvernance mondiale : quelle place pour le droit ? *Revue générale de droit*, 43(2), 279–308. doi:10.7202/1023199ar

² Laval, C., Dardot, P. (2015). *Común. Ensayo sobre la revolución en el siglo XXI*. Barcelone : Gedisa, p. 19.

Le fait est que la lutte pour les biens communs n'est pas simplement une réaction à l'économie de marché en faveur de la restauration du pouvoir de l'État sur les ressources communes. Cette lutte exprime avant tout l'insatisfaction et l'impatience face aux politiques publiques qui ont suscité la méfiance des citoyens vis-à-vis des institutions et de la représentation politique. De fait, les partis traditionnels sont décrédibilisés et ont perdu le monopole du rôle d'organiseurs de la démocratie¹.

Le temps de la politique traditionnelle semble terminé : les paradigmes ont changé, le langage des partis a changé.

Actuellement, le profond décalage entre la hiérarchie de *l'establishment* politique et les nouvelles technologies de l'information et de la communication a favorisé l'émergence d'une démocratie bien plus participative et écologique, inspirée notamment de mouvements indiens d'Amérique latine. De fait, il existe aussi une démocratie « communautaire » qu'on retrouve aussi chez les peuples amérindiens, une forme de démocratie qui a pour objectif le *buen vivir*, soit la recherche permanente de l'équilibre par la participation de tous : l'équilibre entre l'homme et la femme, entre l'homme et la nature, entre la production et la consommation, toujours dans la perspective d'une économie décente et de suffisance, et non d'accumulation². Reconnu pour ses idées inspirantes en matière d'écologie, Leonardo Boff³ dresse une définition du *Buen vivir* qui, selon lui :

implique un dépassement de l'anthropocentrisme : ce n'est pas seulement une harmonie entre les êtres humains, mais aussi avec les énergies de la terre, du soleil, des montagnes, des eaux, des bois... et avec Dieu⁴.

De quel Dieu parle-t-on ?

¹ Jan, P. (11 mai-30 juin 2017). « La V^{ème} république et les partis ». *Pouvoir*, n° 117, pp. 5-16, p. 5.

² Boff, L. (2017). *La terra è nelle nostre mani. Una nuova visione del pianeta e dell'umanità*. Milano : Ed. Terra Santa, p. 217.

³ Leonardo Boff est l'un des chefs de file de la théologie de la libération au Brésil.

⁴ *Ibid.*

Deus sive natura! (Dieu ou la Nature) répond Baruch Spinoza¹, selon lequel Dieu et la Nature ne sont pas deux entités distinctes ; elles sont identiques.

Peut-être inspiré par le philosophe hollandais, le sociologue italien Franco Cassano, dans un essai, « *La ragionevole follia dei beni comuni*, » donne une interprétation assez intéressante sur le rapport de Dieu avec le bien commun. Il soutient que, à l'instar du Dieu de Pascal², le bien public est en train de mourir, ou peut-être seulement en train de « se cacher. » Alors que les biens publics disparaissent progressivement, il est nécessaire de parier sur leur existence, comme Pascal pariait sur l'existence de Dieu. Le pari est sur la capacité à transcender notre intérêt immédiat en le regardant à la lumière d'une notion plus large de l'intérêt, comme par exemple l'intérêt des générations futures³.

On se trouve ainsi au cœur du concept du développement durable, un terme qui a fait objet de plusieurs définitions.

La définition universellement acceptée, comme étant une définition de référence est celle de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, dans le rapport⁴ Brundtland.⁵ Depuis lors, l'expression « développement durable » s'est enracinée avec force dans le langage courant.

Le rapport a ainsi mis en évidence la nécessité de mettre en œuvre une stratégie capable d'intégrer les besoins du développement et de l'environnement. Trente ans plus tard, nous pouvons dire que le terme soutenabilité est entré dans notre vocabulaire, sans être pour autant atteint. Pour faire de la durabilité une réalité plutôt qu'un slogan, de

¹ Dhilly, O. ; Piettre, B. (2007). « *Les grands figures de la philosophie.* » Paris : Ed. L'Étudiant, p. 64.

² Selon Blaise Pascal (1623-1662), croire ou ne pas croire en Dieu est un choix que nous ne pouvons pas éviter. Pascal parle de ce choix en termes de « pari ».

³ Cassano, F. (2004). *Homo civicus. La ragionevole follia dei beni comuni.* Bari : Ed. Laterza, p. 62.

⁴ Rapport Brundtland définit le développement durable: « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » WCED. (1987). « Rapport Brundtland - Avant-propos. » Ed. WCED, p.37

⁵ En 1986, Gro Harlem Brundtland était ministre norvégien de l'Environnement et président de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Son rapport, intitulé *Notre avenir à tous*, plus connu sous le nom de Rapport Brundtland, a été présenté à l'Assemblée nationale des Nations unies.

nouvelles actions concrètes sont nécessaires de la part de tous les acteurs (gouvernements, entreprises, associations, citoyens) et à tous les niveaux.

L'eau constitue un enjeu crucial pour les prochaines décennies. Depuis des siècles, elle se trouve au cœur des conflits entre États. En 2025, l'un des défis sera d'éviter que les nations ne s'affrontent pour la gestion des ressources, notamment dans les zones partageant des ressources fluviales. En effet, un fleuve peut devenir un point stratégique pour un pays, comme nous allons le voir avec l'exemple de l'Èbre, fleuve pour lequel quelques communautés autonomes d'Espagne se battent.

La pénurie d'eau demeure un problème majeur dans certaines régions du sud de l'Europe et plus particulièrement en Espagne. Dans ce pays, la privatisation de la gestion de l'eau et la décision de construire des barrages et de gigantesques aqueducs afin de transporter l'eau d'une zone riche à une zone déficitaire ont donné naissance aux plus importantes mobilisations populaires que l'Europe ait jamais connues autour de la question de l'eau. Ces barrages posent plusieurs problèmes d'ordre environnemental, économique, social et politique. Ulrich Beck, dont les réflexions s'inscrivent dans le sillage des préoccupations écologiques contemporaines, a pris les risques environnementaux comme point de départ de sa théorie du risque. Il prétend qu'avant l'époque moderne les dangers étaient imputables à la nature, aux dieux, aux démons, contrairement aux dangers de la modernité qui présupposent des décisions humaines¹. Ces nouveaux risques ne peuvent être affrontés de la même façon et personne ne peut y échapper, d'où sa célèbre formule : « la pénurie est hiérarchique, le smog est démocratique »². Cette phrase vient résumer l'idée force des mobilisations sociales pour la défense de l'eau comme droit humain, à savoir garantir à tout être humain le droit à l'accès permanent à une eau potable en quantité suffisante et de bonne qualité pour la consommation humaine.

¹ Beck, U. (2003/1). « La société du risque globalisé revue sous l'angle de la menace terroriste. » *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 114, pp. 27-33.

² Beck, U. (2001). « *La société du risque : sur la voie d'une autre modernité.* » Paris : Ed. Aubier, p. 65.

Dans ces luttes, nous avons aussi constaté que les femmes interviennent activement pour réagir et proposer des solutions. Pourtant, malgré leur présence – importante et active –, les femmes n'exercent que rarement des responsabilités dans ces mouvements, ce qui traduit le fait que les rapports de genre sont une manière d'exprimer des rapports de pouvoir et posent la question de leurs changements. Le concept qui vient d'être cité atteste l'idée défendue par Christine Verschuur¹, à savoir que nous assistons, chez les sujets – hommes et femmes – engagés dans des mouvements de base, à une prise de conscience et à l'affirmation de nouvelles valeurs, à un engagement qui s'articule autour des droits. Elle écrit :

« Il s'agit non seulement du droit à avoir de l'eau ou de l'électricité à un tarif abordable, à avoir un environnement non nuisible à la santé, à avoir un travail dignement rémunéré, mais aussi du droit à ne pas être battue, à ne pas être expulsée de sa maison, à sortir librement de chez soi, à participer aux choix politiques². »

La dimension de genre est particulièrement pertinente pour étudier le domaine de l'eau. Les recherches existant sur le genre dans ce mouvement sont peu abondantes et les mouvements sociaux se concentrent souvent sur l'analyse des mouvements de femmes ou autour de questions explicitement liées au genre, à l'analyse des mouvements des femmes ou autour de sujets explicitement rattachés au genre. Autrement dit, le genre n'est pris en compte que lorsqu'il apparaît de manière explicite : quand on parle de genre, on parle en réalité des femmes. Cette réflexion nous a amenés à analyser la question de la gouvernance urbaine en Espagne sous l'angle du genre.

Nous assistons à l'émergence d'une catégorie de femmes qui ont dépassé la sphère privée pour mener des actions dans des domaines qui relèvent du service public. Cette contribution au développement de leur

¹ Christine Verschuur est chargée d'enseignement et de recherche en anthropologie et sociologie du développement à l'IHEID, à Genève.

² Verschuur, C. (2007). « *Genre, mouvements populaires urbains et environnement.* » Genève : L'Harmattan, p. 13.

communauté a engendré un leadership féminin et une vaste présence féminine, pas toujours visible, comme nous allons le voir dans le cas de la Plate-forme pour la défense de l'Èbre, en Catalogne, et de la Plateforme contre la privatisation de l'eau à Alcazar, en Castille.

Selon Sankey *et al.*, la participation des femmes aux mouvements contre la privatisation de la gestion de l'eau en Espagne a aussi développé une conscience de la nécessité de développer chez les nouvelles générations la capacité de lutte et de résistance pour préserver le territoire, les communautés et surtout les modes de vie. En ce sens, elles écrivent : « leur rejet des abus des gouvernants et des forces de sécurité (des espaces généralement masculins) promeut une remise en question des inégalités de pouvoir entre hommes et femmes »¹.

Le malaise des femmes n'est pas nouveau, mais les raisons exprimées à l'origine de ces mouvements sont multiples et notoires. En s'appuyant sur les contributions d'activistes et d'universitaires ayant une expérience et une connaissance de la gestion communautaire, participative et durable des ressources en eau, ce travail vise à démontrer que la coupure qui se dessine entre l'État et la société civile autour de la gestion de l'eau est liée à une idée très claire de l'équité, de la transparence et de la démocratie, à savoir une nouvelle formulation de la *res-publica* qui transcende la dichotomie public-privé.

D'entrée de jeu, il importe de rappeler que la démocratisation de la gestion des ressources en eau s'est en quelque sorte confondue avec l'accès raisonnable à une quantité adéquate d'eau potable. En Occident, il est indéniable que presque la totalité de la population dispose d'un accès raisonnable à une quantité adéquate d'eau potable. Mais, l'accès de tous à l'eau suffit-il à garantir la démocratie ? La réponse est non, si cette démocratisation ne s'accompagne pas d'une gestion participative de l'eau.

Pour y voir plus clair il faut raisonner sur le projet européen confronté à de nombreux défis qui donnent aux débats sur la construction européenne qui n'a cessé de proclamer les valeurs démocratiques en érigeant des

¹ Sankey, K., Cardenas, I. (juil.-sept. 2013). « Mujeres y reproducción social: la otra crisis del agua ». In *Academica Observatorio del desarrollo*, Vol. II, n° 2, pp. 10-15, p. 13.

pouvoirs qui sont pratiquement sans participation et qui est désormais délégitimée aux yeux des citoyens.

Notre thèse centrale est qu'en Espagne la démocratie reste à construire dans la gestion publique locale de l'eau, car les citoyens-usagers et leurs associations sont exclus de la gestion participative de la ressource.

C'est avec cet objectif que nous voulons comprendre en quoi les Espagnols qui luttent pour une utilisation commune et durable de l'eau potable en tant que droit humain universel essayent-ils d'incarner une nouvelle voie de participation à la démocratie face aux politiques publiques soumises à une logique marchande.

Le « bien commun » est devenu un signe de ralliement des mouvements sociaux de tout coin du monde, et c'est là bien plus qu'une prise de position rhétorique, mais plutôt un nouveau paradigme qui s'oppose aux logiques du marché et de l'État sans pour autant les rejeter.

De ce fait, notre propos consiste à défendre le bien commun, compris comme

« une *tâche*, ou comme une *entreprise de construction*, visant à élaborer les conditions de possibilité et les outils d'expression d'intérêts convergents, résultant d'un consensus critique et différencié ou d'une justification complexe.¹ »

L'objectif de ce travail est de démontrer aussi que, depuis la fin du franquisme en 1975 et face à la difficulté de l'État à se positionner sur les politiques pour une gestion de l'eau plus équitable, efficiente et durable, les acteurs de la société civile catalane, en tant que garants de l'intérêt général et de la démocratie, pèsent de plus en plus dans la définition des politiques publiques.

En sens inverse, s'il n'y a pas de participation, si les citoyens ne sont pas intéressés par le bien commun et délèguent alors certaines actions à l'État, la démocratie expire de plus en plus dans l'hégémonie des partis politiques. Le défi de ces mouvements pour la défense de l'eau comme

¹ Müller, D. (2004). « Bien commun, conflits d'intérêts et délibération éthique. » In *Éthique publique*, vol. 6, n° 1. Disponible en ligne sur : <http://journals.openedition.org/ethiquepublique/2060> [consulté le 03 juillet 2018].

bien commun est donc d'encourager des dynamiques sociales constructives avec l'État et de contribuer, de la sorte, à la mise en œuvre de propositions concrètes d'actions dans le domaine de l'eau en Espagne. S'engager, prendre des risques, agir sont là les étapes que l'individu émancipé franchit dans la société pour son propre bien-être et celui de l'État, c'est pourquoi les démocraties du futur doivent être participatives.

Organisation de la recherche

Dans le premier chapitre, nous allons vérifier la première hypothèse selon laquelle, en Espagne, la non-coïncidence entre les limites des bassins hydrographiques et celles des communautés autonomes a ouvert la voie à des discordes concernant la souveraineté des cours d'eau. Inspirée de la philosophie andine du *buen vivir*, la plateforme catalane Aigua es vida a alors encouragé une synergie d'actions entre les collectivités locales et l'État comme seule solution dans la recherche du bien commun. Pour ce faire, nous allons premièrement présenter un bref survol historique afin de fixer quelques points de repère et de mettre en relief l'essentiel, à savoir la difficulté à mener de réelles négociations entre l'État central espagnol et les communautés autonomes pour favoriser la réalisation des objectifs du développement durable.

Dans le deuxième chapitre, nous développerons notre deuxième hypothèse qui énonce que la dégradation de l'environnement due à des projets extractifs à fort impact environnemental et social viole le principe de *res-publica* et se traduit par une transgression des droits humains tels que le droit à l'eau et à l'assainissement. Nous allons traiter, dans un premier temps, les thématiques complexes que sont la pollution agricole diffuse (nitrates, pesticides) et la morphologie des cours d'eau de l'Èbre et du Ter – les deux fleuves de la Catalogne. Dans un second temps, nous nous consacrerons à l'étude de la tarification de l'eau potable et de l'assainissement en Espagne, ainsi qu'au rôle joué par les comités de voisins de Barcelone pour que les droits humains à l'eau soient respectés par les gestionnaires du réseau.

Dans le troisième chapitre, nous allons traiter le sentiment de désenchantement face aux changements considérés comme insuffisants après l'étape de l'euphorie de la Transition dans les années 1980 en Espagne. Cette analyse nous servira de guide pour l'étude des nouveaux mouvements politiques qui ont émergé dans la vie politique espagnole, révélateurs de la crise des langages traditionnels de la politique, engagés dans une démarche de démocratie participative comme piste viable de renouveau politique.

Dans le quatrième et dernier chapitre, nous chercherons à savoir en quoi la démocratie participative favorise la présence de femmes dans les prises de décisions publiques pour le droit à l'eau. Nous verrons comment, au sein des mouvements pour le droit à l'eau, le modèle patriarcal a été remis en cause dans la lutte contre la politique d'exploitation de l'eau.

PREMIÈRE PARTIE

PROBLÉMATIQUE, CADRE D'ANALYSE ET MÉTHODOLOGIE

Chapitre 1.1 Problématique et État de l'art

1. Question générale de recherche

« El Paso del Ebro »
*El Ejército del Ebro, rumba, la rumba, la rumba, ba,
una noche el río pasó, ¡Ay Carmela!, ¡Ay Carmela!*¹

« El Paso del Ebro » – cette chanson héritée de l'époque des guerres napoléoniennes, scandée par les soldats républicains contre le général Francisco Franco et les soldats nationalistes pendant la guerre civile espagnole² – demeure, aujourd'hui encore, le symbole absolu de la lutte antifranquiste, alors que cette bataille a conduit à la défaite des milices républicaines au prix d'un lourd tribut en vies humaines³. Or, l'Èbre, qui constituait la ligne de séparation naturelle entre les deux parties opposées, a façonné l'histoire de l'Espagne tout entière qui, en peu de temps, a été divisée, idéologiquement et géographiquement, entre ces deux camps, vivant un drame qui, à l'heure actuelle, demeure tangible dans le tissu social et politique du pays, notamment en Catalogne. Quatre-vingts ans plus tard, cet affrontement est toujours ancré dans la mémoire de la population catalane, dont une partie, irréductible à des représentations d'unité nationale, est toujours déterminée à livrer bataille à cause de l'Èbre qui, une fois de plus, risque de diviser l'Espagne.

L'Èbre est une grande artère naturelle qui traverse le pays du nord-ouest au sud-est en passant par sept communautés autonomes pour se jeter finalement dans la mer

¹ Quelques phrases de la chanson extraite de Youtube « El paso del Ebro » de Leny Escudero.
<https://www.youtube.com/watch?v=NgQOkPE0rTI>

² La guerre civile espagnole, ou guerre d'Espagne, a duré de 1936 à 1939.

³ Après la bataille, les corps étaient entassés sur les pentes de l'Èbre.

Méditerranée, en Catalogne, au-dessous de Tortosa, dans un vaste delta, l'un des plus importants d'Europe.

Le delta de l'Èbre est une zone humide¹, très riche en espèces botaniques. Si, autrefois, on l'aurait drainé, aujourd'hui, les associations écologistes et les coopératives agricoles en appellent à la responsabilité des élus locaux et du gouvernement de Madrid pour la préservation de l'écosystème.

Quel risque cette zone encourt-elle ?

Carte n° 1 Cours du fleuve de l'Èbre avec les zones de pénurie d'eau et les opérations de transfert.



Source : Nelly Jacques, « Gestion de l'eau en Espagne : les canaux de la discorde. »

Alternatives économiques, n° 199 du 01/2002.

Il s'avère qu'en janvier 2016 le gouvernement espagnol a décidé de relancer un vieux projet de détournement du cours de l'Èbre vers les plaines du sud-est de

¹ La Convention de Ramsar, signée en 1971 à Ramsar (Iran), définit les zones humides comme des « étendues de marais, de fagnes, landes marécageuses des plateaux ardennais, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

l'Espagne souffrant d'une pénurie d'eau, dans le but d'améliorer la gestion et la répartition des eaux du fleuve de manière équitable en augmentant la superficie des terres irrigables et de répondre ainsi à l'augmentation de la production agricole. Précisons que l'Èbre est le premier fleuve d'Espagne en termes de débit et le deuxième de la péninsule Ibérique après le Douro.

Sa longueur totale est de 930 km, avec un bassin hydrographique parmi les plus étendus d'Espagne, avec une surface de 86 100 km²¹.

Ce projet à fort impact environnemental et social a provoqué la colère des activistes pour la protection de l'environnement, mais aussi celles des agriculteurs de plusieurs territoires riverains au fleuve, en Catalogne et à Saragosse en Aragon, car, si le système environnemental est en jeu, c'est également le cas des économies que cette terre baignant dans l'Èbre procure.

Ce que les Aragonais et les Catalans du delta ne tolèrent plus, c'est le principe qui régit la politique espagnole de l'eau depuis le XIX^{ème} siècle et qui se résume ainsi : prenons l'eau des zones humides pour l'acheminer vers les zones sèches.

Il faut savoir qu'en Espagne deux zones s'opposent : l'Espagne humide et l'Espagne sèche. La première comprend les régions septentrionales comme la Galice, le Pays basque ou la Catalogne, où des pluies abondantes permettent la polyculture, contrairement à l'Espagne sèche (Valence, Murcie, Almeria, l'Andalousie, etc.), où la production trouve vite des limites en raison d'une sécheresse conjoncturelle ou structurelle du littoral méditerranéen.

Par conséquent, en riposte à cette décision gouvernementale et inquiets de ce choix, plusieurs acteurs de terrain – parmi lesquels des membres de la *Generalitat* de Catalogne², des militants indépendantistes catalans³, des associations de quartiers, des associations écologistes, des personnalités religieuses, des coopératives agricoles, des syndicats et une partie de la communauté académique – ont défilé contre cette loi du Plan hydrologique national (PHN) fondée sur le transfert des eaux de l'Èbre vers les zones sèches du pays.

En effet, il s'agit d'un ancien problème qui n'est pas près d'être résolu et qui date de 2001, lorsque quelques 400 000 personnes ont manifesté dans les rues de Madrid et

¹ Source : www.tourcantabria.com (consulté le 23 février 2013)

² Generalitat de Catalunya est le système institutionnel qui organise politiquement le gouvernement autonome de la Catalogne.

³ Le nationalisme catalan a essayé, pendant des années, de faire en sorte que la *Generalitat* ait plus de contrôle sur les eaux de l'Èbre que les autres régions.

des dizaines de milliers à Bruxelles contre ladite loi promue par le gouvernement central de Madrid et appuyée par le président de la *Generalitat* de la Catalogne de l'époque, Jordi Pujol¹, dont la position ambiguë – au début défavorable au plan – a vivement été critiquée, faisant l'objet d'un sentiment de trahison au sein de la population vivant dans le territoire du delta² et qui a toujours ressenti un sentiment d'exclusion et de marginalité de la part de Barcelone, capitale administrative et économique de la communauté autonome, ainsi que de l'État central (Madrid).

Carte n° 2 : Communautés autonomes d'Espagne



Source : www.elhuevodechocolate.com (consulté le 12 mars 2013)

Pour revenir à notre sujet, le delta de l'Èbre se trouve à 170 km de Barcelone, à l'extrémité sud de la communauté autonome de Catalogne. Le cœur du territoire compte 10 180 habitants sur une superficie de 91,4 km² dont 65 % sont consacrés à la culture du riz. Les activités primaires

¹ Jordi Pujol, ancien président de la Generalitat de Catalogne (1980-2003), est une figure charismatique du nationalisme catalan.

² Aujourd'hui, en revanche, la Generalitat soutient la Plateforme de la défense de l'Èbre (PDE) contre le plan hydrologique national.

(agriculture, pêche, aquaculture et chasse) concernent 6 000 familles et rapportent environ 100 millions d'euros par an¹.

Carte n° 3 : Delta de l'Èbre



Source : [www. Audouinbirding.net](http://www.Audouinbirding.net) [consulté le 12 mars 2013]

Dès l'approbation de la loi du Plan hydrologique national en 2001, des milliers d'habitants du delta de l'Èbre se sont spontanément regroupés à Tortosa au sein de la Plate-forme de défense de l'Èbre (PDE), un mouvement social pour lequel la question environnementale s'avère centrale aussi bien pour les choix politiques de la distribution de l'eau en tant que bien commun, et non en tant que bien marchand, que pour la survie de l'écosystème.

Cette Plate-forme qui regroupe, entre autres, les communautés d'irrigants du delta – a su montrer une réelle capacité à influencer sur la gouvernance de l'eau du fleuve en s'opposant à la décision du gouvernement central d'établir le débit minimal d'eau, ou le débit d'étiage, à la bouche du fleuve à $3\,000\text{ hm}^3$ ² – débit considéré comme largement insuffisant. Or, la *Generalitat* et les communautés d'irrigants représentées par la Plate-forme pour la défense de l'Èbre avaient convenu un débit minimal se situant entre $5\,871\text{ hm}^3$ en années de sécheresse et $9\,907\text{ hm}^3$, afin de garantir la sauvegarde de l'écosystème et de réduire ainsi l'érosion des berges qui, entraînant des infiltrations d'eau de mer, menacent notamment la riziculture, soit la principale culture de la zone.

¹ Conseil d'Europe. (2005). *Assemblée Parlementaire : documents de séance Session ordinaire de 2005*. Édition du Conseil de l'Europe, p. 41.

² Hauteur manométrique (Hm) : le débit se mesure en m^3/h .

En effet, la diminution du débit d'eau à l'embouchure du fleuve répond aux mesures politiques prises en amont par l'administration centrale qui défend l'idée d'irriguer 465 milles hectares de terres agricoles, comme sollicité par les autres six communautés où passe le fleuve. Actuellement, l'ensemble du bassin compte déjà 965 000 hectares d'irrigation ; les 465 000 hectares supplémentaires feraient alors augmenter la surface d'arrosage de 48 %¹. Il convient de préciser que 45,9 % de la surface totale du pays est utilisée à des fins agricoles, ce qui, en 2011, représente 23,2 millions d'hectares de SAU². L'Espagne possède ainsi la deuxième plus grande surface agricole utile de l'Union européenne, juste après la France (27 millions d'hectares)³, d'autant plus que, à titre d'exemple, elle a développé ses cultures irriguées sous serres pour l'exportation dans le sud de l'Andalousie où se trouve l'une des plus grandes zones maraîchères d'Europe sous serres. À cela s'ajoute la Huerta⁴ de la communauté de Valence⁵, une autre région agricole parmi les plus cultivées d'Europe.

Il faut également tenir compte de l'important processus de développement du tourisme le long des littoraux. En effet, le tourisme constitue la vocation essentielle du littoral, et c'est dans ce contexte que l'État espagnol adopte, dès l'époque de la dictature franquiste, des orientations économiques et politiques afin d'attirer le tourisme international. Certes, cet afflux constitue une source de revenus indispensable pour l'Espagne, mais il exerce également une pression de plus en plus forte sur l'environnement, conduisant à une surexploitation des nappes souterraines et entraînant une salinisation croissante des eaux douces, qui préoccupent les écologistes comme les experts.

La concurrence entre l'irrigation croissante et la consommation liée au tourisme et aux loisirs entraîne de fortes tensions entre les différents usagers de ces littoraux – tensions qui viennent s'ajouter à la contestation des grands aménagements hydrauliques de la part des communautés autonomes, comme le transfert de l'Èbre

¹ Madrideojos, A. (07/02/2016). « El agua de la revuelta ». *elperiodico.com*. Disponible en ligne sur : <https://www.elperiodico.com/es/sociedad/20160207/plan-del-ebro-seis-cuestiones-sobre-el-agua-4878972> [consulté le 14/07/2016].

² SAU : surface agricole utile.

³ Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. (19/08/2016). « Les politiques agricoles à travers le monde. Quelques exemples ». Disponible en ligne sur : http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/fichepays2013-ESPAGNE_cle49fbb2.pdf [consulté le 09/09/2017].

⁴ La Huerta est une plaine fertile située aux portes de Valence.

⁵ La communauté de Valence est bordée par la mer Méditerranée à l'est et par la Catalogne au nord.

au profit des plaines méditerranéennes catalanes et levantines (partie de l'Espagne la plus proche de la côte méditerranéenne), en raison des dangers que celui-ci fait planer sur l'équilibre naturel du delta.

Par exemple, la communauté autonome valencienne, dans l'article 20 de son nouveau statut d'autonomie approuvé en 2006, a reconnu le droit légitime « des Valenciens et des Valenciennes à disposer d'une alimentation en eau suffisante et de qualité » et à bénéficier de « la redistribution des volumes d'eau excédentaires dans d'autres bassins dans le respect des principes du développement durable et en accord avec la Constitution et la législation nationale »¹. Cela a immédiatement provoqué la réaction du gouvernement de la communauté autonome aragonaise qui a saisi le Conseil constitutionnel pour dénoncer le caractère inconstitutionnel de cette loi.

Dans les communautés autonomes de Valence, de Murcie et d'Almeria, de grandes mobilisations très médiatisées revendiquent ces transferts avec le slogan « *Agua para todos* » (De l'eau pour tous)², piloté et lancé dans le but de démontrer l'efficacité que le plan hydrologique national impliquerait. Selon Barbara Loyer, « le partage de l'eau entre territoires est devenu plus complexe avec la décentralisation, la démocratisation et l'amélioration des connaissances scientifiques sur le sujet »³.

Tout semble indiquer qu'en Espagne la concurrence entre État et régions, ainsi que les rivalités entre régions, sont vives et posent la question de l'échelle pertinente pour la gestion de l'eau⁴. Le conflit autour de l'eau est dû à une construction discursive, de nature socioculturelle, qui oppose le message « *Agua para todos* » entendue comme catégorie d'identité régionale, comme par exemple celle catalane, à l'utilisation durable de la ressource.

En quoi le consensus politique entre l'État central espagnol et la communauté autonome catalane d'une part, et entre les communautés autonomes elles-mêmes d'autre part, est-il fondamental pour la préservation de l'eau en tant que patrimoine

¹ Ley Orgánica 1/2006, art. 20, cité dans Sylvie Clarimont. (janvier-février 2009). « L'évolution des politiques française et espagnole de l'eau. Entre directives communautaires et décentralisation administrative ». *Économie rurale*, 309, mis en ligne le 01 janvier 2011 : <http://economierurale.revues.org/290> [consulté le 06/11/2017].

² Loyer, B. (2006). *Géopolitique de l'Espagne*. Paris : Ed. Armand Colin, p. 336.

³ *Ibidem*. Barbara Loyer, professeur à l'Institut Français de Géopolitique de l'Université Paris 8, est spécialiste de la géopolitique de l'Espagne

⁴ Sylvie Clarimont (janvier-février 2009). « L'évolution des politiques française et espagnole de l'eau. Entre directives communautaires et décentralisation administrative ». *Économie rurale*, 309, mis en ligne le 01 janvier 2011 : <http://economierurale.revues.org/290> [consulté le 06/11/2017].

commun universel ? Il est aujourd'hui devenu essentiel de créer un large consensus autour de l'importance d'organiser et de renforcer la gouvernance de l'eau au niveau local, aussi hétérogène ce dernier soit-il, en mettant en place des mécanismes de concertation entre l'État central et la société civile. Ce constat se vérifie d'autant plus en Espagne où le rôle du pouvoir central est prépondérant. Avec la nécessité croissante d'envisager un développement durable des activités humaines, cette évolution de l'agriculture est de plus en plus remise en question. Du reste, ce mode de production, responsable de la pollution des sols et des nappes phréatiques, menace la biodiversité et la santé humaine.

L'intensification de l'agriculture¹ répond à une logique productiviste, c'est-à-dire que l'objectif premier est de produire en grande quantité à un coût le plus bas possible. Qui plus est, selon Leandro Del Moral Ituarte², depuis 1986 – année de l'entrée de l'Espagne dans la Communauté européenne –, grâce au processus de modernisation des structures agraires, l'irrigation espagnole a connu une augmentation de 700 000 ha entre 1986 et 2008, soit une croissance de 22 %³.

En effet, comme le soulève Sylvie Paquerot⁴, la production agricole mondiale intégrée à la globalisation des marchés a tendance à encourager, y compris dans des zones de stress hydrique élevé, la production de produits demandant une forte consommation d'eau⁵. À ce propos, Michel Drain⁶ soutient qu'une telle situation compromet le développement agricole « puisqu'il arrive que des cultures hautement valorisées ne disposent plus des ressources hydriques nécessaires à leur maintien »⁷. De plus, les ressources en eau dont l'Espagne est dotée sont extrêmement faibles et mal réparties, et les pratiques agricoles à forte consommation de cette ressource accélèrent la dégradation des sols, ce qui fait partie des problèmes posés par le système agricole espagnol.

¹ L'agriculture intensive vise d'importants rendements par hectare grâce à l'utilisation de machines et de produits industriels.

² Leandro del Moral Ituarte est professeur à l'Université de Séville, où il dirige le département de géographie humaine.

³ Moral Ituarte del, L. (2012). « De l'eau agricole à l'eau environnementale ». In : Chantal Aspe. *De l'eau agricole à l'eau environnementale : Résistance et adaptation aux nouveaux enjeux de partage de l'eau en Méditerranée*. Paris : Ed Quae, p. 37.

⁴ Sylvie Paquerot est professeure à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa. Ses recherches portent notamment sur la gouvernance mondiale et le droit international de l'eau.

⁵ Paquerot, S. (2005). *Eau douce : La nécessaire refondation du droit international*. Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 69.

⁶ Michel Drain, agrégé de géographie, est maître de recherches au CNRS.

⁷ Drain, M. (janv. 2003). « Politiques de l'eau en milieu méditerranéen : le cas de la péninsule ibérique ». Actes des séminaires organisés à la Casa de Velázquez les 18 et 19 novembre 1996. Madrid : Casa de Velázquez, p. 75.

Sylvie Clarimont¹, en analysant l'évolution des politiques française et espagnole de l'eau, constate, dans un article publié en 2009, qu'il existe indéniablement en Espagne, à l'échelle des bassins, un effort d'ouverture des confédérations hydrographiques à la société civile, et ce en dépit de la difficulté de la planification hydrologique espagnole à trouver les méthodes et les moyens adéquats pour associer davantage les acteurs de l'eau à la gestion de celle-ci². Mais, malgré cette difficulté, depuis plus de quinze ans, des regroupements de coopération citoyenne émergent, tant à l'échelle des communautés autonomes qu'au niveau des bassins hydrographiques³, rassemblant des organisations, des plateformes et des personnes sensibles au problème, dans le but de promouvoir d'autres modèles de planification et de gestion de l'eau mettant l'accent sur les droits humains vis-à-vis de ce bien commun.

Parfois, on dit que l'eau c'est la vie, ce qui résume bien l'approche de Sylvie Paquerot, selon laquelle « la pollution de l'eau, dans la mesure où elle constitue une atteinte au droit à l'eau de populations entières, et par la même occasion à d'autres droits, pourrait déjà, théoriquement à tout le moins, être qualifiée de violation massive des droits de l'homme. »⁴

On ne peut ignorer que l'agriculture, en plus de l'irrigation, pose également le problème de la pollution entraînée par la présence de nitrates dans les eaux souterraines suite à l'épandage de doses massives d'engrais azotés. Très solubles dans l'eau, les nitrates constituent aujourd'hui la cause majeure de pollution des grands réservoirs d'eau souterraine. L'épandage d'engrais est une pratique très ancienne dont les effets néfastes se font aujourd'hui sentir, comme c'est le cas dans le territoire du Ter, au nord de la Catalogne, en raison de l'importance de l'élevage porcin.

Depuis la fin du XIX^{ème} siècle, l'agriculture et l'élevage revêtent une importance capitale en ce qu'ils jouent un rôle stratégique pour l'économie espagnole et Joaquin Costa, figure fondamentale du mouvement intellectuel connu sous le nom

¹ Sylvie Clarimont est maître de conférences en géographie à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

² Clarimont, S. (janv.-fév. 2009). « L'évolution des politiques française et espagnole de l'eau. Entre directives communautaires et décentralisation administrative ». *Économie rurale*, 309, mis en ligne le 01 janvier 2011 : <http://economierurale.revues.org/290> [consulté le 05/11/2017].

³ Les bassins hydrographiques ont été créés en 1926 par décret royal et sont définis par la loi de l'Eau comme des entités de droit public avec leurs propres personnalités juridiques distinctes de l'État.

⁴ Paquerot, S. (2016). « Crimes environnementaux : si la pollution de l'eau tue... malheureusement elle rapporte ! ». *Criminologie*, 49(2), p. 215-240.

de « régénérationnisme »¹, incitait, entre autres, le pays au développement de l'agriculture avec un plus grand apport d'eau, lançant le fameux slogan « Gouverner, c'est irriguer ». L'objectif de la réforme de Costa était de redistribuer la terre et d'augmenter les revenus agricoles par l'accroissement de la production agricole. Bien que les efforts pour le développement du pays aient reposé sur l'agriculture, le constat qui s'impose aujourd'hui est que le secteur agricole connaît une évolution structurelle susceptible d'avoir des répercussions très importantes sur l'environnement en raison des transferts d'eau.

Comme déjà évoqué, plusieurs conflits entre les communautés autonomes espagnoles sont apparus à propos de la consommation de l'eau pour l'agriculture et l'irrigation grâce à des barrages hydroélectriques. Or, l'Espagne est le pays ayant le plus grand nombre de barrages au monde, par habitant et par km² et il convient de préciser que si les transferts d'eau entre différents bassins fluviaux peuvent contribuer à atténuer les problèmes de pénurie, ils peuvent aussi avoir des impacts sociaux et environnementaux indésirables. Selon Gaspar Mairal Buil², l'évaluation de l'impact social est l'instrument fondamental pour gérer les conflits dérivés de la construction de grandes infrastructures hydrauliques. Mais, dans le Plan Hydrologique National (PHN), il n'y a ni une seule ligne dédiée à la définition de l'impact social et ce concept il n'est même pas mentionné³. Le plan hydrologique national a donc d'énormes impacts sociaux et environnementaux, impliquant notamment de graves violations des droits humains.

À la lumière de ce qui précède, quels sont les arguments mis en avant par la société civile organisée pour dénoncer les cas de violation des droits à l'eau et à l'assainissement eu égard aux droits humains en Espagne ? À l'heure actuelle, comme le constate le Réseau européen des fleuves sur sa page web⁴, l'agriculture n'est qu'un prétexte, car, derrière le plan, on trouve les lobbies traditionnels du béton et de l'hydroélectricité qui risquent de transformer 80 % du territoire espagnol, soit tout le centre du pays, en une sorte de tiers-monde intérieur fournissant la matière

¹ Le régénérationnisme (en espagnol « *regeneracionismo* ») est un mouvement intellectuel datant de la fin du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} qui menait une profonde réflexion sur les causes de la décadence de l'Espagne à l'origine de la profonde corruption du pays.

² Gaspar Mairal Buil est professeur d'anthropologie sociale à l'Université de Saragosse.

³ Mairal Buil, G. (12/8/2001). « Diversas opiniones de otros expertos sobre el Plan Hidrológico Nacional ». Sur le site <http://www.cita.es/agua> (consulté le 30 avril 2015).

⁴ L'European Rivers Network (Réseau européen des fleuves) a pour but de mettre en réseau les associations locales, régionales, nationales et internationales qui travaillent en faveur de la protection des fleuves. Voir : www.rivernet.org.

première et la main-d'œuvre à un arc méditerranéen asphyxié par un développement trop intensif. Nous pouvons lire sur le site : « Nous sommes en train d'assister à une désertification démographique de zones entières de l'Espagne »¹.

On pourrait croire que l'Espagne est effectivement le pays européen qui court le plus grand risque de désertification, au point qu'Alexandra Cousteau², dans le cadre d'une interview accordée à Efe (Agence de presse espagnole), prédise qu'en Espagne la désertification et la sécheresse forceraient les gens à quitter leur maison si la pénurie d'eau se poursuivait au même rythme qu'à l'heure actuelle, « et bien qu'il soit difficile de le croire pour la majorité des Espagnols. »³

Les migrations climatiques portent ainsi atteinte aux droits humains fondamentaux, comme le droit à la santé, le droit à l'eau potable ou le droit à la terre. Autrement dit, cette dynamique financière qui a un impact majeur sur l'accès à l'eau, contribue au dérèglement climatique et constitue l'un des principaux facteurs poussant les gens à migrer. Une nouvelle catégorie de réfugiés est alors en train d'émerger, celle des réfugiés climatiques. L'expression de « réfugiés environnementaux » a fait son apparition officielle dans le rapport du programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) de 1985 qui les définit comme « ceux qui sont forcés de quitter leur lieu de vie temporairement ou de façon permanente à cause d'une rupture environnementale (d'origine naturelle ou humaine) qui a mis en péril leur existence ou sérieusement affecté leurs conditions de vie. »⁴

Dans plusieurs zones d'Espagne, les habitants ont déjà dû quitter leur foyer en raison de la sécheresse. Or, le delta de l'Èbre est déjà affecté par des causes environnementales et, si on se fonde sur ce raisonnement, on peut avancer que, dans quelques années, sa population pourrait se voir obligée à se déplacer à cause du dérèglement climatique.

En effet, en Espagne, les problèmes de gestion de l'eau ont mis en lumière la nécessité de construire un nouveau paradigme du nom de « nouvelle culture de l'eau »⁵ qui tente de proposer une gestion de l'eau dans une vision de

¹ « Le Plan Hydrologique National espagnol » extrait de www.rivernet.org [consulté le 10/09/2017].

² Alexandra Cousteau, petite-fille du commandant Jacques-Yves Cousteau, est une militante écologiste franco-américaine.

³ Barchilon, M. (26 février 2016). « Cousteau espera no tener que ver a los españoles como refugiados ambientales » dans www.efe.es [consulté le 06/06/2017] (ma traduction).

⁴ Nations unies. (1985). Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), (en ligne) <https://www.unenvironment.org/fr>, consulté le 5 janvier 2018.

⁵ Cette fondation s'est constituée en 1998 comme une entité à but non lucratif, formée par un groupe de personnes de la péninsule ibérique et de différents milieux (universitaires, hommes d'affaires,

développement durable. On parle alors de « nouvelle culture », car elle exige non seulement de nouvelles politiques et de nouvelles technologies dans la gestion de la ressource, mais aussi quelque chose de plus important : elle prétend concevoir une nouvelle approche de l'intérêt général visant à assurer la continuité de notre écosystème, soit une recomposition des relations humaines autour de l'eau – relations qui iraient bien au-delà de l'eau en soi et reposeraient sur la démocratie participative.

Ce nouveau concept – qui inspire de plus en plus la politique européenne, suite aux expériences consolidées dans différents pays d'Amérique latine tels l'Équateur, l'Argentine et la Bolivie – évoque l'idée d'une implication et d'une participation des citoyens dans le débat public, mais aussi dans la prise de décisions politiques. À cet égard, David Recondo¹ constate que la Bolivie et l'Argentine ont été un véritable terrain d'expérimentation pour la démocratie locale et participative considérée « comme gage d'efficacité et de démocratisation de l'action publique »². À titre d'exemple, les politiques de privatisation de la gestion de l'eau potable en Amérique du Sud ont rencontré une résistance sans précédent de la part de la société civile (dont Cochabamba en Bolivie est devenu le symbole mondial avec les événements de la « guerre de l'eau » en avril 2000), ce qui a eu pour conséquence le retour à la gestion publique des services de l'eau et la reconnaissance des formes communautaires de gestion de l'eau dans plusieurs villes. Il s'agissait là d'une violente réponse populaire aux politiques économiques basées sur le néo-extractivisme de l'eau³ que Saskia Sassen définit comme une « nouvelle espèce de capitalisme avancé de type extractif, après la destruction des structures capitalistes keynésiennes »⁴.

De même, en Europe, il s'avère que la démocratie représentative ne soit plus en mesure de résoudre les problèmes posés par la gestion de l'eau, tandis que la démocratie participative s'est construite petit à petit mais avec force.

acteurs culturels ou sociaux) afin de promouvoir un changement dans la politique de gestion de l'eau avec l'objectif d'atteindre une consommation plus rationnelle et durable de la ressource.

¹ David Recondo est chercheur au Centre d'études et de recherches internationales de Sciences Po.

² Recondo, D. (2006). « Gouvernance et démocratie locale participative : les nouveaux paradigmes de l'action publique en Amérique latine ? ». Dans *Gobernabilidad y gobernanza de los territorios en América Latina*. La Paz : CESU, CIDES, pp. 46-47.

³ Le néo-extractivisme est un modèle de développement économique adopté par certains gouvernements d'Amérique du Sud au début du XXI^{ème} siècle, qui oriente l'économie vers des activités d'exploitation de la nature.

⁴ Sassen, S. (2016). *Expulsions. Brutalité et complexité dans l'économie globale*. Paris : Ed-Gallimard, p. 384.

En Italie, par exemple, l'événement le plus représentatif du contrôle et de l'exercice du pouvoir est celui du référendum contre la privatisation de la gestion des services de l'eau, promu en juin 2011 par un réseau de mouvements et comités locaux non rattachés à des partis et ayant obtenu une large victoire en obtenant 55 % des votes. C'est là un instrument de démocratie participative qui, à plusieurs reprises, a permis de dépasser la rigidité de la politique institutionnelle face aux problèmes nationaux. De fait, en Italie, les référendums ont représenté une expérience importante dans le développement civil et politique. On doit à la volonté populaire, exprimée au travers de ces référendums, quelques conquêtes fondamentales comme le droit au divorce ou à l'avortement.

Il est important de garder à l'esprit le contexte dans lequel le référendum italien contre la privatisation de la gestion de l'eau s'est tenu, à savoir à l'apogée d'une importante crise économique, quand les recettes du gouvernement imposaient de disposer et de vendre le patrimoine public, à commencer par les biens communs et les services publics : « Dans ce contexte, les Italiens ont décidé de serrer les rangs, non de défendre les banques et le système financier – comme le gouvernement l'aurait souhaité – mais les biens communs »¹.

Toutefois, après le référendum, de nombreux problèmes restent irrésolus : les gouvernements locaux essaient d'en contourner les résultats. Des comités locaux décident alors d'affronter les maires pour leur non-application du référendum, et de pratiquer la désobéissance civile pour faire valoir le respect de la volonté citoyenne. De la même manière, en Espagne, la grande impulsion à la remunicipalisation de l'eau vient de la crise amorcée à la fin de l'année 2008 et qui a donné naissance, le 15 mai 2011, au Mouvement des Indignés (*Los Indignados* ou 15M) qui dénonce ouvertement la gestion de la crise économique et le manque de démocratie. Comme le notent Della Porta et Diani, « l'un des principaux objectifs de ce mouvement social a été le développement d'un nouveau concept de démocratie »².

L'indignation qui envahit alors les places centrales des villes espagnoles montre à nouveau la déception collective de la transition politique espagnole, un certain désenchantement populaire. Sans cette succession d'événements, on ne pourrait expliquer la montée de la lutte, l'entrée de ces nouvelles formations politiques dans

¹ Conseil de l'Europe. (2013). *Redéfinir et combattre la pauvreté : droits humains, démocratie et biens communs dans l'Europe Contemporaine*. Strasbourg : Ed. Conseil de l'Europe, p. 383.

² Della Porta, D. ; Diani, M. (2006). *Social Movements : An Introduction*. (2e ed.). Malden : Blackwell, p. 239. (Ma traduction).

les administrations municipales et la prolifération des collectifs qui défendent une société meilleure et des conditions de vie des personnes, et pour lesquels l'eau, en tant que bien commun, constitue une passerelle pour reprendre le contrôle d'autres biens essentiels à la vie.

En quoi les nouveaux mouvements qui ont émergé dans la vie politique espagnole, comme du côté italien ou français (Podemos, Mouvement 5 étoiles et Les Insoumis), sont-ils révélateurs de la crise des langages traditionnels dans la réactualisation des pratiques de gestion en commun de l'eau ? Ces mobilisations apparaissent comme un révélateur critique des questions et tensions qui traversent le champ politique. En Espagne, elles se produisent dans un contexte de richesse relative car, en raison d'une série de manœuvres financières spéculatives, la crise économique s'est installée, laissant un nombre important de personnes endetté, d' « expulsés sociaux », pour reprendre Saskia Sassen, qui sont l'expression de cette dynamique financière¹.

On constate un nombre croissant de situations de précarité et d'exclusion, et, parmi les plus exposés au risque d'exclusion sociale, on trouve notamment les femmes, les plus vulnérables à la pauvreté, surtout lorsqu'elles assument le rôle de soutien de la famille. La crise financière mondiale qui a éclaté à l'automne 2008 et les conséquentes politiques d'austérité imposées par Bruxelles et adoptées par les États membres ont creusé les inégalités et ont tout particulièrement accentué la précarité des femmes qui subissent directement les conséquences de la réduction des dépenses concernant les services tels que l'utilisation de l'eau potable. Ceci va dans le sens des paroles de Simone de Beauvoir qui, en 1949, dans son essai *Le Deuxième Sexe*, écrivait : « N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant ».² Aujourd'hui encore, Simone de Beauvoir est un phare incontesté des mouvements d'émancipation des femmes: elle a mené une enquête impitoyable sur le statut des femmes à travers l'histoire, faisant de l'émancipation du "second sexe" sa plus grande bataille, après des millénaires de domination patriarcale.

¹ Sassen, S. (2016). *Expulsions. Brutalité et complexité dans l'économie globale*. Paris : Ed. Gallimard, p. 11.

² Simone de Beauvoir (2000). « *Le deuxième sexe: les faits et les mythes*. » Volume 1 Paris : Gallimard, p.408.

Avant elle, l'histoire était écrite sans femmes. Après elle, il n'y a plus d'histoire sans femmes qui commencent à exprimer le besoin d'être des protagonistes de la sphère publique et politique. On ne peut ignorer que la corruption et la mauvaise gouvernance de l'eau renforcent les discriminations envers les femmes, qui constituent à la fois une cause de pauvreté et une barrière à surmonter. Raison pour laquelle les femmes se sont impliquées dans des organisations associatives comme les associations de quartier, pour la réaffirmation du droit à l'eau et son traitement en tant que droit humain, conformément au droit international en vigueur. Rebecca Abers¹ montre que les mouvements de quartier ont livré d'intenses batailles contre les gouvernements municipaux pour des réclamations isolées et spécifiques concernant l'eau, l'assainissement et autres investissements particuliers². Il s'agit en effet d'une nouvelle approche de démocratie participative car les élus locaux ne peuvent plus tout savoir et tout gérer.

Mais, en quoi la démocratie participative favorise-t-elle la présence des femmes dans les prises de décisions publiques pour le droit à l'eau ? La forte présence des femmes dans la gestion de l'eau est une pratique sociale et culturelle qui répond davantage à une nécessité qu'à une volonté de visibilité. La société civile espagnole – dont les femmes sont protagonistes dans la lutte sociale pour la gestion de l'eau – a été un acteur fondamental dans la conquête des droits, et continue à ressentir la nécessité de disposer de sa voix, de ses expériences et de ses propositions pour encourager des actions et des stratégies en vue de la promotion d'un accès équitable au droit à l'eau. Et, au fur et à mesure que les luttes sociales prennent de l'ampleur, des exigences voient le jour dans la société pour redéfinir l'idée du droit à l'eau.

Il convient de rappeler que le 30 octobre 2016, l'Union européenne et le Canada signent un nouvel accord commercial connu sous son acronyme anglais, CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement), et qui a pour but de réduire les barrières tarifaires entre les États afin de favoriser les échanges commerciaux. C'est là un accord qui a déjà connu de nombreuses polémiques,

¹ Rebecca Abers est chercheuse et enseignante à l'Institut Sociedade População e natureza de Brasília.

² Abers, R. (1998). « La participation populaire à Porto Alegre, au Brésil ». *Les Annales de la Recherche Urbaine*, Vol. 80, n° 1, pp. 42-54, p. 44.

notamment l'opposition d'une partie de la société civile dont les écologistes¹ car il pourrait avoir des impacts sur l'environnement. Quels sont les points qui concernent le secteur de l'eau dans le CETA en cours de discussion ? Les services publics, dont celui de l'eau, seraient-ils en péril ?

La position officielle de la Commission européenne est que celle-ci « n'a pas l'intention de négocier le droit des gouvernements locaux à fournir les services publics tels que l'eau, »² ce qui laisse présager de nouvelles perspectives économiques pour les multinationales de l'eau qui peuvent alors attaquer un État devant un tribunal privé si elles se sentent lésées sur leurs investissements. Par ailleurs, une lecture attentive du texte final du CETA montre que le traité, dans son article 1.9, précise qu'aucune disposition du traité « n'a pour effet d'obliger une Partie à autoriser l'utilisation commerciale de l'eau à quelque fin que ce soit, y compris son prélèvement, son extraction ou sa dérivation à des fins d'exportation à grande échelle »³. Il est difficile, à ce stade, de prévoir les conséquences de cette clause, mais il semblerait que tout cela donne libre arbitre aux grandes entreprises et soumet les droits de l'eau aux règles du CETA sur le commerce et l'investissement.

En principe, quand l'eau tombe sur la terre sous forme de pluie, elle appartient à tout le monde : un don de la nature qui fait partie des biens communs. Elle cesse toutefois d'être considérée comme tel dès lors qu'elle est extraite et traitée pour être distribuée pour des usages civils, agricoles ou industriels, et ce malgré les engagements des politiciens pris lors des différentes conférences internationales sur la gouvernance de l'eau qui ont suscité un regain d'espoir mais qui progressent lentement. Pierre Dardot et Christiane Laval soutiennent que les échecs à répétition des sommets sur le changement climatique mettent au jour l'enfermement des dirigeants économiques et politiques dans la logique de la compétition mondiale.⁴

Ceci n'est pas sans rappeler, la célèbre phrase de l'ancien président uruguayen José Mujica qui appuie cette interprétation – « La vraie crise est politique et la crise

¹ À titre d'anecdote, José Bové a été arrêté à l'aéroport de Montréal et a reçu l'ordre de quitter immédiatement le pays où il devait donner des conférences contre cet accord.

² European Commission. 2014. EU-US Trade Agreement. Disponible en ligne sur : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2014/february/tradoc_152204.pdf [consulté le 12 janvier 2018].

³ European Commission. 2014. Déclaration de la Commission concernant l'eau. Disponible en ligne sur : [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:22017X0114\(02\)&from=FR](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:22017X0114(02)&from=FR) [consulté le 12 janvier 2018].

⁴ Dardot, P. ; Laval, C. (2014). *Commun. Essai sur la révolution au XX^e siècle*. Paris : La Découverte, p. 14.

écologique en est la conséquence »¹ – illustrant ainsi le fait que l'agression de l'environnement (comme la crise de l'eau) implique de réviser l'évolution effrénée de la consommation en tant que conséquence de l'ambition humaine.

Il semble que lors des nombreux sommets internationaux, nous explique Alexander Taithe,² les différents États, aux conceptions de l'eau fort différentes, parviennent à un accord plébiscitaire en passant à travers de négociations que aboutiront lentement à des compromis, et évoque la nécessité d'un investissement important en termes relationnels, concluant qu' « il n'existe pas de solutions globales à des problèmes locaux très différenciés »³. En effet, la gestion des politiques de proximité permet de mettre en lien les différents acteurs de la société civile intéressés à jouer leur rôle de force de proposition dans la question de la gouvernance de l'eau.

La mise en œuvre concrète du concept de droit humain à l'eau permet d'approfondir l'idée d'humanité et de solidarité. La propre matérialité de l'eau donne une visibilité concrète, claire, et constitue un élément fondamental de lutte pour une large part de l'action collective. L'eau devient alors synonyme de démocratie, et « gouverner l'eau » signifie mettre en marche les outils de la démocratie participative et de la responsabilité sociale. C'est le cas des associations de voisins, en Espagne, dont l'objectif est de renforcer les solidarités de proximité et de développer l'entraide entre voisins. Elles surgissent essentiellement pour le développement de la qualité de vie de la communauté dans tous les domaines : la planification urbaine, l'éducation, la mobilité, la santé, l'environnement, les libertés sociales, etc.

Nous trouvons chez Alain Touraine un rappel à ces initiatives qui « reposent sur la conviction que le système capitaliste ne peut surmonter ses difficultés et que ces réseaux informels ont plus de chances de survivre que les circuits commerciaux et bancaires menacés de faillite »⁴. Nous les retrouvons également dans les écrits de Jean-Louis Laville, analyste du concept d'économie solidaire, selon lequel le renforcement de la démocratie et l'humanité de l'économie supposent de prendre en compte l'associationnisme, c'est-à-dire « un projet constitué à partir des actions

¹ Extrait de l'interview du président de l'Uruguay, José Mujica (extrait de la vidéo « HUMAN »). <https://www.youtube.com/watch?v=myzYPjLiIel>

² Alexander Taithe est chargé de recherche à la Fondation pour la Recherche Stratégique (FRS).

³ Taithe, A. (2006). *Partager l'eau : les enjeux de demain*. Paris : Ed. Technip, p. 100.

⁴ Touraine, A. (2013). « *La Fin des sociétés*. » (édition française) Paris : Seuil, Edition de Kindle (Position dans Kindle 1543-1545).

collectives mises en œuvres par des citoyens libres et égaux se référant à un bien commun »¹ dans le but de moraliser le système.

La défense des biens communs – aujourd’hui le dénominateur commun de nombre de conflits sociaux – ne se façonne pas comme un retour au passé, à cette époque où tout n’était pas encore commercialisé, et que dans quelques circonstances, a conduit à faire appel à la privatisation étant apparue comme une bonne solution, et pouvant assurer la relève des entreprises publiques inefficientes.

Il s’agit, en effet, d’une lutte contre la logique négative du concept de privatisation. La solution ne peut se réduire à un retour de la propriété sous contrôle étatique. La propriété d’un bien commun public, si elle est considérée comme une simple propriété de l’État, n’offre aucune garantie de participation. Pour ce faire, la définition de ressource comme bien commun doit être liée à des formes de démocratie participative dépassant à la fois les très lucratifs contrats conclus avec les entreprises privées, ainsi que les pratiques de clientélisme et de corruption de l’État.

La véritable alternative à la tendance dominante de la marchandisation semble être la démocratisation, entendue comme un processus de transformation historique tenant pleinement compte de la dignité humaine, du bien commun et de l’harmonie avec la nature comme des principes capables de susciter une transformation permettant de « contribuer à créer un *buen vivir*, une vie différente et une société durable, avec une économie qui soutient la société et protège l’équilibre naturel [...] non plus selon le paradigme de la production et de la consommation en vue de l’accumulation, mais selon le paradigme du soin du bien commun »². Le *buen vivir* qu’on pourrait définir comme cosmovision du bien commun prône le "vivre ensemble" dans l’éthique, la solidarité, pour contredire la logique capitaliste. Une vision du monde qui n’est pas perçue dans la catégorie de philosophie en raison d’une vision quasi magique de la réalité, à différence des peuples avancés de l’Occident qui construisent la philosophie, ils ont la « raison » pour théoriser et d’abstraction de la réalité. Comme les concepts sont le fruit et le reflet d’une société et d’une époque, toujours dans un processus de changements importants avec des interconnexions et des interdépendances omniprésentes, il est arrivé le temps que le *buen vivir* pourrait être vu comme un nouveau paradigme de civilisation qui se synthétise sur la

¹ Laville, J.-L. (2010). *Politique de l’association*. Paris : Seuil, p. 7.

² Mancini, R. (2015). « *Ripensare la sostenibilità* ». Milano : Ed. Franco Angeli, p. 85.

communauté et le bien commun, dans une perspective de réadaptation culturelle et sociale.

À partir des considérations précédentes, notre question centrale se précise et se formule de la manière suivante : en quoi les Espagnols qui luttent pour une utilisation commune et durable de l'eau potable en tant que droit humain universel essayent-ils d'incarner une nouvelle voie de participation à la démocratie face aux politiques publiques soumises à une logique marchande ?

2. ÉTAT DE L'ART

À partir des notions de bien commun, de droits de l'homme et de patriarcat, l'objet de cette étude est de proposer des pistes pour cerner la conception de démocratie participative dans la gestion de l'eau.

La question de recherche formulée dans le cadre de cette revue de littérature est la suivante : en quoi les Espagnols qui luttent pour une utilisation commune et durable de l'eau potable en tant que droit humain universel essayent-ils d'incarner une nouvelle voie de participation à la démocratie face aux politiques publiques soumises à une logique marchande?

2.1. Méthodologie de la revue de littérature

Une partie des recherches a été effectuée sur des sites Internet scientifiques français,¹ espagnols² et italiens³ de sociologie.

Des bibliographies d'articles de quotidiens issus de la presse française, espagnole et italienne ont été retenues et examinées selon l'auteur de l'article et l'autorité de la publication. Nous pouvons citer par exemples, Le Monde, El País,(espagnole), L'Avanguardia (catalane) et La Repubblica(italienne).

Un grand nombre d'ouvrages ont été consultés dans différentes Bibliothèques et Librairies de Madrid, Barcelone, Valence, Paris et Buenos Aires.

Notre revue de littérature comprend également des thèses de doctorat en lien avec notre sujet qui touchent d'autres disciplines que la sociologie, telles que la géographie sociale et les sciences politiques. Les articles scientifiques consultés sont issus des travaux de recherche.

Enfin, nous avons fait appel aux actes de conférences récents, à Madrid et Rome traitant notre sujet, ce que nous a permis de constater les développements les plus récents de la recherche.

¹ Persée.fr, Cairn.info, Erudit.

² Cis.es, Papers Revista de Sociologia, Barometro social de España.

³ Polis, Rassegna italiana di Sociologia.

2.2. La problématique de notre revue de littérature

Peu de recherches ont été consacrées sur l'émergence des nouveaux acteurs politiques, porteurs d'un modèle de gestion publique participative qui défendent l'idée de l'eau en tant que bien commun et comme droit humain fondamental.

Au vu de cette problématique, nous souhaiterions proposer des axes de réflexion par une revue détaillée de la littérature existante.

Depuis les années 90, la privatisation de la gestion des services de l'eau a été l'objet de plusieurs études. Notre recherche s'insère dans une réflexion plus spécifique de la gestion de cette ressource et des rôles respectifs de l'État et de la société civile qui s'opposent.

Cette revue de la littérature nous permettra de mieux identifier les acteurs, tant aux niveaux local, national, que mondial. Pour ce faire, nous avons créé une matrice des concepts clés que nous distinguerons en quatre parties dans la revue de littérature.

Nous aborderons tout d'abord le débat sur l'eau entre bien marchand et bien commun. Il s'agira également de comprendre les défis de la démocratie participative. Puis, nous nous intéresserons à la place des femmes de la période patriarcale à la post-patriarcale. Enfin, nous traiterons du droit humain à l'eau comme élément indissociable de la dignité humaine.

Soulignons également que cette revue de littérature ne prétend pas recenser de façon exhaustive la documentation portant sur notre question de recherche dans les divers pays mentionnés. Nous sommes conscients des limites de notre recherche et de l'inégalité d'analyse afin de sonder d'autres segments de la littérature.

2.2.1. Le débat sur l'eau entre bien marchand et patrimoine commun.

En octobre 1893, Alexis de Tocqueville dans une de ses éblouissantes intuitions avait prédit que le thème de la propriété serait le champ de bataille du futur et écrivait: « *Bientôt, ce sera entre ceux qui possèdent et*

*ceux qui ne possèdent pas que s'établira la lutte politique ; le grand champ de bataille sera la propriété.*¹ Le champ de bataille, qui pour Tocqueville était substantiellement celui de la propriété foncière, renvoie aujourd'hui l'idée de propriété en sens large et, pourrait l'élargir jusqu'aux biens communs. C'est dans cette tentative d'adapter le système de propriété traditionnel au monde des biens communs que nous passons à travers leur cadre juridique et politique. Ce n'est plus le droit de propriété, c'est le droit d'accès le levier déterminant des biens communs.

Le thème des biens communs marque sérieusement notre époque et ne peut être abordé sans une réflexion culturelle et politique. Depuis toujours, le sujet des biens communs est un des problèmes avec lequel la politique a dû se confronter. Il appelle en jeu une certaine manière de vivre la politique, d'entendre la chose publique. En d'autres termes, « les biens communs appellent l'individu à une réflexion sur l'homme et sur sa position dans la société et, plus radicalement, sur le rôle même de la société. »² Sous des angles différents, philosophes, juristes et économistes, ont traité le sujet sans pour autant en apporter une définition claire.

C'est en Italie, au tournant du XXI^e siècle, que l'on voit apparaître la volonté de reprendre en main une trajectoire historique déjà largement déterminée par la soumission de l'État au credo libéral et qui s'est exprimée d'une façon sans doute plus claire que nulle part ailleurs. Dès lors, l'on entend les biens communs comme *beni comuni*.³

D'un point de vue juridique, une première formulation du concept a eu lieu en 2007 en Italie avec les travaux de la Commission Rodotà.⁴ Cette formulation permet d'en tirer une première définition : « *les choses qui sont indispensables à la jouissance des droits fondamentaux ainsi qu'au*

¹Alexis de Tocqueville (1893). « *Souvenir*. » Paris : Ed. Calmann Lévy, pp.12-431.

²Sferrazza Papa, E. C. (2013). « I beni comuni. » *Lessico di etica pubblica*, Vol.4 n. 2 – ISSN 2039-2206, pp.116-131, p.120.

³ Charbonnier, P. ; Festa, D. « Biens communs, beni comuni », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], #16 | 2016, mis en ligne le 01 janvier 2017, consulté le 24 novembre 2017. URL : <http://traces.revues.org/6622>

⁴ Cette commission, chargée de remanier les textes du Code civil consacrés aux biens publics, issus du Code Napoléon (1804) disciplinant le régime juridique du domaine et du patrimoine public, est connue sous le nom de celui qui la présida, Stefano Rodotà, l'un des grands juristes du droit civil italien.

*libre développement de la personne et qui doivent être également préservées dans l'intérêt des générations futures. »*¹

La définition du bien commun de l'économiste Elinor Ostrom, une référence clef dans les débats actuels sur la gestion des bien communs, s'écarte de celles données par la plupart des philosophes et des juristes. Selon elle, « *le terme de ressource commune désigne un système de ressource suffisamment important pour qu'il soit coûteux (mais pas impossible) d'exclure ses bénéficiaires potentiels de l'accès aux bénéfices liés à son utilisation.* »² L'économiste défend l'idée que les biens communs sont des ressources qui ont tendance à être non rivaux et non exclusifs et que c'est l'exclusion le problème majeur. Ces considérations indiquent pourquoi il est important de réélaborer le concept du bien commun avec une analyse approfondie des caractéristiques des communautés et de leurs pratiques sociales.

Il n'est pas lieu de s'attarder longuement sur l'aspect philosophique de ce concept, mais seulement de rappeler les conditions du contexte dans lequel il se pose aujourd'hui.

En fait, l'attention portée aujourd'hui aux biens communs a un très large spectre de référence, mais nous nous concentrons particulièrement sur les biens qui sont fonctionnels à la satisfaction des besoins fondamentaux, comme l'eau.

Nos sociétés obéissent de plus en plus à des conceptions et à des politiques destructrices du bien commun, s'inscrivant dans des valeurs propres à l'économie capitaliste de marché. Comme le note, Riccardo Petrella,³ nous sommes ainsi confrontés à la nécessité de le (re)construire.⁴

Cette idée se retrouve également dans les travaux du juriste italien Ugo Mattei, qui va plus loin en affirmant que « laisser le gouvernement libre de vendre les biens de tous (communs) pour répondre à ses besoins de

¹ Cette définition figure dans la loi de délégation statutaire pour la réforme du code civil en matière des biens publics, présidée par Stefano Rodotà en juin 2007.

² Ostrom, E. (2010). « *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles.* » Bruxelles : Ed De Boeck Université, p. 44.

³ Riccardo Petrella est professeur émérite de l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve et fondateur du groupe de Lisbonne en 1991.

⁴ Petrella, R. (1997). « Le bien commun. Éloge de la solidarité. » *Le Quotidien*, Cahiers libres, Ed. Page deux, p. 14.

politique économique est, au niveau constitutionnel, aussi irresponsable que, sur le plan familial, de permettre au majordome de maison de vendre la meilleure argenterie de la maison pour lui permettre d'aller en vacances. »¹ Il explique que le majordome (le gouvernement) doit pouvoir disposer des biens de son maître (les biens communs de la communauté) pour être en mesure de bien servir. Pour autant, il doit être un administrateur fiduciaire (sur la base d'un mandat) et certainement pas propriétaire, libre d'en abuser en les vendant et en privatisant sans discernement. Il renchérit que les biens communs, une fois aliénés ou détruits, n'existent plus et ne peuvent pas être reproductibles ou facilement récupérables, ni pour la génération actuelle qui doit se rendre compte qu'elle a choisi (à la majorité) un majordome irresponsable, ni pour celle à l'avenir, qui ne peut même pas reprocher le choix du majordome.

C'est dans cet esprit que Jean-Louis Laville soutient qu'une nouvelle régulation publique est nécessaire où l'État retrouverait le rôle qu'il a eu dans le keynésianisme en tant qu'État social et en redonnant une place à la société civile à côté du marché et de l'État.²

Vue sous un autre angle, Maria Rosaria Marella³ situe les biens communs au-delà du public et du privé, supposant que l'on conçoive des institutions démocratiques à forte dimension participative. Selon elle, la lutte pour les biens communs exprime l'insatisfaction et l'intolérance pour les politiques publiques, créant ainsi une crise de confiance dans les institutions et dans la représentation politique. « L'accent mis sur le commun, en effet, n'est pas l'espoir d'un retour au public au détriment du privé, mais plutôt la tension vers une alternative en termes sociaux, économiques et institutionnels, qui dépasse l'opposition publique / privée. »⁴ L'idée forte de Maria Rosaria Marella est que les biens communs appartiennent à la communauté - parce qu'ils sont conservés et protégés de génération en génération - et ils sont constamment reproduits dans le cadre d'une

¹ Mattei, U.(2011). « *Beni comuni, un manifesto.* » Roma : Laterza, p. 116.

² Laville, J-L. « Associationnisme : le bien commun aux confins du marché et de l'État », *Finance & Bien Commun* 2010/2 (No 37-38), p. 64-73. DOI 10.3917/fbc.037.0064

³ Maria Rosaria Marella est professeur de droit privé à Université de Pérouse, en Italie.

⁴ Marella, MR.(2012). « *Oltre il pubblico e il privato. Per un diritto dei beni comuni.* » Verona : Ed. Ombre corte, p. 336.

coopération sociale qui ne nécessite pas de concessions de la part du pouvoir public mais exige reconnaissance.¹ En raison de ce qui précède, pour Stefano Rodotà, les biens communs nous parlent d'un « au-delà » : au-delà du marché et de l'État, au-delà du public et du privé, au-delà, alors, de la modernité.²

Cette dimension vient de ce que Franco Cassano³ a nommé « la folie raisonnable des biens communs. »

Dans cet oxymore, qui associe la raison avec la folie, il souligne une forme différente de rationalité capable d'incarner des changements profonds allant au-delà du schéma dualiste de la propriété privée ou publique.

Pourquoi cette catégorie de biens est-elle confiée à un oxymore avec une sorte d'*Éloge de la folie* renouvelée de l'œuvre de Erasme de Rotterdam? La réponse se trouve dans le fait que les biens communs exigent une forme différente de rationalité, au pas avec les profonds changements que nous vivons pour aller au-delà du schéma dualiste qui a dominé le monde, autrement dit la propriété publique ou privée.

Dans *Homo Civicus* de Franco Cassano, on trouve ainsi l'idée que la citoyenneté devient un centre essentiel de la société contemporaine étant donné que « l'Homo Civicus n'est pas la société civile en tant tel que, souvent rongée à son intérieur par le ver de l'individualisme mais, une société civile qui s'associe et s'occupe de la chose publique.⁴ »

Sur ce point, l'analyse faite par Alexis de Tocqueville au sujet de l'individualisme de la société dans *De la Démocratie en Amérique* est très pertinente. Il observe :

« Chacun d'eux, retiré à l'écart, est comme étranger à la destinée de tous les autres, ses enfants et ses amis particuliers forment pour lui toute l'espèce humaine ; quant au demeurant de ses concitoyens, il est à côté d'eux ; mais il ne les voit pas ; il les touche et ne les sent point ; il n'existe qu'en lui-même et pour lui seul, et

¹ Laval, C. *op. cit.*

² Rodotà S. (2015) « *Del comune o della rivoluzione nel XXI secolo* » in Pierre Dardot e Christian Laval. Roma : Ed. I Libri di derive approdi, p. 5.

³ Franco Cassano enseigne Sociologie de la connaissance à l'Université de Bari en Italie

⁴ Cassano, F. (2004). « *Homus Civicus. La ragionevole follia dei beni comuni.* » Bari : Ed. Dedalo, p. 27.

s'il lui reste encore une famille, on peut dire du moins qu'il n'a plus de patrie. »¹

Autrement, à force de ne songer qu'à lui-même et à ses proches, le citoyen oublie qu'il vit dans une communauté et si « la communauté est faible ou s'intéresse peu au communal, aucune règle n'est fixée, toutes les interprétations sont possibles. »²

Au point que Vittorio Possenti³ estime qu'aujourd'hui, l'adversaire insidieux du bien commun n'est pas l'État monolithique, mais l'exceptionnelle diversité centrifuge d'idées et de comportements, la disparition des *communitas*, d'un patrimoine idéal averti comme commune.⁴

A cet égard, dans son analyse sur la communauté, Roberto Esposito⁵ la définit comme ce qui est toujours incomplet, qui fait défaut : « la *communitas* est l'ensemble des personnes unies non pas par une propriété, mais très exactement par un devoir ou par une dette ; non pas par un plus mais par un moins, par un manque, par une limite prenant la forme d'une charge, voire d'une modalité défective, pour celui qui en est affecté, à la différence de celui qui en est exempt ou exempté. »⁶ C'est pour cette raison que Dominique Meda n'hésite pas à affirmer que *la communauté n'est qu'un mythe*.⁷

Précisément à cause de l'absence d'alternatives politiques et de la ruine des idéaux collectifs, Pierre Dardot et Christian Laval évoquent la nécessité de mettre en place des conditions et des formes possibles de l'agir commun.⁸

¹Alexis de Tocqueville (2012). « *De la Démocratie en Amérique*. » Genève : Ed. Institut Coppel, p. 606.

²Vivier, N.; Corbin, A. (1998). « *Propriété collective et identité communale : les biens communaux en France 1750-1914*. » Paris : Publications de la Sorbonne, p. 50.

³Vittorio Possenti est philosophe et professeur de philosophie politique à l'Université Cà Foscari de Venise.

⁴Possenti, V. (1991). « *Le società liberali al bivio*. » Genova : Ed. Marietti, p. 289.

⁵Roberto Esposito est un philosophe italien, spécialiste de philosophie morale et politique

⁶Esposito, R. (2010). « *Communauté, immunité, biopolitique. Repenser les termes de la politique*. » Paris : Éd. Les Prairies, p.27.

⁷Meda, D. (1995). « *Le Travail, une valeur en voie de disparition ?* » Paris : Flammarion, p. 417.

⁸Pierre Dardot et Christian Laval, *op. cit.* p. 15.

La définition de l'eau en tant que bien commun ne se rapporte pas, de fait et de droit, à une gestion commune, puisque cela n'existe pas en Occident, mais requiert un retour à la gestion publique du service de l'eau potable, enrichie avec des expressions telle que participation, droits humains et démocratie participative.

Le problème consiste, en effet, à garantir l'accès de tous à ces biens communs et en assurer une utilisation pérenne. Or il ne suffit pas de leur accorder un statut de bien commun pour qu'il en découle automatiquement une gestion adaptée et efficiente.¹

Conserver le statut de bien commun des ressources hydriques est un combat nécessaire qui relève d'une importante forme de solidarité.

C'est ce qui a été, par exemple, vital pour la civilisation Sioux : une histoire d'apport de la périphérie, de la dérive au corpus de la société dite « occidentale », qui permet une autre expérience de déterritorialisation, un autre réservoir de concepts en perpétuelle interrogations des clichés.

Dans l'autobiographie du Sioux Oglala Black Elk, John G. Neihardt, spécialiste des Indiens d'Amérique, définit l'importance du bien commun. Il retranscrit la vision et l'histoire de la vie de cet homme et de sa tribu depuis son enfance jusqu'au massacre de Wounded Knee, le 29 décembre 1890. La civilisation Sioux, au contraire de ce que les Occidentaux pouvaient croire était loin d'être « sauvage ».

Ces quelques lignes permettent, donc, de décrire l'importance qu'ils attribuent au bien commun.

Hehaka Sapa, le grand chef Sioux écrit:

« Je peux me souvenir de l'époque où les bisons étaient si nombreux qu'on ne pouvait les compter, mais les Wasichus (hommes blancs) les ont tués tant et tant qu'il ne reste que des carcasses là où ils venaient paître auparavant. Les Wasichus ne les tuaient pas pour manger ; ils les tuaient pour le métal qui les rend fous et ils ne gardaient que la peau pour la vendre. Parfois ils ne les dépeçaient même pas. Ils ne prenaient que les langues et

¹ Hervé Brédif , Didier Christin (Mai 2009). « La construction du commun dans la prise en charge des problèmes environnementaux : Menace ou opportunité pour la démocratie ? » [*VertigO*] *La revue électronique en sciences de l'environnement* Vol 9 n° 1. Consulté le 09 novembre 2017.

j'ai entendu parler de bateaux-de-feu descendant le Missouri chargés de langues de bison séchées. Parfois ils ne prenaient même pas les langues ; ils les tuaient simplement pour le plaisir de tuer. Ceux qui ont fait cela étaient des fous. Quand nous chassions le bison, nous le faisons que pour nos besoins. »¹

Le chef de la tribu était responsable du bien commun. Le bison, vivant dans les hautes plaines et les plateaux, était à la fois un animal sacré et une ressource indispensable à la survie des Amérindiens. Hepaka Sapa, le grand chef Sioux, montre ainsi son incompréhension les Wasichus² se mirent à massacrer ces bêtes pour le loisir. Selon lui, ils ont « oublié *que la terre est leur mère*. »³

L'acharnement des Sioux à préserver leur identité par la résistance les a dotés d'une aura légendaire et a su redonner de l'espoir à d'autres minorités et, à légitimer des résistances contre l'exploitation d'un bien commun. Ce que les Sioux avaient bien compris. Pour eux, se constitue dans le respect et la promotion de la dignité de la personne et des droits fondamentaux. Il repose sur le principe de solidarité sociale et de subsidiarité qui assurent aux communautés locales leur légitime autonomie.⁴ Comme dans la célèbre métaphore proposée en 1968 par Garrett Hardin,⁵ la véritable « tragédie des communs » est de savoir si, dans la gestion des communs, nous irons au-delà de la limite et suivrons le chemin des « chasseurs blancs » ou si nous serons capables de nous arrêter à temps pour nous coordonner.

À partir de l'exemple du bison comme bien commun, quand se produit la tragédie? Lorsque les Amérindiens chassent l'animal puis le mettent en commun, le bien commun est préservé. C'est l'usage de ce bien par le chasseur blanc, comme le tannage et la vente des peaux qui engendre la tragédie des communs.

¹ Black Elk ; Neihard, J. (2008). « *Black Elk Speaks: Being the Life Story of a Holy Man of the Oglala Sioux*. » NY : SUNY Press, p.8.

² Appellation désignant les « hommes blancs ».

³ ibidem

⁴ Berthouzo, R. (2006). « *Théologien dans le dialogue social*. » Saint-Cénére : Ed.Saint Paul, p. 302.

⁵ Garrett Hardin, dans son modèle abstrait, considérait l'usage abusif de pâturages communs par des bergers, où chacun cherchant à y nourrir le plus grand nombre d'animaux conduisant à l'épuisement des ressources communes.

Ainsi, l'équilibre écologique du commun se rompt parce qu'on crée une contradiction entre une ressource exploitée en commun et une appropriation individuelle.

Dans son article, « *Cynisme et bien commun : une combinaison perdante*, » Jean-Herman Guay¹ poursuit la réflexion sur l'interprétation du terme bien commun qu'il décompose en deux pôles : la « part commune » (la réalité) et le « sentiment commun » (une représentation affective de la réalité). Mais, comment expliquer ce dérapage du sentiment commun qui entraîne une dévalorisation de l'action commune ? Jean-Herman Guay explique que l'écart entre le réel et le sentiment entre « ce qui est » et le désir de « ce qui devrait être » persistera car le bien commun n'est peut-être rien d'autre que cet élan qui considère que le réel est injuste et que les humains méritent mieux. Il conclut son argument dans les termes suivants : « la part commune est plus importante qu'il y a cinquante ans, mais le sentiment commun n'a pas suivi. »² De ce fait, Sandrine Rui³ a le sentiment que si les gens sont systématiquement marginalisés et peu représentés, ils ont le sentiment que leur volonté et leurs demandes pèsent de peu de poids dans des processus perçus alors comme arbitraires et injustes.⁴

En fait, les paramètres d'évaluation sont devenus différents de par le passé. Cela dépend du fait que la crise de 2008 a mis à mal les importantes conquêtes sociales du siècle passé au travers d'une série de réformes avec des effets à court terme. Le chômage et la politique d'austérité ont conduit à une recrudescence de la pauvreté en Europe et à une réduction de la prospérité dans la classe moyenne. L'État-providence

¹ Jean-Herman Guay est un politologue québécois. Il est professeur de science politique et ex-directeur de l'école de politique appliquée à l'Université de Sherbrooke.

² Guay, J-H. « Cynisme et bien commun : une combinaison perdante », *Éthique publique* [En ligne], vol. 6, n° 1 | 2004, mis en ligne le 03 janvier 2016, consulté le 02 décembre 2017. URL : <http://ethiquepublique.revues.org/2059> ; DOI : 10.4000/ethiquepublique.2059

³ Sandrine Rui est maîtresse de conférences de Sociologie à l'Université de Bordeaux.

⁴ Rui, S.(2013). « Démocratie participative », in Casillo I. Avec Barbier R., Blondiaux L., Chateauraynaud F., Fourniau J-M., Lefebvre R., Neveu C. ; Salles D. (dir.), « *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. » Paris : GIS Démocratie et Participation, ISSN : 2268-5863. Lien : URL : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/democratie-participative>.

a largement frustré et déçu les attentes, laissant davantage place au marché au détriment du bien commun.

Partant de ce constat, Stefano Zamagni¹, nous montre que le bon fonctionnement du marché suppose qu'il y ait une liberté de choix du côté de la demande et de l'offre. Dans le cas des biens essentiels, - tels que l'eau, - bien qu'il y ait liberté de vente, la liberté d'achat ne s'applique pas. Les biens (ou services) indispensables à la survie n'ont pas de substitut, plus ou moins parfait.

« C'est précisément la présence de cette asymétrie par rapport à la situation de besoin entre l'offre et la demande qui rend problématique la solution privatiste, avant même que d'autres considérations de nature, pour ainsi dire, techniques. Cette asymétrie engendre une véritable suspension du processus démocratique et surtout une "incapacité" – à savoir une lésion des capacités fondamentales au sens d'Amartya Sen - des groupes marginalisés. »²

Dans cette perspective, l'État ne saurait être que *res publica*, autrement dit la chose de tous, ce qui implique qu'elle échappe radicalement à toute privatisation.³ Un véritable défi pour notre société contemporaine car l'érosion des droits sociaux tend à prendre la forme d'une attaque contre la *res publica* en s'alignant sur le front idéologique de la privatisation des services. De ce point de vue, la recherche du bien commun va de pair avec une société civile forte, capable d'alimenter le débat sur les choix sociaux en encourageant l'accès à la démocratie participative.

2.2.2. Les défis de la démocratie participative.

La privatisation semblerait aujourd'hui l'une des formes, si ce n'est la forme dominante de la négociation et de la formalisation des relations de pouvoir.⁴

¹Stefano Zamagni, est professeur d'économie politique à la faculté d'économie de l'Université de Bologne en Italie.

²Zamagni, S. (2014). « *I beni comuni per il bene comune.* » Milano : Ed. Casa della cultura, p.4.

³Rouvillois, F., Degoffe, M. (2012). « *La privatisation de l'État.* » Paris : Ed. CNRS p. 330.

⁴Hibou, B. (1999). « *La privatisation des États.* » Paris : Ed. Karthala, p. 29.

Parallèlement, comme le note Yolande Pelchat¹, de nouvelles formes organisées de représentation de l'opinion tendent à émerger, « favorisant la participation des usagers de services et des citoyens *ordinaires* à des tables de concertation ou des comités de quartier, à des commissions consultatives ou des forums ou encore à toute autre instance que l'on qualifiera a priori de « participative.² »

La crise de 2008 peut être comparée à la Grande Dépression de 1929, sous sa dimension financière. Elle rend légitime la relance de ce concept de démocratie participative qui semblait éloigné des centres d'intérêt de la sociologie européenne. On ne peut manquer de mettre en rapport l'évolution récente du concept de démocratie participative. La construction d'une « démocratie de l'eau » devra élaborer une « mise en commun » des forces collectives afin que le droit à l'eau potable et à l'assainissement ne se limite pas à un artifice législatif.

Devenue icône de la démocratie participative, la ville brésilienne de Porto Alegre a inspiré la lutte contre la privatisation des services de l'eau. Ce que nous nous proposons d'explorer dans ce paragraphe, c'est l'idée de démocratie participative, telle qu'elle a été pensée à partir de l'expérience de Porto Alegre. À partir de 1989, cette ville est devenue le symbole de l'action sociale opposée à la privatisation de la gestion des services de l'eau dans le but de promouvoir les mécanismes de la démocratie participative, en inaugurant le budget participatif³. Cette initiative allait inspirer les militants sociaux du monde entier qui estimaient qu'une telle conception de la démocratie consentirait la révision du rôle politique et social des citoyens. Le problème vient du lien étroit qui s'établit entre le dispositif démocratique et son contexte. Benjamin Goldfrank⁴ montre ainsi une certaine « difficulté de répliquer ou de reproduire des expériences réussies, y compris le budget participatif de Porto Alegre,

¹ Yolande Pelchat est chercheuse au Centre de santé et de services sociaux de Quebec city.

² Pelchat, Y. (2010). « L'appel à la participation : Une vision privatisée de l'inégalité ? » *Nouvelles pratiques sociales*, Vol. 22, n° 2, doi:10.7202/044223ar, pp. 114–129.

³ Le budget participatif est un processus de démocratie participative dans lequel des citoyens peuvent affecter une partie du budget de leur collectivité territoriale, généralement à des projets d'investissement.

⁴ Benjamin Goldfrank est politologue et professeur de la Seton Hall University South Orange dans le New Jersey.

puisque'il ne peut pas être répété dans d'autres contextes locaux au Brésil, »¹ou dans le reste du monde.

En effet, dans les mouvements pour la défense de l'eau comme bien commun, on entend souvent parler de démocratie participative, ce terme étant souvent utilisé pour désigner un type de gestion publique différent de celui pratiqué dans le passé.

L'appel à la démocratie participative, désignant un type de gestion publique différent de celle pratiquée dans le passé, est récurrent dans les mouvements pour la défense de l'eau comme bien commun.

Le doute subsiste quant à la définition de démocratie participative. Comme le souligne le politologue Loic Blondiaux, on peut se demander si le terme de démocratie participative ne relève du pléonasme.

« Comment concevoir une démocratie qui ne soit pas participative par essence ? »²

Les contours de sa définition demeurent flous et méritent quelques éléments de précision depuis ses origines.

L'expression démocratie participative est revenue au premier plan, notamment depuis le début des années 2000 avec l'émergence de nouveaux mouvements mondiaux. Pour autant c'est à partir des années 1960 aux États-Unis que le modèle de démocratie participative est né et s'est développé dans les quartiers de certaines villes américaines. Sont apparues alors des mobilisations pacifistes féministes, et étudiantes, dont les luttes et les revendications avaient comme dénominateur commun l'exigence d'une plus grande participation politique.

Dans les années 1970 le concept de démocratie participative a été repris par plusieurs auteurs comme la politologue Carole Pateman dont la vision a été synthétisée dans son ouvrage « *Participation and Democratic Theory* » publié en 1970. Elle part du constat qu' :

« il est plutôt ironique que l'idée de participation a dû devenir si populaire (..) car, parmi les théoriciens politiques et les sociologues

¹ Goldfrank Benjamin (2006).« Los procesos de presupuesto participativo en América Latina: éxito, fracaso y cambio. » En: *Revista de Ciencia Política*, 2(26), pp. 3-28.

² Blondiaux, L. (2007). « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout: Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique. » *Mouvements*, 50,(2), 118-129. doi:10.3917/mouv.050.0118 consulté le 20 novembre 2017.

de la politique, la théorie de la démocratie largement acceptée(..) est celle dans laquelle le concept de participation n'a que le rôle le plus insignifiant. »¹

Pateman confronte la position classique de la démocratie, d'inspiration rousseauiste, où la participation des citoyens au processus décisionnel est un élément central, avec la démocratie contemporaine dominée par la vision schumpetérienne qui prends en considération l'apathie de la majorité².

La politologue définit ainsi la démocratie participative comme un régime dans lequel :

« one where maximum input (participation) is required and where output includes not just policies (decisions) but also the development of the social and political capacities of each individual so that there is « feedback » from output to input. »³

La clé de sa vision se résume comme « une extension démocratie à la fois verticale (une plus grande participation du public aux affaires publiques) et horizontale (une extension du principe participatif aux sphères économiques). »⁴

Revenant à l'origine de l'emploi du terme, Carole Pateman, dit qu'en France, le terme de participation, était un des premiers cris de ralliement du Général De Gaulle,⁵ et que même bien avant lui, elle défend l'idée de l'importance du Contrat Social de Jean- Jacques Rousseau et de sa pensée pour nos démocraties.

« La théorie de Rousseau constitue un point de départ et la matière de base à toute analyse de la théorie participative de la démocratie ; la société idéale crée ses propres citoyens modèles

¹ *Ibidem*, p. 1.

² Dinu, A. « *Le projet européen face à la démocratie participative* ». Thèse de doctorat en droit soutenue le 24 juin 2011 à l'Université de Strasbourg et dirigé par M. Olivier Jouanjan, p.248.

³ Pateman, C. (1970). « *Participation and democratic theory*. » Ed. Cambridge University press, p. 43.

⁴ Gourgues, G.(2010). « *Le consensus participatif. Les politiques de la démocratie dans quatre régions françaises*. » Science politique. Université de Grenoble,. Français. <tel-00586372>

⁵ Hayat (S.) In Bacque (M-H.), Rey (H.), Sintomer (Y.), (dirs). (2001). «*La démocratie participative : histoire et généalogie* » Collection Recherche, p.102.

para la socialisation et la formation sociale (...) afin de pouvoir développer les attitudes individuelles et les qualités psychologiques nécessaires. Ce développement est rendu possible par le processus de participation lui-même. »¹

Plus récemment, en 2006, la candidate socialiste à l'élection présidentielle en France, Ségolène Royal, renoue avec le débat autour de la démocratie participative. Elle en avait fait le crédo de sa campagne.

D'après Rémi Lefebvre, ce *troisième pilier* de l'exercice du pouvoir, a permis à Ségolène Royal de se parer d'une certaine modernité tout en valorisant son action de « proximité » et son ancrage local (le budget participatif des lycées en Poitou-Charentes). »^{2 3}

Dans son article « *Démocratie participative, démocratie de proximité, démocratie d'opinion*, » le politologue Yves Sintomer analyse l'irruption de la démocratie participative dans les débats politiques et se demande la raison de la virulence des réactions à ces propositions. Il analyse qu'au-delà du cas de Ségolène Royal, la façon dont s'est imposé ce terme témoigne de réalités profondes :

« Certains facteurs peuvent expliquer cette crise de la légitimité du système politique représentatif qui, pourtant, peut sembler paradoxal, puisqu'en Europe il n'y a plus d'alternative d'ensemble crédible à ce système. »⁴

Parmi les facteurs de la crise de légitimité du pouvoir, il cite l'impuissance du politique face à la montée de la mondialisation et de la crise économique qui a renforcé une crise de la bureaucratie classique. À cela s'ajoute, aux dires de Sintomer, la défiance des citoyens vis-à-vis des partis, lesquels deviennent de plus en plus recroquevillés sur eux-mêmes

¹ Pateman, C. *Op.citata*, p.36.

² En juin 2004, lorsqu'elle est élue à la présidence de la région Poitou-Charentes, Ségolène Royal met en place le budget participatif dans les lycées, une initiative donnant la possibilité aux participants de décider d'environ 10 % du budget régional des lycées.

³ Lefebvre, R. (janvier 2007). « La démocratie participative selon Ségolène Royal. » in *Revue projet*. Extrait du site <http://www.revue-projet.com/articles/2007-01-la-democratie-participative-selon-segolene-royal/> Consulté le 20 novembre 2017.

⁴ Sintomer, Y. (2014). « Démocratie participative, démocratie de proximité, démocratie d'opinion » in « *Où va notre démocratie*. » Actes des rencontres du 2 février, 2 mars, 30 mars et 11 mai 2007, Éditions de la Bibliothèque publique d'information, p .67.

« alors qu'ils étaient auparavant flanqués d'associations ou de syndicats, et qui ont aujourd'hui globalement cessé d'être des relais efficaces entre les citoyens et les institutions politiques. »¹

Loïc Blondiaux de son côté remonte aux conceptions philosophiques qui sous-tendent et différencient la démocratie participative de la démocratie délibérative. Il écrit que, dans le sillage des travaux de Jürgen Habermas ou de John Rawls, la démocratie délibérative renvoie à un idéal de gouvernement dans lequel la légitimité d'une décision repose, au-delà de l'élection, sur l'existence d'une discussion préalable, à laquelle devraient pouvoir participer tous ceux que la décision concerne.²

C'est pour raison que, selon le sociologue Alban Bouvier, on passe souvent insensiblement de l'une à l'autre notion, la démocratie délibérative étant souvent perçue comme une sorte de variante contemporaine de la démocratie participative.³ Il se livre à une comparaison entre ce sens fort du concept de délibération, que l'on rencontre chez des auteurs comme Elster dans laquelle délibération veut souvent dire plutôt discussion publique argumentée à une critique de l'usage du concept de démocratie participative. En effet, « démocratie participative » qualifie un mode de démocratie selon lequel les citoyens décident directement des lois auxquelles ils obéissent, par exemple par le référendum.

Avant de visiter plus à fond le sujet, il nous a semblé utile de revisiter des réflexions de quelques penseurs qui déplorent la médiatisation du terme démocratie participative, parfois simplement confondu avec le terme de liberté d'expression. Guillaume Gourgues nous rappelle la prise de position de Raymond Boudon à l'égard de *prétendue* et *incertaine* démocratie participative, perçue comme relevant d'un affaiblissement de la démocratie représentative,⁴ et il suggère que « plutôt d'aller chercher

¹ Sintomer, Y. 2008. Démocratie participative, démocratie de proximité, démocratie d'opinion. In *Où va notre démocratie ?* Éditions de la Bibliothèque publique d'information. doi :10.4000/books.bibpompidou.765

² L. Blondiaux, Y. Sintomer, (4, 2004). « L'impératif délibératif », *Politix*, 57, 2002 ; L. Blondiaux, « Prendre au sérieux l'idéal délibératif. Un programme de recherche », *Revue suisse de science politique*, pp.17-35.

³ Alban Bouvier, « Démocratie délibérative, démocratie débattante, démocratie participative », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XLV-136 | 2007, mis en ligne le 01 février 2010, consulté le 29 novembre 2017. URL : <http://ress.revues.org/82> ; DOI : 10.4000/ress.82

⁴ Gourgues, G. *op. cit.* p.148.

une démocratie participative, on ferait mieux d'approfondir la démocratie représentative, »¹ en redonnant du poids au Parlement. Les travaux de Giovanni Sartori complètent cette approche selon laquelle la théorie de la démocratie participative ne représente aucune nouveauté. L'auteur établit un constat d'échec quant aux dispositifs de participation car, selon lui, « affirmer que la participation des citoyens à la vie politique ne devrait pas se limiter à l'élection des représentants, mais qui devrait aller au-delà, c'est une critique trop générique. »²

La participation du public aux décisions permet d'améliorer la qualité des décisions grâce à l'apport du savoir et des valeurs des parties prenantes. Ainsi, la démocratie participative ne doit pas être conçue comme une alternative à la démocratie représentative.

Cécile Blatrix³ met également l'accent sur le fait que tous les dispositifs participatifs n'apparaissent pas dans un vide social, mais sont mis en place dans le cadre d'un système représentatif préexistant où ce qui justifie la délégation, c'est l'élection. Les dispositifs de démocratie participative font alors *partie intégrante* de la démocratie représentative.⁴

Guillaume Gourgues, pour sa part, affirme qu'aucune démocratie participative ne semble exercer une influence significative sur le gouvernement des affaires collectives.⁵ Il défend l'idée que les dispositifs participatifs dépouilleraient les détenteurs de la légitimité électorale de leurs responsabilités, et qu'

« en élargissant la discussion publique à « chaque citoyen », soit à n'importe qui, ces dispositifs nous éloigneraient du modèle politique libéral valorisant l'homme des Lumières, rationnel et pétri de bon

¹ Boudon, R. (10.02.07). « La démocratie doit se fonder sur le bon sens. » *Le Monde*, Mis à jour le 10.02.07, consulté le 24 septembre 2018.

² Sartori, G. (1988). "teoría de la democracia" Madrid : Ed. Alianza, p.34.

³ Cécile Blatrix est Professeure de science politique à AgroParisTech

⁴ Blatrix, C. (2009). La démocratie participative en représentation. *Sociétés contemporaines*, 74,(2), 97-119. doi:10.3917/soco.074.0097.Consulté le 25 novembre 2017.

⁵ Thibaut Zoungni, F. (2013). « Guillaume Gourgues, *Les politiques de démocratie participative* », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, mis en ligne le 28 novembre 2013, consulté le 03 décembre 2017. URL : <http://lectures.revues.org/12822>

sens, fondant ses appréciations sur des raisons ayant vocation à être partagées. »¹

Aux yeux de Cécile Blatrix les obstacles à la participation individuelle ne peuvent être surmontés que dans les cas où l'on y est poussé par des intérêts à agir suffisamment puissants (défense de la propriété privée) et/ou lorsque l'on s'y sent autorisé, ce qui implique un fort sentiment de compétence. « Seule une mobilisation collective semble pouvoir permettre, dans une certaine mesure, de dépasser ces limites. »²

Cette revendication d'un droit à la démocratie est articulée avec la nécessité d'une intervention publique. L'idée d'une démocratie participative, qui sont ceux d'Elinor Ostrom et de Loïc Blondiaux, est que, à l'échelle municipale, la démarche participative fonctionne le mieux car la démocratie participative se positionne en faveur de citoyens plus actifs qui, parce qu'ils s'intéressent aux affaires publiques, sont capables de mieux se défendre et de prendre en compte l'opinion de l'autre. « *Cette population qui est capable de produire des connaissances sur sa propre réalité.* »³ Cette idée rejoint les travaux d'Alfredo Ramírez Nardiz⁴ qui met en exergue le caractère jeune de la démocratie participative qui sous de nombreux aspects est pratiquement nouvelle, et par conséquent très inconnue. À l'instar des mouvements de protestation surnommés « 15M » les manifestants de la Puerta del Sol auraient-ils pu utiliser la démocratie participative? Pour Ramirez Nardiz :

« Oui, s'ils l'avaient connue. Ils auraient pu l'utiliser pour rationaliser et systématiser les assemblées populaires qu'ils pratiquaient. Ou pour recueillir des signatures et proposer des initiatives législatives populaires. Mais ils ne le savaient pas. Ou ils l'ont confondu avec

¹ Gourgues, G. et al., (2013). « Gouvernamentalité et participation. Lectures critiques », *Participations*, Vol.2 (N° 6), p. 5-33. DOI 10.3917/parti.006.0005. Consulté le 20 novembre 2017.

² Blatrix, C. (2009). La démocratie participative en représentation. *Sociétés contemporaines*, 74,(2), 97-119. doi:10.3917/soco.074.0097. Consulté le 20 novembre 2017

³ Blondiaux, L. Ouverture In : « *Où va notre démocratie ?* » [en ligne]. Paris : Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2008 (généré le 18 mai 2016). Consulté le 02 novembre 2017 Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/bibpompidou/761>>. ISBN : 9782842462024.

⁴ Alfredo Ramírez Nardiz est professeur de droit à l'Université catholique de San Antonio de Murcie et chercheur spécialisé en démocratie participative.

des modèles utopiques et éloignés à la réalité. C'est le grand défi que les instruments participatifs ont dans le présent: surmonter l'ignorance des citoyens. »¹

Le véritable problème du manque de démocratie participative ne vient pas autant de la méfiance des autorités publiques que de l'ignorance des citoyens. Selon Michel Parazelli et Anne Latendresse, malgré leur désenchantement, « on constate un peu partout dans le monde une quête pour de nouvelles pratiques qui visent à rendre aux citoyens et aux citoyennes le pouvoir que les élus, dans nos systèmes de démocratie représentative, se sont arrogé. »²

À l'instar des dispositifs de démocratie participative, les initiatives qui ont pour objectif de favoriser le pouvoir d'agir prennent des formes variées. Marina Requena Mora³, et à José Manuel Rodríguez Victoriano⁴, reviennent sur le mouvement 15 M comme moyen d'agir pour souligner la relation étroite entre la démocratie, les pratiques et les usages sociaux du savoir.

« c'est à partir de cette observation que l'une des devises qui circulait lors de son troisième anniversaire était: Nous ne sommes pas revenus, parce que nous n'étions jamais partis, »⁵

Ils soutiennent que quelles que soient les pratiques sociales, elles ne se démocratiseront jamais assez si la connaissance n'est pas démocratisée.⁶ La participation est un phénomène dans lequel entrent en relation les institutions politiques et la citoyenneté, au travers des mouvements sociaux, collectifs ou individuels. Selon les deux sociologues valenciens, la participation civile doit nécessairement s'associer avec le gouvernement ou avec les institutions car cette collaboration place les citoyens à un

¹ Ramírez Nárdiz, A. (2013). « Los retos de la democracia: la democracia participativa como complemento de la democracia representativa. » *Estudios de Deusto: Revue de l'Université de Deusto*, Vol. 61, N°. 1, , pgs. 271-294.

² Parazelli, M.; Latendresse, A. (2006). « Penser les conditions de la démocratie participative. » In *Nouvelles pratiques sociales*, 18(2), pp.15–23. doi:10.7202/013284ar

³ Marina Requena Mora est sociologue à l'Université de Sciences sociales à Valencia en Espagne.

⁴ José Manuel Rodríguez Victoriano est sociologue à l'Université de Sciences sociales à Valencia.

⁵ Requena Mora, M.; Rodríguez Victoriano, J.M. (07/2017). « Más allá de la democracia representativa: la democracia real y los movimientos sociales en el Estado español. » In *Revista crítica de Ciencias sociales* Doi 10.4000/rccs.6642, pp. 3-28.

⁶ *ibidem*

niveau secondaire car « la démocratie représentative tend à être une démocratie de faible intensité puisqu'elle définit, de façon restrictive, l'espace public et laisse intacte de nombreuses relations de pouvoir qu'elle ne transforme pas en autorité partagée. »¹

Des débats récurrents ont qualifié le système actuel de « démocratie de basse intensité. »

Selon Boaventura de Sousa Santos à une démocratie de basse intensité, qui

« se limite à créer un îlot de relations démocratiques dans un archipel de despotismes (économiques, sociaux, raciaux, sexuels, religieux) en contrôlant effectivement la vie des citoyens et des communautés, »²s'oppose une « démocratie de haute intensité qui promeut simultanément la réduction de l'inégalité sociale et l'expansion de la diversité sociale, culturelle et politique. »³

À ce stade, il convient de s'interroger si la « démocratisation de la démocratie » rend possible une société participative, comme le fait Carole Pateman à propos du bilan qu'elle tire de la diffusion mondiale des budgets participatifs, l'expression *democratizing democracy*, étant emprunté à Boaventura de Sousa Santos.⁴

« Avec la démocratie, il se passe quelque chose de curieux: tout le monde la veut, mais il n'y a personne qui y croit. » C'est ainsi que l'historien David Van Reybrouck, introduit son essai « Contre les élections », ouvrant le débat autour du paradoxe de la démocratie.

« Sans un réforme drastique, ce système n'en a plus pour longtemps. Quand on voit la montée de l'abstentionnisme, la désertion des militants et le mépris qui frappe les politiciens, quand on voit la difficile gestation des gouvernements, leur manque d'efficacité et la dureté des "corrections" infligée par l'électeur à l'issue de leur mandat, quand on voit la rapidité du succès du populisme, de la technocratie et de l'antiparlementarisme, quand on

¹ *ibidem*

² *ibidem*

³ de Sousa Santos, B. (2009). « Pourquoi Cuba est-elle devenue un problème difficile pour la gauche "? *Mouvements*, 60, (4), 99-112. doi:10.3917/mouv.060.0099.

⁴ Mermet, L. ; Salles, D. (2017). « *Environnement et transition écologique* » Ed. De Boeck Supérieur, p. 424.

voit le nombre de citoyens qui aspirent à plus de participation et la vitesse à laquelle cette aspiration peut se muer en frustration, on se dit : il est moins une. Notre temps est compté. (...) Nous devons décoloniser la démocratie. Nous devons démocratiser la démocratie. »¹

Reybrouck préconise un renforcement de la participation de la société civile dans les politiques publiques par l'implication d'un petit groupe de citoyens ordinaires tirés au sort dans la prise de décision. S'il estime que les référendums sont préférables aux élections, ils ne sont pour autant le meilleur outil de participation. Comme en témoigne l'exemple du Brexit, le manque d'information de l'ensemble des citoyens est mis en cause. L'auteur recommande un système similaire au modèle irlandais appelé « assemblée de citoyens » par la sélection d'un « échantillon représentatif de la société bien informée. »²

« Les référendums sont meilleurs que les élections, mais à mon avis, ils sont aussi un instrument très primitif et archaïque. Les gens qui votent quelque chose d'aussi important que le Brexit doivent être pleinement conscients de ce qu'ils votent. Et dans un référendum, le 90% vote avec les viscères, seulement 10% avec la tête. Je crois qu'un échantillon représentatif de la société bien informée peut prendre de meilleures décisions qu'une société complète qui n'est pas bien informée. »³

« *Pouvoir débattre et approfondir un argument fait une différence très importante.* »⁴ Comme le dit Loïc Blondiaux, « la démocratie participative ou délibérative ne favorise pas nécessairement le consensus. Elle

¹ Van Reybrouck, D. (2014). « *Contre les élections.* » Ed. Babel Essai, p. 188.

² Par exemple, en Irlande, l'avortement est une question très viscérale, dans laquelle la société est profondément divisée. Le gouvernement irlandais a alors choisi de choisir au hasard une centaine de citoyens, et en huit mois il devaient étudier la question de l'avortement. Et, après avoir entendu tout le monde et discuté du sujet, ils sont arrivés à une conclusion, ils ont présenté une recommandation avec ce qu'ils croyaient qu'il fallait faire.

³ Gonzales, S. (24/02/2017). « La democracia ha llegado a su límite... Hay fórmulas mejores. » dans *Elmundo.es*

⁴ *ibidem*

conflictualise plutôt qu'elle n'apaise. L'accord est l'exception, le maintien des désaccords la règle. »¹

C'est dans le sillage de David Van Reybrouck que Philippe Schmitter² conçoit l'avenir de l'UE par le développement et la consolidation de la démocratie participative. Ceci requiert une reconnaissance plus substantielle du rôle des formations de la société civile. Selon l'auteur, « pour que l'UE retrouve son énergie et renforce sa légitimité, ses États membres devront s'accorder sur des réformes qui ne se limitent pas à améliorer le fonctionnement de leurs institutions mais aussi à lier leurs relations avec plus de responsabilité et de confiance les dirigeants avec ses citoyens. »³ Loïc Blondiaux évoque ce modèle comme « une sorte de dernière chance. »⁴

La démocratie participative rassemble les hommes et les femmes soucieux de défendre et promouvoir les valeurs démocratiques conformément à l'idéal de justice sociale qui l'anime. On se demande si la femme a réellement évolué ou s'est-elle contenté des transformations sociales et culturelles concernant sa vie ?

À partir des exemples de démocratie participative de Porto Alegre et du 15 M en Espagne, Jone Martínez Palacios⁵ analyse les difficultés auxquelles les femmes vont devoir se confronter.

L'expérience du budget participatif (PP) de Porto Alegre a été par l'administration, sur invitation sans que la perspective de genre ne soit intégrée. À l'inverse, le 15 M, est parvenu à émerger avec une perspective féministe dès le début de l'expérience.

Ces deux exemples mettent en évidence le fait que la participation se soucie du sexe des participants. Elle détecte deux cas de ce qu'on peut

¹ Blondiaux, L. (2007). La démocratie participative, sous conditions et malgré tout: Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique. *Mouvements*, 50,(2), 118-129. doi:10.3917/mouv.050.0118 consulté le 20 novembre 2017.

² Philippe C. Schmitter est politologue et il a été professeur au département de Sciences Politiques à l'Université de Chicago et à Stanford.

³ Schmitter Philippe C. (2000). « *Come democratizzare l'Unione europea e perché.* » Milano : Ed Il Mulino, p. 48.

⁴ Blondiaux, Loïc, *Op.Cit*, p.100.

⁵ Jone Martinez Palacios est professeure adjointe au Département de Sciences politiques et de l'administration de l'Université du Pays basque (Espagne). L'un de ses projets de recherche est intitulé « Une approche féministe des processus d'innovation démocratique : Structures et stratégies de la participation des femmes aux processus d'innovation démocratique. »

appeler *tirs amis*¹ théoriques, qui entravent une participation inclusive. Ces obstacles sont le résultat de la faible attention accordée à l'influence du système sexe- genre. »²

Les femmes dépensent un temps et une énergie considérables à éviter les *tirs amis*, lesquels représentent une participation extérieure, certes sympathisante, mais bien contraignante. Aux yeux de Judith Taylor, « c'est cette aide *bien intentionnée* qui complique si souvent les efforts féministes et les oblige à se redéfinir, et qui va parfois jusqu'à les empêcher de faire surface dans la sphère publique. »³

C'est pour cette raison que Martínez Palacios défend la thèse selon laquelle la grande majorité des propositions sur la démocratie participative sont aveugles au système de genre-sexe avec une domination masculine. La participation se manifeste comme une sorte de panacée qui ne se soucie pas du sexe. Elle soutient que « considérer la participation comme une manière neutre d'intervenir dans l'espace public est un obstacle à la participation inclusive. »⁴

2.2.3. La place des femmes de la période patriarcale à la post-patriarcale.

Notre recherche naît de l'ambition d'étudier les dynamiques de la société civile espagnole soucieuse de défendre l'eau comme bien commun. À la lumière des changements structurels qui ont lieu dans le système capitaliste nous nous intéressons plus particulièrement à la place des femmes dans la société contemporaine. Les valeurs du capitalisme coïncident avec celles socialement assignées au genre masculin. C'est la raison pour laquelle ce système est qualifié de capitalisme est patriarcal.

¹ Selon l'anthropologue et militante féministe américaine, Gayle Rubin le phénomène du tir ami est un « système de sexe/genre » comme l'ensemble des dispositions par lesquelles une société transforme la sexualité biologique en produits de l'activité humaine et dans lesquelles ces besoins sexuels transformés sont satisfaits. (Rubin : 1999[1975]p.66.)

² Martínez Palacios, J. (avril-juin 2015). « Le importa el sexo a la democracia participativa ? » *Revista de Estudios Políticos* (nueva época), N° 168, Madrid : pp. 151-174., p.150. doi: <http://dx.doi.org/10.18042/cepc/rep.168.05>.

³ Taylor, J. « Les tactiques féministes confrontées aux « tirs amis » dans le mouvement des femmes en Irlande », *Politix* 2007/2 (n° 78), pp. 65-86. p.73. DOI 10.3917/pox.078.0065

⁴ Martínez Palacios, *op.cit.*

Le capital et le patriarcat sont suffisamment souples pour s'adapter aux changements que subissent les deux systèmes.

« *Trois pouvoirs ont opéré en même temps, aucun démocratique : le capitalisme, le colonialisme et le patriarcat.* »¹ Cette phrase résume ce que le sociologue portugais Boaventura de Sousa Santos, s'est efforcé d'expliquer dans son ouvrage, « *Épistémologies du Sud.* » Comme point de départ à la décolonisation épistémique il fait appel à une « *écologie des savoirs* » et montre que les sciences sociales occidentales ne sont pas la seule source valide de savoirs. Nous reviendrons sur cette observation dans la section relative la méthodologie.

En partant du constat que le colonialisme perdure, non plus sous la forme d'occupation militaire, mais par la xénophobie, la discrimination, l'exclusion sociale et l'exploitation des ressources naturelles, on arrive à une théorisation de post-colonialisme sur lequel repose le concept de l'« *après-patriarcat.* »

Parmi l'éventail de définitions proposées analysons son évolution terminologique et conceptuelle.

Pour Boaventura de Sousa Santos « le colonialisme et le patriarcat existaient bien avant le capitalisme moderne, mais ce dernier a tout reconfiguré pour servir les objectifs de l'expansion du capitalisme. »² Lorsque le capitalisme se renforce, le colonialisme et le patriarcat gagnent en puissance car nous percevons que « *le patriarcat continue malgré toutes les luttes et conquêtes des mouvements féministes.* »³ Cette idée rejoint celle de Christine Verschuur,⁴ qui reconnaît le mouvement des femmes indigènes du Chiapas comme une lutte contre le patriarcat. Ce qu'elle qualifie de « *pratique de survie* » est inspirée d'un imaginaire préhispanique et de la mémoire des résistances anticoloniales. Elle écrit que « le genre, le racisme et la colonialité étaient donc indivisibles dans

¹ De Sousa Santos, B. (15/08/2015). « Para ler em 2050. » In *Publico*, p. 44.

² de Sousa Santos, B. (2017). « *Democracia y transformación social.* » Bogotá : Ed. Siglo del Hombre, p. 304.

³ *Ibidem.*

⁴ Christine Verschuur est professeur(e) Chargée de cours à l'IUED, responsable du Pôle Genre et Développement à l'IUED

les luttes des femmes indigènes: se libérer comme femmes revenait à se libérer de la servitude coloniale, raciste et patriarcale. »¹

Y a-t-il un lien entre le patriarcat et le capitalisme ?

Les réflexions de Vandana Shiva, offrent quelques pistes de réflexion. Pour la philosophe et écologiste indienne, il est possible de constater une racine commune patriarcale dans le modèle de croissance économique capitaliste et dans le projet de développement technico-scientifique de la science moderne.

Sous-estimer la nature dans son auto-renouvellement et le rôle des femmes dans la subsistance de la famille est une partie essentielle du paradigme du *maldevelopment*. Il renvoie à l'idée que tout travail qui ne s'inscrit pas dans la logique du profit et du capital est improductif. Shiva définit le *maldevelopment* comme « la violation de l'intégrité des systèmes organiques, interconnectés et interdépendants, qui enclenche un processus d'exploitation, d'inégalité, d'injustice »² Ce paradigme intègre le concept d'un développement considéré « *faux, parce que masculin.* »

L'attribut du genre dérive du fait qu'historiquement et idéologiquement, le développement est le résultat du travail de l'homme, blanc et occidental. La science et l'économie sont donc, patriarcales.³

Le point de départ de l'analyse de Vandana Shiva est qu'aujourd'hui la colonisation est plus que jamais à l'œuvre et continue de menacer l'écologie de la planète en se cachant derrière de nouvelles formes. Selon la philosophe,

« Le développement a donc été réduit à une continuation du processus de colonisation; une extension du projet de création de richesse dans la moderne vision économique patriarcale de l'Occident, basée sur l'exploitation et l'exclusion des femmes (occidentales et non), sur l'exploitation et la dégradation de la nature, et enfin sur l'exploitation et l'érosion d'autres cultures. »⁴

¹ Verschuur, C. (2016). « *Vents d'Est, vents d'Ouest: Mouvements de femmes et féminismes anticoloniaux.* » Genève : Ed. Graduate Institute Publications, p. 65.

² Shiva, V.(2002). « *Terra madre. Sopravvivere allo sviluppo.* » (tr. it. di Marinella Correggia) Torino : Utet, p. 16.

³ *Ibidem*, p. 37.

⁴ *Ibidem*, p.11-12.

Dans la même lignée, la sociologue Sabine Masson¹, analyse la mondialisation capitaliste et son articulation avec le patriarcat. Elle constate qu'ils sont deux systèmes d'oppression et d'exploitation profondément imbriqués. Privilégiant une approche dé-coloniale,² la sociologue montre comment l'opposition de classe recoupe en grande partie une disparité de sexe. Seule une minorité de femmes accèdent à des postes de pouvoir. En effet, « une minorité infime de femmes appartient à la classe capitaliste, tandis que la majorité des femmes qui travaillent appartiennent à la classe des prolétaires. À l'intérieur de cette classe, elles constituent une caste surexploitée : ce fait est bien connu. »³ Décoloniser signifie, alors, comprendre la complexité des relations et des subordinations qui s'exercent sur ceux et celles considérés comme « autres. »

De ce modèle de « développement » conceptualisé par Schiva et Masson, survient une mise en garde Nafeez Ahmed.⁴ Selon le politologue le changement climatique augmentera les épisodes de sécheresse et l'érosion des systèmes côtiers. Ce qui signifie que les femmes, qui jouent un rôle clé dans l'approvisionnement en nourriture et en eau, vont être les plus affectées par les crises alimentaires et hydriques qui découlent du changement climatique. En effet, « la marginalisation et la répression systémique des femmes ne sont pas un effet accidentel de la crise de notre civilisation. Elles sont intrinsèquement liées à notre système, dominé par le masculin, de violence contre le monde naturel dans son ensemble. »⁵

¹ Sabine Masson est chargée de recherche à IHEAD. Elle a élaboré sa thèse en sociologie sur le thème des coopératives de femmes indiennes et de l'articulation des rapports sociaux de race et de genre, en collaboration avec le Centre de recherches et d'études supérieures en anthropologie sociale

² L'approche dé-coloniale vise à éradiquer les catégories et les rapports sociaux issus de la modernité coloniale.

³ Delphy, Christine (1998). « *L'ennemi principal. L'économie politique du patriarcat.* » Paris : Syllepse, p. 50. (cité dans Masson, S. (2003). Féminisme et mouvement antimondialisation. *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 22,(3), 102-121. doi:10.3917/nqf.223.0102.)

⁴ Ahmed Nafeez est un politologue britannique d'origine bangladaise, qui est également rédacteur au « The Guardian. »

⁵ (Tr. Nicolas CASAUX): Patriarchy is killing our planet - women alone can save her » et dit que, « the systemic marginalization and repression of women is not an accidental feature of our civilizational crisis. It is inherently bound up with our male-dominated system of violence toward the natural world as a whole. In Ahmed Nafeez (2013).

Dans de tels contextes, l'action des femmes devrait viser à contrer les interprétations hégémoniques et sexistes de la société et à briser les prescriptions qui identifient la politique avec le patriarcat et les droits des femmes subordonnés et leur autonomie, réussissant avec leur intervention dans redistribuer l'égalité des droits et la capacité d'action indépendante des acteurs communautaires.

L'écologiste Murray Bookchin¹ revient ainsi sur la naissance de la société hiérarchique qui a rendu de plus en plus agressifs les rapports de l'humanité avec la nature. Il constate un crescendo pervers culminant avec la dépossession sauvage opérée par le capitalisme et son modèle fou de croissance infinie dans un monde fini.

L'originalité et la spontanéité de son analyse sur le développement d'une écologie radicale est apparue pertinente dans le cadre de notre étude. Selon l'auteur, « l'obligation faite à l'humain de dominer la nature découle directement de la domination de l'humain sur l'humain. »²

Bookchin se montre très critique envers toute forme de domination. Il écrit que :

« dans la sphère sociale, a progressé une réelle domination : la domination des vieux sur les jeunes dans les gérontocraties, des hommes sur les femmes dans le patriarcat, d'un groupe ethnique sur une autre dans les hiérarchies raciales, de la ville sur la campagne dans les civilisations urbaines. Toutes ces formes de domination ont une origine et une nature communes: ce sont des systèmes de commandement/obéissance basés sur des institutions hiérarchiques. »³

Mais, dans certains contextes, la culture patriarcale a une autre dimension particulièrement perverse, celle de créer dans l'opinion publique l'idée que les femmes sont opprimées et, en tant que telles, sont des victimes

"Patriarchy is killing our planet. Women alone can save her." *The Ecologist*, Extrait dans <https://theecologist.org/2015/mar/13/patriarchy-killing-our-planet-women-alone-can-save-her>

¹ Murray Bookchin est un militant et essayiste américain écologiste libertaire. Il est considéré aux États-Unis comme l'un des grands penseurs de la Nouvelle gauche.

² Bookchin, M. (2016). « *Per una società ecologica, tesi sul municipalismo libertario e la rivoluzione sociale.* » (Trad. Roberto Ambrosoli), Ed Elèuthera, p.76.

³ *Ibidem*, p. 8.

silencieuses et sans défense. Ce stéréotype permet d'ignorer ou de dévaloriser les luttes de résistance des femmes et leur capacité d'innovation politique.

Les femmes apparaissent bien plus présentes dans les engagements associatifs concrets dans lesquels elles peuvent réinvestir des qualités intériorisées liées au soin du foyer. L'engagement associatif a d'ailleurs été longtemps la seule forme possible de participation publique pour les femmes qui étaient privées de droits civiques et politiques. Devant le manque de services publics, l'on observe dans de nombreux contextes, notamment urbains, que des femmes interviennent activement dans les mouvements de base pour s'organiser, résister, proposer des solutions, alors que la plupart des hommes sont entraînés dans cette dynamique d'une manière différente.¹

À ce propos, une étude d'Eva Alfama i Guillén² démontre l'utilité d'intégrer la perspective de genre à l'analyse de l'action collective pour parvenir à une meilleure compréhension des processus de mobilisation sociale. Son travail de terrain s'est déroulé pendant les manifestations de Barcelone entre juin 2003 et mai 2004. Elle a utilisé la méthode d'observation participante, elle a réalisé vingt-huit entretiens semi-structurés auprès de femmes impliqués dans le mouvement contre le Plan Hydrologique National (PHN). Il ressort de cette étude que les motivations de la participation des femmes pour la défense de l'eau doivent prendre en compte la connexion établie entre les objectifs du mouvement et les rôles et responsabilités socialement assignées aux femmes en tant que responsables de famille et de la vie quotidienne. La plupart d'entre elles justifient leur lutte contre le PHN comme « une lutte pour leur famille ; elles partent d'une conception communautaire de la lutte pour la sauvegarde de la continuité de la communauté et du fleuve pour les

¹ Verschuur, C. (2007). « Mouvements de quartier, genre et justice sociale : réinvention culturelle du politique par les femmes. » *Revue internationale des sciences sociales*, 193-194,(3), 459-471. doi:10.3917/riss.193.0459.

² Eva Alfama i Guillén prépare une thèse de doctorat en Science Politique à l'Université de Barcelone.

générations futures, pour leurs enfants. »¹

Étant les premières victimes du dérèglement climatique, sont souvent aussi, les premières à agir pour protéger l'environnement. C'est pourquoi, en collaboration avec des femmes chefs d'entreprise, de nombreuses femmes maires des plus grandes villes du monde se sont engagées en 2017 à l'occasion de la première conférence de l'initiative Women4Climate² du C40.³ Une partie de leurs actions visait à encourager les nouvelles générations de femmes à incarner la prochaine génération d'héroïnes du Climat.

Comme le dit Manuel Castells, « la présence massive des femmes dans l'action collective des mouvements populaires partout dans le monde, et leur auto-identification explicite en tant qu'acteurs collectifs, transforme la conscience et les rôles sociaux des femmes, même en l'absence d'une idéologie féministe articulée. »⁴

La féminisation du travail et de la société continue d'agir. Ceci étant dit, comme le souligne Lellouche, les formes patriarcales de l'organisation du travail et de la politique résistent encore : « le mouvement des femmes, au moins dans son versant non fondamentaliste, cherche à se libérer, et elles transforment aussi le patriarcat. »⁵

La sociologue italienne Anna Simone⁶ a interrogé vingt et une femmes italiennes talentueuses⁷ racontant et se comparant à une histoire qui les voyaient encore comme des « exceptions » dans un pays comme l'Italie conçu et façonné par les hommes et pour les hommes. Anna Simone a

¹ Alfama, E. (2009). « Hacia la perspectiva de genero en el estudios de los movimientos sociales. La participación de las mujeres en la Plataforma de la defensa del Ebro. » In *Revistas españolas de investigación sociológicas (REIS)*, N°125, pp.117-121.

² Le manifeste « Women4Climate », une initiative du C40 Cities, vise à soutenir toutes les femmes du monde qui travaillent sur des politiques locales contre le réchauffement climatique.

³ Le C40 Cities Climate Leadership Group (C40) est une organisation créée en 2005 par l'ancien maire de Londres Ken Livingston qui vise à lutter contre le dérèglement climatique. Depuis le 8 août 2016 la mairesse de Paris, Anne Hidalgo, préside le C40.

⁴ Castells, M. (2014). « *Il potere delle identità*. » Vol.(II) Milano : Ed. Egea Spa, p. 535.

⁵ Lellouche, S. (01/06/2000). « L'ère des réseaux. Entretien avec Manuel Castells » Article extrait dans *Scienceshumaines.com*, et consulté le 25 novembre 2017.

⁶ Anna Simone est sociologue du droit, de la déviance et du changement social au Département de Sciences Politiques de l'Université de Rome 3.

⁷ Ces femmes sont des politiciennes, des syndicalistes, des féministes, des chefs d'entreprises, des journalistes, des sociologues, des professeurs d'université.

défini le cadre de leurs rencontres sur le thème du passage du patriarcat au paternalisme. La sociologue en tire la conclusion que :

« le patriarcat a été fondé et est parfois encore basé sur l'exclusion des femmes de la sphère publique, alors que le post-patriarcat est basé sur l'inclusion des femmes dans la même sphère. Cela signifie qu'aujourd'hui nous incluons les femmes plus pour la rhétorique *politically correct* que pour une réelle attribution du sens et de la valeur aux chemins féminins caractérisés par la passion, le savoir-faire, le désir d'être là. Dans ce cas, nous devrions parler plus de paternalisme que de patriarcat classiquement perçu.¹ »

Durant toutes ces années, le pouvoir est-il resté imperméable aux changements ?

Il apparaît que nous ne sommes pas confrontés à une nouvelle ère car la précédente n'est pas terminée. C'est la raison pour laquelle, Ida Dominijanni² croit qu'il y a tous les éléments pour définir l'ère du post-patriarcat. Ils pèsent sur ce terme non pas quelques malentendus, comme si cela signifiait la fin et la solution du problème entre les sexes ou l'annonce triomphale d'une affirmation définitive de la liberté des femmes (le post-patriarcat). Cela ne signifie pas que les formes anciennes et nouvelles d'oppression féminine ont disparu, ni que le pouvoir masculin a été dilué. « Cela signifie, par rapport au premier aspect, que les anciennes formes d'oppression sont relues et mesurées à la lumière de la liberté féminine conquise, et les nouvelles doivent être lues et contrastées, même en tant que effet indirect de la même liberté, des réactions masculines qu'elle provoque et des transcriptions néolibérales auxquelles elles sont subordonnées. »³

Ida Dominijanni voit dans le préfixe « post », allusif et imprécis, « un terme qu'il n'indique pas dans ce cas un après clôturé, et encore moins présuppose, historiquement, un processus linéaire ou dialectique de dépassement du passé; il fait plutôt allusion au mélange de l'innovation et

¹ Simone, A.(2014). « *I talenti delle donne. L'intelligenza femminile al lavoro.* » Milano : Ed. Einaudi, pp. 38-39.

² Ida Dominijanni est une journaliste et philosophe italienne.

³ Dominijanni, I.(2017). « Después del patriarcado. feminismo y cuestión masculina. » In *Lectora N°23*, pp. 229-253.

de la régression, des évènements du passé et des nouvelles figurations, qui caractérisent en même temps la dépossession de l'ordre moderne. »¹ Cette définition rejoint celle d'Eric Macé, pour qui la notion d'« après » ne doit pas être entendue ici au sens d'une page historique qui devrait être tournée (« après le patriarcat. ») À l'inverse, l'« après » doit être considéré comme la conséquence directe des transformations mêmes du patriarcat – tout comme la « post-colonialité » ne désigne pas un monde débarrassé de la colonisation mais les conséquences contemporaines de la colonisation et de la décolonisation dans un monde globalisé et multipolaire. »²

La transition vers le post-patriarcat subsiste et demeure floue. Nous devons donc mieux comprendre la transition que nous traversons. Il comprend les mutations du capitalisme globalisé, la crise de l'État social et le déclin de l'autorité politique masculine et de la liberté féminine.

Au travers d'une définition tout à fait originale, la sociologue italienne Irene Strazzeri³ s'aventure dans la périphérie du patriarcat en racontant le scénario des nouvelles frontières du féminisme. La philosophe Nancy Fraser⁴ l'avertit qu' : « *il ne saurait être question de parler de post-féminisme aussi longtemps qu'on ne pourra parler légitimement de post-patriarcat.* »⁵ Pour la sociologue italienne, « le terme post-patriarcat décrirait un changement fondamental dans l'anthropologie humaine des relations entre les sexes. Derrière ce terme, se cache une métamorphose complexe, engendrée par la combinaison d'une série de processus qui ont investi la modernité, aboutissant à l'hyper-modernité ou à la soi-disant « vie liquide, »⁶ si souvent évoquée par Zygmunt Bauman.

¹ *Ibidem*

² Macé, E. (2015.) « *L'après-patriarcat.* » Paris : Seuil, p. 6.

³ Irene Strazzeri est chercheuse en Sociologie du changement et de la connaissance à l'Université de Foggia en Italie. Elle a concentré ses recherches sur le féminisme comme une révolution dans la façon de connaître et de pratiquer le monde.

⁴ Nancy Fraser est une philosophe féministe, qui, depuis 1995, enseigne la science politique et la philosophie à la New School de New York.

⁵ Fraser, F. (2013). « *Le féminisme en mouvements. Des années 1960 à l'ère néolibérale.* » Paris : La Découverte, p.12.

⁶ Strazzeri, I. (2013). « Alla periferia del patriarcato. Le nuove frontiere del femminismo post-patriarcale. » In *METIS*, vol. 12, année III, ISSN: 2240-9580, doi: 10.12897/01.00016

En effet, le post-patriarcat n'est pas défini comme un paradigme qui décrit le passage à la postmodernité, mais un champ de bataille ouvert où les tous les avancements acquis, tels que les droits, les libertés et les ruptures symboliques, sont absorbés et redéfinis par des aller retours conceptuels et de vieilles formes de domination patriarcale.

« Le post-patriarcat se trouve densément peuplé de patriarcalismes de retour, issus de figures néo-patriarcales, résultat des contradictions typiques de cette phase de transition complexe. »¹

La notion d'égalité entre les femmes et les hommes a évolué vers l'idée des droits humains de la femme. Dans le droit international des droits de l'homme, la reconnaissance des droits de la femme par des organisations internationales comme les Nations unies (ONU), le Conseil de l'Europe et l'Union européenne a porté sur le devant de la scène la question de l'intégration de la dimension de genre comme moyen et stratégie pour promouvoir et intégrer l'égalité entre les sexes dans tous les aspects de la vie et de la politique.²

Ces derniers siècles, malgré d'importantes avancées au niveau des droits de la femme, la parité entre les sexes n'est pas atteinte. D'autant plus que « *Si nous sortons du moyen âge, vos siècles d'infini servage pèsent encore lourd sur la terre* » pour reprendre quelques vers de la belle chanson de Jean Ferrat, « La femme est l'avenir de l'homme. »

2.2.4. Le droit humain à l'eau comme élément indissociable de la dignité humaine.

En quoi la lutte des mouvements féministes a-t-elle influencé l'application des Droits de l'homme ?

L'évolution politique et des coutumes sociales sont aujourd'hui empreintes des efforts et des revendications des femmes.

¹ *Ibidem*

² Conseil de l'Europe, (2013). « *Mosaïques, Kit De Formation Pour Le Travail Euro-méditerranéen De Jeunesse.* » Strasbourg : Ed. Conseil de l'Europe, p. 166.

La plupart des citoyens méconnaissent l'ensemble des droits de l'homme. Ils énuméreront les droits qu'ils connaissent, mais très peu connaissent tous leurs droits car la portée des droits de l'homme est très large.

La déclaration universelle des droits de l'homme est adoptée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations unies, car « au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le monde entier se remet lentement de toutes les atrocités qu'il vient de vivre. Mais surtout, il a peur. Les populations ont redécouvert que l'homme est un loup pour l'homme et le sentiment de sécurité devient un besoin essentiel. »¹

C'est justement dans cet esprit que l'ONU adopte officiellement en 1948 la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC) afin de « protéger les populations et les libertés fondamentales. »

Pour le juriste Danilo Zolo,² la DDHC a le mérite de rendre les droits de l'homme indivisibles et non séparables en droits civils, politiques et sociaux. Pour autant, il souligne les limites du texte : « son prétendu universalisme est inacceptable et en même temps un individualisme typiquement occidental, »³ et pêche par excès d'utopie et d'irréel.⁴

Joseph Yacoub aborde cette question et montre que les « *droits de l'homme* » n'ont pas véritablement une base universelle, car les débats sur le contenu de la Déclaration furent marqués par des divergences philosophiques, idéologiques et politiques. Le sociologue historien déclare :

« Peng Chun-Chang, homme politique chinois, diplomate et philosophe confucianiste, appréhendait une approche trop occidentale des droits de l'homme. Défenseur des valeurs asiatiques, il disait : « *Cette Déclaration devrait incorporer les idées de Confucius autant que celles de Thomas d'Aquin* ». Il rappelait sans cesse qu'une Déclaration universelle devait intégrer des

¹ « Les droits de l'Homme. » Site officiel de l'INA. Extrait dans <https://m.ina.fr/contenus-editoriaux/articles-editoriaux/les-droits-de-l-homme/>

² Danilo Zolo est juriste et philosophe de droit italien. Professeur à la faculté de droit de l'Université de Florence et professeur dans diverses universités anglo-saxonnes (Cambridge, Princeton, Harvard, Pittsburgh) et dans des universités latino-américaines.

³ Zolo, D. (2011). « I diritti umani, la democrazia e la pace nell'era della globalizzazione » In *Jura Gentium*, Rivista di filosofia del diritto internazionale e della politica globale.

⁴ Yacoub, J. (2004). Pour un élargissement des droits de l'homme. *Diogenes*, 206,(2), 99-121. doi:10.3917/dio.206.0099.

systèmes philosophiques, notamment chinois, autres que ceux de l'Occident. »¹

L'économiste Amartya Sen ajoute que :

« La république des Lettres » que « le sujet des Droits de l'Homme a fini par être un véritable lieu d'affrontement dans les débats politiques et les disputes éthiques, particulièrement en ce qui concerne leur application dans les pays non-occidentaux. Pourquoi en est-il ainsi ? L'explication est parfois recherchée dans les différences culturelles qui diviseraient le monde, une théorie qui se réfère aux théories du "choc des civilisations" ou de "l'affrontement entre les cultures". On prétend souvent que les pays occidentaux reconnaissent de nombreux droits humains, relatifs par exemple à la liberté politique, qui n'ont pas de résonance dans les pays asiatiques. »²

Au cours du processus de mondialisation, l'insuffisance de la Déclaration universelle est devenue de plus en plus évidente.

Les rapports d'Amnesty International le démontrent depuis longtemps. La violation des droits de l'homme est un phénomène de plus en plus répandu qui affecte un grand nombre d'États, y compris les États occidentaux. Dans cette ordre d'idées, Luigi Ferrajoli³ écrit que : « l'âge des droits est aussi l'âge de leur violation la plus massive et de l'inégalité la plus profonde et intolérable. »⁴

Depuis la quatrième conférence mondiale sur les femmes sous l'égide de la ONU à Pékin en 1995, on constate des progrès en matière de parité. Les droits humains des femmes sont définitivement inscrits dans l'agenda politique mondial et, en la circonstance, Hillary Clinton, alors Première dame des États-Unis, prononça un célèbre discours déclarant que « *les droits humains sont des droits des femmes.* » Elle insista sur la nécessité de veiller à ce que les droits des femmes soient protégés

¹ ibidem

² Amartya Sen. (04 mai 2008). « Les Droits de l'Homme et l'illusion occidentaliste. » *La République des Lettres*, Extrait dans <http://republique-des-lettres.fr/10738-droits-homme.php>

³ Luigi Ferrajoli est avocat, ancien magistrat, professeur d'université et philosophe de droit italien, élève de Norberto Bobbio.

⁴ Ferrajoli, L. (2004). "Diritti fondamentali e democrazia costituzionale", in P. Comanducci, R. Guastini "Analisi e diritto 2002-2003", Torino : Giappichelli, p. 347.

comme tous les autres. Malgré des avancés, comme l'écrit Thérèse Loloach¹, « on a pas réussi à remettre en cause, le désordre économique international qui enrichit les riches et écrase les pauvres, particulièrement les femmes. »² Suivant cette idée, près d'« un demi-siècle après la Déclaration universelle des droits de l'homme, il est encore nécessaire de militer pour des droits sociaux et économiques. »³ L'accès à l'eau potable en tant que droit humain n'est pas explicitement mentionné ni dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, ni dans les Pactes qui furent ensuite élaborés pour assurer la mise en œuvre de cette déclaration.

D'après Sylvie Paquerot, « ce droit humain sera plus tard intégré dans le système des droits de l'homme des Nations Unies à travers l'étude d'autres droits, notamment le droit à un logement adéquat, le droit à une nourriture suffisante et le droit à la santé. »⁴

Le premier alinéa du préambule, fait référence à « la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables. » La reconnaissance de la dignité humaine constitue la base même des droits fondamentaux. Selon un rapport des Nations unies de 2005 : « Les droits de l'homme sont des garanties juridiques universelles qui protègent les individus et les groupes contre tous les actes des gouvernements portant atteinte à leurs libertés fondamentales et à leur dignité. »⁵ Les droits de l'homme sont intimement indissociables à la dignité humaine.

Alain Touraine insiste sur l'importance de la dignité, car « c'est parce qu'il porte en lui l'affirmation directe, éthique du droit, sans avoir à passer para

¹ Thérèse Loloach est membre active de l'UIESP et fut la première dans le monde de la démographie francophone à percevoir l'importance des relations de genre dans les comportements démographiques

² Loloach, T. (1996). « *Afrique : un système éducatif inadapté.* » In Léridon, H. « Populations : l'État des connaissances : la France, l'Europe, le monde ». Ed. Institut national d'études démographiques, p.290.

³ Sizoo, E. (2003). « *Par-delà le féminisme.* » Ed. ECLM, p. 97.

⁴ Paquerot, S. (2005). « *Eau Douce: La Nécessaire Refondation du Droit International.* » Ed. PUQ p. 121.

⁵ United Nations. (2005). « *Les droits de l'homme et les prisons: guide du formateur aux droits de l'homme à l'intention du personnel pénitentiaire.* » United Nations Publications, p.31.

des intermédiaires économiques, sociaux ou politiques. »¹ D'après le sociologue les crimes contre l'humanité touchent aujourd'hui la liberté, l'égalité et la dignités des êtres humains. Pour le philosophe américain Ronald Dworkin : « celui qui prétend prendre les droits de l'homme au sérieux doit accepter l'idée, vague mais puissante, de dignité humaine.² » Enfin, le philosophe Christoph Menke³ croit que si l'on voit les hommes de telle sorte que la dignité leur appartienne, on ne peut faire autrement que d'utiliser le concept des droits de l'homme. « Dignité humaine et droits de l'homme forment une unité conceptuelle. »⁴

À partir du préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et selon le principe de la dignité humaine, Sylvie Paquerot, avance que quatre fonctions lui permettent de donner un contenu concret, à savoir : « protéger la vie et l'intégrité physique des personnes humaines ; garantir l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles ; éliminer les discriminations ; assurer des conditions de vie minimales. »⁵ Selon la politologue, c'est sur ces critères que s'est construit le droit à l'environnement. Or, Edith Sizoo⁶ relève que la mise en œuvre de la Déclaration universelle des droits de l'homme s'est éloignée de ses beaux principes et que les militants des droits humains se voient obligés de « rappeler continuellement à la communauté internationale et en particulier aux gouvernements les engagements qu'ils avaient pris. »⁷

À titre d'exemple, la résolution n° 64/292 de l'Assemblée générale des Nations unies du 28 juillet 2010, reconnaît que « le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit fondamental, essentiel à la pleine

¹ Touraine, A. (2016). « *Nous, sujets humains*. » Paris, Ed. Seuil, p.120.

² Dworkin, R. (1977). « *Taking rights seriously*. » Cambridge : Harvard University Press, p.293.

³ Christoph Menke est un philosophe allemand et, depuis 2009, professeur de philosophie à Francfort-sur-le-Main. Il est considéré comme un représentant important de la « troisième génération » de l'école de Francfort.

⁴ Christoph Menke, « De la dignité de l'homme à la dignité humaine : le sujet des droits de l'homme », *Trivium* [En ligne], 3 | 2009, mis en ligne le 15 avril 2009, consulté le 11 décembre 2017. URL : <http://journals.openedition.org/trivium/3303>

⁵ Paquerot, *op.cit.* p. 266.

⁶ Edith Sizoo, d'origine néerlandaise a travaillé dans le cadre de la Coopération au Développement à Hong-Kong et en Inde, au Ministère des Affaires Étrangères des Pays-Bas, comme Directrice de la fédération néerlandaise des ONG, ensuite à Bruxelles avec le Réseau Cultures et Développement comme coordinatrice internationale et responsable des programmes « Langues et communication interculturelle » et « Féminité et transformations sociales. »

⁷ *Ibidem*, p. 100.

jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme. » Après des décennies de lutte dans le monde pour que l'accès à l'eau douce devienne un droit primordial et universel, cette décision a marquée une étape historique. Sept ans après la résolution de l'ONU 2010, pourquoi la mobilisation pour la défense de l'eau comme droit humain perdure-t-elle ? Il convient de préciser, qu'il s'agit toujours d'un texte sans aucune force juridique.

Selon Marc Laimé,¹ la résolution présentée à l'initiative de la Bolivie par un groupe de 35 pays du Sud, a été adoptée par consensus.² Pour autant, 41 États se sont abstenus, principalement des pays industrialisés dont les États-Unis, la Grande Bretagne et le Canada. Seulement onze pays de l'UE ont voté pour l'adoption de cette résolution.³ Selon André Abreu⁴ et Emmanuel Poilane,⁵ les groupes de la société civile qui travaillent pour le droit à l'eau, se sont réunis à New York en mars 2012 pour rédiger le « draft zero » du texte base de la conférence Rio+20. Ils ont découvert que certains groupes et certains pays - dont l'Union Européenne - travaillaient pour effacer systématiquement du texte toute mention au droit à l'eau, ainsi que d'autres liens avec les droits humains et sociaux tels que le droit à la souveraineté alimentaire, le droit des femmes et les droits des peuples autochtones.⁶ Selon Brusil Miranda Metou⁷, après s'être inquiétées pour l'avenir du droit à l'eau dans le cadre de la préparation du sommet de Rio+20 les organisations de la société civile internationale ont parvenues à faire inscrire la question à l'ordre du jour de la Conférence. « Cette inscription a été obtenue à la dernière semaine de négociations à

¹ Marc Laimé est journaliste et sociologue. Il gère le blog eauxglacees.com

² La révolte populaire qui a éclaté en 2000 suite à la privatisation du service de l'eau à Cochabamba a fait de cette ville bolivienne le symbole mondial de la lutte contre les multinationales du secteur et contre la logique de marchandisation impulsée par les institutions financières internationales.

³ Laimé, M. (04/04/2012.) « L'eau, droit humain, par Anne de Hauteclocque. » Extrait dans eauxglacees.com consulté le 15 juin 2016.

⁴ André Abreu, responsable environnement et climat Tara Expéditions (Fondation environnementale)

⁵ Emmanuel Poilane est Directeur de la Fondation Danielle-Mitterrand France Libertés.

⁶ Poilane, E. ; Abreu, A. (28/03/2012). « Négociations à l'ONU pour la conférence Rio+20: le droit à l'eau en danger! » Huffingtonpost.fr.

⁷ Brusil Miranda Martine Metou est Agrégée des facultés de droit. Maître de conférences. Université de Yaoundé II.

l'ONU pour le texte base de la conférence sur le développement durable Rio+20. »¹

Le droit à l'eau est un élément fondamental pour la pleine jouissance du droit à la vie et tous les autres droits de l'homme. On pourrait même définir le droit à l'eau comme une extension du droit à la vie établie par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Pour Alain Touraine, « les droits sont au-dessus de tout, même des lois. »² Il entend ainsi que les droits humains soient placés au-dessus de toutes les normes institutionnelles.

En 2000 à Bamako, l'adoption d'une déclaration sur la paix, la démocratie et les droits de l'homme s'inscrit dans l'approche de Norberto Bobbio :

« Les droits de l'homme, la démocratie et la paix sont les trois moments nécessaires d'un même mouvement historique: sans droits de l'homme reconnus ou protégés, il n'y a pas de démocratie, sans démocratie il n'y a pas de conditions minimales solution pacifique aux conflits³ »

Les droits humains sont en effet intrinsèquement liés à la démocratie.

David Beetham⁴ explore cette relation de plus en plus reconnue tant par les défenseurs des droits de l'homme que par les politiques étrangères des gouvernements occidentaux.

« Historiquement, la démocratie et les droits de l'homme ont été considérés comme des phénomènes distincts, liés à différents domaines de la sphère politique: la démocratie en tant qu'organisation gouvernementale, les droits de l'homme en tant que problème lié aux droits individuels et à leur protection. »⁵

¹ Brusil Miranda. M. (13/05/2012) « Conférence Rio + 20 : maintien du droit à l'eau dans le projet de texte grâce à la mobilisation de la société civile » *Revue Sentinelle*, Bulletin n°304, consulté le 12/01/2016.

² Touraine, A. (2015). « *Nous, sujets humains*. » Paris : Le Seuil, p. 30.

³ N. Bobbio. (1990). « *L'età dei diritti*. » Torino : Einaudi, p. VII.

⁴ David Beetham est un théoricien social qui a apporté des contributions dans les domaines de la démocratie et des droits de l'homme.

⁵ Archibugi, D; Beetham, D. (1998). « *Diritti umani e democrazia cosmopolitica*. » Ed. Feltrinelli, p. 61.

D'autre part, Arsenio Siani affirme que :

« L'existence d'un système démocratique dans un État est conditionnée au maintien de relations pacifiques entre des citoyens qui permettent des débats pacifiques dans la sphère politique, car les dérives populistes et l'émergence de conflits entre citoyens sur des questions de la communauté, aboutiront inévitablement à la subversion de la structure démocratique. »¹

Étant donné que la violation des droits de l'homme est considérée comme abus d'un droit fondamental, l'émergence d'un nouveau consensus international autour des notions de droits de l'homme et de démocratie, constitue une innovation extraordinaire.

Tenu pour acquis que le droit international définit les droits humains comme des obligations que les États sont tenus de respecter en s'engageant à mettre en place des mesures et des lois nationales, cependant, la juriste Raphaëlle Nollez-Goldbach² constate, pour autant, « que ces textes n'ont en rien permis d'assurer l'effectivité des droits de l'homme, (...) révélés inefficaces à de nombreuses reprises au cours du XXe siècle, incapables d'assurer une protection effective, notamment aux hommes ayant perdu leurs droits de citoyen. »³ Par exemple, l'article 1 des quatre *Conventions de Genève du 12 août 1949* indique par une formule identique, l'obligation pour les Hautes Parties Contractantes (les États) de « respecter et faire respecter » en toutes circonstances les règles du droit international.

Le maillon faible du droit international dans l'opinion publique réside dans son peu d'efficacité et ce point de vue pessimiste est partagé par les juristes les plus avertis, comme les professeurs Luigi Condorelli,⁴ et Laurence Boisson De Chazournes⁵ qui voient difficilement que

¹ Siani, A. (Mars 2007). « *La relazione tra democrazia e diritti umani.* » Mémoire de Master II en droit, Faculté de droit, Université de Siena, p 6.

² Raphaëlle Nollez-Goldbach est juriste, chargée de recherche au CNRS et membre du Centre de théorie et analyse du droit (UMR CNRS 7074), à l'Université Paris Ouest Nanterre et à l'École normale supérieure.

³ Nollez-Goldbach, R. (2005). Crise des droits de l'homme et fabrication d'une nouvelle catégorie humaine. *Tumultes*, 25,(2), 75-84. doi:10.3917/tumu.025.0075.

⁴ Luigi Condorelli est professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Genève.

⁵ Laurence Boisson De Chazournes est professeur de droit international Université de Genève.

l'expression « respecter et faire respecter» devienne courante dans les conventions internationales. »¹

Par exemple, le devoir de l'État de respecter et de faire respecter l'environnement et l'écologie : mais comment mettre en œuvre cette obligation ? Et pourquoi avons-nous besoin d'une action des Ong si nous traitons avec des États qui respectent les droits de l'homme?

¹ Condorelli, L.; Boisson De Chazournes, L. (1984). « Quelques remarques à propos de l'obligation des États de 'respecter et faire respecter' le droit international humanitaire 'en toutes circonstances. » In: Swinarski, Christophe. *Études et essais sur le droit international humanitaire et sur les principes de la Croix-Rouge en l'honneur de Jean Pictet*. Genève : Comité international de la Croix-Rouge, p. 17-35.

3. NOTRE POSITIONNEMENT

L'analyse de la revue de la littérature comprend les travaux menés par des chercheurs en sociologie, science politique, histoire et géographie. Cette diversité disciplinaire nous a permis d'éclairer l'évolution des concepts encadrant notre travail. Nous partons ainsi du constat que dans une partie de la société civile du monde occidental, il y a une volonté de reconstruire sa conception du monde (*Weltanschauung*), en conformité avec les savoirs des communautés indigènes d'Amérique latine aux fins de l'élaboration d'un projet de société du *buen vivir*. Il s'agit d'un concept qui s'inscrit dans les cosmovisions indiennes qui mêlent le développement humain et celui de la nature. Cette idée se retrouve chez Julien Vanhulst et Adrien Beling que, proposant un discours du *buen vivir* avec une double fonction de critique de la modernité européenne, imposent en rupture fondamentale avec les idéologies occidentales modernes, principalement celles du dualisme société-nature et de l'universalisme euro centrique.¹ Cette vision de vie met l'accent sur les différences entre les dominateurs et les opprimés et critique la perspective occidentale se traduit par une remise en question de la théorie critique, qui est loin d'être un corpus théorique figé. On peut même dire que c'est un des courants de pensée issus du siècle passé qui a le plus montré sa capacité à la remise en cause,² car, comme l'explique Bruno Frère, « la théorie critique peut se renouveler si elle comprend la modernité comme pluralisante. »³ Les experts académiques se trouvent dans une situation ambiguë entre une position modérée et une position plus radicale ainsi, dans le sillon du *buen vivir*, le sociologue italien, Franco Ferrarotti insiste sur l'adoption au départ des modèles traditionnels comme seuls possibles, empêchent de comprendre les facteurs proprement explicatifs du changement social

¹ Vanhulst, J. & Beling, A. (2013). *Buen vivir* et développement durable : rupture ou continuité ? *Ecologie & politique*, 46,(1), 41-54. doi:10.3917/ecopo.046.0041.

² Olivier Voirol, « Quel est l'avenir de la théorie critique ? », *Questions de communication* [En ligne], 21 | 2012, mis en ligne le 01 septembre 2014, consulté le 18 décembre 2017. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/6601> ; DOI : 10.4000/questionsdecommunication.6601

³ Frère, B.(2015). « *Le tournant de la théorie critique.* » Ed. Desclée de Brouwer, p.496.

dans un contexte historique et socio-culturel. ¹

Ce changement de perspective, caractérisé par le rejet des modèles traditionnels devient par conséquent envisageable. Le champ ouvert par l'analyse du *buen vivir* est très vaste, mais néanmoins fertile dans la mesure où elle favorise une approche comparatiste en rétablissant des liens entre la société amérindienne et la société occidentale. Comparer, pour Pierre Rosanvallon, c'est nécessairement rompre avec les visions dominantes et *paresseuses*, en prenant en compte la diversité des expériences non-occidentales d'abord. « En restituant ensuite aux diverses histoires occidentales leur caractère problématique. »²

S'il est vrai qu'aucune société n'échappe au changement, la société, quant à elle, s'est transformée et pour Guy Rocher « à un rythme brisé, par pièces détachées, le changement gagnant petit à petit des couches successives de la société. »³

À cet effet la sociologie doit rendre un nouveau visage afin de pouvoir expliquer les changements auxquels sont sujettes les sociétés d'aujourd'hui. Des changements que dans les sciences sociales, selon Michel Wieviorka, ces dernières ne sont pas en crise « dans la mesure où elles sont elles-mêmes en mutation. »⁴ Dans la vision du monde autochtone ou local, on constate une disposition à reconnaître la présence d'une pluralité de versions du monde, qui ne se limite pas à sa propre culture.

C'est pourquoi, le cadre de notre analyse/objet de recherche privilégie une posture théorique qui combine les conceptions ibéro- américaines et occidentales de la vision du social.

¹ Ferrarotti, F. 1966 "Changement social et sciences sociales en Italie." In: *Revue française de sociologie*, V.7, n°1. pp. 14-31. DOI : [10.2307/3319271](https://doi.org/10.2307/3319271) www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1966_num_7_1_2840

² Rosanvallon, P. (17/12/2007). « L'universalisme démocratique : histoire et problèmes. » *La vie des idées*. ISSN : 2105-3030.
URL : <http://www.laviedesidees.fr/L-universalisme-democratique.html>

³ Rocher, G. (28 octobre 2008). « L'idéologie du changement comme facteur de mutation sociale », *SociologieS* [En ligne], Découvertes / Redécouvertes, Guy Rocher, consulté le 17 décembre 2017. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/2353>

⁴ Wieviorka, M. (2009). La sociologie et la crise: Quelle crise, et quelle sociologie ?. *Cahiers internationaux de sociologie*, 127,(2), 181-198. doi:10.3917/cis.127.0181.

Chapitre 1.2. Cadre conceptuel et méthodologique

1. Cadre conceptuel

À la lumière de la littérature scientifique disponible, cette section a pour objet de définir les concepts retenus dans notre question de recherche afin de lever les équivoques quant à leur interprétation.

Dans un premier temps, depuis notre question de recherche, la construction de notre grille d'analyse se fonde sur les concepts de bien commun, faisant référence à la ressource eau, comme droit humain fondamental. Ils se situent dans un contexte de modification de l'image patriarcale dans la société vers la promotion d'une démocratie participative.

Dans un second temps, pour ce qui concerne l'approche théorique, la recherche se construit autour du terme de *dé-colonialité* en tant qu'épistémologie du Sud, comme nouvelle approche dans la dynamique du pouvoir, ce qui nous permet « to de-theorize, go back to ground level, in order to re-theorize ¹ » comme nous l'indique Saskia Sassen et ainsi, reconnaître un paradigme émergent pour apprendre d'autres connaissances sans oublier les nôtres. Ce regard permet d'examiner les expériences et les connaissances développées par des sujets à partir de leurs pratiques locales.

L'exemple de Boaventura de Sousa Santos renvoie à une écologie des savoirs qui permet de s'éloigner du principe culturaliste euro-centrique. Ainsi, les contributions d'une épistémologie du Sud seront utilisées comme un élément permanent de l'analyse et de la compréhension de l'objet de l'étude.

Les théories soulevées nous permettront de cadrer notre analyse conceptuelle en déconstruisant un discours marqué. Nous pourrons ainsi élaborer de nouvelles formes de combinaisons capables de rendre compte de l'hétérogénéité du monde. À partir des concepts que nous

¹ Sassen, S. *et alii.* (Hiver 2016). "The systemic Edge" in *NewPol.org*, Vol. XV, n°4, extrait dans *NewPol.org*.

avons précédemment définis, notre cadre théorique s'articule ainsi en quatre parties, à savoir les définitions du bien commun, de la démocratie participative, du post-patriarcat et des droits humains.

➤ Définition du bien commun

La définition du bien commun fait l'objet de différentes approches.

Nous essaierons d'identifier ce que les sciences économiques et sociales entendent par bien commun. Du côté juridique, le sens de ce concept, diffère en Europe et en Amérique latine, notamment en Bolivie et en Équateur où il a été introduit dans leur Constitution en référence à la notion de *buen vivir* des peuples autochtones.

En 1954, la théorie des biens publics a été mise au point par Paul Samuelson qui dans son article, *The pure Theory of Public expenditure*, les qualifie comme des principes de non-rivalité et de non-excluabilité. Il distingue les « *private consumption goods (...) which can be parcelled out among different individuals* » de « *collective consumption goods (...) which all enjoy in common in the sense that each individual's consumption of such a good leads to no subtraction from any other consumption of that good.* »

Pour Elinor Ostrom, les CPR (Common Pool Ressource) occupent une place intermédiaire entre les « biens privatifs » et les « biens publics » purs, théorisés par Samuelson. Les biens communs sont souvent gérés par des entreprises privées ou par l'État. Pourtant, les communautés ont la capacité de les gérer de manière plus efficace innovante et durable. En effet, selon l'économiste américaine la «tragédie des communs » ne se produit pas nécessairement si les communs sont gérés par les communautés. Autrement dit, la privatisation des biens communs ou leur gestion par l'État n'est pas une solution pour éviter la tragédie de la surconsommation.

En sociologie, le partage caractérise ces biens. Le sociologue italien Carlo Donolo, les définit comme « un ensemble de biens nécessairement partagés dans un sens plus fort, car seul leur partage garantit la reproduction prolongée dans le temps, et, au moins, pour un noyau dur de

biens communs essentiels, s'ils ne sont partagés, la vie sociale devient insoutenable jusque à un point de catastrophe. »¹

En sociologie, les biens communs sont des ressources partagées, alors que pour la majorité des juristes, principalement en Italie, les biens communs sont ou doivent devenir des droits universels.

Comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, Stefano Rodotà est le premier à s'être intéressé à la question complexe des biens communs en Italie. Selon le juriste italien, les biens communs sont :

« ceux fonctionnels à l'exercice des droits fondamentaux et au libre développement de la personnalité, qu'il faut sauvegarder en les soustrayant à la logique destructrice de la courte période, en projetant leur protection dans le monde le plus éloigné, habité par les générations futures. L'accrochage aux droits fondamentaux est essentiel. »²

C'est la toute première fois que la nature est considérée comme un sujet de droit et le *buen vivir* n'est plus une chimère indienne.

Cette approche, encore en construction est à la recherche d'une certaine légitimité en Occident, car « le *buen vivir* s'affirme d'ores et déjà comme un discours critique de l'idéologie du progrès, de la rationalisation et de l'universalisme propres à la modernité européenne. »³ Hors des conceptions imposées par l'Occident, les Amérindiens mettent en pratique leur définition de développement en construisant leurs propres solutions pour le futur.

Par exemple, en Equador, le chapitre constitutionnel, « Derechos del Buen Vivir » établit un certain nombre de droits fondamentaux, tels que le droit à l'eau et à l'alimentation, le droit de vivre dans un environnement sain, le droit de communiquer librement et d'accéder à

1 Donolo C. (31 mai 2010). « I beni comuni presi sul serio. Sussidiarietà e beni comuni. » In Labsus - Laboratorio per la sussidiarietà - Extrait dans <http://www.labsus.org/in>

² Rodotà, S. (1 mai 2012). « Il valore dei beni comuni. » In *La Repubblica.it*, consulté le 23 janvier 2017.

³ Vanhulst, J. & Beling, A. (2013). *op.cit.*

l'information, et le droit de s'épanouir dans sa propre culture en conservant son identité.¹

Le *buen vivir* est conçu comme une vie en harmonie entre les hommes et avec la nature, ainsi son émergence se réalise à partir des critiques à l'imposition de la Modernité avec sa vision homogénéisatrice du développement et sa vision anthropocentriste et utilitariste de la nature.²

Selon une définition de Alberto Acosta Espinosa : « il pose les bases d'une relation harmonieuse entre l'homme et la nature, en rupture avec la dégradation engendrée par le modèle économique fondé sur la consommation et la croissance. Il développe une démocratie d'un type nouveau qui, en plus de prendre en compte les générations futures, intègre des segments historiquement exclus de la population : les femmes, les immigrés, les habitants des quartiers populaires. »³

C'est juste dans cette ordre d'idées, que Ugo Mattei argumente avec force que la question des biens communs doit avoir une valeur constitutionnelle : « *c'est dans les Constitutions que les systèmes politiques placent les choix à long terme contre le risque d'arbitraire du gouvernement.* »⁴

Parler de biens comme la terre, l'eau et la nourriture signifie parler de démocratie. La démocratie naît des biens communs et les garantit en même temps.

➤ Définition de la démocratie participative.

Si nous admettons que la démocratie est un régime fondé sur la souveraineté du peuple, nous ne pouvons qu'être d'accord avec Rousseau quand il dit que dans la démocratie :

¹ Nancy Thede, Mélanie Dufour-Poirier. (2014). « *L'Amérique latine: laboratoire du politique autrement.* » Presse Université du Québec, p.20.

² Matthieu Le Quang, « Le Bien Vivre, une alternative au développement en Equateur ? », *Revue du MAUSS permanente*, 4 octobre 2016 [en ligne]. <http://www.journaldumauss.net> consulté le 14 décembre 2017.

³ Acosta Espinosa, A.(30 mars 2014). « Le *buen vivir*. Pour imaginer d'autres mondes. » In *editionsutopis.com*, consulté le 23 novembre 2017.

⁴ Mattei, U.(2011). « *Beni comuni, un manifesto.* » Roma : Laterza, p. 69.

« chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale. »¹

Le philosophe souligne l'idée de volonté générale qui ne devrait pas être confondue avec la « volonté de tous. » Il explique, en effet, que la volonté générale ne regarde qu'à l'intérêt commun, l'autre regarde à l'intérêt privé, et n'est qu'une somme de volontés particulières. » Le contrat social produit :

« à l'instant, au lieu de la personne particulière de chaque contractant, cet acte d'association produit un corps moral et collectif composé d'autant de membres que l'assemblée a de voix, lequel reçoit de ce même acte son unité, son *moi* commun, sa vie et sa volonté. »²

De cet acte d'association naît un nouvel acteur : le peuple, doté d'une volonté générale. L'État démocratique rousseauiste repose ainsi sur le peuple en tant que sujet collectif qui se gouverne lui-même. Jean-Jacques Rousseau marque sa préférence pour la démocratie directe, bien qu'il reconnaisse qu'il n'en existe pas car un « gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes » mais « à un peuple de dieux. »

Pour le philosophe Norberto Bobbio en réponse à Pietro Ingrao dans un article écrit en duo, c'est la raison pour laquelle la démocratie directe, si louée par le philosophe de Genève, est irréalisable. Il souligne que :

« la democrazia diretta. Ma anche questa non è un'invenzione : sotto forma di referendum ce l'abbiamo anche nella nostra Costituzione. Il guaio è che sinora nessuno dei referendum che si sono svolti in Italia è riuscito a correggere le decisioni, prese attraverso il metodo della democrazia rappresentativa.³ »⁴

¹ Rousseau, Jean-Jacques, (1991). « *Du contrat social* » OC, tomo III, p. 361.

² *ibidem*

³ Traduction de l'auteure : la démocratie directe n'est pas une invention: sous la forme d'un référendum, nous l'avons aussi dans notre Constitution. Le problème est que jusqu'à présent aucun des référendums qui ont eu lieu en Italie n'a réussi à corriger les décisions, prises par la méthode de la démocratie représentative.

⁴ Pietro Ingrao ; Norberto Bobbio (janvier 2006). « Dialogo sulle istituzioni. » in *Micromega* Extrait dans *Repubblica.it*, consulté le 14 mars 2018. (en ligne) <http://temi.repubblica.it/micromega-online/pietro-ingrao-e-norberto-bobbio-dialogo-sulle-istituzioni/>

Norberto Bobbio prétend que le citoyen total, appelé à participer du matin au soir aux décisions de la communauté n'est pas moins menaçant que l'État total.

Il affirme également que le référendum est «un expédient extraordinaire pour des circonstances extraordinaires» et que «rien ne menace de tuer la démocratie plus qu'un excès de démocratie. »¹ Il voit les dispositifs de la démocratie participative comme des compléments à celle-ci, mais, en aucun cas, une substitution.

S'interrogeant sur le contenu social et culturel de la démocratie participative, S'interrogeant sur le contenu social et culturel de la démocratie contemporaine, Alain Touraine émet à son tour quelques réserves sur la participation des citoyens. Il affirme que : « Nous ne voulons plus d'une démocratie de participation; nous ne pouvons plus nous contenter d'une démocratie de délibération; nous avons besoin d'une démocratie de libération. ² » Car, selon le sociologue, c'est entre la démocratie procédurale, que manque de passion, et la démocratie participative, qui manque de sagesse, qui s'étend l'action démocratique dont le but principal est de libérer les individus et les groupes de contraintes qui pèsent sur eux.

Giovanni Sartori exhorte à « ceux qui reviennent aujourd'hui pour exalter la démocratie participative ne se souviennent pas que dans l'ancienne ville c'étaient les esclaves qui travaillaient et que la *polis* s'était enfoncé dans un tourbillon de trop de politique.³ » En effet, comme le rappelle le politologue : « la vie de la *polis* était éphémère et turbulente et ce malgré le fait que la vie de la *polis* était un laboratoire idéal pour une expérience dans le domaine des principes démocratiques purs et simples (..) Cependant, la démocratie comme la participation s'est révélée très fragile. »⁴

Sartori aborde le renouveau du concept de la démocratie participative,

¹ Bobbio, N. (2005). « *Il futuro della democrazia.* » Torino : Ed. Einaudi, p.14.

² Touraine, A. (1994). « *Qu'est-ce que la démocratie ?* » Paris : Ed. Fayard, p. 21.

³ Sartori, G.(1992). « *Democrazia.* » In *Enciclopedia delle scienze sociali*, vol. II, Roma : Istituto dell'Enciclopedia italiana Treccani

⁴ Sartori, G.(2007). « *Que es la democracia.* » Ed. Taurus, p. 202.

qu'il qualifie de « new rallying symbol. » Mais, en fin de compte, il semblait polémique sur ces versions de la démocratie participative qui, en réalité, invoquaient un lien direct et immédiat entre participation et décision: d'une part, démontrant comment ce lien ne pouvait se développer à grande échelle mais qu'à une échelle micro-démocratique, d'autre part, la prétention de la pratiquer et de la développer à grande échelle ne pouvait que conduire à une forme hypothétique de démocratie référendaire directe, avec toutes les implications que l'on connaît. »¹

Loïc Blondiaux évoque aussi un renouveau de la philosophie politique qui a coïncidé, dans la plupart des pays occidentaux, avec « la mise en place au cours des deux dernières décennies de procédures visant à associer indirectement les citoyens au processus de prise de décision politique. »²

Selon l'analyse du juriste italien Umberto Allegretti, à la suite des expériences consolidées en Amérique latine, la démocratie participative ressort comme un nouveau système de concepts qui s'inscrivent dans les domaines politiques et administratifs principalement. Aujourd'hui, on constate que ces mouvements se sont propagés en Europe. L'auteur définit la démocratie participative comme « une relation entre la société et les institutions qui implique une intervention d'expressions directes de la première dans les processus d'action des deuxièmes. »³

À son tour, Boaventura de Sousa Santos ne rejette et ni n'a l'intention de remplacer le modèle hégémonique actuel de la démocratie libérale représentative, mais il le critique comme insuffisamment démocratique. Il préconise donc le renouvellement de ce système en intégrant des formes de participation. « Aujourd'hui, il ne s'agit pas de substituer la démocratie représentative par d'autres types de démocratie, participatifs ou communautaire, considérés plus authentiques, mais plutôt de construire une véritable démocratie basée sur l'articulation de tous les types de

¹ Florida A. (03/2017). « Sartori e la democrazia partecipativa. » In Rivista di Politica (s/dir. Alessandro Campi). « *Democrazia e ridefinizioni. La democratic theory di Giovanni Sartori trent'anni dopo.* » Rubettino Ed. p.176.

² Blondiaux, L. (2007). « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout: Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique. » *Mouvements*, 50,(2), 118-129. doi:10.3917/mouv.050.0118.

³ Allegretti, U. (2006). « Democrazia partecipativa, Europa e altro. » in *Democrazia e diritto*, Vol 4, pp.7-9.

démocratie disponibles. »¹

C'est dans cet esprit de *buen vivir*, que Giuseppe De Marzo dit :

« les mouvements nés dans le domaine de l'écologie populaire, animés par un sentiment de justice sociale pour se défendre de l'avancée des frontières du contrôle capitaliste, trouvent les éléments fondateurs de leur action politique dans les pratiques d'autonomie et de démocratie participative. »²

Le théologien brésilien Leonardo Boff³ va dans ce sens quand il écrit que le « *buen Vivir* est la recherche permanente de l'équilibre grâce à la participation de tous, à l'équilibre entre homme et femme, entre être humain et nature, un équilibre entre la production et la consommation dans la perspective d'une économie de la suffisance et de la décence et non de l'accumulation. »⁴

➤ Définition du post-patriarcat

L'équilibre entre femmes et hommes, pour Leonardo Boff, est une *condition sine qua non* pour la démocratie pour assurer la démocratie. Or la majorité des travaux en sciences humaines est implicitement centrée sur les « hommes », faisant émerger la critique féministe de cet andro-centrisme qui dénonce les processus conduisant à une invisibilisation ou une particularisation quasi systématique des femmes⁵ C'est pourquoi, Simone De Beauvoir, insiste que l'inégalité homme/femme est culturellement construite car l'homme, parce qu'il est dominant, renvoie la femme à sa dissimilitude pour en faire un être inférieur, réduit à

¹ De Sousa Santos, B. (2014). « *Democracia al borde del caos: Ensayo contra la autoflagelación.* » Bogotá : Ed. Siglo del Hombre, p. 368.

² De Marzo, G. (2010). « *Buen vivir. Para una democracia de la Tierra.* » La Paz : Plural Ed. p.104.

³ Leonardo Boff, fût un des chefs de file de la théologie de la libération dans les années 1970 et 1980 au Brésil.

⁴ Boff, L. (07/07/2010). « Buen vivir. Un dessein écologique pour la démocratie. » *Primitivi*. En ligne : primitivi.org et consulté le 22 novembre 2017.

⁵ Jean-Yves Le Talec, « Des *Men's Studies* aux *Masculinity Studies* : du patriarcat à la pluralité des masculinités », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Sociétés en mouvement, sociologie en changement, mis en ligne le 07 mars 2016, consulté le 25 décembre 2017. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/5234>

statut biologique. Pour la philosophe, les femmes doivent se libérer des structures patriarcales et des contraintes que leur impose leur sexe.

« Pour y arriver, elle met deux conditions : acquérir l'indépendance économique en transformant la nature par le travail et refuser l'enfantement avec les tâches qui l'accompagnent, dévolues aux femmes car assignées à leur rôle naturel de mère. »¹

En effet, le patriarcat n'est pas seulement le contrôle masculin sur la sexualité féminine, c'est aussi une civilisation, et même un ensemble de civilisations avec leurs institutions et leurs codes.²

C'est dans cet esprit que Françoise d'Eaubonne nous dit que « le péril écologique mondial est la conséquence de l'appropriation par le patriarcat des deux sources de vie, fertilité et fécondité, »³ qui peut se rapporter à deux faits qui se sont produits au début de l'ère Néolithique. Le premier fait référence au « renversement qui s'est opéré avec la découverte de la charrue et de l'irrigation. L'agriculture est devenue sédentaire, avec appropriation du sol qu'il fallait défendre face aux tiers.»⁴ Le deuxième fait renvoie à la tradition chrétienne du Christ, car « dès le début du pastoralisme, les hommes ont observé les animaux qu'ils domestiquaient et c'est ainsi qu'ils ont découvert la paternité. »⁵ Les hommes étaient alors convaincus que la naissance d'un enfant se produisait par intervention divine.

« C'est ainsi que les hommes se sont appropriés des deux ressources qui appartenaient aux femmes: l'agriculture et la fécondité,»⁶ et tous les problèmes actuels, comme l'épuisement des ressources ou l'explosion démographique, en découlent de ces deux ressources. Le problème des effets de l'Histoire sur le rapport entre les sexes avec l'environnement est également étudiée par Maria Mies. Selon la sociologue : « la différence actuelle que l'on note entre homme et femme dans leurs relations à la

¹ Liénard, C. (Janvier-juin 2011). « Écologie et féminisme : un tandem ? » *Chronique Féministe*, Université des femmes asbl, n°107, p-9.

² Veauvy, C. (2002). « *Les Femmes dans l'espace public. Itinéraires français et italiens.* » Paris : Les Éditions de la MSH, p.251.

³ d'Eaubonne, F.(1977). « *Les femmes avant le patriarcat.* » Paris : Ed Payot, p.15.

⁴ d'Eaubonne, F.(été 1998). Écologie et Féminisme : Révolution ou Mutation. In *Silence*, n°220-221, en ligne sur <http://membres.lycos.fr/endehors/page33.htm>

⁵ *Ibidem*

⁶ *Ibidem*

nature ou à leur corps est une résultante historique. C'est le résultat de 6000 ans de patriarcat et, plus récemment, du capitalisme, du colonialisme aussi. »¹

On constate une prise de conscience croissante des formes d'oppression telles que le patriarcat. De plus en plus on prends conscience que les oppressions tels que le patriarcat et le colonialisme sont entrelacées et que l'on n'en supprimera pas une sans supprimer l'autre. Dans un entretien accordé à la revue brésilienne CartaCapital, Boaventura de Sousa Santos affirme qu'« il n'y aura pas de démocratie à haut régime tant que resteront en vigueur les trois formes modernes de la domination : capitalisme, colonialisme et patriarcat. Ces trois formes ont toujours partie liée. »²

Ce qui fera dire à Monique Wittig revendique sa lutte contre le patriarcat comme une priorité: « Moi, je me bats contre le patriarcat. Et le patriarcat m'opprime plus que le capitalisme. »³ Alain Touraine développe une réflexion sur la place de la femme en parlant « d'un rejet des femmes vers la conception dominante de la politique, et en particulier de la démocratie. »⁴

« Aujourd'hui les femmes ont plus de capacité que les hommes pour se comporter en sujets. À la fois parce qu'elles portent l'idéal historique qu'est la recomposition du monde et le dépassement des dualismes anciens et parce qu'elles prennent plus directement en charge leurs corps, leur rôle de créatrices de vie, leur sexualité. »⁵

En quoi les femmes jouent-elles un rôle dans le développement durable ? À la fin de son ouvrage « Pourrons-nous vivre ensemble ? Égaux et différents, » Touraine apporte quelques éléments de sa réponse.

¹ MIES, M.(2007).« L'éco féminisme, unité et diversité », dans VERSCHUUR Christine (dir.), Cahiers Genre et développement, n° 6, p. 43.

² Martins, M. (5 Janvier 2016). « Ce qui est le plus difficile à accepter, c'est la responsabilité du pouvoir judiciaire dans le coup d'État. » *Carta Capital*, Traduction de Anne Laure Bonvalot pour *AutreBrésils*, en Ligne *Autrebresil.net*.

³ Hamon, H.; Rotman, P. (2008). « Génération. Les années de poudre. »Vol. 2 ,Paris : Ed. Seuil, p. 227.

⁴ Touraine, A. (2006). « *Le monde des femmes*. » Paris : Ed. Fayard, p. 242.

⁵ Ibidem p. 224.

« la jeunesse, les femmes, les immigrés, les membres de minorités et les défenseurs de l'environnement sont, déjà depuis vingt ans au moins, les acteurs historiques les plus manifestes, au moins dans les sociétés industrialisées ; ce sont eux qui s'efforcent le plus consciemment d'agir et d'être reconnus comme des Sujets. »¹

Située dans cette perspective, la problématique de la construction du sujet féminin se déploie à partir de la crise de l'ordre patriarcal faisant l'objet de nombreux débats.

Dans le cadre de notre recherche, nous retiendrons la définition d'Eric Macé qui caractérise le patriarcat comme : « une opération de mise en asymétrie du masculin et du féminin, signifiant par-là que les rapports de genre ne sont pas seulement l'histoire d'une différence entre masculin et féminin, mais l'histoire d'un différend : celle de la mise en asymétrie nécessaire et légitime du masculin et du féminin. »²

L'ouvrage du sociologue intitulé « L'après-patriarcat » attire l'attention sur la rupture historique majeure que constitue l'apparition de la modernité occidentale à la fin du XV siècle. Cet événement divise le monde. Avant cet événement s'exerçait le patriarcat traditionnel qui a évolué vers le patriarcat moderne et modernisé, la dernière période étant qualifiée, après-patriarcat.³

L'auteur, ne considère pas ces trois phases en rupture. Il les envisage au contraire comme un processus continu : « la notion d'après ne doit cependant pas être entendue ici au sens d'une page historique qui devrait être tournée (« après le patriarcat »), mais à l'inverse l'« après » doit être considéré comme la conséquence directe des transformations mêmes du patriarcat »⁴ tout comme la « post colonialité ne désigne pas un monde débarrassé de la colonisation mais les conséquences contemporaines de la colonisation et de la décolonisation dans un monde globalisé et

¹ Touraine, A. 1997. « *Pourrons-nous vivre ensemble ? Égaux et différents.* » Paris : Fayard, p. 359.

² Macé, E.(2015). « *L'après-patriarcat.* » Paris : Ed. du Seuil, p. 10.

³ Bergström, M. (2016). Macé Éric, 2015, *L'Après-patriarcat*, Paris, Seuil, La couleur des idées, 180 p.. *Population*, vol. 71,(3), 601-603. doi:10.3917/popu.1603.0601.

⁴ Macé, E.(2015).*op.cit.*

multipolaire. »¹

De nouveaux penseurs indigènes et dé-colonialistes, comme la sociologue aymara² Silvia Rivera Cusicanqui, ont associé le colonialisme avec l'introduction du patriarcat dans leur culture d'origine.

Selon l'autrice : « l'occidentalisation et la système patriarcal sont des processus parallèles implantés lentement par le modèle colonisateur hégémonique, qui a contribué à installer les institutions étatiques à travers des différents moments de « modernisation », et ce modèle l'a reconverti en paradigmes d'être de la femme européenne : des bergères ou tisseuses, elles deviennent des mères, des épouses, à la charge des hommes. »³

L'andro-centrisme se retrouvant dans le colonialisme, Silvia Rivera Cusicanqui⁴ qualifie le patriarcat de « complexe de centralisations », et préconise, dès lors, de « tout décentrer. » La proposition théorique de la sociologue aymara est encadrée dans un courant de féminisme dé-colonial dans ses différentes versions.

L'anthropocentrisme et l'androcentrisme étant complémentaires, on constate aujourd'hui, une révolution épistémologique des mouvements indigénistes vers une reconnaissance d'autres sujets porteurs de droits tels que : les animaux, la pachamama, ou les fleuves.⁵

C'est l'émergence de la lutte contre l'anthropocentrisme.

À titre d'exemple, le 15 mars 2017, le Parlement néo-zélandais a approuvé une loi conférant un statut juridique et des droits de l'homme au fleuve Whanganui, considéré par les Maoris comme une rivière sacrée, c'est-à-dire un être vivant qu'ils estiment comme leur ancêtre.

Dans son dernier ouvrage, « Nous, sujets humains, » Alain Touraine s'intéresse au retour des droits de la nature, des animaux et des

¹ Stuart Hall, (2007). « Quand commence le "postcolonial" ? Penser la limite », in *Identités et cultures. Politiques des Cultural Studies*, Paris : Éditions Amsterdam., cité dans Eric Macé.

² Les Aymara désignent le peuple originaire de la région du lac Titicaca au croisement de la Bolivie, du Pérou, de l'Argentine et du Chili.

³ Rivera Cusicanqui, S. (2014). "Si hay un territorio colonizado es el lenguaje". *Revista Diálogos con las Ciencias Sociales*, N° 1, FACSO, Universidad de Chile.

⁴ Silvia Rivera Cusicanqui est professeure émérite de sociologie à l'université publique Universidad Mayor de San Andrés – UMSA. La Paz Bolivie.

⁵ *ibidem*

plantes car « la pensée écologique est maintenant avant tout une pensée pour l'homme. Les mers ou les espèces animales émettent des signaux qui nous informent sur les dangers que court l'humanité. »¹

Boaventura de Sousa Santos revient sur le débat qu'a suscité cette décision :

« aux yeux de la conception eurocentrique de la nature, basée sur la philosophie de Descartes, cette solution juridique est une aberration car une rivière est un objet naturel et ne peut en tant que telle faire l'objet de droits. « C'est précisément dans ces termes que l'opposition conservatrice a interrogé le Premier ministre néo-zélandais : « Si une rivière n'est pas un être humain, n'a pas de tête, pas de tronc, pas de jambes, comment peut-on lui attribuer les droits de l'homme et la personnalité juridique? » La réponse du Premier ministre a été donnée sous la forme d'une contre-question, « et une entreprise, a une tête, a des jambes? S'ils ne l'ont pas, alors pourquoi est-il facile pour nous de leur attribuer une personnalité juridique ? »²

Cette décision n'a rien de trivial, cela veut dire, par exemple, que les entreprises qui polluent un fleuve commettent un acte criminel. Aux yeux du sociologue portugais, cette nouvelle relation entre l'homme et la nature peut être décisive pour résoudre les problèmes environnementaux auxquels nous sommes confrontés en Europe. « Pour donner à ces urgences le crédit qu'elles méritent, nous ne pouvons pas compter sur la pensée hégémonique euro centrique. Nous avons besoin d'une pensée alternative d'alternatives que j'ai baptisé les épistémologies du Sud. »³

De Sousa Santos s'inscrit dans le paradigme de « l'écologie des savoirs », et part de trois constats contemporains fondamentaux : la diversité épistémologique du monde est encore à construire ; toute connaissance est interconnaissance et tout savoir est fait de coprésence. L'écologie des savoirs est donc présentée comme une démarche qui vise à « penser de façon alternative les alternatives existantes » pour les rendre visibles et

¹ Touraine, A. (2016). « *Nous, sujets humains.* » Paris, Ed. Seuil, p.117.

² De Sousa Santos, B. (20/07/2017). « Para una sociología de las emergencias. » In *Tejendo saberes*, consulté le 20 novembre 2017. Extrait depuis democraciaglobal.org

³ ibidem

crédibles.¹ Pour ce faire, Santos invite à constituer et à développer ce qu'il présente lui-même comme une sociologie doublement transgressive des « absences » et des « émergences », capable d'entendre et de faire entendre ce que la rationalité occidentale moderne passe sous silence, occulte ou ignore. Avec la sociologie des absences, il ouvre les voies d'une recherche qui montre que « ce qui n'existe pas est en fait activement produit comme non existant », et qui vise « à rendre présents les objets absents », à redonner existence à « des réalités ou des entités tellement disqualifiées qu'elles en sont devenues invisibles. » La sociologie des émergences réagit contre le vide du futur pour lui substituer les potentialités, du « pas encore » du présent : «... la sociologie des émergences entend le présent en ajoutant à la réalité existante les possibilités futures et les espoirs que ces possibilités suscitent. »² Enfin, à propos des nouvelles orientations épistémologiques, Boaventura de Sousa Santos montre que les épistémologies du Sud sont fondées sur « l'écologie des savoirs » et sur le développement du *buen vivir*, des droits de l'homme et des droits de la nature.

➤ Définition des droits humains.

À partir des recherches que nous avons menées, nous sommes arrivés à la conclusion qu'une vraie démocratie (ou l'idéal démocratique) est un système complémentaire à la défense de l'environnement comme bien commun. Il peut être réalisé par le biais d'un processus continu de coexistence des personnes, à tous les niveaux de la société, abandonnant le système patriarcal pour pouvoir remplir la mission globale des droits de l'homme.

La culture des droits de l'homme est sujet qui passionne. Parmi les plus fervents défenseurs, nous pouvons citer : Nelson Mandela.

« Le message que je veux faire passer est que tous ces fléaux

¹ ibídem , p.21.

² ibídem p.37.

sociaux, qui sont une insulte à la déclaration universelle des droits de l'homme, ne sont pas le résultat inéluctable des forces de la nature ou d'une malédiction divine. Ils sont la conséquence de décisions que des hommes ou des femmes ont prises ou refusé de prendre alors qu'ils se proclament sans hésiter ardents partisans de la vision contenue dans la déclaration universelle des droits de l'homme. » (Discours à l'assemblée générale de l'Onu en 1994)

Les droits humains sont construits à partir du dialogue actuel sur l'importance pour tous des fondements de notre humanité commune, de notre citoyenneté globale et de notre bien-être social.¹ On constate cependant des critiques relatives aux droits humains. Dans son pamphlet, « La question juive », Karl Marx s'interroge sur le fait qu'un peuple qui commence à peine à s'affranchir proclame les droits de l'homme de « *l'homme égoïste, l'homme en tant que membre de la société bourgeoise, c'est à dire un individu séparé de sa communauté, replié sur lui même, uniquement préoccupé de son intérêt personnel.* »² Pourquoi Marx refuse-t-il obstinément de reconnaître la moindre valeur positive aux droits de l'homme ? Pour Justine Lacroix et Jean-Yves Pranchère, le droit de propriété est la raison la réponse pour laquelle Karl Marx refuse de reconnaître une valeur positive aux droits de l'homme.

« Leur *formalisme* ne signifie pas qu'ils sont indifférents à leur contenu, mais plutôt que leur abstraction est l'abstraction d'un contenu déterminé celui de la propriété capitaliste des moyens de production qui reste présent, comme en creux, dans la forme qui en fait abstraction. »³

¹ Dorvil, H. (2007). « *Problèmes sociaux.* » Vol. 4 Ed. PUQ, p. 484.

² Karl Marx.(1968).« *La question juive.* » [1843], Paris : Union générale d'éditions, p.186.

³ Lacroix, J. & Pranchère, J. (2012). Karl Marx Fut-il vraiment un opposant aux droits de l'homme : Émancipation individuelle et théorie des droits. *Revue française de science politique*, vol. 62,(3), 433-451. doi:10.3917/rfsp.623.0433.

Dans le même ordre d'idées Karen Bakker,¹ montre en quoi les limites du droit à l'eau relèvent des droits de l'homme :

« the adoption of human rights discourse by private companies indicates its limitations as an anti-privatization strategy. Human rights are individualistic, anthropocentric, state-centric, and compatible with private sector provision of water supply; and as such, a limited strategy for those seeking to refute water privatization. »^{2 3}

La faiblesse des institutions et du système démocratique empêche l'exercice réel des droits de l'homme.

Les privatisations vont à l'encontre de la démocratie, puisque le sujet politique et les choix collectifs disparaissent au profit des choix de personnes privées.⁴ Le droit à l'eau est considéré comme un droit humain essentiel pour la vie. La connaissance est la clé de l'application et du respect des droits de l'homme. Comment, pouvons-nous affirmer nos droits si nous ne les connaissons pas? Et comment pouvons-nous les faire respecter et les défendre si nous ignorons leur existence? Hannah Arendt croit que les droits de l'homme, en principe inaliénables, se sont révélés impossibles à faire respecter, même dans les pays dont la constitution se fondait sur eux, chaque fois qu'y sont apparus des gens qui n'étaient plus citoyens d'un État souverain.⁵ Elle écrit que : « bien que tous pensent unanimement que la croix que portent ces gens est précisément la part de Droits de l'homme, nul ne paraît savoir quels droits ils ont

¹ Karen Bakker est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en écologie politique de l'University of British Columbia (UBC), où elle est professeure au Département de géographie

² Bakker K. (2007). « The Commons Versus the Commodity : Alter-globalization, Anti-Privatization and the Human Right to Water in the Global South, » *Antipode*, n_ 39 (3), pp. 430-455, p. 447.

³ Traduction de l'auteure: L'adoption du discours sur les droits de l'homme par les compagnies privées indique ses limitations comme stratégie anti-privatisation. Les droits de l'homme sont individualistes, anthropocentristes, centrés sur l'État et compatibles avec le service privé de distribution d'eau ; ils représentent donc une stratégie très limitée pour ceux qui refusent la privatisation de l'eau.

⁴ Andréani, T. (2003). La privatisation des services publics est une privatisation de la démocratie. *Actuel Marx*, 34,(2), 43-62. doi:10.3917/amx.034.0043.

⁵ Hédi Dhifallah, Christian Elleboode, Hubert Houliez, Jean-François Véran. (2004). « *Histoire des idées politiques: Du politique : sources, utopies et réalités.* » Paris : Armand Colin, p.192.

perdus lorsqu'ils ont perdu leurs droits humains. »¹ Cette idée rejoint celle d'Alain Touraine qui écrit que : « tous les individus ne sont pas conscients de leurs droits et, si la plupart se définissent par une ou plusieurs appartenances sociales et culturelles, seulement un petit nombre d'eux, en particulier ceux qui ont bénéficié d'une éducation avancée, sont en mesure de s'interroger sur eux mêmes en des termes qu'on peut appeler philosophiques ou, mieux, éthiques. »²

Le concept de droits de l'homme se trouve ainsi confronté à une crise. Ces droits se sont révélés inefficaces à de nombreuses reprises au cours du XXe siècle, incapables d'assurer une protection effective, notamment aux hommes ayant perdu leurs droits de citoyen.³

La situation actuelle du monde n'incite guère à cette vision optimiste ; mais cette aspiration aux droits humains universels est une force plus réfléchie, plus volontaire, plus consciente que la volonté d'enrichissement ou le désir de conquérir le monde.⁴

Un cadre théorique des droits humains exige une définition complète de ce qu'il se constitue.

Alain Touraine les caractérise comme suit :

« Au-dessus de toutes les institutions politiques qui doivent fonctionner de manière conforme à une constitution considérée comme démocratique, les droits humains fondamentaux, universels, doivent être placés au-dessus de toutes les normes institutionnelles et même de toutes les lois. »⁵

Le sociologue insiste sur l'opposition de l'universalisme de la modernité, et donc de ses composantes principales, la raison scientifique, les droits humains fondamentaux et la reconnaissance de la dignité de l'autre, « que nous appelons dans notre langage quotidien le *cœur*, ainsi que la pluralité des chemins de la modernisation, dont chacun est lié à une culture et à une histoire particulières. »⁶

¹ Arendt, H.(2002). « *Les origines du totalitarisme* » (1951). Paris : Ed. Fayard, p.276.

² Touraine, A. *Nous sujets humains*, op. cit., p. 118.

³ Raphaëlle Nollez-Goldbach,(2005/2). « Crise des droits de l'homme et fabrication d'une nouvelle catégorie humaine », *Tumultes* (n° 25), p. 75-84. DOI 10.3917/tumu.025.0075

⁴Dorvil, op.cit. p. 255.

⁵ Touraine, A. *Nous sujets humains*, op. cit., p. 30.

⁶ Touraine, A. *De l'ère sociale à l'ère post-sociale*, op.cit. p.56-57.

En règle générale, comme nous l'avons déjà évoqué, les droits de l'homme sont un terrain de chasse pour les juristes, les historiens, les philosophes et parfois les politologues. Certains économistes se sont aventurés sur ce terrain. Nous pensons à Amartya Sen. L'économiste indien s'attaque à la forme que revêtent l'éthique et la politique des droits de l'homme et signale que les droits de l'homme sont parmi les concepts les plus fréquemment invoqués dans le débat et la controverse politiques contemporains. L'idée que chacun d'entre nous, en tant que personne, indépendamment de sa citoyenneté et de sa législation territoriale, a des droits fondamentaux, que d'autres devraient respecter, est une idée attrayante, toujours si « on veut bien admettre que la notion de droits de l'homme repose sur les meilleurs sentiments, mais qu'elle se heurte à un problème de cohérence. »¹

C'est suivant cette idée que Victor Sanchez² écrit que « le droit humain à l'eau peut facilement aller dans les limbes où coexistent de bonnes intentions dépourvues du bon corset normatif et institutionnel. »³

Lors du troisième Forum andin sur le développement rural de l'Amazonie, déroulé dans la ville de La Paz en 2015, Alberto Acosta Espinosa, ancien ministre d'énergie du gouvernement équatorien de Rafael Correa, affirme « qu'il y a une énorme incohérence de nos gouvernants, quand ils proposent le *buen vivir*, la défense des droits de la Pachamama, comme en Équateur, et simultanément continue à s'étendre la frontière extractive. »⁴

Il en ressort que les modèles de développement de l'industrie extractive contreviennent aux droits humains et que, comme le note Alain Touraine, dans tous les pays où la vie politique est décomposée, ce ne sont pas les idéologies ou des réformes économiques qui peuvent transformer la

¹ Sen, A. (2000). « *Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté.* » Paris : Odile Jacob, p. 230.

² Victor Sanchez est professeur associé de l'Université Oberta de Catalogne, Responsable du secteur Droit International Public et du Droit Communautaire.

³ Sánchez, V. M. (2008). Hacia un derecho humano fundamental al agua en el derecho internacional. *Revista Electrónica de Estudios Internacionales*, 16, pp. 1-23. p.13. Disponible en: http://dialnet.unirioja.es/buscar/documentos?query=Dismax.DoCuMENtal_toDo=hacia+un+derecho+humano+fundamental+del+agua+en+el+derecho+internacional+victo+r+M.+sanchez.

⁴ Bustillos Zamorano, I. (27 septembre 2015). « Los gobiernos quedaron chicos ante el vivir bien. » In *la-razon.com*

situation sociale ; « seules le peuvent des initiatives venues *d'en bas* qui garantissent efficacement les droits fondamentaux dans les principaux domaines de la vie sociale et qui font renaître une conscience civique qui impose ses exigences aux institutions politiques. »¹

Le sociologue est convaincu que cette crise de la pensée et de l'action politiques dans le monde occidental est aussi profonde et aussi grave que la crise économique elle-même. « La comparaison entre Europe et Amérique latine favorise au total cette dernière. »²

Ce qui fera dire Boaventura de Sousa Santos à une interview accordée Ctxt.es³ : « Il y a un mythe romantique que l'Europe soit un lieu de défense des droits de l'homme. »⁴

¹ Touraine, A. *Nous sujets humains*, op. cit., p. 271.

² Ibidem p.270.

³ Ctxt est un journal numérique fondé par quatorze journalistes des journaux espagnols, El Mundo, El País et du journal italien La Repubblica. Le nom du domaine est une abréviation du nom du journal "Contexte et Action".

⁴ Andrades A. ; Marin, J-L. (23 Mars 2016). La Europa de los derechos humanos es un mito romántico. In *Ctxt.es*

2. HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

Dans le cadre de notre recherche, nous partons du postulat l'idée, que le *mal-développement* local de l'eau est susceptible de mettre en danger aussi bien son approvisionnement en qualité et en quantité que la survie des écosystèmes. Le concept de « bien commun » renvoie généralement à un principe moral, philosophique ou éthique, qui attribuerait un caractère inaliénable et non commercialisable à des objets, dont la gestion devrait être confiée à une instance collective (état, collectivité, communauté) garante de l'intérêt commun ou de l'intérêt général des usagers de cette ressource.¹

Afin de faire valoir le lien entre la ressource de l'eau et le concept de bien commun, nous postulons la première hypothèse selon laquelle :

En Espagne, la non-correspondance entre les limites des bassins hydrographiques et celles des communautés autonomes a ouvert la voie à des discordes autour de la souveraineté des cours d'eau. Inspirée de la philosophie andine du *buen vivir*, la plateforme catalane Aigua es vida a alors encouragé une synergie d'actions entre les collectivités locales et l'État comme solution à un développement ralenti.

Or, pour Roberto Esposito, se référer à des expériences marginales de *buen vivir* comme celles de l'Équateur ou de la Bolivie, en tant qu'alternative globale au modèle capitaliste, est sans recours. Selon les termes du philosophe italien :

« Il n'y a aucun espoir parce qu'il est trop en contraste avec les attentes, les pulsions, les désirs de la grande majorité des gens, pas seulement en Occident. Si au contraire, sans renoncer au conflit politique et civil, nous visons la construction d'un système constitutionnel triangulaire dans lequel les biens communs gagnent progressivement de l'espace entre le public et le privé, à partir de batailles individuelles telles que l'eau, cela peut devenir la nouvelle

¹ Petit, O.(2015).« *Les grandes thématiques et les enjeux d'aujourd'hui.* » In« L'eau à découvert. » (S/dir. Agathe Euzen). Paris : CNRS Éditions, p. 144.

plate-forme unitaire de mouvements orientés vers la transformation d'un monde qui semble de moins en moins nôtre. »¹

Dans cette optique, la question n'est pas de savoir, si la philosophie amérindienne du *buen vivir* pourrait s'appliquer en Occident mais de ressaisir la croyance de la dévolution de la terre aux communautés pour le maintien de pratiques d'autosubsistance dans un autre contexte, pour voir si elle l'affaiblit ou, au contraire, l'intensifie.

L'apport d'Elinor Ostrom nous semble pertinent quand elle montre que les communautés locales peuvent parvenir par elles-mêmes à mettre en place une gestion efficiente, sans avoir recours aux autorités publiques ou au marché :

« if this study does nothing more than shatter the convictions of many policy analysts that the only way to solve common pool resource problems is for external authorities to impose full private property rights or centralized regulation, it will have accomplished one major purpose. »²

La perception de ce qu'est un bien commun est plus facile au niveau local. De nouveau l'apport Alexis de Toqueville s'avère utile, où dans « La démocratie en Amérique », montre comment les États-Unis s'engagent à valoriser toutes les économies locales. Il écrit que : « les législateurs de l'Amérique (...); ont pensé qu'il convenait de donner une vie politique à chaque portion du territoire, afin de multiplier à l'infini, pour les citoyens, les occasions d'agir ensemble, et de leur faire sentir tous les jours qu'ils dépendent les uns des autres. »³

Pour revenir à ce qu'on disait au sujet de la vision du monde du *buen vivir*, celle-ci est dans sa nature et dans sa constitution, une expression anticipatrice de la formulation systématisée des droits de l'homme qui stipulent que : « toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social

¹ Esposito, R. (14 octobre 2011). « Filosofia del bene comune. » In *La repubblica.it*

² Ostrom, E.(1992).« *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Actions.* » Cambridge : Cambridge University Press, p. 182.

³ Alexis de Toqueville, *op,cit.* p. 460.

et sur le plan international, un ordre tel que ses droits et libertés (....) puissent y trouver plein effet. »¹

Jusqu'à présent, aucune déclaration de principe ne vient approfondir la question. Or, cet ordre est remis en cause par l'insuffisance des efforts politiques pour réduire le changement climatique et appliquer les droits de l'homme menacés, tels que les droits à la vie, à la santé, à l'alimentation et à l'eau.

L'accès à l'eau est menacé presque partout. À la suite de l'accaparement des terres, (land grabbing) a émergé le phénomène du *water grabbing* où l'eau est exploitée de différentes manières. Tout d'abord par le contrôle des rivières pour produire de l'énergie. En Espagne, environ 1070 barrages ont été construits en changeant le cours naturel des fleuves.

Une deuxième pratique d'exploitation consiste à privatiser des services d'eau au bénéfice des multinationales, ainsi que le risque de pollution par l'azote d'origine porcine, faible au niveau national, mais qu'au niveau régional, en particulier en Catalogne il peut être tout aussi élevé.

La dernière menace, repose sur la financiarisation des ressources en eau à travers leur transformation en actifs économiques pour lesquels ont été créés des instruments spécifiques de finance spéculative.

Ce qui nous amène à notre deuxième hypothèse, selon laquelle la dégradation de l'environnement violant le principe de *res-publica* due à des projets extractifs à fort impact environnemental et social se traduit par une transgression des droits humains tels que le droit à l'eau et à l'assainissement.

L'allusion à la participation de la société civile à la gouvernance de l'environnement et des ressources naturelles est souvent invoquée au nom des droits de l'homme, où l'exigence de justice sociale semble incontournable. Se sentant de plus en plus concernés par les questions d'environnement, les citoyens veulent être impliqués dans le processus de prise de décision et de mise en œuvre des politiques publiques environnementales. Dès lors, il est nécessaire pour les pouvoirs publics et

¹ Nations Unies. « *Déclaration universelle des droits de l'homme.* » Extrait dans <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

les gestionnaires de l'environnement de trouver des formes de coopération.¹ Quant à l'idée de démocratie, elle résulterait d'une passion pour l'environnement partagée par la majorité des individus qui souhaitent éviter une dégradation de leur qualité de vie.²

De fait, comme le montre Traverso, on constate un sentiment général de désillusion. Après le « désenchantement du monde » décrit par Max Weber il y a un siècle qui voit -la modernité comme âge déshumanisé de la rationalité instrumentale -, la société contemporaine vit un second désenchantement né de l'échec de ses alternatives.³

Les travaux de Juan Linz et de Cyril Gispert, montrent que :

« le faible niveau de participation électorale ou citoyenne est compris comme le résultat d'une défaillance globale des partis et des institutions. Une transformation démocratique radicale du système institutionnel est alors perçue comme le seul remède adéquat au déclin du pluralisme. »⁴

Reprenant la formule des militants de la « guerre à l'eau » à Cochabamba « nous avons été les sujets d'un grand vol alors que nous ne sommes propriétaires de rien », la philosophe Cynthia Fleury invite à « faire cité » contre l'entropie démocratique en cours, car « l'alternance traditionnelle n'a plus le monopole du changement, voire est identifiée au non-changement. »⁵

Aux États-Unis, la crise financière de septembre 2008 s'est rapidement répercutée en Europe, conduisant plusieurs institutions financières européennes au bord de la faillite. Les plans de relance pour sauver les banques et les grandes entreprises ont alourdi les dettes publiques plongeant le continent dans une crise d'envergure qui détruira le modèle

¹ Pathe Marame Niang.(2015). *Les processus participatifs dans la gestion des écosystèmes en Afrique de l'Ouest : une contribution à la démocratie environnementale*. Université de Droit de La Rochelle, Français. <NNT : 2015LAROD003>. <tel-01279081>

² Lequin, M. (2001). « *Écotourisme et Gouvernance participative*. » Ed. PUQ, p. 73.

³ Traverso, E. (2016). « *Mélancolie de gauche: La force d'une tradition cachée (XIXe-XXIe siècle)*. » Paris : Ed. La Découverte, p. 232.

⁴ Linz, J. ; Gispert, C. (2004). « Quel avenir pour les partis politiques dans les démocraties contemporaines ? » *Pôle Sud*, 21,(2), 55-68. <https://www.cairn.info/revue-pole-sud-2004-2-page-55.htm>.

⁵ Raulin, N. (23 décembre 2014). « Cynthia Fleury : Il y a du Narcisse blessé dans le pessimisme français. » *Liberation.fr*, consulté le 23 novembre 2017.

keynésien d'État-providence des années 1950-1960 hérité de la Seconde Guerre mondiale.

Dès 2011, c'est dans ce contexte que se développe une nouvelle vague de mobilisations. Ces mouvements mettent en lumière la pluralité des crises que traversent nos sociétés : la crise économique et sociale au centre des revendications des Indignés et de Occupy, la crise écologique et la crises des modèles de développement en Turquie et au Brésil et les crises démocratiques telles que les Printemps arabes et la Nuit debout.¹

En Espagne, en France et en Italie de nouvelles formations populistes politiques travaillent à l'avènement d'une démocratie plus participative et qui considèrent la distinction droite / gauche comme dépassée, se proposent comme régénérateurs d'un système politique, selon eux, dominé par une classe politique parasitaire.

C'est aussi la volonté de ré-enchantement de la démocratie par la participation du plus grand nombre ou du moins de personnes qui sont généralement « exclues » par la règle juridique, par leur condition sociale et de leur propre volonté du processus électoral de la démocratie représentative.²

Il en découle ainsi notre troisième hypothèse selon laquelle, le désenchantement des citoyens à la définition traditionnelle de la politique a permis l'émergence de nouvelles forces politiques. Les principaux points de leurs programmes sont désignés comme des alternatives prometteuses pour une gestion participative des ressources naturelles.

Dans le cadre de l'implication de la société civile à la gestion participative au développement local, les femmes et les jeunes font l'objet d'une prise en compte particulière.

Un grand nombre d'ONG considèrent qu'une des évolutions majeures est la prise en compte du rôle des femmes dans le développement. Comme le recommandent les Nations unies placer leurs droits au centre du

¹ Aguiton, C.(2017). « *La gauche du 21 siècle : Enquête sur une refondation.* » Paris : La Découverte, p. 183.

² Kies,P.; Nanz, P. (2014).« *Les nouvelles voix de l'Europe : Analyse des consultations citoyennes.*» Windhof : Ed. Promoculture-Larcier, p. 304.

développement national et appliquer la parité politique en matière de décision de gestion de l'eau, devrait faire reculer les inégalités de genre.¹

Comme le souligne Alain Touraine :

« Les femmes sont considérées comme de non- acteurs, privées de subjectivité, définies par leurs fonctions plus que par leur conscience. »²

Alain Touraine est convaincu que « les féministes rencontrent le pouvoir en chaque lieu de leur vie quotidienne, de sorte que le féminisme est négation de l'autoritarisme. Pour cette raison, on ne peut pas séparer les deux principes : pas de féminisme sans démocratie et pas de démocratie sans féminisme. »³

En Espagne, l'absence traditionnelle de l'action des femmes dans la sphère publique s'est transformée dans les années 1980 en participation active dans les rassemblements pour la paix. Les racines de ce mouvement remontent aux années 1970. De nombreux groupes de femmes ont travaillé à la sensibilisation à la notion de paix, synonyme d'absence de guerre, de progrès et de créativité.

Un objectif commun relie le mouvement féministe avec celui de l'eau. L'émancipation des femmes ne doit pas seulement établir une égalité formelle des droits, en éliminant les privilèges masculins, mais elle doit bouleverser la vie en société pour qu'elle puisse reposer sur les droits des citoyens, le droit à la vie et le droit à l'eau. Pour reprendre la formule d'Hannah Arendt, les femmes militent ainsi pour le *droit d'avoir des droits*.⁴

Le patriarcat et le capitalisme sont deux systèmes d'oppression et d'exploitation profondément imbriqués. Comme l'affirme Masson, « Premièrement, l'opposition de classe recoupe en grande partie une opposition de sexe : même si dans certains secteurs et pays, des femmes

¹ Fellous, J.L.; Gautier, C.(2008). « *Eau, pétrole, climat : un monde en panne sèche*. » Paris : Odile Jacob, p.184.

² Touraine, A. (2006). « *Le monde des femmes*. » Op.cit. p. 246.

³ ibidem

⁴ Arendt, H. (2011). *Écrits juifs*, Paris : Fayard, p.58.

ont accédé à des postes de pouvoir. »¹ Delphy ajoute que « une minorité infime de femmes appartient à la classe capitaliste, tandis que la majorité des femmes qui travaillent appartiennent à la classe des prolétaires. »² Deuxièmement, à l'intérieur de cette classe elles sont surexploitées, à cause de leur exploitation spécifique en tant que femmes au sein d'un système de production non capitaliste parallèle et antérieur au système capitaliste, et sur lequel ce dernier s'appuie. »³

Ceci nous amène à notre dernière hypothèse de recherche suivante : « En Espagne, la participation croissante des femmes dans les prises de décision politiques au sein des mouvements pour le droit à l'eau a remis en cause le modèle patriarcal dans la politique de l'exploitation de l'eau. »

¹ Masson, S. (3/2003). « Féminisme et mouvement antimondialisation. » *Nouvelles Questions Féministes*. Vol. 22, p. 102-121. URL : www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2003-3-page-102.htm. DOI : 10.3917/nqf.223.0102.

² Delphy, C. (1998). « *L'ennemi principal. L'économie politique du patriarcat.* » Paris : Syllepse, p.50

³ Masson, S, *ibidem*, p.120.

3. LA MÉTHODE PRÉCONISÉE

Afin de prendre en compte différents niveaux d'analyse, nous avons choisi de réaliser une enquête de terrain sur plusieurs sites avec une approche globale.

En privilégiant une vision du local dans le global, nous considérons le territoire comme un système en relation avec d'autres. Nous partons ainsi du postulat de Christian Ghasarian¹ que : « la plupart des phénomènes qu'on observe n'ont de sens qu'en connexion avec des significations localisées dans un ailleurs temporel et /ou géographique. »²

Aucune posture épistémologique n'a été définie au préalable. C'est seulement dans la terrain et seulement à la fin des travaux que nous avons été en mesure de la délimiter. Elle est fondée sur « l'écologie des savoirs » qui inclut les sciences sociales et les épistémologies produites au « Sud. » Nous suivons l'idée de Marie Roué³ selon laquelle, la notion de savoirs locaux :

« en particulier en France, n'a eu accès que depuis qu'elle est devenue un des piliers du politiquement correct, et qu'elle est utilisée de façon un peu superficielle, au même titre que d'autres notions à la mode : développement durable, recherche participative, par tous les acteurs pour rendre leurs discours plus actuel. »⁴

L'exemple de la culture indigène permet de clarifier le sens « d'épistémologie du Sud ». Elle renvoie au concept de *Pacha Mama*, de pratique communautaire de la propriété et de l'utilisation des terres et de

¹ Christian Ghasarian est professeur d'ethnologie à l'Université de Neuchâtel et chercheur associé au LAIOS (Laboratoire d'Anthropologie des Institutions et des Organisations Sociales) au CNRS.

² Ghasarian, C.(dir.) (2002). « *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux.* » Paris : Armand Colin, p. 117.

³ Marie Roué est anthropologue au CNRS et dirige l'équipe « anthropologie écologique et conservation » au Musée d'histoire naturelle de Paris.

⁴ Marie Roué, « Histoire et épistémologie des savoirs locaux et autochtones », *Revue d'ethnoécologie* [En ligne], 1 | 2012, mis en ligne le 02 décembre 2012, consulté le 13 janvier 2018. URL : <http://journals.openedition.org/ethnoecologie/813> ; DOI : 10.4000/ethnoecologie.813

la démocratie participative-communautaire. Pour Enrique Dussel¹ le Sud ne se limite pas à une localisation géographique mais il représente « une métaphore de l'humanité souffrant sous le joug du capitalisme mondial. »² Il existe donc un « Sud » au Nord, celui des groupes opprimés et marginalisés de l'Europe. Parmi eux se trouve par exemple le mouvement des indignés espagnol (15M), qui milite contre les inégalités économiques et sociales, en forte augmentation suite à la dernière crise de 2008.

C'est dans ce contexte que Boaventura de Sousa Santos structure les épistémologies du Sud en deux parties, la première est consacrée à une critique de la modernité occidentale et la deuxième propose une « critique des épistémologies dominantes du Nord et propose des épistémologies du Sud. »³

Il dénonce l'occidentalo-centrisme des sciences sociales et propose des pistes pour reconstruire une épistémologie qui favorise à la fois le dialogue théorique entre les savoirs du Nord et du Sud, et un dialogue émancipateur entre chercheurs en sciences sociales et acteurs de mouvements sociaux, de l'autre.⁴ On reconnaît l'influence des travaux du philosophe Enrique Dussel.

Questionner la tradition philosophique occidentale à travers la critique latino-américaine permet le décentrement de la pensée occidentale et permet également de prendre au sérieux les pensées du Sud en vue d'une décolonisation du savoir et d'un dialogue véritablement horizontal entre les différentes traditions philosophiques.⁵ Pour Dussel, ce processus

¹ Enrique Dussel est un philosophe, historien et théologien d'origine argentine, un des représentants les plus connus de la philosophie de la libération qui se propose de relever les défis que la modernité a lancé au monde entier (réchauffement climatique, exploitation, etc.)

² de Sousa Santos, B. (1998). « *De la mano de Alicia. Lo social y lo político en la post-modernidad.* » Bogotá : Ed. Uniandes, p.506.

³ de Sousa Santos, B. (2016). « *Épistémologies du Sud. Mouvements citoyens et polémique sur la science.* » Paris : Desclée de Brouwer, coll. Solidarité et société, p.69.

⁴ Éric Dacheux, « Boaventura de Sousa Santos, *Épistémologies du Sud. Mouvements citoyens et polémique sur la science* », *Questions de communication* [En ligne], 31 | 2017, consulté le 07 janvier 2018. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11343>

⁵ Fatima Hurtado Lopez. (2013). « Dialogues philosophiques Europe-Amérique latine : vers un universalisme ouvert à la diversité. Enrique Dussel et l'éthique de la libération ». Thèse en Philosophie. Université Panthéon-Sorbonne – 47.

d'enrichissement philosophique mutuel «pourrait ainsi dépasser l'eurocentrisme moderne—aujourd'hui dominant— qui non seulement est stérile, mais, de plus, empêche toute découverte importante d'autres traditions. »¹

C'est pour cette raison que le philosophe argentin propose une philosophie matérielle de la vie, qui prend son point de départ dans les périphéries du monde occidental et du système en vigueur.² La préface d'Emmanuel Levinas *Totalité et Infini* montre que : « L'art de prévoir et de gagner par tous les moyens la guerre –la politique- s'impose, dès lors, comme l'exercice même de la raison. »³

Partant de ce constat pour Enrique Dussel :

« Il est possible une nouvelle politique, une autre politique, une antipolitique issue de la praxis émancipatrice qui partait de la responsabilité de l'Autre. Une politique qui prend comme point de départ l'extériorité, l'exclusion, la marginalité, l'altérité des victimes. »⁴

L'émergence des épistémologies du Sud peut-elle constituer une occasion pour sortir de la crise environnementale qui déstabilise les communautés à l'échelle mondiale ?

C'est à Ferdinand Tönnies que nous devons l'opposition entre « communauté et société ». Dans son ouvrage *Gemeinschaft und Gesellschaft*⁵ il distingue deux types de société et deux types de rapports sociaux qu'il désigne respectivement comme la « communauté » (*Gemeinschaft*) et la « société » (*Gesellschaft*).

¹ Dussel, E. (2009/3). « Pour un dialogue mondial entre traditions philosophiques. » Dans « Cahiers des Amériques latines », n° 62, pp. 111–128, p. 111.

² Séjour, D. (2009). « L'éthique théologique de la libération de Enrique Dussel : une réponse à la morale dominatrice. » Mémoire présenté à la Université de Montréal, Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de M.A. en théologie, p.IV.

³ Levinas, E. (1969). *Totality and Infinity: An Essay on Exteriority*. trans. alphonso Lingis, Pittsburgh: Duquesne university Press., p.8.

⁴ Dussel, E. (2002). « *Hacia una filosofía política crítica*. » Paris : Ed. Desclée de Brouwer, p.11.

⁵ Ferdinand Tönnies, *Gemeinschaft und Gesellschaft* (1887) ; *Communauté et société*, tr. fr. par Niall Bond et Sylvie Mesure, Paris, puf, 2010.

La communauté (*Gemeinschaft*) est caractérisée par la proximité affective et spatiale des individus. Elle est définie comme une « communauté de sang, de lieu et d'esprit » où le tout prime sur l'individu. Par contre la société (*Gesellschaft*) est le théâtre de l'individualisme forcené, de la concurrence généralisée entre les individus désormais séparés Elle représente le règne de l'intérêt personnel qui se trouve être dorénavant au fondement de tous les rapports sociaux, lesquels tendent à se réduire à des échanges contractualisés.¹ Les contradictions internes se retrouvent dans différents types d'organisation humaine, comme en témoigne l'extrait suivant sur l'opposition entre *Gemeinschaft* et *Gesellschaft* :

« Le défi consiste à traduire dans la réalité les principes essentiels du *Bon vivre* dans les sociétés contemporaines caractérisées par la *Gesellschaft*, dans les villes, les villes et tous les autres lieux où nous vivons; en d'autres termes, un sens de *Gemeinschaft* dans de nouveaux types de communauté. Les communs socio-spatiaux se réfèrent aux concepts de la communauté. »²

Or il ne s'agit nullement de revenir sur les observations de la théorie critique mais, d'élucider la position des sciences sociales face aux savoirs sociaux non scientifiques. L'originalité de cette double approche vient d'une constante allusion au principe andin du *buen vivir* comme relation harmonieuse entre l'être humain et la nature. Les militants que nous avons rencontrés ont donné une visibilité inédite à ce principe en Espagne. Nous rejoignons l'idée de Jean-Luis Laville selon laquelle :

« les caractéristiques de ces approches apparaissent en effet congruentes avec les préoccupations qui ont motivé le tournant de

¹ Mesure, S. « Communauté et société », *Sociologie* [En ligne], Les 100 mots de la sociologie, mis en ligne le 01 mars 2015, consulté le 08 janvier 2018.

URL : <http://journals.openedition.org/sociologie/2574>

² Anastasopoulos, N. (Janvier 2017). « Buen vivir, sostenibilidad y bienes comunes: el contexto ecuatoriano y mundial. » *Estado & comunes. Revista de políticas y problemas públicos*, N.º 4, Quito, pp. 39-55.

la théorie critique et elles peuvent ainsi contribuer à dessiner un programme de recherche qui en tire pleinement parti. »¹

Enfin, à propos des nouvelles orientations épistémologiques, Boaventura de Sousa Santos propose dans « Les épistémologies du Sud » une alternative à la pensée unique appelant à un dialogue interculturel pour renouveler les sciences sociales.

Partant de cette approche, nous analyserons la Plateforme de la défense de l'Èbre et de la Communauté Valencienne.

Par ailleurs, la perspective théorique de la gestion des biens communs proposée par Elinor Ostrom va contribuer à nourrir nos questionnements sur la démocratie locale et la participation citoyenne.

Pour comprendre le comportement humain et les raisons qui le régissent, l'approche méthodologique retenue repose sur l'étude qualitative.

Cette méthode nous semble la plus pertinente pour observer des facteurs subjectifs difficiles à mesurer. Cela nous a permis de répondre aux questions portant sur les causes et les moyens mais surtout d'explorer les émotions, les sentiments des militants, ainsi que leurs comportements et leurs expériences personnelles.

Notre recherche scientifique repose sur l'approche hypothético-déductive qui soumet la théorie à l'épreuve des faits. Dans notre cas, cette démarche sera utilisée pour définir l'idéal-type d'une à partir des grands concepts qui ont été développés dans la partie théorique.

Dans un premier temps, sur la base du discours de spécialistes, notre objectif était de cerner les motivations ainsi que les logiques des principaux acteurs, à savoir des militants des Plates-formes pour la défense de l'eau comme bien commun. Nous avons ensuite émis des hypothèses pour les confronter au « terrain » sous la forme d'entretiens

¹ Laville, J-I. (2015). « La théorie critique : de l'impasse au renouveau. Écoles de Francfort, sociologies pragmatique et publique, épistémologies du sud. » In (B.Frère (s/dir.) « *Le tournant de la théorie critique.* » Ed Desclée de Brouwer, pp. 407-433. p. 408.

semi-directifs de militants. En effet, toute science doit « re-construire les faits, c'est-à-dire leur donner un sens dans le champ d'une théorie, d'un système d'hypothèses et, à partir d'un ensemble de procédures d'examen, de méthodes d'analyse. »¹

Selon les acteurs interrogés, différentes formes d'entretiens approfondis ont été réalisés. Nous avons ciblés des professionnels du secteur de l'eau, des journalistes de la presse nationale spécialisés dans le thème de la pénurie d'eau dans le pays. À plusieurs reprises nous avons effectué des entretiens diachroniques avec deux membres de la Plate-forme Agua es vida de Barcelona et un membre de la Plate-forme d'Alcazar de San Juan pour comparer l'évolution de leurs activités face à l'application des lois afférentes au plan hydrologique national. Les entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès des militants ont été à la fois uniques et multiples. Ils sont « le type d'entretien approprié lorsque on souhaite approfondir un domaine spécifique et circonscrit, explorer des hypothèses sans qu'elles soient toutes définies. »²

Les échanges qui sortaient du cadre de notre guide d'entretien ont permis d'ouvrir ouvert de nouvelles pistes.

GRILLE D'ENTRETIENS

Ce texte a été envoyé par mail à certains interviewés au moment de la prise de rendez-vous. D'autres ont été contacté par téléphone.

« Dans le cadre de la préparation de ma thèse de doctorat en sociologie à l'Université Paris Dauphine sur les mobilisations sociales en Espagne pour l'adoption d'une politique efficace et équitable de l'eau, je souhaiterais avoir votre opinion.

¹ Godelier, M. (1982). « *Les sciences de l'homme et de la société en France.* » Paris : La Documentation française, p. 24.

² Sauvayre, R. (2013). « *Les méthodes de l'entretien en sciences sociales.* » Paris : Ed. Dunot, p.9.

Le but de l'entretien est de comprendre comment les plateformes pour la défense du territoire peuvent encourager des dynamiques sociales constructives et contribuer à la mise en œuvre de propositions concrètes d'actions dans le domaine de l'eau en Espagne.

En vous remerciant par avance pour votre collaboration, je vous garantis la stricte confidentialité de votre réponse ».

Tous mes interlocuteurs, sauf une militante de Barcelone, ont exprimé la volonté d'être cités dans ce travail. Quelques-uns ont demandé le texte final pour le lire, mais, en leur annonçant que je ne pouvais satisfaire cette demande car je me devais de garantir la confidentialité de mes interlocuteurs, les militants ont fait part de leur déception.

Au cours de ces trois dernières années, j'ai reçu des courriers de quelques militants sollicitant à maintes reprises le travail pour l'archiver dans leur plateforme, surpris alors de constater que la rédaction d'une thèse demande autant de temps.

Question générale initiale : Quelles sont les causes sociales, politiques et environnementales de l'émergence de votre plateforme pour l'adoption d'une politique efficace et équitable de l'eau, et d'autres acteurs sont-ils engagés dans votre action collective ?

Questions

Combien de militants êtes-vous ? Quel est le pourcentage d'hommes et de femmes, ainsi que l'âge moyen des militants ?

D'où naissent ces tensions pour l'eau et pourquoi maintenant ?

Selon vous, les citoyens espagnols sont-ils peu intéressés par la cause de l'eau ou beaucoup ?

Que signifie le droit humain à l'eau pour vous ?

Avez-vous des liens avec d'autres mouvements nationaux ou internationaux ?

Avez-vous des modèles de lutte pour l'eau comme bien commun venant d'autres pays ?

Quelle est votre relation avec les pouvoirs publics ?

Y a-t-il des militants d'autres associations qui ont rejoint votre lutte ?

Pourquoi la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau reste-t-elle un problème difficile à résoudre ?

Quelles sont les relations avec les autres communautés autonomes dans la gestion de l'eau ?

Pourquoi sont-elles conflictuelles ?

Comment l'État gère-t-il cette situation ?

Les hommes politiques utilisent-ils l'eau comme une arme électorale ?

Quelles sont, selon vous, les différences entre une gestion publique de l'eau et une gestion privée ?

Quelle est la prédisposition de certaines administrations locales pour restaurer la gestion publique de l'eau, en comparaison à d'autres ?

Y a-t-il des personnes déplacées au sein de la Catalogne en raison du manque d'eau ?

Notre grille d'entretien, « relève du « pense-bête » personnel, qui permet, tout en respectant la dynamique propre d'une discussion, de ne pas oublier les thèmes importants. »¹ Les questions induites par des réponses sont aussi bien des « questions qu'on se pose » (niveau stratégique de l'évolution de la problématique) que des « questions qu'on pose » (niveau tactique de l'évolution du canevas d'entretien).²

Sur le terrain, les enquêtes ont permis de soulever de nouvelles questions et hypothèses, attirant l'attention sur un groupe qui n'avait pas été pris en compte : les femmes. Cette distinction de genre a paru indispensable pour mieux comprendre les enjeux de participation des militants aux mouvements sociaux.

¹ D. Delaleu, J.-P. Jacob; F. Sabelli. (1980). *Éléments d'enquête anthropologique : l'enquête-sondage en milieu rural*, Neuchâtel, Institut d'Ethnologie, p. 80 ; N. Fielding, « Qualitative interviewing », in N. Gilbert, ed., *Researching Social Life*, Londres, Sage, 1993, pp. 135-136.

² Jean-Pierre Olivier de Sardan, « La politique du terrain », *Enquête* [En ligne], 1 | 1995, mis en ligne le 10 juillet 2013, consulté le 10 janvier 2018.

URL : <http://journals.openedition.org/enquete/263>

Dans un journal de bord, nous avons transcrit le nom de la personne interrogée, son groupe d'appartenance et quelques extraits. Il nous est apparu que la prise de note a influencé les propos de l'enquête qui perdait en spontanéité.

Le tableau ci-dessous distingue les acteurs interrogés par sexe, par lieux d'enquête et selon leur appartenance à une organisation.

Tableau n° 1 Liste des acteurs rencontrés

Lieux	Groupes	Personnes	F/H
Barcelone	Ingenieros sin Fronteras	3	0/3
	Association de vecinos	3	2/1
	Ecologistas en acción	2	0/2
	Universitaires	4	0/4
	Directeurs de cinéma	2	0/2
	Journalistes	2	1/1
	Aca*	1	0/1
	Yayoflautas	2	2/0
Tortosa	Plate-forme défense de l'Èbre	15	7/8
	Porte-parole	2	1/1
Manlleu	Groupe défense du Ter	6	1/5
Madrid	Ministère de l'environnement	2	0/2
	Journalistes	1	0/1
	Universitaires	3	1/2
	Artiste	1	1/0
	Avocate	1	1/0
Alcazar	Plate-forme contre privatisation eau Alcazar	12	8/4
	Professeur d'école	1	0/1
Valencia	Tribunal de las aguas	3	0/3
Rome	Forum per il referendum acqua	5	0/5
	Universitaire de sociologie Naples	1	0/1
	Président du Consorzio acqua	1	0/1
Total :		75	25/50

*Aca (agencia catalana del agua) est une entreprise publique rattachée au Département de Territoire et de Développement Durable de la Generalitat de Catalogne chargée de l'exécution de la politique du gouvernement catalan en matière d'eau.

Au total de 75 entretiens semi-directifs ont été réalisés entre les différents

sites. Nous distinguons deux groupes d'acteurs en fonction de leur âge. Le premier comprend 36 personnes entre 20 et 39 ans et le deuxième compte 39 personnes de 40 ans ou plus. La durée des entretiens variait entre 45 minutes et une heure. La conduite des entretiens et la recherche des documents a duré environ trois mois pour les trois sites de Catalogne, deux mois entre Madrid et Alcazar de San Juan, quelques jours à Valencia et deux semaines à Rome.

Pour le terrain catalan nous étions domiciliés Barcelone. La distance entre Barcelone et Manlleu, siège du Groupe du Ter est de 70 km et la distance entre Barcelone et Tortosa est de 180 km. Choisir plusieurs sites nous a permis de nous rendre compte de la diversité des problèmes. Malgré leurs similitudes, la lutte des membres de la plate-forme de la défense de l'Èbre se distingue celle du Groupe de la défense du Ter. De même que, la question de la remunicipalisation de l'eau diffère selon que l'on se trouve à Barcelone ou Alcazar de San Juan.

En vue d'une comparaison des mouvements du droit à l'eau, nous avons décidé de poursuivre nos enquêtes par un terrain en Italie. Sept personnes ont été interrogées après avoir pris contact avec le porte-parole du Forum des Mouvements de l'eau et un des initiateurs du référendum sur l'eau de juin 2011, qui nous a dirigés vers d'autres personnes sensibles au problème.

La deuxième méthode de recueil d'informations repose sur l'étude de documents. Issus de la littérature grise et de travaux scientifiques. Elle a permis de construire un cadre théorique, d'affiner notre problématique, et nos hypothèses de travail. Nous nous sommes reportés sur les résultats des études quantitatives mises à disposition par le Ministère de l'environnement, la Generalitat de Catalunya, et l'IEEE (Instituto Nacional de Estadística).¹

Modes de prises de contact.

- Annonce dans la presse.

¹ l'Institut national de la statistique espagnol.

- Effet boule de neige

Le 22 mars 2013¹, à partir d'une annonce dans la presse espagnole d'une rencontre-débat à Madrid sur le rôle de la société civile espagnole dans la préservation de l'eau. » Lors de cette réunion, nous nous sommes entretenus avec un membre activiste de *Ingenieros sin fronteras*² de Barcelone qui nous a permis de nous rendre en Catalogne. Cette rencontre a été déterminante dans la suite de nos enquêtes. Pour l'activiste, ce qui se produit dans cette région est alarmant du fait de la corruption.

Il nous dit qu'ils disposent de preuves de malversation de la mairie de Barcelone pour ce qui concerne la prestation d'Agbar comme concessionnaire du service en eau, considérée comme illégale. La comparaison des mouvements militants entre les deux villes plus importantes d'Espagne nous est apparue pertinente dans la mesure où notre question de départ portait sur le problème de la sécheresse et de la désertification en Espagne.

Ainsi, à la suite de ces premiers entretiens nous avons décidé d'analyser deux autres sites catalans, Tortosa et Manlleu où la mauvaise gestion de l'eau a concouru de façon significative à l'appauvrissement des populations locales en matière de santé, et d'économie. Deux raisons ont déterminé le choix de la région de Valencia comme lieu d'étude. Tout d'abord, cette région limitrophe conflictuelle a été mentionnée par les militants de la Plate-forme de la défense de l'Èbre à cause du refus de ces derniers de transférer l'eau au profit de la région levantine, élément qui a conditionné les relations entre ces deux régions. La deuxième raison repose sur le tribunal des Eaux qui fut créé au Moyen Âge pour arbitrer les conflits entre les agriculteurs, liés aux questions d'irrigation.

Il représente un exemple d'un parfait système d'autogestion démocratique. Les premiers acteurs interrogés nous ont ainsi permis d'élaborer notre technique d'enquête en proposant « d'aller voir telle ou telle personne qui

¹ Journée internationale de l'eau.

² Ingenieros sin fronteras est une organisation non gouvernementale consacrée à la technologie mise au service du développement.

a des choses intéressantes à vous raconter et sans laquelle votre enquête ne serait pas complète. »

Par ailleurs, un autre mouvement a retenu notre attention. En février 2014, des militants se sont réunis dans la région de Castille la Manche pour protester contre la privatisation de l'eau à Alcazar de San Juan. Ce rassemblement a suscité des interrogations sur le respect de la démocratie et des droits humains.

Ainsi, notre recherche propose une comparaison de la lutte pour la remunicipalisation de l'eau à partir de trois sites en Espagne :

- Plate-forme contre la privatisation de l'eau d'Alcazar de San Juan (Castille la Manche)
- Plate-forme Aigua es vida à Barcelone, (Catalogne)

Une mise en perspective des expériences vécues dans le forum italien des mouvements pour l'eau publique à Rome, (Italie) à Paris (France) et à Cochabamba (Bolivie) a été retenue.

Nous avons également réalisé trois études de cas sur la gestion de l'eau.¹ La première porte sur la ville de Tortosa, dans la région de Tarragona, au sein de la Plate-forme de la défense de l'Èbre. La deuxième s'intéresse au village de Manlleu, dans la région de Gerona, au sein du Groupe pour la défense du Ter. Enfin, la dernière étude de cas concerne la ville Valence, dans la région de la Communauté valencienne au Tribunal des eaux. Les enjeux respectifs de ces deux sites et de ces trois études de cas sont détaillés ci-après.

1) La Plate-forme d'Alcazar de San Juan

Depuis le début de l'année 2014, la Plate-forme d'Alcazar de San Juan est un mouvement citoyen qui lutte contre la décision du maire de l'époque,

¹ Parmi ces trois études de cas, deux portent sur Catalogne et une sur la Communauté valencienne.

Diego Ortega, de donner en concession la gestion de l'eau de leur village à Aqualia.¹

Alcazar de San Juan est une commune de 31.000 habitants de la province de Ciudad Real dans la Communauté autonome de Castille la Manche. La carte ci-dessous situe la petite ville.

Carte n°6 Ubication en Espagne d'Alcazar de San Juan



Source: <http://alcazarcervantino.es/alcazar-de-san-juan>

2) « Plate-forme Agua es vida » à Barcelone.

Agua es vida est une plate-forme formée par des associations sociales, associations de quartier, syndicats, et écologistes qui coopèrent pour une gestion non-lucrative de l'eau en Catalogne.

Barcelone, capitale de cette région, compte 1.620 943 habitants avec une superficie de 100,4 km.^{2.2}

Une des batailles contre la privatisation de la gestion de l'eau à Barcelone menée par cette plate-forme est particulièrement intéressante, parce qu'elle renvoie à un vide juridique. Le 5 octobre 2010, à la suite d'une investigation judiciaire, un jugement du tribunal de Barcelone a déclaré qu'« il n'y avait pas de contrat de concession » entre la municipalité et Agbar. En 2011, les organisations de la plate-forme ont exigé une

¹ Aqualia est une société privée filiale eau de FCC (Groupe multisectoriel de sociétés de production diversifiées)

² Source : *Wikipedia*

classification de cette irrégularité et une publication du contrat, mais ni le Conseil ni la région métropolitaine n'ont répondu à leurs demandes. Les activistes soutiennent qu'une telle approche monopolistique s'oppose soit à la Directive européenne 123/2006/CE, soit à la région autonome de Catalogne. En effet la responsabilité du service hydrique devrait être confiée à la Generalidad de Catalunya et non pas à la zone métropolitaine de Barcelone (AMB) qui a pourtant donné la concession à Agbar.¹

3) La Plate-forme pour la défense de l'Èbre (PDE)

La Plate-forme pour la défense de l'Èbre est une organisation sociale constituée le 15 septembre 2000. En réaction aux politiques gouvernementales qui ont favorisé la mauvaise distribution et la contamination de l'eau, cette plate-forme vise à mettre en œuvre une nouvelle culture de cette ressource. La PDE est considérée comme l'organisation la plus importante d'Espagne et a soulevé un problème environnemental spécifiquement autour de l'eau. Ceci a amené les membres de ce mouvement à une confrontation avec les autorités nationales (Madrid) et régionales (Barcelone). Paradoxalement, la politique des grands travaux préconisée dans le PHN, semble avoir permis aux « populations concernées de se réappropriier *leur eau* qui devient ainsi un symbole politique et culturel, quasiment sacré. »²

5) Le groupe pour la défense du Ter.

Le Groupe Défense du Ter (GDT), a été fondé à Manlleu en 1989 dans le but de récupérer le bassin du fleuve Ter et de lui redonner vie.

Actuellement, représentant un des majeurs mouvements de Catalogne, le GDT compte plus de 700 membres de tous âges et milieux sociaux. Long de 208 kilomètres, le Ter est le plus grand fleuve de la province de Girona et l'un des plus importants en Catalogne. Témoin d'une longue histoire

¹ Informations fournies par la Plate-forme

² Bordet, G. *op.cit.*

sociale et industrielle, le Ter constitue aujourd'hui le trait identitaire de la ville de Manlleu. Les habitants de cette région s'inscrivent dans un processus d'autodétermination de reconnaissance de leurs identités culturelle et historique catalanes. C'est un territoire qui a la particularité d'être en altitude entre les Pyrénées et la mer Méditerranée. L'extrait suivant résume le contexte :

« Dans cette région, comme dans beaucoup d'autres en Espagne, les canaux traditionnels d'irrigation ont été abandonnés et ont laissé place à une irrigation intensive. Cette nouvelle irrigation permet de mieux s'adapter à l'extension de l'agriculture productiviste. Parallèlement à la mise en marche de ce nouveau type d'irrigation, la région a subi des profondes transformations socio-économiques qui ont stimulé l'augmentation de la demande et des usages de l'eau. »¹

4) Le tribunal des eaux de Valence.

Le Tribunal de las Aguas de Valencia est unique en Europe. Il prouve que la meilleure solution pour tout conflit réside dans la coopération et le respect des intérêts mutuels. Il s'agit d'un tribunal civil et administratif qui se tient sur la voie publique. Il est en charge d'administrer et de régler les litiges liés à l'irrigation des terres de la Huerta. Composé de huit représentants pour chacun des systèmes hydrauliques et sont issus de la communauté d'irrigants, d'agriculteurs et de maraîchers, de la Huerta, les juges sont élus démocratiquement, reconnus de notoriété publique et agissent en tant que bénévoles et désintéressés.²

¹ Pavón Gamero, D. (2012). "Évolution et perspectives des canaux d'irrigation dans le Haut Ampurdan (Catalogne)" en ASPE, C. "De l'eau agricole à l'eau environnementale." Versailles : Ed. Quæ pp 79-90. consulté le 18/08/2015. DOI 10.3917/quæ.aspe.2012.01.0079

² Sonzini, M. « Le tribunal des eaux de Valence. » Extrait dans valence-espagne.org et consulté le 02 janvier 2018

DEUXIÈME PARTIE

DIFFÉRENTES FACETTES DU BIEN COMMUN

Introduction

Dans cette partie divisée en deux chapitres, nous allons expliquer l'évolution de la politique de l'eau menée en Espagne depuis plus d'un siècle. Pour ce faire, nous mènerons une analyse descriptive et comparative de la difficile répartition des compétences entre les deux principaux acteurs de la gestion de cette ressource, à savoir l'État central et les communautés autonomes.

Dans le premier chapitre, nous aborderons les raisons politiques, idéologiques et économiques qui ont jalonné le processus de développement de la politique nationale de l'eau du pays, susceptible de mettre en danger de manière plus ou moins irrémédiable la survie des écosystèmes.

Notre démarche va consister à examiner les principales mesures adoptées par le gouvernement central et les efforts des plateformes catalanes pour la défense de l'eau comme bien commun. Ces efforts seront retranscrits dans le deuxième chapitre où nous présenterons une vue d'ensemble de la situation hydrologique espagnole en analysant deux sites de Catalogne, Tortosa et Manlleu, qui connaissent une dégradation menaçante de leurs cours d'eau. De ce fait, les écologistes de la région présents sur la scène politique catalane ont tiré le signal d'alarme sur la mauvaise gestion de l'eau des fleuves passant sur ces deux sites marqués par une dégradation des marécages et des eaux souterraines à cause des pesticides. Il s'agit là de l'un des principaux freins au développement soutenable, conduisant à la violation des droits à l'eau et à l'assainissement.

Enfin, dans ce chapitre, nous évoquerons le discours du *buen vivir* qui a émergé en Amérique latine et qui s'inscrit ici dans ce courant critique du développement par les écologistes de la région catalane.

Chapitre 2.1. La gestion de l'eau comme bien commun : une longue histoire

Nous allons consacrer ce chapitre à notre première hypothèse selon laquelle, en Espagne, la non-correspondance entre les limites des bassins hydrographiques et celles des communautés autonomes a ouvert la voie à des discordes autour de la souveraineté des cours d'eau. Inspirée de la philosophie andine du *buen vivir*, la plate-forme catalane *Aigua es vida* a alors encouragé une synergie d'actions entre les collectivités locales et l'État comme solution à un développement ralenti.

Pour ce faire, nous allons d'abord présenter un bref survol historique afin de poser quelques points de repère pour mieux saisir la question qui nous intéresse ici, soit la difficile coopération entre l'État central espagnol et les communautés autonomes en vue de répondre aux exigences d'un développement soutenable. Nous aborderons alors les étapes phares de l'évolution de la politique hydraulique espagnole : de la loi de 1985 adaptée à la nouvelle réalité politique de l'État caractérisée par la difficile répartition des pouvoirs entre celui-ci et les différentes communautés autonomes pour la gestion de l'eau, à la mise en place du Plan hydrologique national espagnol.

Nous pourrions ainsi comprendre la crise survenue entre les différents territoires de l'État espagnol au cours des années 2000 et montrer que les intérêts politiques ne coïncident pas toujours avec les objectifs du développement soutenable, malgré l'effort du pays à qu'incombe au premier chef la responsabilité de les suivre.

L'aménagement des territoires est un enjeu central dans les rapports entre les échelons institutionnels espagnols, et donc un élément essentiel des découpages territoriaux et de la répartition des compétences.¹ Dans ce domaine, les politiques de l'eau sont un exemple révélateur de la manière

¹ Libourel, Eloïse « Les découpages territoriaux en Espagne à l'épreuve de l'aménagement du territoire : l'exemple des transports », *EchoGéo* [En ligne], 35 | 2016, mis en ligne le 19 avril 2016, consulté le 12 octobre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/14525> ; DOI : 10.4000/echogeo.14525

dont s'articulent ces différents échelons et de l'inadéquation des périmètres institutionnels et de la répartition théorique de leurs compétences. Cela accentue la volonté indépendantiste des séparatistes, (comme les catalans) car le refus d'accorder certaines compétences à des Autonomies alors que d'autres peuvent en jouir est généralement incompris et considéré comme injuste.¹

Dans un second temps, nous nous arrêterons sur les activités de la plateforme catalane *Aigua es vida* luttant pour la mise en place progressive en Catalogne d'un consensus entre les usagers, les territoires et les différentes générations (actuelles et futures) en vue de créer une dynamique territoriale autour de la préservation qualitative et quantitative de cette ressource.

A. Le régénérationnisme : entre idéologie et utopie

L'objectif de ce chapitre est d'analyser les causes de la remise en question du modèle espagnol de gestion des eaux basé sur les bassins fluviaux, car il existe de fortes tensions et débats territoriaux qui entravent la mise en œuvre d'une gouvernance de l'eau adaptée. Ces tensions sont dues en grande partie à la rareté de la ressource, mais aussi au sentiment que les vieilles blessures du passé franquiste se sont « ré-ouvertes ».

Dans cette section, nous allons rappeler les étapes décisives de l'histoire espagnole depuis la fin du XIX^{ème} siècle, en essayant de comprendre pourquoi le « problème géographique espagnol est devenu l'axe autour duquel le malaise socio-culturel et économique »² est formulé entre l'État central et les collectivités périphériques.

Dans ce pays, l'obsession pour le problème de l'eau a d'anciennes racines culturelles et sociologiques à chercher dans les traces du mouvement régénérationniste. Le régénérationnisme (*regeneracionismo*)

¹ La Catalogne conteste largement le fait qu'elle n'ait pas son propre Trésor public, alors que le Pays basque et la Navarre ont le leur.

² Swyngedouw, E. (2007). « Modernité et hybridité Nature, « regeneracionismo » et la production du paysage aquatique espagnol : 1890-1930 ». *Géographie, économie, société*, vol. 9 (1), 39-68.

est un mouvement intellectuel datant de la fin du XIX^{ème} siècle début du XX^{ème} « qui considère la nation espagnole comme un grand corps malade dépourvu de volonté propre »¹, raison pour laquelle il présente une nouvelle politique de justice sociale.

Son représentant principal est alors l'Aragonais Joaquin Costa² qui, en 1892, écrit que les politiques hydrauliques élaborées par l'État devraient être un objectif national « capable de travailler de nouveau la géographie de la terre des Pères et de résoudre les problèmes agricoles et sociaux. »³ Les propositions des régénérationnistes se révèlent ambitieuses : réformes économiques pour améliorer les infrastructures, réformes sociales pour briser les inégalités entre riches et pauvres, réformes culturelles pour mettre fin à l'analphabétisme et réformes politiques pour mettre un terme aux caciquismes. Pour cet auteur, le pays est à ce moment-là dirigé par une « minorité absolue, qui s'adresse exclusivement à l'intérêt personnel, en sacrifiant le bien de la communauté. Les gens n'avaient aucun sens de la citoyenneté active »⁴. Le succès populaire du régénérationnisme dans la société espagnole est alors dû, en grande partie, à l'ensemble des valeurs sociales et émotionnelles qu'il a su véhiculer dans son discours.

Dans un pays méditerranéen pauvre et profondément inégalitaire comme l'Espagne, le slogan de Joaquin Costa « de l'eau pour tous » vient briser les privilèges et les injustices. Dans son versant plus académique du régénérationnisme, l'eau est présentée comme facteur de changement national, tout d'abord agraire et économique.

Soucieux de l'environnement, Joaquin Costa, invoque également une reforestation massive pour éviter la désertification chronique des campagnes espagnole, ainsi que l'importance de l'élevage et de l'agriculture. Comme il l'écrit :

¹ Canal, J. (2017). *Histoire de l'Espagne contemporaine : de 1808 à nos jours*. Paris, Ed. Armand Colin, p. 352.

² Joaquin Costa était un juriste, historien, sociologue, économiste et homme politique.

³ Costa, J. (1892) 1975. *Política Hidráulica y Misión Social de los Riegos en España*. Madrid ; Edición de la Gaya Ciencia, p.88.

⁴ Costa, J. (1901). *Oligarquía y caciquismo como la forma actual de gobierno en España: urgencia y modo de cambiarla*. Madrid: Establecimiento Tipográfico de Fortanet, p. 120.

« La condition fondamentale du progrès agricole et social dans la situation présente réside dans le captage des eaux et la réalisation de réservoirs d'eaux courantes et d'eaux pluviales. Ces captages doivent être œuvre de la Nation, et le Congrès agricole doit s'adresser aux Cortes¹ et au gouvernement pour les réclamer de manière urgente, comme le desideratum suprême de l'agriculture espagnole². »

Il se présente clairement comme un défenseur de l'intervention de l'État et est persuadé que le retard économique de l'Espagne tient à sa mauvaise géographie. Les canaux d'irrigation apparaissent dès lors comme une manière de faire sortir les paysans de la misère – premier pas indispensable pour la démocratie. Il souhaite alors récupérer le droit romain, et notamment le concept aristotélicien de *res publica* sur les eaux superficielles avec une planification et gestion de l'eau caractérisé par un interventionnisme important de l'État à travers les politiques basées sur l'augmentation de la ressource comme moyen de développement.

En effet, chez les Romains le concept de *res publica* était utilisée comme synonyme de *utilitas publica*. Dans cette acception du terme, la *res publica* visait à désigner le bien-être, la prospérité de la communauté romaine.³ Cette acception pour ainsi dire modale de *res publica* a été adoptée en relief par Joaquim Costa.

Mais, il appert que la mise en marche de ce projet se présente lente et difficile. Costa n'a pas vécu assez longtemps pour voir son programme même partiellement matérialisé, et au XXe siècle, deux régimes espagnols très similaires se sont basés sur son idée : la dictature conservatrice et relativement modérée du général Primo de Rivera, qui de

¹ Las Cortes sont constituées du Congrès, des députés et du Sénat.

² Costa, J. (20 février 1881). « Importancia social de los alumbramientos de aguas ». *Boletín de la Institución Libre de Enseñanza*, V. 96, p. 19 (Cité dans Chastagnaret Gérard, *op.cit.*)

³ Wolfgang, Mager. (12-14 novembre 1987), Res publica chez les juristes, théologiens et philosophes à la fin du Moyen Âge : sur l'élaboration d'une notion-clé de la théorie politique moderne. In: *Théologie et droit dans la science politique de l'État moderne*. Actes de la table ronde de Rome Rome : École Française de Rome, 1991. pp. 229-239. (Publications de l'École française de Rome, 147); <https://www.persee.fr/doc/efr0000-00001991act14714172>

1920 construit plusieurs bassins et canaux dans certaines régions d'Aragon recommandés par Costa lui-même et la dictature militaire du général Franco.

Selon Michel Drain, la création, en 1926, sous la dictature de Primo de Rivera, des deux premières confédérations hydrographiques, dont celle de l'Èbre¹, inaugure la gestion des grands fleuves par bassins, « mais la guerre civile retarda encore l'essor de la grande hydraulique et c'est seulement à partir de 1950, sous le régime franquiste, que la politique des grands travaux s'intensifia »².

Durant la longue période franquiste, cette vision républicaine d'intérêt général perd de son poids pour laisser place à des concepts hydro-populistes donnant une continuité aux projets de Costa.

À ce propos, le spécialiste de l'eau en France et en Europe, Bernard Barraqué, explique comment, pendant plus de trente ans, la dictature franquiste a mis en œuvre le vieux projet d'une maîtrise hydraulique totale, né de la réaction conservatrice face à la perte de l'Amérique et du retour sur l'Espagne elle-même de la démarche coloniale (la Reconquête). Il écrit :

« Entre 1926 et 1940, on a découpé l'Espagne en dix confédérations hydrographiques suivant les principaux fleuves, en réduisant les usages de l'eau à n'être que les clients des ingénieurs tout-puissants. »³

Les Confédérations hydrographiques sont les suivantes : Confédération du Cantábrico, du Duero, de l'Èbre, du Guadalquivir, du Guadiana, de Júcar, du Miño-Sil et du Segura, du Tajo.

¹ La première confédération hydrographique a été celle de l'Èbre, dans le nord-est de l'Espagne, pour la gestion des ressources en eau de l'ensemble du bassin.

² Drain, M. (2003). « Politiques de l'eau en milieu méditerranéen : le cas de la péninsule ibérique ». *Actes des séminaires organisés à la Casa de Velázquez*. Madrid : Ed. Casa de Velázquez, p. 220.

³ Barraqué, B. (2003). « Les territoires mouvants du patrimoine commun » in Michel Drain (dir.) *Politiques de l'eau en milieu méditerranéen: le cas de la péninsule ibérique*. Coll. de la Casa de Velázquez, Vol. 82. Madrid : Casa de Velázquez- Université d'Alicante, p. 10.

Carte n° 7 Les Confédérations hydrographiques en Espagne



Source : MARM

C'est ainsi que la mission hydraulique se matérialise sous la dictature de Primo de Rivera, avec la mise en place des premières confédérations hydrographiques¹ en 1926 et une accélération significative du rythme de croissance des superficies irriguées². Cette politique, que Michel Drain voit comme une « vitrine du régime, » en obtenant un quasi-consensus, maintenu bien après la mort de Franco,³ pour la professeure d'économie de l'Université de Grenade, Maria-Teresa Sanchez-Martinez, la prise en compte des bassins hydrographiques naturels en tant qu'unités de gestion est nécessaire à l'utilisation rationnelle des ressources.

« C'était une expérience pionnière dans le monde qui est restée encore à ce jour : la gestion et la solution de nombreux problèmes physiques, tels que la sécheresse et la pénurie d'eau, ne peuvent être abordées qu'à partir de la conception hydrologique unitaire du bassin⁴. »

¹ Depuis 1926, l'Espagne est dotée d'organismes de gestion de la ressource en eau par bassins versants : les confédérations hydrographiques.

² Fernandez, S. & Verdier, J. (2013). « L'Espagne et son eau : si proche, si loin » *Sciences Eaux & Territoires*, numéro 11 (2), 8-11. Disponible en ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-sciences-eaux-et-territoires-2013-2-page-8.htm> (consulté le 14 février 2014).

³ Drain, M. (2003), *op. cit.*, p. 220.

⁴ Sánchez-Martínez, M. T. Rodríguez-Ferrero, N. Salas-Velasco, M. (2011) « La gestión del agua en España: la unidad de cuenca ». *Revista de Estudios Regionales*, n. 92, p. 199-220, p. 202.

Cependant, l'État espagnol se caractérise par une organisation territoriale qui permet un partage assez important des pouvoirs entre l'État central et les Communautés autonomes (CCAA), dont quelques unes parmi elles, avec une forte identité régionale. Ainsi, ce processus de-régionalisation territoriale a entraîné que la planification et la gestion de la ressource deviennent un sujet sensible contribuant à des représentations opposées qui favorisent l'augmentation des tensions interrégionales.¹

Si on ajoute à cela, le manque de correspondance entre les limites des bassins et celles des communautés autonomes, on comprend les sérieux problèmes dans la gestion de l'unité de bassin, menant d'une part à la ségrégation des bassins et d'autre part à la fragmentation des rivières avec la construction de barrières artificielles.

Aucune région autonome ne gère elle seule un grand bassin hydrographique, et le bassin de l'Èbre en est l'un des meilleurs exemples, mettant en lumière la complexité de la gestion de l'eau en Espagne, comme nous le verrons plus loin.

Tel que nous l'avons déjà évoqué, l'eau a joué un rôle important dans la tentative de développement et de croissance économique de ce pays dont le peuple se trouvait dans une importante misère sociale. Mais l'investissement dans l'irrigation de petite taille et dans une gestion appropriée de l'eau a permis d'accroître les revenus des pauvres des zones rurales. Dans ces zones rurales, il existait un important contraste entre les caciques d'un côté, des personnages très influents dans les affaires politiques du village ou de la région, et les paysans et ouvriers de l'autre. Cette grande injustice et inégalité sociale provoquent le ressentiment social des classes défavorisées, tels les agriculteurs à l'égard des propriétaires jugés égoïstes et intéressés.

La société se divise alors de plus en plus : celle de droite contre celle de gauche. Les gens de droite sont principalement les propriétaires fonciers et la bourgeoisie, défendant des valeurs traditionnelles, celles de l'église, de la propriété privée, de l'unité nationale et d'un soulèvement

¹ Palacios, D. (2012). Géopolitique de l'eau dans l'Espagne des autonomies : Enjeux et rivalités de pouvoirs dans la région de Murcie. *L'Europe en Formation*, 365,(3), 69-98. doi:10.3917/eufor.365.0069.

conservateur, contrairement aux ouvriers et paysans, défenseurs d'une idéologie gauchiste.

Selon cet angle d'analyse, il est possible de dire que le mal de l'Espagne, comme l'explique le curé italien Nicola Pancrazio, « c'est le reflet de la psychologie individuelle dressée contre l'État »¹, et c'est alors précisément sur ce dernier que, pour l'historien Jean-Pierre Peter, les désaccords fondamentaux se cristallisent. L'auteur constate que, dans ce pays, aucun groupe ne peut vraiment s'identifier à l'État :

« L'Espagne se confine en prototype de l'immobilité. Mais, elle en souffre. D'où la rupture consommée entre le peuple et le pouvoir. L'État indigne de sa charge engendre les désaffections. [...] C'est l'État contre l'Espagne, l'Espagne contre l'État². »

Dès lors, on se trouve face à deux Espagne irréconciliables, conduisant à l'éclatement de la guerre civile espagnole. Avant même le triomphe total du franquisme avec la guerre civile, le pouvoir des rebelles qui avaient conquis la Catalogne et le Pays basque, entreprit de dissoudre les autonomies.³ Par la suite, Franco se chargera de détruite tout vestige de décentralisation en mettant en place un État vertical réprimant les régions suspectées d'entretenir le dessein, comme les deux régions que nous venons de citer.

Cette réalité nous permet de comprendre que le partage de l'eau dans l'Espagne des autonomies est aussi le résultat d'une situation géopolitique marquée par différents enjeux et niveaux d'analyse où les acteurs impliqués sur place territorialisent la problématique en fonction de leur capacité de pouvoir et d'intérêt.⁴

¹ Pascazio, N. (1934). *Analisi della Spagna*. Roma : La nuova Europa p. 648, cité dans C. M. Rama, (1962). *La crise espagnole au XX^e siècle*. Paris : Ed. Fischbacher, p. 416.

² Peter, J-P. (1964). « L'histoire à l'épreuve de la guerre d'Espagne ». In : *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 19^e année, N. 1, pp. 142-174, p. 161.

³ Colin Roland. L'Espagne des Communautés régionales autonomes. In: *Observations et diagnostics économiques : revue de l'OFCE*, n°22, 1988. pp. 227-262., p.233. www.persee.fr/doc/ofce0751-66141988num2211128

⁴ Palacios, D. (2012). Géopolitique de l'eau dans l'Espagne des autonomies : Enjeux et rivalités de pouvoirs dans la région de Murcie. *L'Europe en Formation*, 365,(3), 69-98. doi:10.3917/eufor.365.0069.

B. Quarante ans de franquisme : de la guerre d'Espagne à la transition démocratique

La guerre civile espagnole a été le résultat d'une crise sociale et politique qui traversait le pays depuis la fin du siècle précédent. Cette guerre s'achève avec la défaite des républicains et l'établissement du régime autoritaire de Francisco Franco, qui conserve le pouvoir absolu jusqu'à sa mort, le 20 novembre 1975¹.

La mémoire de la guerre civile espagnole (collective et individuelle) est faite de multiples formes de violences qui habitent encore le quotidien des Espagnols. Lors d'une visite en Espagne, David Tolbert, le président de L'ONG ICTJ², a pu constater *de visu* la situation paradoxale de ce pays quant à son passé traumatique. Il affirme que, bien qu'il s'agisse d'une démocratie consolidée, le pays a largement échoué pour ce qui est de faire face aux nombreux crimes commis pendant la guerre civile et le franquisme.

« L'Espagne a presque totalement ignoré les revendications des victimes pour les crimes passés et a toujours refusé de répondre aux conséquences à long terme de violations graves des droits de l'homme. Par conséquent, le pays et ses institutions démocratiques coexistent avec l'impunité persistante et avec de profondes blessures. En outre, il faudrait envisager de supprimer les symboles et les monuments qui exaltent le rôle de l'armée pendant la guerre civile et le franquisme »³.

Pour citer un exemple, à Tortosa, on peut trouver un monument sur l'Èbre qui traverse la ville, générant la polémique chez les habitants depuis l'avènement de la démocratie : que faire de cette sculpture ?

¹ Le régime franquiste était un régime autoritaire fondé sur : un parti unique, le Mouvement National et le catholicisme comme religion d'État. Il se caractérise également par l'absence de liberté d'expression et de liberté de réunion ou d'association.

² ONG ICTJ : International Center for Transitional Justice.

³ Tolbert, D. (10/10/2014). « Much Work Ahead for Spain in Facing the Ghosts of the Past ». *The Huffington Post*.

En 2016, le conseil municipal appelle un référendum non contraignant afin que les habitants décident du sort du monument et 70 % choisissent de ne pas enlever le monument de Franco qui commémore la victoire de la bataille de l'Èbre.

Photo n° 1 : Monument franquiste de la bataille de l'Èbre sur le fleuve, à Tortosa.



Source personnelle

Si, pour beaucoup de citoyens, il faut éliminer tout vestige fasciste de la ville, d'autres voient le monument comme un élément fondamental de la ville. Selon S.A., une militante de la plateforme de la défense de l'Èbre à Tortosa :

Le fleuve, l'Èbre, est imprégné de notre sang ! C'est honteux que dans cette Espagne démocratique nous ayons encore un Monument aux victimes pour Franco dans la bataille de l'Èbre sur le fleuve. [...] C'est pas un hommage à la bataille de l'Èbre, c'est un hommage à Franco.

De fait, la mémoire franquiste survit dans cette époque démocratique espagnole et les fantômes du passé demeurent présents dans la vie sociale. À ce propos, nous avons interviewé M.P. un jeune metteur en scène de courts métrages environnementaux qui a réalisé, entre autres, un court métrage sur la bataille de l'Èbre en interviewant les personnes

âgées des villages se trouvant aux alentours de cette bataille. La bataille de l'Èbre est aujourd'hui un lieu de mémoire classique de l'historiographie comme de la conscience collective espagnole.

Il nous dit avec une voix qui raconte tout de lui, de son grand père, de ses émotions :

La batalla de la memoria (la bataille de la mémoire) est l'histoire de nos grands-pères, soldats de la bataille de l'Èbre, et de nos grands-mères en arrière garde. C'est aussi l'histoire des générations qui sont nées plus tard et qui, jusqu'à il n'y a pas longtemps, n'ont pas été capables de parler librement de cette guerre ni de ses conséquences. Ce n'est pas juste l'histoire d'une bataille, elle est à la fois l'histoire de ces hommes et des ces femmes qui ont souffert de la dévastation de la guerre, mais c'est surtout l'histoire du silence qui est survenu après la guerre civile. La dictature et une transition mal résolue ont laissé des blessures profondes qui existent encore dans les Terres de l'Èbre, aussi bien dans les mémoires des protagonistes, que dans l'appauvrissement et l'émigration, dont ses habitants pâtissent aujourd'hui.

M.P. nous apprend que son grand-père ne lui a jamais parlé de la guerre civile ni de la bataille de l'Èbre, préférant ignorer la question. Remplir le silence de son grand-père est donc l'une des raisons qui ont poussé ce jeune metteur en scène à faire ce film en recueillant les témoignages des survivants de cette guerre.

La bataille de l'Èbre – et toute la répression qui a suivi – a forgé le caractère de la population de cette région. Beaucoup de gens ont préféré rester à la maison et ne pas dire publiquement qu'ils étaient contre le détournement de l'Èbre, de peur qu'on puisse les discriminer. Cette peur est héritée du franquisme. Les gens du delta de l'Èbre ont été ceux qui ont le plus souffert de la répression du régime. (Entretien M.-P.).

C'est pourquoi Ángel Viñas¹, auteur de quelques-unes des études les plus documentées et les plus stimulantes sur la guerre civile espagnole écrit: « *No hemos superado el trauma de la Guerra Civil porque fue seguida por una dictadura de 36 años. Hoy en día, el franquismo está políticamente superado, pero no lo está sociológicamente ni psicológicamente.* »^{2 3}

L'Espagne se voit alors confrontée à une difficulté majeure, celle de solder ses comptes avec son passé, et ce malgré la loi sur la mémoire historique votée en octobre 2007 durant le gouvernement de Jose Luis Zapatero⁴ condamnant la dictature franquiste et réhabilitant ses victimes⁵.

Mais comment le pouvoir peut-il arriver, par la loi, à un consensus mémoriel ?

1. Les pro- et les anti- transition démocratique

Aujourd'hui en Espagne – pays mal guéri de sa guerre civile et de la dictature franquiste –, tout le monde s'accorde pour reconnaître la place du roi Juan Carlos de Borbón et son image exemplaire, tout au moins pour son rôle d'artisan de la transition démocratique.

Bien que le monarque ait contribué à instaurer la démocratie et qu'il ait été ratifié par référendum en 1978 par les citoyens de la génération du roi, il n'est pas, désormais adapté aux nouvelles générations car il ne répond pas à une exigence fondamentale: la péréquation de tous les citoyens dans une perspective de genre par exemple et par l'égalité des droits et des chances pour les hommes et les femmes.

Dans le même ordre d'idées, un silence gêné recouvre l'image de Francisco Franco, défendu par les révisionnistes en mal de nostalgie.

¹ Angel Viñas est un diplomate, et historien espagnol, connu pour ses travaux sur les périodes de la guerre civile espagnole et du franquisme.

² Aduriz, I.(2/12/2008). "El franquismo no está superado sociológicamente. Entrevista a Angel Viñas." In *Elpais.com* (en ligne) consulté le 04 juin 2015, <https://elpais.com/cultura/2012/03/14/actualidad/13317444001331753306.html>

³ Nous n'avons pas dépassé le traumatisme de la Guerre Civile parce qu'elle a été suivie par une dictature de 36 ans. De nos jours, le franquisme est politiquement dépassé, mais il ne l'est ni sociologiquement ni psychologiquement.

⁴ Jose Luis Zapatero est le petit-fils d'un républicain fusillé par les troupes franquistes.

⁵ Cette loi sur la mémoire historique a permis à l'État de rétablir un équilibre, et de faire toute la lumière sur les fosses communes, obligeant l'État à retirer de l'espace public tous les symboles et monuments qui font allusion au franquisme.

Suite au décès de Franco le 20 novembre 1975, le roi Juan Carlos nomme, le 1^{er} juillet 1976, Adolfo Suarez chef du gouvernement. Sa tâche est alors ardue : asseoir une nouvelle démocratie après 40 ans de dictature.

La transition démocratique a commencé en 1978, la Constitution a été approuvée et elle établit que l'Espagne reste un État unitaire mais décentralisé.

On reconnaît le droit à l'autonomie de ses régions et nationalités. À partir de ce moment-là, les statuts d'autonomie des dix sept communautés autonomes espagnoles sont approuvés.

Cette transition espagnole, si souvent citée en exemple aux yeux du monde et notamment en Amérique latine au moment de la disparition des dictatures du Cône Sud dans les années 80, s'est produite de façon relativement consensuelle parce que les forces politiques antagoniques ont souscrit comme un *pacte de silence* sur le passé¹.

Le débat sur les effets de cette Transition que les historiens définissent *pactée*, s'annonce complexe à cause « des fortes résistances auxquelles s'est heurté le processus de réformes, et qui ont constitué longtemps des menaces réelles à son aboutissement. »²

Précisément, Sophie Baby distingue deux formes de réaction pendant la transition : la première s'inscrit dans le cadre de la résistance contre l'oppression et la tyrannie; et la seconde, celle des franquistes orthodoxes, destinée à sauvegarder des privilèges et des intérêts menacés par le changement en cours.³

On retrouve dans cette *transition pactée* ce qu'Alain Touraine mentionne au sujet des dictatures politiques en Amérique latine qui ont connu le plus de violence politique et qui sont les mêmes aussi qu'aujourd'hui parlent de *convivencia*, comme au Pérou, ou de *conversaciones de caballeros*, d'accords au sommet entre dirigeants politiques, comme en Colombie.⁴

¹ Pelletier, S. (2014). *L'Espagne d'aujourd'hui*. Paris : Armand Colin, p. 208.

² Baby, S. (2004). « Les résistances politiques au processus de transition vers la démocratie en Espagne. » *Hypothèses*, 7,(1), 215-223. doi:10.3917/hyp.031.0215.

³ ibidem

⁴ Touraine, A. (1988). *La parole et le sang. Politique et société en Amérique Latine*. Paris : Odile Jacob, p. 155.

Parmi ceux qui refusent le consensus de cette période de transition, on retrouve les « *asociaciones de vecinos* », ou associations de quartier, que pendant les dernières années du franquisme, prétendent de jouer le rôle des partis politiques interdits. Elles puisent une bonne part de leurs forces parmi les militants clandestins de gauche, notamment communistes et socialistes (ce qui explique en partie la capacité surprenante d'auto-organisation dans des quartiers connaissant des taux élevés d'analphabétisme)¹. Leurs activités sont orientées vers des revendications en matière d'urbanisme, de logement et de facturation de l'eau. Nous analyserons plus en avant ces associations.

Après analyse des faits depuis la fin du franquisme nous voulons voir comment malgré le renforcement de l'autonomisation des régions, (notamment dans le Pays-Basque, et en Catalogne), les principaux acteurs sociaux et politiques déplorent le manque de consensus politique à l'heure d'une gestion optimale de l'eau.

Or, la gestion de l'eau, en tant que facteur de développement clé, doit faire l'objet d'un large consensus. C'est là la conviction d'Alexandre Taithe, lequel insiste sur le fait que seul le consensus permet une gestion soutenable, et que « les désaccords seront réglés par arbitrages, ou par des mécanismes de règlement des différends adaptés. »² Le relèvement de ces défis constitue la clé du succès de la transition démocratique en apportant une réponse tangible aux revendications et aux aspirations légitimes de la société espagnole.

2. *Café para todos*

Durant la transition démocratique, les communautés « historiques » de la Catalogne, du Pays Basque et de la Galice sont reconnues. Pour que ces trois régions « se sentent à l'aise » en Espagne, elles ont obtenu le statut de régions autonomes avec leur propre statut et parlement. D'autres régions se sentent lésées. L'Andalousie est la première à se rebeller et à

¹ Castrillo Romón, M. & Santos y Ganges, L. (2008). « Urbanisme et militantisme de quartier dans les quartiers populaires de Valladolid ». *Espaces et sociétés*, 134 (3), 53-66.

² Taithe, A. (2006). *Partager l'eau : les enjeux de demain*. Paris : Ed. Technip, p. 106.

protester contre cette décision, exigeant une pleine égalité avec les autres communautés « historiques. » C'est à partir de là qu'on commence à entendre dans toute l'Espagne « Nous n'allons pas être en reste » et qu'est apparu le célèbre slogan « *café para todos* ». Toute la philosophie du « *café para todos* »¹ s'inscrit profondément dans le gouvernement civil de Ségovie de Suarez². Adolfo Suarez, ayant l'intention de sortir du contentieux historique des nationalismes périphériques, a choisi la solution la plus facile du « *café para todos* », c'est-à-dire l'autonomie gouvernementale généralisée³.

Ce que Suarez souhaitait créer, c'était, pour reprendre un terme d'Ulrich Beck, un État cosmopolitique qui, selon l'auteur, « permet la cohabitation des identités nationales grâce au principe de tolérance constitutionnelle. »⁴

Ainsi a commencé le "café para todos"

« *Comment allez-vous Suarez ?* », demanda Francisco Franco au jeune gouverneur civil Adolfo Suarez le 4 juillet 1968. Le général Franco s'était déplacé dans un petit village castillan, à Sepulveda, pour inaugurer une gare de chemin de fer. Le gouverneur eut une réponse rapide. Il attendait ce moment depuis des mois. Il était ambitieux. Il voulait aller loin.

« *Je ne sais pas quoi vous dire, Monsieur* » a répondu Adolfo Suarez avec son éternel sourire prometteur du jeune régime.

« *Que voulez-vous dire ?* »

« *Je ne sais pas, Monsieur, si les Ségoviens veulent être des citoyens de*

¹ Il semblerait que l'expression « *Café para todos* » vienne de Che Guevara. Quand le Che était ministre à Cuba, on lui avait offert du café au cours d'une réunion. Il avait alors demandé s'il y avait du café pour tout le monde. Suite à la réponse négative, il a refusé le café en disant : « *Compañero, si no hay café para todos.... ¡No habrá café para nadie!* » (Camarade, s'il n'y a pas de café pour tout le monde, il n'y aura de café pour personne). À partir de là, on a commencé à utiliser la formule comme un symbole d'égalité et de partage, sans hiérarchie ni privilèges.

² Juliana, E. (23/01/2011). « *Así empezó el café para todos* ». Disponible en ligne sur : www.Avanguardia.es (consulté le 30 mai 2015).

³ « *Café para todos* » (02/05/2013). Source : theeconomyjournal.com dernier accès le 30 mai 2015

⁴ Beck, U. *Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure de la mondialisation*. Op.cit., p. 189.

seconde classe ».

Franco était imperturbable, comme d'habitude, mais laissa échapper un bref murmure : « *Venez me voir...* »¹. Quelques semaines plus tard, Suarez insistait auprès du Généralissime sur le rôle que pourrait avoir Ségovie en décongestionnant Madrid et il obtenait que Ségovie soit qualifiée de province *d'action spéciale*.

Avec la formule « *café para todos* », l'Espagne se voit divisée en dix-sept « communautés autonomes » (auxquelles s'ajoutent les villes enclaves de Ceuta et de Melilla situées sur la côte marocaine), chacune ayant son propre parlement et gouvernement élu. Cet *Estado de las Autonomías* semble alors être une solution ingénieuse. Les gouvernements régionaux sont désormais responsables des écoles, des universités, de la santé, des services sociaux, de la culture, du développement urbain et rural et, pour certains, de la police. Mais il devient de plus en plus évident, alors même que la décentralisation a résolu certains problèmes, qu'elle en crée d'autres.

Si d'autres régions du pays, comme Valence et Saragosse, sont devenues des villes dynamiques avec leur propre vie économique et/ou culturelle, tout ceci a eu un important coût politique.

Tous les gouvernements régionaux veulent leur propre université, musée d'art moderne et musée des sciences. Aux États-Unis, il n'y a qu'un seul Hollywood. Ici, ils en veulent dix-sept ! Chaque gouvernement régional a sa propre chaîne de télévision. Le chef du gouvernement central espagnol tient régulièrement des conférences des présidents avec ses homologues des régions (J.-R. journaliste de l'Avanguardia).

Ce témoignage nous permet de comprendre comment les deux phénomènes de la démocratisation et de la décentralisation se sont

¹ Morán, G. (2009). « Adolfo Suárez, ambición y destino ». Barcelona : Debate, pp. 418-419.

influencés l'un l'autre, contribuant ainsi à dessiner les contours de l'Espagne actuelle. L'État espagnol devient alors un ensemble protéiforme dont on pourrait dire, en paraphrasant Pascal, que « le centre est partout et la périphérie nulle part »¹. Certains gouvernements régionaux prennent l'initiative de contester devant le Tribunal constitutionnel des décisions prises à Madrid. Parfois, c'est au contraire Madrid qui en appelle au Tribunal constitutionnel pour empêcher certaines décisions des autonomies². Pour Jessica Berthereau, la correspondante des *Échos* à Madrid, cet « *Estado autonómico* » (État autonome) est maintenant presque unanimement contesté, certains prônant une recentralisation du pays, d'autres sa transformation en « véritable » État fédéral³.

Chaque gouvernement régional a sa propre chaîne de télévision. Le chef du gouvernement central espagnol tient régulièrement des « conférences des présidents » avec ses homologues des régions. Les nationalistes basques et catalans proclament que leurs territoires sont historiquement des nations, et non des régions. Précisons que les nationalismes catalans et basques sont une création datant de la fin du XIX^{ème} siècle : « Il découle de l'industrialisation, qui a fait d'elles les régions les plus riches du pays, attirant des migrants de toute l'Espagne »⁴.

Le *café para todos* a finalement donné lieu à de nouvelles réclamations dans chaque autonomie : mon eau, mon histoire et ma langue. Le *café para todos* voulait offrir aux nationalités les plus « fortes », la Catalogne et le Pays Basque, un cadre pour s'épanouir sans pour autant se différencier. Ce consensus visait à neutraliser les pressions nationalistes en particulier celles des Basques et des Catalans.

3. Le désenchantement après l'euphorie

¹ Franck Moderne écrit que l'État espagnol est « inclassable ». Cf. Franck Moderne. « Les Communautés autonomes : une décennie capitale pour un État en construction ». In : Pierre Bon et Franck Moderne (dir.). *L'Espagne aujourd'hui. Dix années de gouvernement socialiste (1982-1992)*. Paris : La Documentation française, 1993, p. 61-84.

² Pellistrandi, B. « L'Espagne face à elle-même. Démocratie et question nationale », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 2002/2 (no 74), p. 57-71.

³ Berthereau, J. (02 octobre 2012). « En Espagne, l'autonomie régionale, jusqu'où ? ». Disponible en ligne sur : www.echos.fr (consulté le 20 janvier 2016)..

⁴ *Ibid.* p.59.

Si la transition démocratique a effectivement été un modèle à suivre, sa consolidation n'a toutefois pas été aussi rapide qu'on aurait pu l'espérer.

Après l'approbation de la Constitution de 1978, le Parlement est dissolu et, en mars 1979, des élections législatives sont convoquées. Adolfo Suarez reste à la tête du gouvernement. Depuis lors, c'est un renouveau qui fait naître une nouvelle Espagne. Les pourparlers – intenses et compliqués – avec les régions autonomes aux identités régionales fortes, le début d'une longue lutte contre le terrorisme d'État, ou encore la crise économique entre 1979 et 1981, ont pointé la difficulté politique à coordonner, en raison de l'hétérogénéité des problèmes, entraînant le désenchantement du peuple : c'est comme si les Espagnols découvraient que l'effervescence de la transition démocratique cédait la place à la désillusion et à la frustration.

Le *café para todos* défend un traitement absolument égal qui ne peut être établi. Ainsi, en Catalogne ou au Pays basque, le sentiment autonomiste a des racines historiques qui constituent un sentiment nationaliste particulier tandis que le gouvernement central de Madrid continue à défendre l'esprit centraliste traditionnel. La décentralisation politique produite dans les secteurs d'action public n'avait eu lieu en matière d'eau, difficile à articuler avec les gouvernements territoriaux. En effet, en l'absence de correspondance entre les divisions politico-administratives des communautés autonomes et des bassins fluviaux, la propriété des compétences administratives dans la question des eaux est conditionnée par l'extension et la nature territoriale des bassins versants. Partant de ce fait, il est clair les conflits interterritoriaux sur l'eau sont à la base du renforcement des pouvoirs des communautés autonomes en matière de l'eau, comme en témoignent les réformes statutaires qui ont conduit à la *territorialisation* de l'eau par les communautés autonomes, ce qui entrave une politique nationale de l'eau et la solidarité interterritoriale et un sentiment de désenchantement croissant. La sociologue espagnole Marie-Luz Moran Calvo-Sotelo évoque les raisons de ce phénomène qui peuvent être rassemblées en deux explications : d'un côté, on a fait valoir

que le *désenchantement* était simplement le moment qui marquait la *routinisation* de la démocratie, quelque chose de similaire à une « mauvaise passe » logique et prévisible qui se produisait après une période très intense d'engagement politique.¹ Aux yeux de Marie Luz Moran, d'autres études ont fourni une différente interprétation. Selon celles-ci, « il s'agirait d'un phénomène beaucoup plus complexe impliquant d'abord les inerties traditionnelles du système politique espagnol, qui ont été et restent toujours incapables de diminuer la distance entre la sphère publique et la vie citoyenne. »² Pour mieux saisir les raisons du désenchantement à la fin du franquisme et durant la période de la transition démocratique espagnole, nous pourrions emprunter l'analyse d'Alexis de Toqueville sur la révolution de 1789, selon lequel :

C'est toujours en allant de mal en pis que l'on tombe en révolution. Il arrive le plus souvent qu'un peuple qui avait supporté sans se plaindre et comme s'il ne les sentait pas, les lois les plus accablantes, les rejette violemment dès que le poids s'en allège. Le régime qu'une révolution détruit vaut presque toujours mieux que celui qui l'avait immédiatement précédé et l'expérience apprend que le moment le plus dangereux pour un mauvais gouvernement est d'ordinaire celui où il commence à se réformer. Il n'y a qu'un grand génie qui puisse sauver un prince qui entreprend de sauver ses sujets après une oppression longue. Le mal qu'on souffrait patiemment comme inévitable semble insupportable dès qu'on conçoit l'idée de s'y soustraire »³.

Il s'agit bel et bien de l'histoire d'un désenchantement. Cette situation délicate, qui met en évidence les limites de la transition démocratique, réside dans la Constitution démocratique de 1978 qui a été le fruit d'un large consensus parmi les différentes élites politiques. L'article 2 de la

¹ Moran, M.L. (85/1999). « Los Estudios de cultura política en España ». *Reis* (Revista española de investigaciones sociológicas), pp. 97-129.

² ibidem

³ Toqueville, A. (1856). *L'ancien Régime et la Révolution*. Tome 1, Paris : Gallimard, p. 223.

Constitution reconnaît l'existence de régions et de « nationalités », et leur accorde l'autonomie sans établir de différences administratives entre chacune d'elles :

La Constitution se fonde sur l'indissoluble unité de la Nation espagnole, patrie commune et indivisible de tous les Espagnols, et elle reconnaît et garantit le droit à l'autonomie des nationalités et régions qui la composent, et la solidarité entre elles toutes¹.

La Constitution de 1978 a été critiquée par les partis nationalistes catalans pour ses ambiguïtés et ses limites. En les distinguant des autres régions, la Constitution espagnole a reconnu aux trois nationalités historiques – la Catalogne, le Pays Basque et la Galice – leur caractère différencié, sans pour autant leur reconnaître le statut de nation politique. Le refus total du gouvernement central de Madrid face aux processus d'autodétermination du peuple catalan est vécu par ce dernier comme anti-démocratique. Pour paraphraser la pensée de Benoît Pellistrandi, directeur des études pour les époques moderne et contemporaine à la Casa de Velázquez de Madrid, on peut dire qu' « alors que l'État des autonomies devait être la solution, voilà que son apogée met en lumière ses défaillances, ses échecs et ses faiblesses »². L'exemple le plus significatif et remarquable est celui de la Catalogne dont, ces derniers temps, les revendications autonomistes s'invitent sur le devant de la scène.

C. Du « *Café para todos* » à l' « *Agua para todos* »

Dans les paragraphes précédents, nous avons traité les tensions historiques entre l'État central espagnol et les communautés autonomes,

¹ La Constitución española sur le site web : <http://www.congreso.es/consti/constitucion/indice/titulos/articulos.jsp?ini=1&fin=9&tipo=2> (consulté le 4 mai 2016). Version originale : « *La Constitución se fundamenta en la indisoluble unidad de la Nación española, patria común e indivisible de todos los españoles, y reconoce y garantiza el derecho a la autonomía de las nacionalidades y regiones que la integran y la solidaridad entre todas ellas* ».

² Pellistrandi, B. *ibid.*, p. 47.

causées par la réapparition des vieilles blessures du passé franquiste et postfranquiste. Nous souhaitons à présent analyser les motivations des décisions politiques concernant la distribution de l'eau, soit des décisions cruciales en raison des conflits liés à la pénurie de la ressource conjuguée à la douloureuse évolution historique précédemment évoquée.

1) Transfert Tage-Segura, un retour de la guerre de l'eau ?

Il faut rappeler qu'en Espagne la politique de l'eau repose sur une gestion intégrale de toutes les sources potentielles en eau et centralisée au niveau de l'État. Mais, qu'entend-on exactement par gestion intégrale des ressources en eau ? Il s'agit là d'un concept qui existe depuis plusieurs décennies, mais qui n'est véritablement interrogé qu'à partir de 1992, à l'occasion du Sommet mondial pour le développement soutenable à Rio de Janeiro. S'impose alors la définition de la gestion intégrée des ressources en eau (ou GIRE) telle que formulée par le Partenariat mondial de l'eau¹, soit comme

un processus qui encourage la mise en valeur et la gestion coordonnées de l'eau, des terres et des ressources associées, en vue de maximiser le bien-être économique et social qui en résulte d'une manière équitable sans compromettre la pérennité des écosystèmes vitaux².

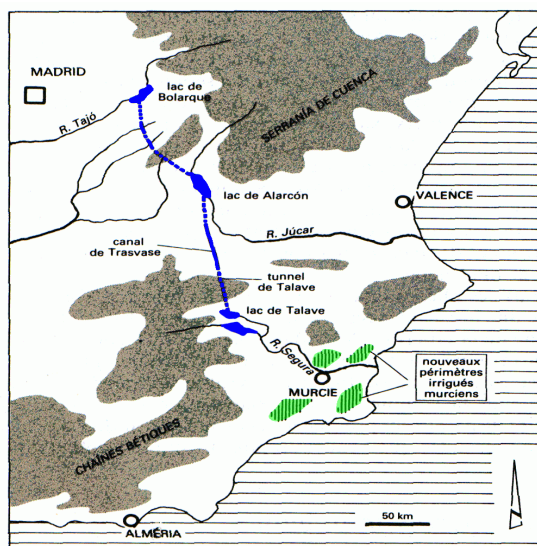
C'est alors sur cette conception que se sont appuyés tous les aménagements hydrauliques visant une maîtrise intégrale des fleuves dont les eaux se perdaient inutilement dans la Méditerranée. Le bassin de Segura fournit une illustration toute particulière de ces représentations et

¹ Le Partenariat mondial de l'eau (The Global Water Partnership - GWP), créé en 1996 avec le soutien de la Banque mondiale, du PNUD et de l'Agence suédoise pour le développement international, est un réseau mondial qui promeut et soutient les activités de développement aux niveaux national et régional. Son réseau est composé de plusieurs agences de développement, des pays membres et d'ONG.

² Partenariat mondial pour l'eau (Comité technique consultatif), *La Gestion Intégrée des ressources en eau*, Background Paper n °4, Novembre 2000, p. 76.

pratiques de gestion. Selon Frédérique Blot¹, ce bassin serait l'un des plus déficitaires de la péninsule ibérique, un « véritable laboratoire de la mise en œuvre de la gestion intégrale »².

C'est pour cette raison qu'en 1933, pendant la Seconde République espagnole qui visait à mettre fin au déséquilibre hydrologique dans le pays, Manuel Lorenzo Pardo³ propose comme solution à la pénurie des ressources en eau dans la péninsule sud-est de transvaser l'eau du Tage dans le bassin fluvial du Segura. Pour autant, tel que le précise le géographe Michel Drain, « il se garda de l'introduire dans son plan national de travaux hydrauliques, de craintes d'envenimer une polémique qui, déjà, s'annonçait des plus âpres »⁴.



Carte n°8 Le transfert Tage-Segura d'après A. Humbert (1997).

Source: <http://archives-fig-st-die.cndp.fr/actes/actes2003/humbert2/article.htm> [consulté le 16 janvier 2016]

Le transfert Tage-Segura est l'un des plus grands ouvrages de génie hydraulique effectué en Espagne⁵ et avancé comme symbole et emblème

¹ Frédérique Blot est enseignante-chercheuse en géographie-aménagement à l'Université de Toulouse Jean Jaurès.

² Blot, F. (2006). « Gestion de l'eau et modèle de développement en débat en Espagne ». *Confluences*, pp. 77-89, p. 2.

³ Manuel Lorenzo Pardo était directeur général des ouvrages hydrauliques pendant la dictature de Primo de Rivera.

⁴ Drain, M. (2005) « Les transferts d'eau en Espagne » dans « Transferts Massifs d'eau : Outils de Développement Ou Instruments de Pouvoir ? ». In : Lasserre, F. *Transferts massifs d'eau, Outils de développement ou instruments de pouvoir ?*. Quebec : PUQ, p. 191.

⁵ François, M. (2006). « La pénurie d'eau en Espagne : un déficit physique ou socio-économique ? ». *Géocarrefour*, vol. 81/1. Disponible en ligne sur : <http://geocarrefour.revues.org/1730> [consulté le 4 août 2015].

de la politique hydraulique espagnole. Il entraîne pourtant une multiplication de conflits entre l'Espagne et le Portugal et, plus encore, entre les différentes régions espagnoles (ou communautés autonomes.) Les différents conflits qui se sont produits depuis ce transfert ont donné à ce fleuve (le Tage) une importance probablement démesurée. Pour la géographe Marie François, ce transfert, au lieu de résoudre le déficit, a eu un effet inverse car :

« le transfert Tage-Segura montre le « cercle vicieux » qui se crée autour des grands ouvrages hydrauliques. Depuis sa mise en service, le transfert a suscité une croissance accélérée et incontrôlée des demandes en eau, puis une augmentation des déficits, augmentation qui aujourd'hui, vingt ans après sa mise en service, nourrit les revendications d'accès à de nouvelles ressources, notamment par le transfert d'eau de l'Èbre¹. »

Il apparaît que le bassin du fleuve Segura, majoritairement situé dans la région de Murcie et au sud de Valence, est soumis à une intense agriculture d'irrigation et à une croissante consommation urbaine. L'évolution de la superficie irriguée dans son bassin est révélatrice :

« entre 1933 et 2000, elle est passée de 89 656 hectares à 230 000 hectares avec un pic à partir de 1968, date à laquelle a été décidée la construction du transfert ; ainsi, contrairement aux affirmations qui ont accompagné la conception et la mise en œuvre du projet, le transfert n'a pas fait disparaître le déficit hydrique du bassin². »

Le transfert a même indirectement contribué à aggraver la situation générant les déficits, en augmentant l'exploitation excessive des eaux souterraines du bassin du Segura et la salinisation des aquifères. Mais, au-delà de ces considérations générales, il faut aussi constater que

¹ Marie François, « La pénurie d'eau en Espagne : un déficit physique ou socio-économique ? ». *Géocarrefour*, vol. 81/1. Disponible en ligne sur : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/1730> [consulté le 13 mai 2018].

² *Ibid.*

le Tage, dans son tronçon moyen, est désormais l'un des fleuves les plus contaminés d'Europe, car la construction des bassins a supposé la destruction de milliers d'hectares d'espaces naturels et l'aggravation critique de la qualité des eaux du Tage après avoir perdu des apports de qualité en amont du fleuve.



Photo n° 2 Le Tage pollué



Photo n° 3 Poissons morts à Toledo
Source: Ismael Herrero (EFE).

Effectivement, l'existence d'un transfert d'eau entre le Tage et le Segura permet d'éviter le déficit structural du bassin. Mais, comme l'affirme Nuria Hernandez-Mora, chercheuse de la fondation espagnole Nueva cultura del agua,

« Pendant que le sud-est péninsulaire développait son économie agricole et touristique grâce à l'arrivée de l'eau à bon marché du Tage, la situation des riveraines de beaucoup de villages et des villes historiques, comme Aranjuez, Tolède et Talavera de la Reine, ont perdu l'usage de leur fleuve. Et les conflits politiques et sociaux ont été constants¹. »

Ce n'est pas une coïncidence si le premier transfert de bassin effectué en Espagne avait pour destination les terres du Levant espagnol, une zone où la rareté permanente des ressources en eau se conjugue à la capacité de créer de la richesse.²Le transfert, en tant qu'infrastructure, consiste en un ensemble d'ouvrages et d'installations conçus pour permettre le

¹ Hernández-Mora, N. (3 Mars 2015). « A vueltas con el trasvase Tajo-Segura ». *El Economista. Agua y medio ambiente*, n° 16. pp. 14-16.

² Sereno Rosado, A. (2011). « *Ríos que non separan, agua que nos unen.* » Valladolid : Ed. Lex Nova, p.85.

transport et la distribution de l'eau du bassin du Tage vers le Segura. Le bassin de Segura a une extension presque cinq fois inférieure à celle du Tage et une population environ sept fois plus faible, mais il est situé dans une région de l'Espagne caractérisée par une forte agriculture d'exportation et tourisme de masse. ¹

Comme révèle un membre de la PDE :

« Il y a de grands intérêts derrière les propositions de transfert. Fondamentalement, ils peuvent être synthétisés dans des modèles économiques basés sur la construction d'infrastructures (barrages, canaux, pipelines) dans la production d'énergie électrique et dans les intérêts économiques de certains secteurs financiers, auxquels il faut ajouter des intérêts politiques. » (entretien, M. P. membre de la PDE de Tortosa)

Ce que rappelle une hydrologue madrilène :

La solution est sans doute complexe et il va falloir du temps pour résoudre ce problème. Il faudrait s'appuyer sur des principes de solidarité et de participation, et pas avoir ces postures autoritaires d'ordre orwellien (entretien, R.L.M., hydrologue, 82 ans).

Cela tombe sous le sens des associations écologistes qui s'appuient sur le danger d'accentuer le développement généralisé des littoraux au détriment des régions intérieures. Selon les dires d'Olivier Petit, les acteurs parviennent à imposer leur vision du monde, au mépris de la réalité des risques, témoignant ainsi de prémisses culturelles propres aux points de vue des scientifiques et des techniciens².

« Le problème est qu'il y a une absence dramatique d'information sur les dangers des transferts d'eau. » (entretien, S.H., ouvrière, 35 ans, Barcelone, membre de l'association de quartier).

¹ ibidem

² Petit, O. (2010). *Risque environnemental et action collective*. Paris : Ed. Lavoisier, p. 51.

Ulrich Beck, dont les réflexions sur les risques écologiques contemporaines s'inscrivent dans notre contexte, précise que « les risques n'ont aucune existence abstraite en tant que tels. Ils acquièrent une réalité dans les jugements contradictoires des groupes et des populations »¹. L'auteur veut mettre en lumière le fait qu'il convient de se demander, à l'exemple de la perception du risque, comment la constitution sociale de la rationalité se produit, « c'est-à-dire comment la rationalité devient objet de croyances, de remises en question, de définitions et de redéfinitions »². On peut en effet souligner avec Beck que c'est dans l'incapacité de la science qu'il faut trouver l'origine de la critique sociale à l'égard de la rationalité scientifique. Deux Universitaires résument cette pensée de la manière suivante :

Les transferts sont une décision politique. Il n'y a probablement d'arguments solides ni hydrologiques, ni environnementaux, ni économiques, ni sociaux qui conseillent clairement comment agir. (entretien, R.A.R., chercheuse à l'Université de Madrid.)

L'impact écologique des travaux de transfert est débattu, mais on n'apporte pas d'études environnementales détaillées (entretien, M.S., femme de 45 ans, professeure d'écologie à l'Université de Valence).

Suivant cet entretien, en 1999, la région de Castille (irriguée par le Tage) n'accepte finalement de céder que 40 millions de mètres cubes, soit moins de 10 % du volume prévu initialement. Que s'est-il passé entre temps ? Dans cet écrit de Octavi Marti journaliste du Courrier Unesco, on lit :

« D'une part, dans les régions riveraines du Tage (la Manche, la Meseta), la culture du maïs, grande consommatrice d'eau, avait proliféré : pour irriguer les 150 000 ha de champs de maïs existant aujourd'hui, il faut non seulement surexploiter les eaux souterraines

¹ Beck, U. (2009). *World at Risk*. Cambridge : Polity Press, p. 13.

² *Ibid.*, p. 106.

mais pomper davantage d'eau du Tage¹. »

D'autre part, comme nous l'avons dit, dans la région de Murcie (irriguée par le Segura et bénéficiant du transfert), les zones irriguées se sont considérablement accrues. Le biologiste José Luis Benito constate ainsi qu' « aussi fou que cela paraisse, le transfert du Tage a rendu structurelle et permanente une sécheresse qui n'était jusque-là que conjoncturelle et épisodique »².

C'est également ce dont témoigne le discours de ces militants :

Le transfert Tage-Segura est clairement un exemple de comment un grand transfert entre des bassins peut aiguïser les problèmes socio-économiques et environnementaux au lieu de les résoudre (entretien, A., 28 ans militant de la Plateforme Agua es vida).

Depuis le commencement du transfert, les déséquilibres entre le bassin cédant et le bassin récepteur se sont aggravés. Les bassins cédants sont caractérisés par un moindre revenu économique, le dépeuplement et le vieillissement de la population. Le transfert a principalement fait du bien à l'agro-business et aux entreprises de construction, et a défavorisé les agriculteurs traditionnels. Le transfert a indirectement provoqué l'exploitation d'immigrants et l'immigration illégale (entretien, G.S., 40 ans, militant de la Plateforme Agua es vida).

Malgré le moment historique dans lequel le chantier a été exécuté (il y a 36 ans en arrière), le transfert Tage-Segura n'a fait l'objet d'aucune procédure d'évaluation environnementale et, le 30 août 2015, le ministère de l'Environnement espagnol annonce l'approbation d'un autre approvisionnement d'eau du Tage vers le Segura pour irriguer le sud-est

¹ Octavi, M. (décembre 2000). « L'Espagne victime de son «hydro-schizophrénie ». In *Le Courrier UNESCO*, vol. 53, pp. 10-12. p. 10 (en ligne)

<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001213/121326f.pdf>

² *Ibid.* p. 11.

espagnol, provoquant l'indignation de la région de Castilla la Mancha. Selon le journaliste d'*El País* Manuel Planelles :

« Le gouvernement de Castilla La Mancha a rapporté qu'il a eu une fois recours au tribunal. L'intention du président du Conseil est d'aller au tribunal chaque fois que le ministère décide le transfert d'eau quand les bassins de source du fleuve sont inférieurs à 400 hectomètres cubes. Le Conseil fait valoir que la législation en vigueur depuis 2013 prévoit que, lorsqu'on atteint ce niveau de 400 hectomètres cube, on ne peut pas transférer. Mais le gouvernement central soutient que le droit de veto avait une période transitoire d'adaptation, qu'il ne sera pas pleinement efficace avant 2018¹. »

Selon le Conseil provincial d'Alicante, on aurait pu autoriser un transfert Tage-Segura avec 5 hm³ de plus. De son côté,

« le président de la délégation d'Alicante a exprimé son « mécontentement » quant aux mesures prises par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement, autorisant un transfert du Tage-Segura de 15 hectomètres cubes, cinq de moins de ce qui est autorisé par la loi². »

L'autorisation d'un nouveau transfert depuis les bassins de source du Tage vers le sud-est espagnol déclenche un nouveau conflit lié à l'eau. Tandis que les donateurs parlent de « spoliation », les agriculteurs de Murcie, dans le sud-est espagnol, qualifient d'« agression » le fait que le transfert soit inférieur à ce qu'ils attendaient.

Le transfert Tage-Segura est une infrastructure hydraulique qui garantit la consommation nationale de fruits et légumes en Espagne et dans toute

¹ Planelles, M. (17 septembre 2015). « Castilla-La Mancha recurrirá el tercer trasvase del Tajo al Segura ». *El País.es*.

² Sans Auteur. (28 août 2015). « La Diputación de Alicante cree que se podía haber aprobado un trasvase Tajo-Segura con 5hm3 más ». Disponible en ligne sur : Europapress.com [consulté le 25 juin 2017].

l'Europe. Qu'est-ce que cela signifie ? Que la plupart des tomates, poivrons, oranges et citrons que nous mangeons en Espagne et dans la plupart des pays européens viennent du sud-est espagnol. Or, leur existence est principalement due à l'eau venant de la déviation. Ainsi, sur le site web de la Plateforme citoyenne pour le transfert Tage-Segura, on peut lire : « Nous sommes le potager de l'Europe grâce au transfert du Tage-Segura ». À ce propos, Riccardo Petrella se demande s'il est

« raisonnable de dessaler l'eau de mer pour produire des tomates à Almeria et en Murcie ? Mais pourquoi dois-je produire des tomates ou des fleurs sans eau, même si certains disent que la technologie le permet ? Ce n'est pas raisonnable. Par conséquent, le dessalement de l'eau de mer est aujourd'hui une expression d'arrogance technocratique et productiviste qui passe avant le respect de la nature et de l'homme. Le problème de la pénurie d'eau ne se résout pas en augmentant l'approvisionnement en eau, mais en changeant les processus qui ont conduit à l'absence d'eau¹. »

La Commission centrale de l'exploitation du Tajo-Segura est l'organisme qui centralise le transfert du Tage-Segura et qui se charge de contrôler et de superviser l'infrastructure, d'approuver les transferts de l'eau et de coordonner les Confédérations Hydrographiques du Tage et de Segura. Le conflit entre la Castille et La Mancha avec le gouvernement central et la région de Murcie s'explique par le fait que les agriculteurs de Murcia ont économiquement pu se développer, alors que les castillans - habitants de la Manche sont restés stagnés par la basse quantité de ressources hydriques. En résumé, nous pourrions dire que ceux qui causent problèmes et qui bénéficient du transvasement sont les agriculteurs de Murcia, alors que les agriculteurs de la zone du Tage, sont les lésés du transfert.

Un article du journal *La Verdad*, paru le 27 novembre 2004 et écrit par Juan Duran Granados, ancien porte-parole du groupe socialiste au conseil

¹ Petrella, R. (15 août 2011). « Riccardo Petrella contra la mercantilización del agua » Disponible en ligne sur : www.creadess.org [dernier accès le 14 septembre 2017].

régional de Murcie, ranime les anciennes émotions que l'on retrouve dans les actuelles discordes pour le transfert du Tage-Segura :

« Aujourd'hui, après 25 ans de fonctionnement, certains, aveuglés par leur égoïsme et leur bêtise, dépourvus de la moindre connaissance historique, remettent en cause, de façon incompréhensible et inacceptable, l'alimentation du Segura par les eaux excédentaires du Tage. Ils prétendent transformer cet ouvrage majestueux, porteur d'eau et de solidarité, en un instrument de confrontation entre régions et citoyens¹. »

En ce sens, le témoignage de P.E., avocate de la Plateforme du canal Isabel II de Madrid, est significatif :

Le ministère de l'Environnement confirme, en effet, l'existence de deux Espagne : l'Èbre est intouchable ! Tandis que le Tage, ah, lui oui, c'est autre chose. On s'acharne sur lui, et il n'y a pas de problème. Le ministère de l'Environnement assume avec une totale froideur qu'il y a des citoyens de première et de seconde catégorie, tout comme il y a des fleuves de première et de deuxième catégorie. Nous, les agriculteurs qui dépendons du Tage, nous sommes dans notre Guantanamo, où le Tage est géré avec des principes antidémocratiques qui se perpétuent sans remords dans cet actuel gouvernement de la nation. (entretien, P.E. avocate de Aranjuez, de la Plateforme du canal Isabel II de Madrid)..

Le problème est le manque d'action collective ou de sensibilisation de la citoyenneté à l'égard du problème du mauvais état du Tage après le transfert à Segura. Le gros problème réside dans le manque d'action des citoyens lorsqu'ils souhaitent défendre le bien commun, tout comme le bon état de l'environnement (dans le cas présent, le bon état du Tage).

De cette manière, nous constatons que les agriculteurs de Murcie, d'Alicante et, en partie, d'Almeria, ont une grande force dans le transfert

¹ Duran Granados, J. (27 novembre 2004). « Un cuarto de siglo del trasvase Tajo-Segura. » Disponible en ligne, www.laverdad.es. (dernier accès le 11 mai 2015).

du Tage parce que ce groupe de personnes mise un bien privé, mise leurs récoltes et donc leur argent. Par ailleurs, la majorité des habitants de la région lésée par le transfert ne "mise" rien de matériel mais le bon état d'un écosystème qui, malgré la grande valeur qu'il possède, ne sert à rien pour une grande partie des citoyens. Le problème est très difficile à résoudre, aussi bien pour les murciens que pour les castillans.

C'est la raison pour laquelle, Leandro Del Moral Ituarte défend l'idée que la démagogie de la solidarité et de l'équilibre hydrologique ne conduit qu'à des affrontements et à des guerres pour l'eau¹. Dans le même sens que Pedro Arrojo quand il parle d'approche « thaumaturgique » de la planification hydrologique en vigueur, pour dénoncer la croyance selon laquelle la construction d'infrastructures supplémentaires pourrait conduire au miracle de l'abondance d'eau pour toutes les régions d'Espagne : « dans la mesure, écrit-il, où le modèle régénérationniste s'est épuisé, l'inefficacité de cette approche thaumaturgique est devenue plus évidente.»²

2) La loi sur les Eaux de 1985

La régulation de base du droit de l'eau encore en vigueur en Espagne découle de la loi des Eaux du 2 août 1985³, une loi qui s'est avérée infructueuse dans des nombreux cas. Cette loi réaffirme le bassin versant comme une unité indivisible de gestion de la ressource, dont le statut et les missions sont quelque peu redéfinies afin de respecter la décentralisation administrative opérée à partir de 1978. Les organismes de bassin administrant les bassins internes sont alors transférés de l'État aux régions pour constituer la base sur laquelle allaient se constituer les administrations hydrauliques régionales, à l'instar de l'Agencià Catalana de l'Aigua en Catalogne.

¹ del Moral, L. (2001). « Planification hydrologique et politique territoriale en Espagne ». *Hérodote*, 102 (3), pp. 87-112, p. 89.

² *Ibid.*

³ Les confédérations hydrographiques (*confederaciones hidrográficas*) ont été redéfinies par cette loi qui constitue le cadre institutionnel de la politique de l'eau en Espagne.

Dans les bassins qui traversent plusieurs communautés autonomes (Nord, Douro, Tage, Guadiana, Guadalquivir, Segura, Júcar et Èbre) et qui relèvent encore de la compétence exclusive de l'État, les confédérations hydrographiques sont maintenues¹. C'est sur la base de la loi des Eaux de 1985 que sont déterminés les compétences respectives de l'État et des régions en matière de gestion de l'eau. Les régions se voient attribuer la possibilité de construire des ouvrages hydrauliques d'intérêt régional, alors que « les ouvrages publics d'intérêt général ou dont la réalisation affecte plus d'une communauté autonome » demeurent une affaire d'État². Sylvie Clarimont constate que ce sont justement « ces règles floues de partage des compétences et l'imprécision des termes utilisés par la Constitution qui donnent lieu à des interprétations divergentes, source de litiges juridiques entre l'État et les collectivités territoriales »³. Cette loi stipule que toutes les eaux souterraines sont du domaine public, ce qui permet aux organismes de bassin d'empêcher des prélèvements excessifs. Malgré les avancées en matière de lutte contre les prélèvements excessifs d'eaux souterraines, ce dispositif n'a pas été suffisamment efficace pour empêcher la surexploitation.⁴

L'un des éléments essentiels introduits par la loi de l'Eau de 1985 dans le système d'administration de l'eau est le principe de planification hydrologique. Selon cette loi, toutes les décisions concernant les eaux superficielles et souterraines doivent être assujetties à la planification hydrologique.

La loi des Eaux de 1985 affirme le rôle d'arbitre de l'État, comme garant d'une utilisation équitable et économe des eaux de la nation sans distinction de leur origine, superficielle ou souterraine. Le problème est qu'aucune région autonome ne possède à elle seule un grand bassin

¹ Fernandez, S., Verdier, J. (2013/2). « L'Espagne et son eau : si proche, si loin ». *Sciences Eaux & Territoires*, n° 11, p. 8-11.

² Clarimont, S. « Eau, marché et mouvements citoyens. L'association espagnole Nouvelle culture de l'eau face à la question de la marchandisation de la ressource ». In : Baron, C. (2005). *Société civile et marchandisation de l'eau: expériences internationales*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, p. 123.

³ *Ibid.*

⁴ OECD (2011.) « Action en faveur d'une utilisation durable de l'eau ». In : *Études économiques de l'OECD : Espagne 2010*. Ed. OECD, p. 154.

hydrographique. Selon André Humbert, de l'Université de Nancy, l'unité de gestion est le bassin, à l'époque des autonomies comme durant l'ère franquiste, même si l'on a introduit dans les instances de décision des *confederaciones hidrográficas* des éléments de démocratisation que sont les représentants politiques des régions autonomes qui se partagent le bassin. Il écrit :

« Cette contrainte technique n'élimine évidemment pas les tensions mais elle facilite, sans doute, la mission d'arbitrage de l'État. C'est pourquoi, probablement, le gouvernement central a tenu à ce que chaque bassin établisse son propre plan hydraulique avant d'élaborer, lui-même, le grand Plan Hydrologique National qui vient seulement de voir le jour en 2001¹. »

Nous comprenons, à travers cette volonté planificatrice, le grand enjeu politique : dans une Espagne des autonomies, laisser à l'État central la compétence de la gestion des ressources hydriques ne peut que mener à une politique qui s'avère complexe entre les différentes autorités administratives locales. Qui plus est, le gouvernement central doit respecter la Directive cadre de l'eau, (DCE), une loi adoptée le 23 octobre 2000, (directive 2000/60). Cette Directive fixe les objectifs à atteindre pour une bonne gestion de l'eau par bassin hydrographique avec une perspective de développement soutenable. L'Union européenne a donc le moyen de contrôler la politique de l'eau du gouvernement espagnol. C'est à partir de ces attentes normatives que l'Espagne a accordées une plus grande importance à l'amélioration des pratiques de gestion de l'eau. Les mesures prises pour respecter la directive concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles (91/676/CEE) et la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (91/271/CEE) ont bien marqué certains progrès, mais l'Espagne s'est heurtée à des difficultés pour traiter de manière appropriée

¹ Humbert, A. (2003) « La question hydraulique en Espagne : concurrences et conflits à propos des usagers de l'eau ». *Les Actes du colloque du FIG 2003*. Disponible en ligne sur : <http://fig-st-die.education.fr/actes/actes2003/> [consulté le 15 mars 2017].

les eaux usées d'agglomération comptant plus de 10000 habitants rejetés dans des zone sensibles. »¹ La Commission européenne poursuivra en justice l'Espagne car elle ne respecte pas la législation sur le traitement des eaux usées dans les agglomérations.

La législation, adoptée en 1991, imposait aux États membres d'équiper les agglomérations de plus de 15.000 habitants de systèmes de traitement des eaux usées pour le 31 décembre 2000. Réutiliser les eaux usées d'une collectivité consiste à récupérer les eaux d'égout, les traiter dans une station d'épuration, les stocker et, enfin, les utiliser pour des usages variés qui n'exigent pas d'eau potable. L'agriculture irriguée avec des eaux usées est devenue un phénomène de plus en plus courant, et encore plus avec la pénurie à l'échelle mondiale. Or, selon Keraita, l'irrigation avec des eaux usées crée à la fois des possibilités et des problèmes.

« L'irrigation avec des eaux usées, notamment avec des eaux usées non traitées, facilite la transmission de maladies provenant de pathogènes et de vecteurs associés aux excréta, d'irritants cutanés et de produit chimiques toxiques comme les métaux lourds et les pesticides. »²

Le témoignage de cette militante est significatif :

« Les eaux usées que nous recevons ici à Aranjuez viennent en bonne partie de la dépuraton de l'eau de la central nucléaire. On se demande s'ils respectent toutes les procédures de purification. Nous avons déjà eu un accident nucléaire en 1970 où l'eau du Taje était contaminée avec les radiations et avec cette eau nous avons irrigué la terre. C'était au temps de Franco, et ils ont essayé de le cacher à l'opinion publique. Ils sont venus ici et ils ont acheté toute la production de choux, pour soit disant faire des recherches »

¹ OCED. (2015). « Examens environnementaux de l'OECD : Espagne 2015. » Ed. OECD, p.59.

² Keraita, B. et al. (2011). « Mesures mises en œuvre aux champs pour réduire les risques sanitaires microbiologiques pour les consommateurs d'une agriculture informelle irriguée avec les eaux usées » dans « L'irrigation avec des eaux usées et la santé. » Ed. PUQ, p.206.

(P.femme, membre de la Plate-forme contre privatisation du canal Isabel II)

3) Échec du Plan hydrologique national (PHN)

Le dernier projet de PHN est approuvé par le Parlement en juin 2001, venant, quinze ans après le début de la mise en œuvre de la loi de 1985, compléter le processus de planification. Il a fallu attendre plus de vingt ans pour qu'en 2004 toutes ses tentatives de pacte soient abandonnées. Selon Barbara Loyer, ce retard s'explique par le débat suscité à partir de 1990, dans un contexte de longue sécheresse, sur le partage de l'eau au niveau national et sur l'utilisation rationnelle d'une ressource de plus en plus sollicitée :

« L'avant-projet du Plan Hydrologique national de 1993 élaboré par le ministre socialiste des travaux publics, José Borrell, prévoyait des transferts de ressources hydrauliques entre bassins car l'objectif était de jeter une fois pour toutes les bases permettant de résoudre le déséquilibre manifeste de répartition des ressources hydrauliques espagnoles¹. »

Nous avons vu qu'en Espagne l'idée que l'unique forme de générer des richesses est l'arrosage persiste encore, c'est pourquoi il est fait appel à la solidarité entre les régions pour la distribution de l'eau disponible. La promotion publique de l'irrigation est déclarée comme le grand objectif de l'État, mais la pire conséquence de la controverse autour du Plan hydrologique national est la tension générée entre l'Aragon, Valence et Murcie – une tension qui met en avant la fragilité de la solidarité inter-régionale.

Dans ce plan, la principale mesure envisagée est de dévier une partie du débit de l'Èbre – un milliard de mètres cubes par an – vers des zones de

¹ Loyer, B. (2006). *Géopolitique de l'Espagne*. Paris : Armand Colin, p. 336.

sécheresse conjoncturelle ou structurelle, toutes situées sur la côte méditerranéenne.

Dans un article bien documenté d'Octavi Marti, journaliste au *Courrier de l'Unesco*, l'auteur fait le point sur les conflits nés autour du projet de transfert de l'Èbre. Dans son article, il cite le professeur d'histoire économique Enric Tello qui qualifie cette situation d' « hydro-schizophrénie » et qui estime que, « tôt ou tard, les contribuables finiront par se demander pourquoi on continuerait de subventionner l'irrigation de cultures qui sont déjà elles-mêmes subventionnées et qui plus est souvent excédentaires »¹. Cette « hydro-schizophrénie » viendrait, selon lui, des écarts existant entre les prix de l'eau d'irrigation (quasi gratuite) et ceux de l'eau utilisée en ville ou par l'industrie (beaucoup plus chère). Le PHN s'appuie sur la notion de « déséquilibre hydraulique » pour justifier la nécessité de transvaser l'eau depuis le bassin de l'Èbre vers la Catalogne. Le déséquilibre hydraulique fait référence aux inégalités d'accès à l'eau existant entre le sud aride de l'Espagne et le nord, avec une concentration de 70 % de l'eau disponible, tandis que l'arc méditerranéen et l'Andalousie regroupent 55 % de la population et ne disposent que de 23 %².

On ne peut nier la complexité et les difficultés auxquelles on se confronte avec ce processus suscitant tensions sociales et politiques. En réponse aux problèmes environnementaux engendrés par cette politique de l'offre et dans le but de modifier radicalement la vision de l'eau, est née, dès les années 1990, une fondation sociale du nom de Fondation pour une nouvelle culture de l'eau³.

Cette fondation a été créée dans la foulée des protestations contre la multiplication de barrages, puis contre le Plan hydrologique national annoncé en 2000 par le gouvernement espagnol. Elle mène et soutient des recherches et actions de sensibilisation pour favoriser l'émergence de formes soutenables de gouvernance et de gestion de l'eau.

Le delta de l'Èbre, par exemple, se trouve aujourd'hui en difficulté : la

¹ Octavi Marti, *op.cit.* p.12.

² Voir ; <http://controverses.minesparistech.fr/prive/promo08/C08B5/solutionsenvisageesebre.html> [consulté le 31 mars 2018.].

³ La Fondation pour une nouvelle culture de l'eau (FNCE), apparue au milieu des années 1990 comme un mouvement social d'opposition au transfert de l'Èbre, regroupe des chercheurs de plusieurs universités de la péninsule ibérique (Espagne et Portugal).

salinisation augmente, tout comme la présence d'algues. Un quart de la superficie du delta est en train de s'effondrer lentement en raison de sa position au niveau de la mer. Seuls les sédiments peuvent freiner le processus, mais cela ne sera possible que si le niveau d'eau douce charrié par le fleuve se réduit, que ce soit à cause du transvasement ou de nouveaux barrages.

Depuis l'approbation du Plan hydrologique national en 2001, des milliers d'habitants du delta de l'Èbre, convaincus que le PHN pourrait avoir un impact conséquent sur le delta de l'Èbre, se sont regroupés spontanément dans un mouvement social appelé Plateforme de défense de l'Èbre.

3.1. Les acteurs contre et pro du PHN

Dès la publication du Plan hydrologique national en février 2001, une vague de manifestations voit le jour : les groupes écologistes et la communauté scientifique rejettent le PHN de manière unanime. La communauté scientifique, représentée par la FNCA (Fondation nouvelle culture de l'eau) et regroupant un grand nombre de professeurs universitaires et de chercheurs, publie des rapports contre le PHN, remettant même en question la raison d'être du PHN, soit le déséquilibre hydrologique en Espagne.

Le dernier Plan hydrologique est approuvé en février 2014 par le gouvernement central. Selon les critiques, celui-ci aura des conséquences graves sur l'environnement dans la région du delta de l'Èbre pourtant déclarée réserve naturelle de la biosphère par l'Unesco.

Les participants à cette nouvelle guerre de l'eau sont prêts à défendre leur position avec toutes les armes, politiques et juridiques, qu'ils ont en leur possession, comme ils l'ont fait en 2001 en réponse au Plan hydrologique national présenté par le gouvernement de José María Aznar, conduisant à la non-approbation du document.

Le plan prévoit un débit minimum d'environ 3300 hm³ annuels pour le dernier tronçon de la rivière, tandis que la Generalitat, la plateforme de défense de l'Èbre et la communauté scientifique soutiennent que ce n'est acceptable. Le professeur Narcis Prats, qui enseigne à l'Université de

Barcelone et est reconnu comme l'un des grands spécialistes de l'Èbre, nous dit à ce propos :

La notion d'excédent, en matière hydrologique, est douteuse : c'est une invention d'ingénieur ou d'économiste, qu'un spécialiste de l'environnement ne partage pas. Le PHN est un plan d'ingénieurs qui bénéficie en outre de l'appui des constructeurs, des compagnies hydroélectriques et des agriculteurs, c'est-à-dire de trois lobbies au pouvoir déterminant (entretien).

Pour les agriculteurs, regroupés à la FENACORE (Fédération Nationale des Communautés d'Irrigateurs), ce transfert de l'Èbre, apparaît comme une aubaine : ils vont obtenir de l'eau à prix bas et sans coûts supplémentaires, puisque c'est l'État qui fait construire les nouvelles grandes structures hydrauliques qui leur apporteront de l'eau.

« Toute étude sur les ressources hydrologiques du pays, nous démontrera qu'il y a des bassins pour lesquels il n'existe pas de solution sans apport extérieur. Et cela même en multipliant les mesures d'amélioration des infrastructures, d'usage plus intensif des eaux souterraines, de désalinisation, de régulation du cours. Nous ne voulons nullement assécher l'Èbre, mais bien utiliser une partie de son eau excédentaire pour résoudre un problème qui n'offre pas d'autre solution. » Il ajoute : *« C'est faux que nous n'avons pas pris en compte les critères écologiques. Notre critère, n'est pas purement productiviste : nous ne voulons pas stimuler, avec le transfert, l'installation des nouvelles cultures irriguées dans le Levant, mais seulement empêcher la disparition de celles qui existent déjà. Sinon, nous n'aurions pas établi de limitation à la superficie irriguée. La conscience sociale, d'ailleurs, va dans cette direction : même les organisations d'agriculteurs reconnaissent aujourd'hui que l'extension des zones irriguées ne peut pas être indéfinie. »* (F.C. coordonnateur de l'équipe qui a rédigé le PHN depuis le Ministère de l'Environnement)

Sur cette explication du fonctionnaire du Ministère, un citoyen de Valencia nous dit :

« Sur le Transfert de l'Èbre, je suis totalement en faveur, puisqu'une solidarité doit exister entre les CCAA, parce que les autonomies sont basées sur une série de principes, et l'un d'eux est celui-là de solidarité. Par ailleurs, j'ai entendu, que la quantité qui veut être transvasée est seulement 1/10 de ce que l'Èbre verse à la mer, donc, je ne sais pas pourquoi on protesté. »(citoyen de Valencia rencontré lors d'une séance du Tribunal de l'eau).

“L'eau de l'Èbre n'est pas aux Aragonais, ni aux Catalans, ni aux Cantábres. Elle est aux Espagnols. Quand l'Espagne cessera d'exister nous verrons alors à qui elle va appartenir. Il faudra se tuer de nouveau. Mais, aujourd'hui, la situation est celle-la.” (citoyen durant la séance du Tribunal de l'eau de Valence)

3.2. Usages régénérationnistes de l'eau : du *Café para todos* à l'*Agua para todos*

Comme nous l'avons déjà évoqué, la formule *café para todos* renvoie à la division de l'Espagne en dix-sept communautés autonomes (auxquelles s'ajoutent les villes enclaves de Ceuta et de Melilla situées sur la côte marocaine), chacune ayant son propre parlement et gouvernement élus. Cet *Estado de las Autonomías* semblait être une solution ingénieuse, les gouvernements régionaux étant désormais responsables des écoles, des universités, de la santé, des services sociaux, de la culture, du développement urbain et rural et, pour certains, de la police. Mais, il devient de plus en plus évident, alors même que la décentralisation a résolu certains problèmes, qu'elle en a créés d'autres.

Fédéraliste convaincu, José Luis Zapatero, ancien président du gouvernement espagnol, considérait que ces statuts avaient vieilli et que les « défis de notre époque » (immigration, nouvelles technologies, identités renforcées, etc.) justifient pleinement de « nouveaux statuts

d'autonomie ». Il était alors attaqué par les conservateurs du Parti populaire (PP), héritiers du centralisme de l'ancien régime aujourd'hui au pouvoir, qui considèrent l'actuelle Constitution (datant de 1978) comme intouchable, sans quoi l'édifice Espagne risquerait de s'effondrer¹.

Durant la dernière décennie, le *café para todos* a été relancé avec l'*Agua para todos*, « indiquant comment l'eau est profondément imbriquée directement et indirectement dans l'approfondissement et l'élargissement de la démocratie en Espagne »². Nous débattons plus tard du fait que c'est précisément parce que l'eau représente un produit capitaliste idéal que son captage, sa gestion et sa distribution doivent rester sous contrôle démocratique.

Pour José Manuel Naredo³, les politiques hydrauliques se révèlent chaque fois moins en accord avec l'intérêt général qu'elles prétendent représenter, et plus clairement rattachées à des intérêts particuliers. Il résume ainsi : « Ce que les gens n'admettent plus, c'est le principe qui a présidé à la politique espagnole de l'eau depuis un siècle et que l'on peut résumer ainsi : prenons l'eau là où elle est et reversons-la là où elle manque »⁴.

La Plateforme pour la défense de l'Èbre (PDE) continue à critiquer le ministère de l'Environnement qui refuse systématiquement d'ouvrir un dialogue avec ceux qui défendent une distribution de l'eau basée sur des critères qui ne sont pas seulement économiques. Pour Tomàs, le porte-parole de la PDE, ce plan est une version « plus sibylline » de celle approuvée il y a 17 ans par Aznar :

Ils disent que ce plan a été élaboré sur la base de critères techniques et scientifiques rigoureux. Nous les avons demandés et nous attendons toujours une réponse. En fin de compte, il ne s'agit que d'une distribution politique car la plupart des communautés qui

¹ Musseau F. (19 février 2007). « L'Espagne est morte, vive les Espagnes ». *Liberation.fr.*, consulté le 03 juin 2018.

² Lopez-Gunn, E. (2009). « Agua para todos : A new regionalist hydraulic paradigm in Spain ». *Water Alternatives*, pp. 370-394.

³ José Manuel Naredo est un économiste, statisticien et docteur de l'Université Complutense de Madrid.

⁴ Naredo, J.M. (2010). *Problèmes de l'eau en Espagne*. Ed. La Breche, p. 23.

ont approuvé le plan sont régies par le PP (parti Populaire) et cela nous amène à penser à une interconnexion entre le reste des régions intéressées. C'est la politique de l'eau pour tous (entretien)

Mais, pour la PDE, dès que de nouveaux événements se produiront, le courant critique prendra de l'ampleur comme en 2001 :

« Nous ne sommes pas seuls. Nous maintenons toutes les alliances de 2001. Les caractéristiques de la mobilisation seront similaires ou supérieurs à ceux de 2001 » nous dit le porte-parole.

Photo n°4



Manolo Tomas porte-parole de la Plateforme de la défense de l'Èbre

Source : www.ebre.net

D. La Plateforme de défense de l'Èbre, un mouvement social

Afin de démontrer la nécessité d'un consensus politique entre l'État central espagnol et la Communauté Autonome catalane d'une part, et entre des Communautés Autonomes elles-mêmes d'autre part pour la préservation de l'eau, nous allons expliquer dans ce paragraphe, les causes des tensions entre la Plate-forme pour la défense de l'Èbre et le Gouvernement central au sujet du Plan hydrologique national.

La Plateforme de défense de l'Èbre est un mouvement social.

Soulignons cependant qu'il n'est pas question ici d'analyser ce mouvement sous l'angle de la théorie des nouveaux mouvements sociaux.

Toutefois, nous allons fournir un rapide aperçu de cette théorie selon

l'approche d'Alain Touraine, ce qui nous permettra d'avoir une bonne compréhension de l'identification de cette plateforme.

Selon Touraine, la spécificité de ces « nouveaux » mouvements collectifs, par rapport au mouvement ouvrier classique qui jouait jusqu'alors le rôle de support d'un contre-modèle de société, est de produire des interprétations réflexives sur ce qu'ils font et ce qu'ils veulent¹.

Il attire l'attention sur deux notions que sont l'action sociale (relative aux acteurs) et les mouvements sociaux (qui concernent leur changement). Il définit le mouvement social comme la combinaison de trois principes : « un principe d'identité, un principe d'opposition et un principe de totalité », mais il met toutefois en garde contre un usage abusif du schéma qu'il a souvent employé et « qui semble purement descriptif »².

Afin de faire une distinction théorique entre conflit et mouvements sociaux, l'auteur affirme qu'il est primordial de comprendre que toutes les formes de conflits ne sont pas des mouvements sociaux, puisque les conflits ne possèdent pas nécessairement ces trois principes. Le mouvement social est ici défini comme un conflit autour du contrôle de l'historicité. Pourtant, en raison du principe d'opposition, tout mouvement social est nécessairement un conflit. À la lumière de ces concepts, nous adoptons la définition des mouvements sociaux proposée par Touraine :

« Les mouvements sociaux ne sont ni des accidents ni des facteurs de changement ; ils sont l'action collective des acteurs de niveau le plus élevé, les acteurs de classe, qui luttent pour la direction sociale de l'historicité, c'est-à-dire des grandes orientations culturelles par lesquelles une société organise normativement ses rapports avec son environnement³. »

En vue d'éclaircir cette définition, il convient de préciser la notion d'historicité, que nous entendons « comme l'ensemble des modèles culturels par lesquels une société produit ses normes dans les domaines

¹ Bert, J. (2013). « Le retour du sujet ? La sociologie d'Alain Touraine entre deux colloques de Cerisy ». *Histoire@Politique*, 20 (2), pp. 48-58.

² *Ibid.*, p. 112.

³ *Ibid.*, p. 44.

de la connaissance, de la production et de la morale »¹. La composante cognitive de l'historicité est la capacité de la société à « construire une représentation d'elle-même »². On peut constater que les sociétés modernes possèdent une forte historicité car elles ont accumulé un grand nombre d'objets divers, mais aussi parce que la créativité s'est progressivement accrue. Or, « l'historicité est ce qui fait que la société connaît des changements, qu'il y ait de l'histoire »³.

De son côté, Melucci distingue l'action conflictuelle et le mouvement social, en référence aux conditions de l'action collective définie comme l'ensemble des conduites conflictuelles dans un système social. Selon cet auteur, une action collective implique la lutte de deux acteurs, chacun se caractérisant par une solidarité spécifique et s'opposant à l'autre pour l'appropriation et la destination de valeurs et ressources sociales. Il écrit :

« L'action collective comprend aussi toutes les conduites qui cassent les normes institutionnalisées dans les rôles sociaux, qui débordent les règles du système politique et/ou qui attaquent la structure des rapports de classe d'une société. J'appelle action conflictuelle l'action collective qui répond seulement à la première condition. J'appelle mouvements sociaux les conduites collectives qui répondent à la première et à la deuxième condition⁴. »

Alain Touraine, dans ses premiers travaux, s'est consacré à l'étude de l'évolution du travail ouvrier dans les usines Renault et à l'étude de la conscience ouvrière, ce qui l'a plongé dans le mouvement ouvrier. Les événements de mai 68 et les coups d'État militaires en Amérique latine en sont les éléments déclencheurs. C'est vers cette période qu'il en est venu à affirmer que le mouvement social de la société industrielle était le

¹ Touraine, A. (1992). *Critique de la modernité*. Paris : Fayard, p. 422.

² LebeL, J.P. (2007). *Alain Touraine : vie, œuvres, concepts*. Ellipses, p. 67.

³ Renaud, Y. (1/2003). « Mouvement perpétuel. Lutttes sociales et historicité de la société dans la théorie d'Alain Touraine ». *Le Philosophoire*, n° 19, pp. 101-117, Disponible en ligne sur www.cairn.info/revue-le-philosophoire-2003-1-page-101.htm [consulté le 01 août 2015]

⁴ Melucci, A. (1978). « Société en changement et nouveaux mouvements sociaux ». *Sociologie et Sociétés*, X, 2, pp. 37-53.

mouvement ouvrier. Dès lors, une grande partie de ses travaux a concerné les nouveaux mouvements sociaux, dans l'espoir de voir surgir celui qui allait marquer la société actuelle qu'il qualifie de post-industrielle, soit

« une société où la production et la diffusion massive des biens culturels occupent la place centrale qui avait été celle des biens matériels dans la société industrielle. Ce qui furent la métallurgie, le textile, la chimie et aussi les industries électriques et électroniques dans la société industrielle, la production et la diffusion des connaissances, des soins médicaux et des informations, donc l'éducation, la santé et les medias, le sont dans la société programmée¹. »

Le point central qui nous intéresse ici, c'est d'examiner, dans le cadre d'une étude sur la Plateforme de défense de l'Èbre, l'évolution du mouvement dans la société post-industrielle.

Le principe d'identité mentionné par Touraine s'est constitué en définissant sa lutte comme la défense de ses intérêts, à savoir les cultures de riz en particulier, et en désignant son/ses adversaire/s : le gouvernement central de Madrid et la Generalitat de Catalunya

Les orientations de l'acteur et de l'adversaire se déplacent dans le champ de la totalité, soit le domaine socio-historique que le mouvement veut changer, comme les facteurs structurels dans une région considérée comme marginalisée par Madrid et Barcelone.

C'est ce que Boaventura de Sousa Santos appelle la monoculture de l'échelle dominante, où tout ce qui est global s'impose au détriment du local².

En effet, l'objectif du mouvement est d'agir sur les demandes plutôt que de corriger la répartition des ressources hydriques et d'accroître l'offre. Le retour à un fort ancrage local de l'économie et des échanges apporterait

¹ Touraine, A. (1992). *Critique de la modernité*. Paris : Fayard, pp. 280-281.

² De Sousa Santos, B. (2006). *Renovar la teoría crítica y reinventar la emancipación social (Encuentros en Buenos Aires)*, CLACSO, Buenos Aires, p. 23.

des solutions à tous les niveaux de la crise, démocratie incluse – nous y reviendrons.

Josep Pont Vidal¹ part du principe que, dans ce mouvement, convergent quatre éléments qui le composent et déterminent ses objectifs :

a) l'existence de processus culturels spécifiques ; l'historicité, l'un des concepts clés développés par Alain Touraine. Les terres de l'Èbre ont connu une injustice historique importante, comme la répartition inégale des domaines de terre et du riz.

Ce mouvement ne se crée pas spontanément et irrationnellement, mais avec des stratégies spécifiques pour surmonter la marginalisation historique des terres de l'Èbre.

b) L'existence d'une structure politique qui a facilité sa structure comme mouvement. Dans le cadre du mouvement contre le PHN, il y a d'abord eu un consensus entre le gouvernement et les partenaires sociaux concernés, sans parvenir à un accord satisfaisant entre les participants de ce comité.

c) L'existence d'un éventail de parties prenantes, agissant en vertu de principes et d'intérêts rationnels clairement différenciés.

d) Les ressources économiques et humaines ont facilité l'émergence du mouvement². »

Le mouvement contre le PHN est fait d'aspects aussi diverses que la protection de l'environnement, la planification des ses activités de protestation, les demandes régionales, etc. Le mouvement, a toujours subi une sorte de marginalisation historique et négligence de la part de Barcelone, capitale de la région catalane. La marginalisation historique se traduit par une discrimination de la terre par rapport à d'autres régions de la Catalogne, un aspect qui a conduit le revenu par habitant à être nettement inférieur à la moyenne de la Catalogne. Ces aspects se manifestent par un mécontentement latent chez une large part de la population de ce territoire, et ce avant même l'apparition du mouvement.

¹ Josep Pont Vidal est un sociologue catalan.

² Pont Vidal, J. (Avr. 2002). « Noves Formes de moviment social: la mobilització a les terres de l'Ebre ». *Revista catalana de Sociologia*, n° 17 pp. 27-100, p. 33.

Nous ne partageons pas la phrase un « Pays, un drapeau et une eau ». Les transferts d'eau ce ne sont pas le gouvernement de Madrid qui les payent. C'est principalement le gouvernement catalan. En suite, ils veulent nous faire passer pour peu solidaires avec « la pauvre Barcelone » qui meurt de soif. (entretien, Manolo Tomas, porte parole de la plateforme).

Mario Pons, un jeune metteur en scène de courts-métrages environnementaux

« Je suis fils de l'Èbre ! Jamais je ne l'ai trahi, trahi mon identité, le peuple de l'Èbre. Jamais je l'ai vendu pour m'enrichir : ce serait comme trahir mon père et ma mère ».

Lors de la sortie de son court-métrage « Contracorriente » sur la lutte de l'eau en Espagne, il a subi une forte pression politique pour que l'image de la ministre de l'époque, Cristina Narbona, soit rétablie dans son documentaire en échange de contrats de travail. Il a cependant préféré renoncer et a préféré dire sa vérité. Dans son documentaire, il aborde alors le thème de l'eau au travers d'un pêcheur du delta de l'Èbre, d'une paysanne de Murcie, d'un journaliste de Madrid, de la ministre de l'Environnement de l'époque, d'un agriculteur, d'un jeune emprisonné à Iruña¹, du chef des services juridiques d'Iberdrola et d'une vieille dame des Pyrénées aragonais. « Contracorriente » apporte la lumière au fond obscur de la guerre de l'eau dans l'État espagnol, une lutte qui, durant des décennies, a débouché sur une corruption politique et sur la perte de leur foyer pour des milliers de personnes.

Ces acteurs n'agissent pas au nom d'une singularité locale, ils affirment au contraire l'appartenance de leur lieu de vie à l'espace public ; c'est à ce titre qu'ils demandent à être respectés. De fait, les acteurs se mobilisent pour dire « nous aussi nous existons », « nous avons les mêmes droits

¹ Iruña est le nom basque de la ville espagnole de Pampelune, capitale du royaume de Navarre.

que tout le monde, et nous voulons qu'ils soient respectés »¹.

En ce sens, on trouve un grief historique avec d'autres régions :

« *Nous sommes plus catalans que les Catalans, non pas parce que nous avons voulu faire une publicité à la télévision, mais parce que tout au long de l'histoire nous avons toujours opté pour la maison de Barcelone et de la Catalogne et pour la préservation de la biodiversité du delta* » (intervention durant la Conférence PHN à la Plateforme de défense de l'Èbre).

Ce type de processus devrait être examiné avec une grande attention en Europe. Sans aucun doute, de nombreux mouvements citoyens et politiques aussi bien en Espagne que dans d'autres pays d'Europe expriment de vives critiques sur certaines stratégies de développement.

On aborde la question des modes de vie à partir de laquelle la modernité européenne envisage une nouvelle vision et pratique du développement.

Ces modes de vie apparaissent dans le texte de la nouvelle Constitution en Ecuador ou en Bolivie avec les expressions *buen vivir* - en espagnol - et "*sumak kawsay*" - en *kiwcha* - et constituent le paradigme de la vie vers lequel le "développement" devrait être orienté.

Est-il possible qu'une "cosmovision indigène" puisse contribuer à surmonter la dichotomie entre économie et écologie, résultant de l'application de modèles économiques industriels occidentaux ?

E. Le *buen vivir* : imaginaires alternatifs pour le bien commun de l'humanité

Sur la base des valeurs et principes andins, nous voulons montrer, que le « *buen vivir* », est vu par les militants catalans comme un « nouveau » paradigme communautaire de pensée, de civilisation, faisant référence à l'équilibre qui doit exister entre les hommes et l'environnement dans lequel ils se trouvent afin de garantir la préservation de l'eau.

¹ Denis Merklen, Geoffrey Pleyers. (2011). « La localisation des mouvements sociaux ». *Cahiers des Amériques latines*, 66 | Disponible en ligne sur : <http://cal.revues.org/385> [consulté le 27 avril 2014].

Le « *Buen vivir* » renvoie à la pleine satisfaction des besoins objectifs et subjectifs des individus et des peuples, à l'abolition de l'exploitation, à une vie harmonieuse entre les êtres humains et les communautés, et entre celles-ci et la nature. De nombreux intellectuels, pas seulement latino-américains, approfondissent ce concept de « *buen vivir* » (enraciné dans les communautés amérindiennes depuis des siècles), qui prêche le « vivre ensemble » dans l'éthique et la solidarité. Le travail d'Enrique Dussel, qui parcourt plus d'un demi-siècle, offre une lecture fondamentale pour ceux qui luttent pour penser l'Amérique latine avec les peuples historiquement exclus, pour mettre fin à l'eurocentrisme et pour construire un univers tourné vers la trans-modernité et la dé-colonialité.

C'est à partir de là que Dussel apporte aujourd'hui sa contribution à un dialogue interculturel qui donne des indices et des espoirs de projets trans-modernes au-delà du capitalisme et de la modernité, ainsi que de nouvelles perspectives de civilisation, de culture et de vie. Face à la « modernité », il est nécessaire d'affirmer l'existence d'une autre modernité fondée sur la résistance des peuples invisibles. Selon Dussel, « l'eurocentrisme de la modernité est exactement le même que d'avoir confondu l'universalité abstraite avec la globalité concrète, hégémonisée par l'Europe comme centre »¹.

Le sociologue italien Franco Cassano rejoint le sociologue argentin dans cette thèse selon laquelle l'Occident doit cesser de se penser comme un modèle pour tous, comme l'ombilic de l'histoire universelle : « il ne faut pas qu'il monte sur ses grands chevaux, il faut qu'il aille à ses frontières et qu'il recommence à apprendre »².

Ainsi, face au colonialisme et à la connaissance endogène latente, le dialogue devient extrêmement important. Selon Boaventura de Sousa Santos – qui, comme nous l'avons déjà vu au début de notre travail, prend comme présupposition éthique la réalisation d'une justice cognitive globale – ce dialogue mérite une « écologie du savoir ». Ce type de justice passe par la reconnaissance des différentes visions du monde et des

¹ Dussel, E. (2000). « Europa, modernidad y eurocentrismo ». In : *La colonialidad del saber: eurocentrismo y ciencias sociales. Perspectivas latinoamericanas*. Buenos Aires : CLACSO, p. 41-53, p. 48.

² Cassano, F. (2004), *Op. cit.*, p. 110.

connaissances que possède le monde indigène. Comme nous le dit un militant de Barcelone,

« Nous devrions apprendre à ne plus employer les méthodes de la politique capitaliste, mais plutôt la sensibilité des peuples indigènes d'Amérique latine » (entretien, Q. P, militant d'Aigua es vida Barcelone).

Rappelons que Boaventura de Sousa Santos distingue cinq monocultures, produites et légitimées par la rationalité dominante euro-centriste et susceptibles de produire de l'absence ou de la non-existence : la logique de l'ignorance qui découle de la « monoculture de la connaissance » telle que la pratique la science moderne ; la logique du temps linéaire selon laquelle l'histoire n'a qu'un seul sens et qu'une seule direction, et qui occulte toutes les autres formes de rapport à la temporalité ; la logique de la naturalisation des différences qui produit des classifications et des hiérarchies (races, genres, classes, etc.) tenues pour naturelles et donc insurmontables ; la logique de « l'échelle dominante » (aujourd'hui celle de l'universalisme et de la mondialisation) qui écarte toutes les autres (le particulier, le local) comme non pertinentes ; et la logique productiviste reposant sur la monoculture des critères de productivité capitaliste et qui est étendue au travail humain mais aussi à la nature, convertie en objet d'exploitation et de prédation¹.

Il est étonnant de constater que cette remise en question du dogme de la croissance radicalisée depuis déjà des années procède souvent de la revalorisation d'anciennes pratiques, de sagesses. Pour réintroduire les expériences « périphériques », « insignifiants », « invisibles » (sociologie des absences), il est nécessaire de remplacer les « monocultures » par les écologies, à travers le dialogue. À un niveau économique, ce dialogue pourrait, par exemple, profiter aux économies des villages espagnols qui cherchent l'équilibre et la justice globale. Les visions communautaires seraient ainsi reconnues dans leur spécificité, leur richesse et comme un savoir capable, à partir de leur conception du temps et de la culture, de multiplier les raisons d'espoir, de tempérer l'hétérogénéité et d'indiquer la pluralité de sens du monde contemporain.

¹ Santos, 2011, *op. cit.*, pp. 34-36.

Qu'est-ce qui distingue le concept du « *Buen vivir* » provenant d'Amérique latine de l'idée européenne de « bien-être » ? S'il y a quelque chose qui a bercé la pensée politique du XX^e siècle, c'est bien l'idée que le bien-être et la croissance sont inextricablement liés. Pourtant, le concept de développement comme dispositif de pouvoir a été démenti par le Sud global. Depuis plusieurs années, les mouvements écologiques cherchent à montrer que la croissance conduit la planète à sa destruction, et non au bien-être.

Dans le contexte de la crise contemporaine – conséquence de l'accumulation d'effets secondaires de la modernité – qu'Ulrich Beck dénomme « modernisation réflexive », la société se voit confrontée à elle-même en raison des risques qu'elle produit. Les risques dont parle Beck proviennent de la disparition des « externalités » du monde social, c'est-à-dire de la domination de la société post-industrielle sur la nature. C'est cette nouvelle forme de modernité que Beck nomme « société industrielle du risque »¹.

L'origine de la critique de la science qui en découle, « n'est pas – selon Beck – à chercher dans l'irrationalité de ceux qui les critiquent, mais dans l'impuissance de la rationalité scientifique-technique à répondre à l'expansion des menaces et des risques liés à la civilisation »².

En ce qui concerne la politique de l'environnement, le stade de la modernisation réflexive contribue à une centralité décroissante de l'État en tant qu'acteur politique, tandis que d'autres sphères de la société se politisent. Dans ce contexte, les pratiques de participation et de délibération d'un nombre croissant d'acteurs augmentent, et l'eau peut constituer un élément de dialogue. En effet, le problème est le sens de la propriété. Les tensions locales dans les plans hydrologiques nationaux décrivent la genèse de la question : considérer l'eau comme une possession et non comme quelque chose à partager. Pour Aaron Wolf, professeur de géographie à l'Université de l'Oregon, « la loi peut agir, le

¹ Beck, U. *Op. cit.*, p. 20.

² *Ibid.*, p. 107.

marché peut agir. Mais on peut aussi agir sur un plan spirituel »¹. L'eau n'est abordée que du point de vue physique et émotionnel, bien que beaucoup de conflits qu'elle génère naissent de la relation intellectuelle ou spirituelle que nous entretenons avec elle. L'envisager comme une valeur rejoint le témoignage de Pedro Arrojo qui soutient que « Les droits ne s'achètent ni ne se vendent, comme *el cariño verdadero de la copla ni se compra ni se vende* »².

De la même manière, une militante de la PDE à Tortosa témoigne de son lien affectif avec le fleuve :

« *Nous les gens des terres de l'Èbre, nous ne permettrons plus qu'ils nous volent ni une goutte d'eau de notre grand fleuve ni une goutte de sang. Le fleuve c'est la vie !* » (entretien, femme retraitée de 68 ans, membre de la Plateforme du delta).

Ou encore, une autre militante de la PDE nous dit :

« *J'ai grandi avec l'Èbre, il fait partie de moi. Il m'a bercée comme le faisait ma mère. Je ne pourrais pas concevoir une journée sans le voir.* » (entretien, C.A., militante de la PDE).

La vision occidentale du monde des ressources naturelles de son côté la plus transcendante on le retrouve sans doute dans l'Encyclique *Laudato si* du pape Francisco que nous allons traiter dans les prochains paragraphes, où il prévient la terre entière sur plusieurs risques environnementaux, parmi lesquels le manque d'eau.

L'Encyclique, inspiré du cantique des Créatures de Saint François d'Assise, l'idée centrale était que la civilisation occidentale et capitaliste se trouve actuellement dans une impasse et qu'il est urgent de lui proposer des alternatives. Parmi les personnes du milieu scientifique et politique,

¹ Wolf, A. (September 2013). 'International Waters: Conflict, Cooperation, and Transformation'. In : Strong, B., L. Babin, M. Zbylut, and L. Roan (eds.) *Sociocultural Systems: The Next Step in Army Cultural Capability*. US Army Research Institute for the Behavioral and Social Sciences Research, pp.159-176.p.169.

² Traduction : « comme la véritable affection pour la *copla*, qui ne s'achète ni ne se vend ». La *copla* désigne une musique populaire du folklore espagnol, qui s'est également répandue en Amérique latine.

qui ont salué l'Encyclique comme le texte le plus important que le magistère de l'Église a pu publié depuis Vatican II, Edgar Morin, signale dans le quotidien numérique La croix.fr, la proximité du message papal avec les principes du buen Vivir. Il dit :

« Le pape est imprégné par cette culture andine qui oppose au *bien-être* exclusivement matérialiste européen le *buen vivir* qui est épanouissement personnel et communautaire authentique. »¹

En effet, lors d'un déplacement du pape le 9 juillet 2015 à Santa Cruz de la Sierra, en Bolivie, dans son discours on remarque le modèle de société qu'il souhaitait :

« Une économie où l'être humain, en harmonie avec la nature, structure tout le système de production et de distribution pour que les capacités et les nécessités de chacun trouvent une place appropriée dans l'être social.² »

Confrontées à la notion classique de développement imposée par l'Occident, les communautés autochtones mènent une existence équilibrée, qui suppose la coexistence et le respect de tous dans le cadre d'un dialogue fluide et conscient entre l'être humain et les autres êtres en harmonie avec la nature afin de permettre à tous une vie digne, comme le souhaitent les militants de la Plate-forme de la défense de l'Èbre. Du point de vue du *buen vivir* la vision et la pratique quotidiennes de ces communautés représentent une possibilité effective de construire collectivement une nouvelle manière d'organiser la vie. Un concept qui vise à surmonter les erreurs et les limites de la matrice de la pensée euro centrique, d'un récit spécifique de la modernité et du capitalisme en tant que seule façon possible de penser et de vivre en syntonie avec la dernière encyclique du pape François.

F. Comparaison entre le concept du *buen vivir* et le bien commun

¹ Peillon, A. ; et de Gaulmyn, I. (21 juin 2015). "Edgar Morin : « L'encyclique Laudato Si' est peut-être l'acte d'un appel pour une nouvelle civilisation » Lavroix.fr (en ligne) <https://www.la-croix.com/Religion/Actualite/Edgar-Morin-L-encyclique-Laudato-Si-est-peut-etre-l-acte-1-d-un-appel-pour-une-nouvelle-civilisation-2015-06-21-1326175>

² « Discours du pape lors de la 2e rencontre. Rencontre mondiale des Mouvements populaires. » (10 /07/2015) dans *Lavie.fr* (en ligne) <http://www.lavie.fr/actualite/documents/discours-du-pape-lors-de-la-2e-rencontre-rencontre-mondiale-des-mouvements-populaires-10-07-2015-64988496.php>, consulté le 14 mai 2018.

Il nous semble pertinent de réfléchir sur la comparaison des concepts de *buen vivir* et de bien commun qui commencent à prendre de l'ampleur dans le débat public européen. Localiser les affinités possibles entre ces deux concepts est une manière de dialoguer sur des trajectoires sociales et politiques qui, malgré leur spécificité, semblent aller dans le même sens.

Le *buen vivir* est apparu récemment dans le vocabulaire des pays d'Amérique latine, notamment dans les constitutions de l'Équateur et de la Bolivie qui ont été approuvées entre 2008 et 2009. Le *buen vivir* est né précisément de la nécessité de réfuter le concept même de "développement" promu par l'idéologie capitaliste, à partir de la cosmovision du monde andin d'où il en découle.¹

Quoi qu'il en soit, le *buen vivir* a fait l'objet de vives critiques arguant le doute de son emploi, notamment en ce qui concerne sa légitimité et son origine. Il n'a pas de précédent dans les vocabulaires autochtones et apparaît aujourd'hui comme un néologisme inventé par des intellectuels et des activistes autochtones pour répondre aux modèles dominants et pour réaffirmer des alternatives dans de nombreux domaines de la vie collective.²

Contrairement au *buen vivir*, la notion de bien commun, terme aujourd'hui à la mode, qui génère beaucoup de publications depuis quelques temps, n'a jamais été inconnu de la doctrine juridique et de la culture politique européenne; néanmoins, ces deux constructions dogmatiques ont été assombries au fil du temps, en raison de la trop grande proximité entre les intérêts privés et l'État.

Les biens communs sont des ressources qui appartiennent à tous et à chacun en même temps, et qui sont partagées en tant qu'appartenance à une communauté définie précisément à partir de la relation qu'on établit avec elles.

¹ Acosta, A. "El Buen Vivir en el camino del post-desarrollo. Algunas reflexiones al andar". En *Debate sobre cooperación y modelos de desarrollo Perspectivas desde la Sociedad Civil en el Ecuador*, Gabriela Weber (Ed). Quito: Centro de Investigaciones Ciudad. Pp. 61-82, p.63.

² Belotti, F.(48/2014) « Entre bien común y buen vivir. Afinidades a distancia. » *ICONOS*, pp. 41-54.

Les biens communs ont, en effet, cette capacité de rassemblement et considèrent les institutions publiques comme de simples gardiens des intérêts de la communauté, au service d'une vision des générations futures.

Comme l'écrit Hannah Arendt, « le bien commun se trouve dans le monde que nous partageons sans le posséder » et se manifeste dans les activités et les institutions que nous partageons en tant que citoyens et dans les objectifs que nous poursuivons collectivement.¹

On pourrait se demander s'il est possible d'utiliser le bien commun comme une catégorie conceptuelle utile pour interpréter le *buen vivir*, non pas pour prendre une position euro-centrique, mais pour essayer de comprendre l'utilisation du modèle dans différents contextes.

Et si nous admettons que le *buen vivir* coïncide, en fait, avec le bien commun, il est tout de même très spécifique et ne peut donc pas épuiser la gamme de contenus dont le bien commun dispose, en revanche, il s'assume comme un concept qui varie selon les relations constitutives et avec les biens à partir desquels ces relations sont établies.²

Au final, le *buen vivir* peut être considéré comme une spécification locale du bien commun, par conséquent, il semble perdre le défi de surmonter la dichotomie public-privé, comme il le fait, sans doute le bien commun.

Cependant, dans une économie mondialisée comme la nôtre, la lutte pour les droits des citoyens est étroitement liée à notre lutte pour un modèle économique alternatif et la notion de *buen vivir*, qui implique une vie quotidienne en équilibre et en harmonie avec soi-même, avec les autres et avec l'environnement, est le choix émotionnel et spirituel qui détermine la santé de la planète et de ses habitants.

G. Pour une reconnaissance de l'eau comme bien commun en Italie

¹ Arendt, Hannah (1977). "Public Rights and Private Interests". En *Small Comforts for Hard Times: Humanists on Public Policy*, Michael Mooney y Florian Stuber (Ed): New York: Columbia University Press. pp.103-108. p.104.

² Belotti, F.(48/2014) *ibidem*

« Laudato si, mi' Signore, per sor'aqua, la quale è multo utile et humile et pretiosa et casta ».

Cantico delle Creature di San Francesco d'Assisi

« Loué sois-tu, mon Seigneur, pour sœur notre mère la terre, qui nous soutient et nous gouverne, et produit divers fruits avec les fleurs colorées et l'herbe »¹, chantait Saint François d'Assise.

Le 18 juin 2015, le pape François publie l'encyclique, "Laudato Sí", un texte de 192 pages divisées en six chapitres consacrés à la sauvegarde de notre *maison commune* : la Terre.

Comme l'écrit le pape François dans sa dernière encyclique, « dans ce beau cantique, il (François d'Assise) nous rappelait que notre maison commune est aussi comme une sœur, avec laquelle nous partageons l'existence, et comme une mère, belle, qui nous accueille à bras ouverts. »² En lisant ce texte on peut facilement affirmer que le pape François peut être considéré comme un important allié du *buen vivir*. Il n'aurait pu être plus clair dans la définition, la caractérisation, l'illustration et l'illustration des véritables sens du *buen vivir*, comme chemin du bonheur quand il affirme:

« Le défi urgent de sauvegarder notre maison commune inclut la préoccupation d'unir toute la famille humaine dans la recherche d'un développement durable et intégral, car nous savons que les choses peuvent changer. »³

À travers ses encycliques, l'Église a voulu éclairer les consciences quant à l'urgence d'une conversion écologique avec toutes ses implications sociales et éthiques. Plus que jamais, l'Église sait que son message social doit être crédible, explicite, à la manière d'un mouvement socio-politique visant la transformation de la société.

Au cœur de ses discours, on trouve souvent la critique du capitalisme et le respect de l'environnement. Dans la lutte pour surmonter la profonde crise

¹ François d'Assise. « Cantique des créatures ». SC 285, pp. 343-345.

² Pape François (18 juin 2015). L'encyclique du Pape. p. 26.(en ligne) Dans <https://www.la-croix.com/Religion/Actualite/Texte-integral-de-l-encyclique-sur-l-ecologie-humaine-du-pape-Francois-2015-06-18-1324989>

³ *ibidem*

environnementale et climatique actuelle, le Vatican souhaite jouer un rôle important. Par exemple, « au moment où Benoît XVI succédait à Karol Wojtyła, en avril 2005, *L'Écologiste*, une revue franco-britannique, titra sa couverture *Habemus papam ecologistum*. Elle révélait que le théologien allemand était un Bavarois sensible aux questions écologiques »¹.

Cela apparaît également dans le message du pape François, où de manière directe il met en garde « l'accès à l'eau potable et saine est un droit humain primordial, fondamental et universel, parce qu'il détermine la survie des personnes, et par conséquent c'est une condition pour l'exercice des autres droits humains »².

Quelques jours plus tard de la sortie de l'encyclique, Laura Boldrini, présidente de la Chambre des députés italienne d'alors, lors de la conférence « L'eau est un droit humain » organisée par le Forum italien des mouvements de l'eau, tenue au Palais Montecitorio³, a dit :

« Nous devons suivre la Road Map de notre pape pour la défense de l'eau comme bien commun. Quand des amis viennent me voir de l'étranger depuis des pays où il y a une pénurie d'eau et qu'ils voient couler l'eau des « Nasoni », (nos fontaines dans les rues de Rome,) ils sont étonnés, parce que, dans leurs pays, l'eau est limitée. C'est un bien précieux et nous devons apprendre de cette stupeur. ⁴ »

¹ Yannou, H. (2007). *Jésuites et Compagnie*. Paris : Ed. Lethielleux, p. 321.

² Pape François, *op.cit.*, p. 26.

³ Le palais Montecitorio est le siège de la Chambre des députés italienne.

⁴ Boldrini, Laura. (10 juin 2015) Extrait du Discours de la Présidente à la conférence « L'acqua un diritto umano » déroulée à Rome à la Chambre des députés. Sur youtube <http://webtv.camera.it/evento/7992>.



Photo n° 5 : *Nasone*.

Photographie de l'auteure.

Les « *Nasoni* », littéralement « gros nez », que Laura Boldrini cite, sont les fontaines publiques de Rome dispensant de l'eau potable gratuite dans les rues de la ville. Près de 2 500 *nasoni* ont été recensées sur le territoire de la commune de Rome, dont 280 à l'intérieur du mur d'Aurélien.

La *Road Map* du pape dont parle Laura Boldrini fait référence à l'encyclique du pape François *Laudato si* (« Loué sois-tu »), inspirée d'un cantique de François d'Assise. Comme le souligne le pape, « dans un portrait très pessimiste de notre maison commune, on prend position contre les climato-sceptiques, on estime que l'homme est largement responsable du réchauffement climatique et de la destruction de la biodiversité »¹.

Au cours des dernières décennies, les Papes de l'Église catholique ont rappelé à plusieurs reprises aux fidèles et aux non catholiques du monde entier que nous devons accorder plus d'attention à l'environnement. Cela s'explique, selon Touraine, du fait que « l'Église cherche à intervenir d'une manière spécifique, non directement politique, dans les problèmes sociaux »². Cette citation du sociologue rend évidente l'idée que « la défense des droits de l'homme a fait de l'Église catholique un agent central de la démocratisation, rôle auquel son passé ne la préparait pas particulièrement. L'Église est de plus en plus nettement engagée »³.

¹ Pape François. *op. cit.*

² Touraine, A. (1992). *op. cit.*, p. 109.

³ *Ibid.*, p. 447.

Pour citer un exemple, Père Alex Zanotelli est l'un des personnages emblématiques du Forum italien des mouvements pour l'eau qui a animé la campagne du référendum pour le retour à une gestion publique du système hydrique en Italie. Ce référendum d'initiative populaire a obtenu 57 % de participation des inscrits, ce qui constitue un succès historique pour les militants de l'eau. Ce Missionnaire Combonien¹ lors de la conférence précitée sur l'eau à la Chambre des députés, nous dit :

« Sans l'air et sans eau, biens communs primordiaux, nous ne pouvons pas vivre. Ce sont des droits fondamentaux des êtres humains dès la naissance et ils ne peuvent pas être réduits à l'état de marchandise ».

Au cours des dernières décennies, les Papes de l'Église catholique ont rappelé à plusieurs reprises aux fidèles et aux non-catholiques du monde entier que nous devons accorder plus d'attention à l'environnement. Cela s'explique, selon Touraine, car « l'Église cherche à intervenir d'une manière spécifique, non directement politique, dans les problèmes sociaux. »² Cette citation de Touraine rend évidente l'idée que « la défense des droits de l'homme a fait de l'Église catholique, un agent central de la démocratisation, rôle auquel son passé ne le préparait pas particulièrement. L'Église est de plus en plus nettement engagée. »³

Photo n° 6 du Père Alex Zanotelli, avec un grand chapeau en forme de robinet.



¹ Les Missionnaires Comboniens sont un Institut religieux missionnaire exclusivement consacré, comme communauté, à l'évangélisation des peuples.

² Touraine, A. *La parole et le sang, op.cit.* p.109.

³ *Ibidem* p.447.

Source : www.il Mattino.it

Photo n° 7 Sur l'autel un drapeau pour l'eau publique invite à voter oui au référendum tandis que le prêtre dit la messe à l'église devant de nombreux fidèles.



Source www. Ilgiornale.it du 11/06/2011

Une partie des curés italiens sont devenus des acteurs incontournables de mobilisations sociales pour la gestion de l'eau et apparaissent désormais comme des figures symboliques de la lutte pour que soit considérée comme bien commun de l'humanité. Ils sont tous des acteurs unis par l'idée de l'eau comme bien commun et orientés par un consensus transversal. C'est une participation qui relève d'une initiative venue d'une citoyenneté « d'en bas » qui voulait à la fois reprendre possession du bien commun de l'eau et la reconnaissance du droit humain de l'eau en essayant de changer, avec une mobilisation sociale généralisée et réticulaire, l'agenda politique du pays.

Nous avons essayé dans ce chapitre de reconstituer les différents tissus qui ont uni les individus et la politique de l'eau dans l'époque contemporaine, en indiquant pourquoi ces transformations ne peuvent être comprises qu'à condition d'opérer un changement radical de paradigme. Ulrich Beck a déjà observé, il y a plus de deux décennies, que le passage d'une première modernité industrielle à une seconde modernité réflexive exigeait un changement total et radical de notre façon de penser et de pratiquer la politique. Cette réinvention de la politique aurait dû nous permettre de repenser les relations entre individus et communautés selon un modèle plus cohérent avec la manière dont l'intégration sociale se

produit à partir du moment où les individus deviennent "réflexifs"¹ à partir du moment où la construction de leur style de vie devient le principal critère pour s'orienter dans la poursuite de leurs droits.

Précisément, le prochain chapitre propose d'expliquer les besoins mais aussi les violations de ce droit encore en formation qu'est le droit des êtres humains à l'eau.

¹ Beck,U. *La società del rischio, op. Cit.* p.75

Chapitre 2.2. Droits humains non traditionnels : le cas de l'eau

Dans le chapitre précédent, nous avons décrit l'évolution des politiques de l'eau en Espagne, mettant en cause l'architecture organisationnelle de la politique par bassin versant. Nous avons mis en exergue les faiblesses qui subsistent dans un contexte incertain en raison des conflits entre les différentes communautés autonomes.

Dans ce chapitre, nous allons nous pencher sur notre deuxième hypothèse selon laquelle la dégradation de l'environnement due à des projets extractifs à fort impact environnemental et social viole le principe de *res-publica* et se traduit par une transgression des droits humains tel le droit à l'eau et à l'assainissement.

Dans un premier temps, nous allons traiter les thématiques complexes que sont la pollution agricole diffuse (nitrates, pesticides) et la morphologie des cours d'eau de l'Èbre et du Ter, les deux fleuves de la Catalogne. Dans un deuxième moment, nous étudierons le rôle joué par les militants des comités de voisins de Barcelone pour que les droits humains de l'eau soient respectés par les gestionnaires du réseau.

Pourquoi avoir choisi les militants comme objet d'analyse ?

L'engagement environnemental est, sous beaucoup d'aspects, le ciment pour trouver les solutions aux enjeux actuels du développement durable. Mais, surtout devient fondamentale la croyance répandue parmi les militants de tous les niveaux qui font partie d'un mouvement mondial unique. Et cette conviction, introjectée dans les profondeurs des consciences, a une influence décisive sur la formation des aspects les plus intimes de la subjectivité, car cela se produit par choix et non par imposition. Ce qui importe, n'est en fait pas si les militants sont effectivement devenus partie intégrante de l'historicité. Finalement, cette lutte de la Plate-forme de l'Èbre, est une lutte, pour reprendre un terme d'Alain Touraine, pour le contrôle de leur propre « historicité », du processus historique de transformation de la société.

Il s'agit pour le sociologue principalement d'une : « distance que la société prend par rapport à son activité et cette action par laquelle elle détermine les catégories de sa pratique.¹ » Les acteurs ne sont pas dans l'histoire, ils la font. Le sujet historique est celui qui lutte au niveau de plus élevé. Il n'est « ni une réalité empirique ni une réalité transcendantale, mais une notion sociologique dont la nature est telle que les acteurs historiques ne peuvent ni jamais être identifiés à lui ni compris hors de leur relation à lui.² » Il va de soi, que « aucun acteur concret ne correspondra exactement à ce sujet historique, mais c'est néanmoins en ce référant à cette signification élevée que les acteurs concrets et les pratiques sociales pourront être interprétés.³

Au lieu de placer la société dans l'Histoire, il s'agit de placer l'historicité au cœur de la société. Une société stable a une faible historicité, comme c'est le cas de la société traditionnelle, mais une société mouvante qui a un fort pouvoir d'agir sur elle-même a une forte historicité : c'est le cas de la société post-industrielle.⁴

Ce qui compte, c'est que leur vie a été façonnée volontairement pour se sentir partie d'une histoire. Le fait de se sentir impliqué et de révolutionner la société est un élément de cohésion plus fort que le sentiment de faire partie d'une communauté qui l'a déjà révolutionnée. Et, c'est ce sentiment commun, cette tension vers un but à atteindre, qui tient uni, crée une communauté.

Nous finirons ce chapitre par une discussion sur le phénomène des déplacés environnemental en introduisant des réflexions sur leur définition et sur les conséquences des dérèglements climatiques dans les territoires de l'Èbre.

¹ Touraine, A. (1973). « *La production de la société.* » Paris : Les Éditions du Seuil, p. 10.

² Touraine, A. (1965). « *Sociologie de l'action.* » Paris: Les Éditions du Seuil, p. 170.

³ Jacquemain, M.; Frère, B. (2008). « *Épistémologie de la sociologie: Paradigmes pour le XXI^e siècle.* » Ed. De Boeck Supérieur, p.74.

⁴ Dumazedier J. (1974).Touraine Alain, Production de la société.. In: *Revue française de sociologie*, 15-4. pp. 601-605; p.602.(en ligne) https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1974_num_15_4_5752

A. Le delta de l'Èbre : chronique d'une mort annoncée

« Un río es algo que tiene una fuerte y marcada personalidad, es algo con fisonomía y vida propias. Uno de mis más vivos deseos es de seguir el curso de nuestros grandes ríos: el Duero, el Miño, el Tajo, el Guadiana, el Guadalquivir, el Ebro. Se les siente vivir. [...] La vena del agua es para ellos algo así como la conciencia para nosotros... El agua es en efecto la conciencia del paisaje; en el agua, cuando queda quieta y serena se reflejan los árboles y las rocas, en el agua se ven como en espejo, adquieren reflexión de sí, el agua es la conciencia del paisaje. El agua del río es conciencia viviente, conciencia movidiza »¹
Miguel de Unamuno

Les neufs principaux fleuves espagnols sont : le Miño (310 km), le Duero (895 km), le Tajo (1007 km), le Guadiana (778 km) et le Guadalquivir (657 km), qui débouchent dans l'océan Atlantique, mais aussi le Segura (325 km), le Júcar (498 km), le Turia (280 km) et l'Ebro (910 km) qui se jettent dans la mer Méditerranée

Carte n° 9 : Les fleuves d'Espagne



Source : <http://www.tout-aide.info/les-fleuves-espagnols-el-tajo/>

¹ Traduction personnelle : « Un fleuve, c'est quelque chose qui a une personnalité forte et marquante, c'est quelque chose avec une physionomie et une vie propre. L'un de mes plus vifs désirs est de suivre le cours de nos grands fleuves : le Douro, le Minho, le Tage, le Guadiana, le Guadalquivir, l'Èbre. On les sent vivre. [...] La veine de l'eau est pour eux ce que la conscience est pour nous. [...] L'eau est en effet la conscience des paysages. Dans l'eau, quand elle demeure tranquille et sereine, les arbres et les roches se reflètent, dans l'eau ils se voient comme dans un miroir, ils acquièrent une réflexion d'eux-mêmes. L'eau est la conscience du paysage. L'eau du fleuve est une conscience vivante, une conscience mouvante » (Miguel de Unamuno).

La plupart de ces fleuves sont partagés entre plusieurs communautés autonomes (voire entre deux pays) et, comme nous l'avons déjà mentionné, les motifs de querelle sont variés : barrages, détournements d'eau, réduction du débit, pollution, pénurie, etc.

Dans cette section, nous souhaitons démontrer que la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement joue un rôle majeur dans les violations des droits humains.

Les militants de la Plate-forme de l'Èbre se mobilisent fortement pour protéger leurs territoires, valoriser leurs cultures et faire respecter leurs droits. Ils agissent depuis plusieurs années jusque dans les instances internationales à Bruxelles pour dénoncer les violations du droit de l'environnement qui compromet la réalisation de toutes les dimensions du développement durable, mais aussi pour y porter leurs messages face aux grands défis actuels, tel le changement climatique aggravé par les mauvaises décisions du gouvernement central de Madrid.

Or, la question de l'exploitation accrue des ressources d'eau de l'Espagne montre toute la complexité des enjeux du développement soutenable, partagé entre une logique d'exploitation qui conditionne l'impact des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau et une logique de protection, par les acteurs locaux, d'un environnement menacé.

C'est, par exemple, le problème posé par l'Èbre¹, considéré comme le fleuve le plus emblématique de la péninsule ibérique. Arrosant le présent et le futur de ce pays, il porte, aux yeux de tous les Espagnols, la riche histoire de ce qu'est aujourd'hui cette Espagne.

L'un des désaccords concernant la gestion du service de l'eau, et qui a été porté par la Plate-forme de défense de l'Èbre, réside dans le développement des politiques de grands travaux hydrauliques aux niveaux régional et national – politiques peu cohérentes avec les objectifs du développement durable. Pour trouver un bon équilibre entre développement urbain et développement rural, la plateforme défend l'idée qu'on doit y associer les problèmes sociaux et environnementaux du territoire et de la population qui y vit. La gestion soutenable du fleuve devient alors un enjeu

¹ Le fleuve a donné son nom au peuple des Ibères, d'où vient l'adjectif « ibérique ».

majeur pour lequel les acteurs interviennent à divers niveaux afin de préserver et valoriser la ressource.

Inquiets par le regain de tensions avec l'administration centrale de Madrid et avec les communautés autonomes voisines pour la gestion de l'eau, la Plate-forme pour la défense de l'Èbre a organisé une grande mobilisation scientifique, intellectuelle et sociale sans précédent contre la vieille politique hydraulique, déterminante pour que le nouveau gouvernement, né des élections du 14 mars 2004, abroge le transfert prévu depuis l'Èbre et révisé d'autres aspects de la politique hydraulique, notamment en relation avec les réservoirs à fort impact environnemental et social.

Selon le sociologue catalan Josep Pont, à l'origine de la mobilisation du mouvement social contre la PHN se trouve la marginalisation sociale et économique de ce territoire. Il soutient que, dans les territoires catalans baignés par l'Èbre, quelques familles monopolisent, depuis des décennies, le pouvoir économique et politique, et agissent à la manière de caciques.¹ Encore que, selon la professeure de l'Université de Barcelone Gemma Rubí, en Catalogne, n'étaient pas fréquents les pyramides de pouvoir caciques décrites dans de nombreuses provinces du reste de l'État et que, lorsqu'ils existaient, les caciques de province, ne pouvaient pas gérer facilement quatorze districts de la démarcation de Barcelone. « En Catalogne, il y avait une société civile dense et les intérêts étaient plus pluralistes et donc, il y avait plus de confrontation. »²

Dans ce territoire du sud catalan, une grande partie de l'activité est consacrée à l'agriculture (14,4 % de la population, alors que la moyenne est de 3,2 % en Catalogne) et avec un produit intérieur brut par habitant inférieur à la moyenne catalane. Josep Pont écrit :

¹ Pont, J. (Février 2002). « La batalla de el Ebro » Extrait d'*El periodico de Catalunya*. Consulté le 24 janvier 2016.

² Gemma Rubí, « ¿Existían caciques y cacicatos en Cataluña a finales del siglo XIX? Unas reflexiones a propósito del libro de Manuel Marín, *Clientélisme et domination politique en Espagne. Catalogne à la fin l'èbre XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2006 », *Cahiers de civilisation espagnole contemporaine* [En ligne], 3 | 2008, mis en ligne le 13 janvier 2009, consulté le 13 octobre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/ccec/2525>

« Les communautés d'irrigation sont un bon exemple des structures sociales sclérosées : pour renouveler les communautés sont suffisants 600 votes aux élections. Il suffit d'organiser un dîner avec une dizaine d'amis pour décider le conseil de la communauté¹. »

Selon le sociologue catalan, un autre facteur qui a donné aux manifestations leur ampleur est l'attitude peu consensuelle de l'administration centrale de Madrid et de la *Generalitat* de Barcelone envers les partenaires sociaux de la région pour étudier des solutions plus durables. Plus de 300 entités qui participent à des manifestations contre PHN ont formé un nouveau type de mouvement inspiré de l'écologie, certes, mais qui va au-delà de cela. Il rebondit : « Il y a des revendications politiques dans les territoires de l'Èbre, comme le désir de cesser d'être des Catalans de seconde classe. »²

Nous retrouvons un nouveau processus d'émulation compulsif du « *Nous n'allons pas être en reste* » que nous avons vu à la page 139 de notre travail au sujet de l'origine du *café para todos*. Maintenant, *Le café* commence à devenir amer et l'Espagne sait qu'il faut le remettre en cause. L'Espagne contemporaine a sans conteste réussi, à la suite de l'adoption de la Constitution de 1978, la transformation de la configuration politico-linguistique héritée du franquisme avec, en particulier, l'instauration d'un bilinguisme institutionnel dans les communautés autonomes ayant une « langue propre » autre que le castillan.³ Or, Il sera question ici, de nationalisme linguistique qui est le fer de lance de la catalanité, expression d'une culture qui essaye de vivre dans un contexte espagnol et européen. On précise incidemment, que les événements survenus depuis le 1er octobre 2017 en Catalogne ont beaucoup attiré l'attention sur l'organisation territoriale de l'Espagne depuis que (entre

¹ *Ibidem*.

² *Ibid*.

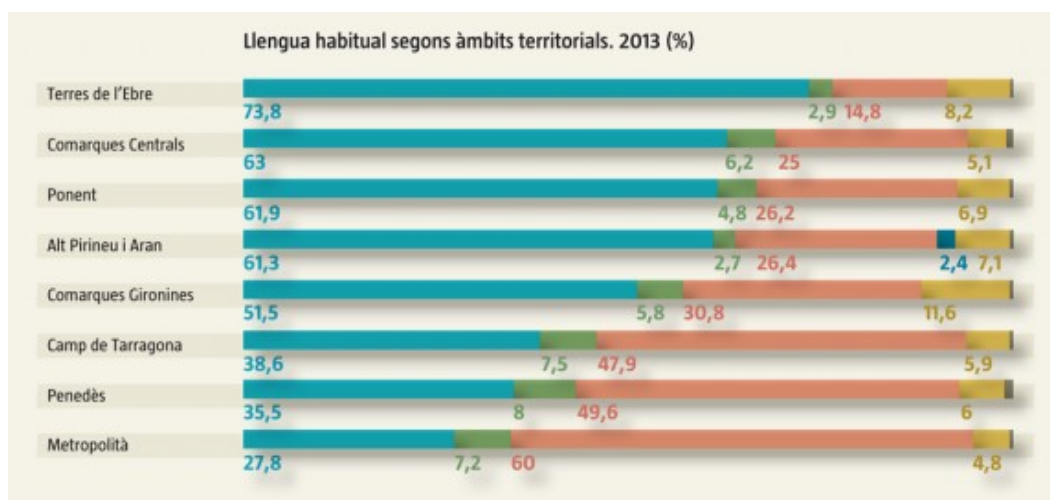
³ Boyer, H. « Langue et nation : le modèle catalan de *nationalisme linguistique* », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 74 | 2004, mis en ligne le 24 avril 2008, consulté le 13 septembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/mots/4113> ; DOI : 10.4000/mots.4113

d'autres dispositions de Madrid), en 2012, le ministre de l'éducation José Ignacio Wert, veut renforcer le contrôle sur l'enseignement afin de *castillaniser* les élèves catalans.¹

Comme nous pouvons constater dans la carte, *Les Terres de l'Èbre*, restent la zone territoriale de toute la Catalogne où le catalan est le plus parlé contrairement à la *Metropolità* (Barcelone) où le pourcentage du castillan est plus important.

Carte n° 10 Le catalan/castillan parlé selon les territoires de la Catalogne

La bande bleue représente la population dont le catalan est la langue habituelle; le vert, le catalan et l'espagnol; rouge, seulement l'espagnol et le jaune, autres langues.



Source Generalitat de Catalunya.cat

<http://www.aguaita.cat/noticia/3381/terres/ebre/lideren/us/catala/al/pais>

Le phénomène s'explique par la démographie particulière de l'Èbre, région moins peuplée avec le moindre impact des migrations d'autres régions de Catalogne.

Il n'est pas anodin de soulever aussi ce problème linguistique pour essayer de comprendre les raisons qui ont conduits aux tensions sur l'eau dans cette région d'Espagne.

À Madrid, le 22 mars 2013, lors d'un entretien qui nous avait accordé R.L.M., professeur d'hydrogéologie à la Faculté des Sciences de

¹ Les tensions s'aggravent entre Barcelone et Madrid sur plusieurs fronts amenant aux consultations populaires d'auto-détermination de 2014 et de 2017 qui ont eu une réponse agressive de l'État central par l'envoi de forces de police nationale et, par l'arrestation de responsables (politiques et administratifs).

l'Université Complutense de la capitale espagnole, à notre question : « comment expliquez-vous les tensions pour l'usage de l'eau en Espagne? »

Voici ce qu'il nous avait répondu :

«En Espagne nous sommes dans un moment de transition des vieux paradigmes de Joaquín Costa à une nouvelle culture de l'eau dans laquelle prédominent d'autres paradigmes, comme la gestion de la demande, les répercussions sur les coûts, l'eau virtuelle, la transparence, la participation populaire etc. Les débats autour de la gestion de l'eau en Espagne se sont transformés en véritables conflits non seulement politiques mais aussi sociaux. Il suffit d'évoquer les manifestations populaires qui se produisent depuis des années sur le détournement de l'eau de l'Èbre dans la zone méditerranéenne, animés par ce qui sont contre (Saragosse, Barcelone), ou par ce qui sont à faveur (Valence). »

Qu'est-ce qui entraîne une mobilisation citadine d'une telle ampleur ?

La conscience de la nécessité de protéger l'environnement comme héritage naturel de l'humanité, devant être préservé pour les générations présentes et futures, est profondément ressentie par les personnes qui vivent le long de l'Èbre et par les militants de la Plateforme de défense de l'Èbre. Pour eux, protéger le delta de l'Èbre signifie maintenir un environnement naturel qui, même après des années d'intervention humaine, conserve toujours une valeur exceptionnelle dans l'ensemble de l'Espagne et dans le patrimoine naturel européen. Ils se sentent unis et solidaires dans leur lutte pour la préservation du delta menacé par le changement climatique et la construction de barrages en amont, par les communautés autonomes voisines, ce qui a considérablement réduit le débit du fleuve.

En effet, comme nous l'avons déjà évoqué, l'Espagne, avec ses 1 070 grands barrages, est le seul pays au monde qui, proportionnellement à sa

superficie, compte la plus importante surface recouverte par l'eau de barrages.

La grande vague de construction de barrages commence juste après la guerre civile grâce aux subventions du Plan Marshall et de la Banque mondiale, car l'eau était un véritable pilier de la propagande franquiste¹ avec notamment le transfert du Tage vers la Méditerranée. Le lien entre les grands projets hydrauliques et le régime franquiste explique pourquoi le plan hydrologique national, visant en particulier à transférer l'eau de l'Èbre vers le sud, est contesté pour des raisons tant environnementales que politiques².

Le professeur d'hydrologie Javier Martinez Gil souligne avec une pointe de sarcasme que la propagande officielle du Plan hydrologique national rappelle, d'une certaine manière, celle de la fin de la guerre civile espagnole où l'idéologie de l'unité patriotique – qui postulait un nationalisme hydro-social protégé par le pouvoir bénéfique de l'eau – s'appliquait alors au développement de l'irrigation, à la colonisation de terres et à la production hydro-électrique.³

En raison du fort investissement public et privé dans l'infrastructure hydraulique maintenu pendant des décennies grâce à des nombreux projets d'approvisionnement d'eau potable dans le milieu rural, le droit de l'homme à l'eau, mesuré avec les paramètres des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)⁴ est désormais tout à fait garanti en Espagne. Cependant, nous ne devons pas oublier que dans ce pays, il y a encore beaucoup de groupes marginaux dans les milieux urbains et ruraux qui ont des problèmes d'accès à l'eau.

Il peut paraître anachronique de dire que dans un pays développé comme l'Espagne, le droit à l'eau ne soit pas totalement respecté.

¹ Les Espagnols ont même donné à Franco le surnom de « Paco la grenouille » pour la quantité de barrages qu'il a inaugurés.

² Blanchon, D. (2017). *Atlas mondial de l'eau. Défendre et partager notre bien commun*. Paris : Ed. Autrement, p. 96.

³ Martinez Gil, F. J. (2003). *Los espejos del agua*. Malaga : Ediciones del Genal, p. 22.

⁴ Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) des Nations Unies, définis par les Nations unies en 2000, désignent les huit objectifs que les États Membres de l'ONU se sont engagés de réaliser pour l'année 2015. Parmi ces objectifs demeure la réduction du pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à un système d'assainissement de base.

Pourquoi cela arrive-t-il ?

Le sociologue italien Franco Cassano, avance une explication. S'interrogeant sur le fondement des droits de l'homme, il affirme que le politique est dominé par les puissances économiques et financières et l'augmentation de la croissance s'imposant comme une fin en soi. Selon lui, la société démocratique est une société sécularisée dans laquelle des notions telles que « volonté générale » ou « bien commun » paraissent de plus en plus obsolètes, réservées aux sociétés agricoles et donc inadaptées aux sociétés industrialisées.¹

Sans formation sur les principes d'une gestion adaptée, les spéculateurs ont géré l'eau sans s'intéresser aux conséquences environnementales, comme le rappelle un économiste de Madrid que nous avons interrogé :

Tout le long de la Méditerranée, il y a un processus incontrôlé de spéculation urbaine-touristique et de production agricole intensive : ça profitera à de grandes entreprises qui n'ont pas vraiment soif, à part d'encore plus de richesses. Les régions concernées sont Murcia, Alicante, Almeria et Valencia, et puis aussi la zone de Barcelone. Tout ça pour installer des golfs au milieu du désert : c'est pas un aménagement du territoire pour garantir une urbanisation durable, mais de pure spéculation (entretien, P.A., économiste à la retraite et activiste environnemental à Madrid).

On considère que le bien-être des humains dépend des services fournis par les écosystèmes, agissant comme maîtres de la nature.

Ceci nous renvoie à la célèbre expression de Descartes « *nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature,* »² plutôt ambiguë, à discuter dans le cadre d'une étude des relations homme-nature, qu'il n'est pas question d'analyser ici.

Ce qui est intéressant relever est que, pour une grande majorité de étudiants, cette expression a été interprétée, comme le souhait que la science permette à l'homme de sortir de l'esclavage dans lequel le placent

¹ Cassano, F. *Homo civicus*, op.cit., p. 62.

² René Descartes, (1824). *Discours de méthode*. Texte établi par Victor Cousin, Levrault, tome I, sixième partie, pp. 190-212.

les risques naturels. Or, Alain Roger,¹ déplore qu'après trois siècles de conquêtes scientifiques et techniques, « nous découvrons, un peu tard peut-être, que la véritable maîtrise a, elle aussi, ses servitudes et qu'une possession bien comprise exige la protection de ce patrimoine naturel que nous avons, aveuglement, dilapidé. »²

De son côté, Boaventura de Sousa Santos, peut-être influencé par Heidegger, tient à souligner que la conception de la nature spinoziste sur l'idée *Deus sive una natura* a été supprimée pour donner place au rêve cartésien.³ La conception spinoziste rejoint celle de nature des peuples autochtones, non seulement d'Océanie mais aussi des Amériques. Ces derniers considèrent la nature comme Pachamama, la Terre-Mère, et défendent que la nature ne nous appartient pas : nous appartenons à la nature.

Mais, ici une contradiction se pose: si Dieu s'identifie à la nature, la nature est-elle parfaite comme Dieu? Mais où est la perfection de la nature? C'est ce caractère panthéistique de Dieu et Nature qu'on perçoit dans le *buen vivir* pour réinventer l'humanité et mettre en marche des alternatives soutenables.

En effet, la coutume actuelle dans la politique hydraulique est celle d'une exploitation non viable des ressources en eau. On oublie trop souvent, malgré les objectifs de la Directive-cadre sur l'eau adoptée en 2000, que les rivières sont des «usines d'eau propre» et que si l'être humain peut exercer son droit à l'eau, c'est parce que la biodiversité que possèdent ces écosystèmes est encore capable de purifier l'eau et de l'offrir dans des conditions saines à l'être humain.⁴ C'est pour cette raison, que le maintien de ce droit à l'eau nécessite de nouveaux efforts de planification et de gestion, très différents des efforts historiques. Certains de ces risques découlent de décisions erronées prises dans le passé, d'autres découlent

¹ Alain Roger est philosophe, professeur d'esthétique à l'université de Clermont-Ferrand et à l'École d'architecture de Paris-La Villette.

² Roger, A. (1991). « *Maitres & protecteurs de la nature*. » Ed. Champ Vallon, p. 6.

³ De Sousa Santos, B. (4 septembre 2017). « Para una sociología de las emergencias ». Extrait du site : <http://www.elcorreo.eu.org/Boaventura-de-Sousa-Santos-Para-una-sociologia-de-las-emergencias> [consulté le 3 février 2018].

⁴ Ruiz Garcia, J-M. (Automne 2010). "El derecho humano al agua en España." *In Tiempo de Paz*, n°98, pp.1-9, p.4.(en ligne). <https://ruivaldivia.net/files/2012/10/derecho-agua-espac3b1a21.pdf>

de nouveaux risques de l'environnement dus au réchauffement climatique. Le risque est une sentinelle d'alarme qui met la société dans une situation de perplexité, car le risque ouvre la réflexion dans le but de ne pas atteindre la calamité, cette condition particulière que Ulrich Beck définit « de jamais-plus-mais-pas-encore (plus jamais confiance-sécurité, pas encore catastrophe-destruction) et que ce concept de risque exprime et ce qui le rend un contexte publique de référence.¹ »

Actuellement, le delta de l'Èbre est confronté à un vrai problème : en raison de la régression du fleuve due à la construction de barrages en amont pour produire de l'électricité et pour l'irrigation, l'Èbre est en train de perdre physiquement du terrain et recule vers l'intérieur. En raison de cette régression, les sédiments se sont déposés au fond de ces réservoirs. Avant la levée des barrages, la force de l'eau entraînait 20 à 30 millions de tonnes de sédiments par an dans le delta, en raison de l'érosion des terres traversées par l'Èbre et ses affluents, alors que les contributions actuelles se limitent à 100 000 tonnes, soit moins de 1 %². La récupération des sédiments est la clé de la survie du delta, notamment avec le changement climatique qui augmente le niveau de la mer.

Le fait que les sédiments n'atteignent pas le delta pourrait provoquer, pour une large part, l'abaissement du delta sous le niveau de la mer et une pénétration de l'eau de mer dans la rivière, avec les conséquences néfastes que cela suppose pour l'agriculture. Comme le dit un agriculteur :

Si le niveau de la mer monte, la moitié du delta sera inondée. On n'a pas de débit, de sédiments, chaque année il tend à perdre du terrain, même si on gagne de l'argent avec d'autres choses. Quand la récolte se termine en octobre, on se consacre à la récolte des olives ou de la caroube en attendant que le riz pousse endormi et noyé dans le froid de l'hiver. (entretien, agriculteur du delta de l'Èbre).

¹ Beck U., op.cit. p. 328.

² Madridejos, A. (20/05/2017). « El delta del Ebro necesita dos millones de toneladas anuales de sedimentos ». *www.El periódico.com* [consulté le 01 avril 2018].

Des cultures telles que le riz, par exemple, ont besoin de grandes quantités d'eau et ne peuvent être rentables que lorsque le coût de l'eau d'irrigation est faible. De ce fait, les 9 000 familles qui cultivent les 25 000 hectares de rizières sur le delta de l'Èbre font pression pour freiner l'intrusion saline dans le delta – phénomène que le transfert des eaux du fleuve va accentuer, provoquant la salinisation des terres¹ –, car l'eau salée est, bien évidemment, le pire ennemi des cultures de riz.

La pénétration de l'eau de mer dans la rivière est une conséquence directe de la réduction de la quantité, et donc de la force, de l'eau douce qui se jette dans la mer. L'eau salée, plus lourde, forme une « semelle » qui remonte la rivière sous l'eau douce, tandis que la mer gagne la bataille contre la rivière. Une des conséquences directe de ce phénomène le raconte un membre de la Plateforme de défense de l'Èbre :

Quand le ministre Joseph Borrell², à l'époque du gouvernement de Felipe Gonzalez, est venu à Tortosa nous voir pour négocier le rejet du Plan hydrologique, on l'a accueilli en plaçant un tas de sel sur son chemin. Surpris, il m'a demandé : « Qu'est-ce que ça veut dire ? », « Vous voyez, Monsieur le ministre, si vous insistez sur le transfert de l'Èbre, le delta sera réduit à un tas de sel ! », je lui ai répondu. Depuis, à chaque fois qu'un homme politique vient nous voir et qu'il est en désaccord avec nous, on met du sel sur son chemin. En revanche, aux amis, on leur offre une petite boîte avec du sel. (entretien, M.T., porte-parole de la Plateforme de défense de l'Èbre).

Comme nous le disions, l'eau salée est le pire ennemi des cultures de riz, qui peut se targuer d'une longue tradition dans le delta de l'Èbre.

Dans le delta, au XVII^{ème} siècle, les moines cisterciens de Tinenza de Benifasa ont commencé à planter le riz sur un terrain adjacent à l'Èbre, vers Amposta.

¹ Les prélèvements excessifs entraînent, outre un déséquilibre quantitatif, un risque d'infiltration d'eau de mer dans les nappes.

² Josep Borrell était le ministre espagnol des Travaux Publics et des Transports.

« Mais c'est seulement en 1860 qu'on a amplifié la surface sur le côté droit du delta –Amposta et San Jaime –, où on a cultivé toutes les terres, après un processus de travail très dur de la part de ces personnes qui ont eu le mérite de transformer les terres saumâtres et marécageuses en une région du delta riche et respectueuse de la faune et de la flore¹. »

C'est là un long travail : par exemple, les semences se font encore aujourd'hui à la main et les cultures doivent être surveillées de près. De même, le travail de repiquage est assez pénible : le repiqueur est courbé toute la journée et patauge en permanence dans de la boue, ce qui demande beaucoup d'efforts. Comme nous le disent deux agriculteurs :

Je me suis marié en décembre, parce qu'en été il faut être ici pour bosser. Jamais de vacances d'été. On travaille dur (entretien, agriculteur du delta de l'Èbre, membre de la PDE).

De mes trois enfants, aucun veut être agriculteur. Il n'y pas de relève [ils sont presque tous émigrants], et le renouvellement de la main-d'œuvre locale est faible, la diaspora vers la métropole ne s'arrête jamais. Mais il y a toujours de l'espoir avec l'arrivée des immigrés (entretien, agriculteur du Delta de l'Èbre et ami de l'agriculteur cité ci-dessus).

On se trouve donc ici face à un exemple d'utilisation intensive de la ressource hydrique dans le domaine agricole. Cependant, ce milieu est un espace fragile, fortement menacé par la montée des eaux, un phénomène qui risque de s'accroître avec le réchauffement climatique et une mauvaise gestion de l'eau. Toutes les organisations écologiques qui constituent la Plateforme Aigua es vida ont montré leur rejet du transfert de l'Èbre, en présentant de nombreux arguments contre le plan, ont fait

¹ « Medi humà del Delta de l'Ebre » extrait du site : www.ebre.net [consulté le 3 mars 2018].

des recours à Bruxelles devant les institutions pertinentes en proposant des alternatives basées sur une gestion plus viable de l'eau.

B. Le Ter, un fleuve catalan qui meurt peu à peu

Pour appuyer l'hypothèse que la dégradation de l'environnement se traduit par une transgression des droits humains tel le droit à l'eau, il est aussi nécessaire de retracer les luttes du Groupe pour la défense du Ter, une association écologiste qui mène des actions concrètes contre la dégradation de l'eau, dans l'intérêt des générations présentes et futures.

Ce groupe, siégeant à Manlleu, une commune de la région d'Osona dans la province de Barcelone, est né en 1989.

Constitué de 500 membres au niveau local (dont une trentaine très actifs) de tout âge et de toute extraction sociale, ce groupe a été fondé dans le but de récupérer la vie et l'environnement du bassin du Ter. Il s'agit d'un mouvement localement ancré, tout en faisant en même temps appel à un espace public dans lequel il dénonce le non-respect de droits universellement reconnus.

Pour le sociologue Denis Merklen, ces acteurs n'agissent pas, comme nous l'avons vu plus haut, au nom d'une singularité locale revendiquée, mais affirment au contraire l'appartenance de leur lieu de vie à l'espace public ; c'est à ce titre qu'ils demandent à être respectés : « les acteurs se mobilisent pour dire, nous aussi nous existons, nous avons les mêmes droits que tout le monde et nous voulons qu'ils soient respectés »¹. En effet, nous avons pu nous rendre compte que les collectifs ne parviennent que difficilement à convertir un problème local (tous les conflits de proximité naissent par définition comme des problèmes locaux) en un problème d'intérêt général. La participation de certains types d'acteurs au niveau local mais non présents sur le reste du territoire et peu ou pas

¹ Merklen, D., Pleyers, G. (2011). « La localisation des mouvements sociaux ». *Cahiers des Amériques latines*, numéro 66. Disponible en ligne sur : <http://cal.revues.org/385> [consulté le 27 avril 2014].

constitués en relation avec les acteurs les plus actifs rend leur contribution difficile. C'est ce que Moussa Diop suggère dans sa thèse de sociologie :

« Les règles efficaces de gestion durable de l'eau, dans une perspective sociologique, ne seront légitimes pour tous les acteurs que si elles sont le résultat d'une co-construction, d'une négociation aboutie, fondée sur des accords entre intérêts divergents et collectivement façonnés¹. »

Carte n° 11: Le bassin du Ter



Source : Agencia Catalana del Agua. / EL PAÍS

Carte n°11 : Région d'Osona



Source : tdeterra .cat

L'eau du Ter² a été le moteur de la vie industrielle et a conduit à un grand changement social et à la croissance de cette région avec la prolifération d'usines textiles. De sa naissance à sa fin, ses eaux sont exploitées : pour fabriquer la neige de la station de ski (Vallter, 2000), pour 98 petites centrales hydro-électriques se trouvant entre Setcases (Ripollès) et Manlleu (Osona), pour le transfert du fleuve à la hauteur de Pasteral, ou encore pour alimenter en eau potable la région métropolitaine de Barcelone.

La défense du fleuve Ter est active dans la conscience catalane. D'ailleurs, ce groupe qui lutte contre la dégradation de l'environnement dans leur région, les diverses pollutions de l'eau, de l'air et des sols, et

¹ Diop, M. Eau et Développement : échelles, temporalités, acteurs et enjeux autour de la gestion durable du service public de l'eau en milieu rural au Sénégal. Thèse de doctorat en sociologie, sous la direction de Sylvaine Trinh, Paris, Université Paris-Dauphine, septembre 2008, p. 499.

² D'une longueur de 205 km, le Ter est le plus long des fleuves qui naissent et meurent en Catalogne.

contre la destruction de la biodiversité a fait en sorte de faire émerger une nouvelle prise de conscience quant à la nécessité de repenser le mode de développement.

L'évènement déclencheur de la création de ce groupe a été la mort de poissons en raison de la pollution ponctuelle du Ter. Il semblerait que les poissons d'eau douce aient plus à craindre de la pollution que du changement climatique. Mais, plus grave encore est l'importante pollution qui touche localement le bétail. Or, conjuguée à la pollution engendrée par les eaux usées et par l'épandage des fumiers, elle constitue la plus importante source de pollution des eaux du Ter et des aquifères.

Le faible flux du fleuve – dû à la mauvaise gestion et à la détérioration de la qualité des eaux souterraines dans la zone d'Osona en raison des purines rejetées – constitue donc un problème. Le seul territoire d'Osona, d'une superficie de 1 260 km² et comptant 147 000 habitants, compte environ un million de porcs. Or, les eaux souterraines d'Osona sont en mauvais état en raison de la présence de nitrates venant des déchets générés par l'industrie porcine locale. De plus, la population de cette région s'alimente en eau potable par des puits privés. De ce fait, la pollution des eaux souterraines par les nitrates constitue un sujet de préoccupation pour la santé publique.

L'Union européenne autorise la consommation des eaux dont la concentration en nitrates n'excède pas 50 µg/l, niveau largement dépassé dans de nombreux aquifères espagnols. La surproduction de lisier en Catalogne atteint des chiffres très élevés. Selon les données du ministère de l'Environnement de la Generalitat de Catalunya, un total de plus de 2,5 millions de m³ sont produits par an : il n'est donc pas surprenant que certaines analyses de Osona, par exemple, aient donné des indices de nitrate supérieurs à 400 µg/l¹. Une valeur guide indicative est de 25 mg/l pour évaluer la qualité des eaux de surfaces des lacs ou rivières².

Comme nous le dit un membre du Groupe du Ter, « *l'eau du robinet a pris un drôle de goût* » (entretien, S., homme, membre du Groupe du Ter).

¹ Alises, J. *et al.* (01/06/2005). « Granjas de cerdos y purines ». *Ecologista*. Ed. Ecologistas en Acción de Ciudad Real, Revue n° 44, pp. 42-48, p. 42.

² Fiches juridiques sur la qualité de l'eau, *FNE Réseau Eau* (février 2018), vol. 13, p. 12. Extrait sur le site : <https://ged.fne.asso.fr/> [consulté le 12 janvier 2018].

Il s'agit là de l'aspect égalitaire et global des risques environnementaux tel que décrit par Ulrich Beck. Contrairement à la société industrielle, les riches ne seraient pas épargnés : « Les nitrates de l'eau potable ne s'arrêtent pas devant les robinets des directeurs généraux »¹. Le sociologue allemand parle alors d'« effet boomerang » qu'il résume ainsi: « la pénurie est hiérarchique, le smog est démocratique »². Pour cet auteur, la prolifération des risques est bien réelle et, au jeu de la compétition entre richesse perceptible et risques non perceptibles, les risques ont pris du retard. « Le visible ne peut affronter l'invisible. Et, paradoxalement, c'est justement pour cela que les risques invisibles l'emportent »³. Il écrit :

« l'image du paysan qui, des siècles durant, était considéré *l'état nourricier* et récoltait les fruits du sol dont dépendaient la vie et la survie de tous, se mue en son contraire. Dans cette optique nouvelle, l'agriculture devient un lieu de production de substances toxiques qui menacent la vie des plantes, des animaux et des hommes⁴. »

En dépit d'un modèle peu soutenable, qu'on pourrait qualifier de « productiviste », l'agriculture catalane et espagnole en générale, est aujourd'hui l'une des plus importantes de l'Union européenne et reste un secteur important de l'économie nationale.

La région catalane est, plus particulièrement, le sujet d'une histoire bien plus longue, qui est aussi celle des couches sociales rurales (celles du delta de l'Èbre et de Manlleu) en lutte pour maintenir la continuité de leur expérience dans cet espace. Face aux échecs de la planification gouvernementale du développement régional d'un côté et aux manifestations d'une volonté d'auto-détermination locale de l'autre, cet

¹ Beck, U. (2008). *La sociedad del riesgo mundial*. Madrid : Paidós, p. 63.

² *Ibid.*, p. 65.

³ Beck, U. (2001). *La société du risque, sur la voie d'une autre modernité*. Paris : Aubier, p. 81.

⁴ *Ibid.*, p. 68.

espace régional se convertit en un terrain d'observation intéressant pour notre étude. Il convient de préciser que cette région, à Manlleu comme à Vic – ville située à 12 km de Manlleu –, est l'un des principaux bastions du catalanisme. Le nationalisme catalan est en effet conduit par la frange la plus radicale du nationalisme de ce territoire de la Catalogne¹.

Une large part de la question régionale concerne les petits producteurs autonomes du delta de l'Èbre ou de Manlleu qui tentent, par différentes modalités de transformation de leur travail agricole, de maintenir leur mode de production.

Une proportion importante des réserves d'eau risque de se trouver surexploitée, et la qualité de l'eau est un problème. La gestion des eaux souterraines en Espagne se heurte à des problèmes : étant donné que la plus grande partie des eaux souterraines est utilisée pour l'agriculture, les prélèvements sont fortement décentralisés, ce qui rend leur contrôle particulièrement difficile. De fait, la valeur ajoutée apportée par l'utilisation des eaux souterraines dans l'agriculture, en comparaison avec les eaux de surface, incite à la surexploitation. Selon une étude de l'OECD,

« bien que les organismes de bassin aient été dotés d'instruments puissants pour mettre un terme aux prélèvements excessifs et que des progrès notables aient été réalisés dans l'enregistrement des droits de prélèvements souterrains, plusieurs observateurs ont noté que le dispositif en vigueur n'est pas encore suffisamment efficace². »

Ce qui va dans le sens de ce que nous dit un hydrologue que nous avons rencontré :

Dans notre pays, on irrigue un million d'hectares avec les eaux souterraines. L'utilisation intensive des eaux souterraines est un

¹ C'est dans ce territoire qu'a grandi Carles Puigdemont, le médiatique personnage central de la crise espagnole actuelle, ancien président de la Generalitat catalane, actuellement en exil à Bruxelles après avoir organisé le référendum du 1^{er} octobre et proclamé, dans la foulée, la République catalane le 10 octobre 2017.

² OECD (2011). *Études économiques de l'OECD : Espagne 2010*. Éditions OECD, p. 20.

phénomène nouveau, depuis un demi-siècle. Il se produit en Espagne, comme dans la plupart des régions arides et semi-arides, où l'irrigation joue un rôle important dans la production alimentaire. Ce développement intensif mondial de l'eau souterraine est une véritable révolution silencieuse des eaux souterraines (entretien, R.L.M., hydrologue de Madrid).

Pour être précis, dans ce contexte, « la révolution silencieuse consiste en l'exploitation des eaux souterraines, produite et légitimée par tout le monde grâce aux bénéfices socio-économiques générés par l'usage de cette eau, mais provoquant en même temps des situations insoutenables de surexploitation¹. »

Toutefois, le problème n'est pas uniquement d'ordre écologique, mais est aussi de nature juridique : les concessions aux privés pour les centrales hydro-électriques datent du début du XX^{ème} siècle et ont été renouvelées en 1986 pour 75 ans. En d'autres termes, le contrat n'expirera qu'en 2061 : « Avant, on n'envisageait aucun aspect écologique du fleuve et, dans certains cas, la concession était quatre fois supérieure au volume du fleuve » (entretien, un fonctionnaire de l'ACA²).

Pour sa part, J. S., un membre du Groupe de la défense du Ter, affirme que

« le fleuve coule presque à sec à cause d'une importante exploitation qui ne génère qu'un maximum de 2 % de l'énergie consommée par l'ensemble de la population catalane ». Il estime donc que le prix à payer pour maintenir cette exploitation est « trop élevé ».

Et un autre membre du groupe de conclure :

« Eh ben, le Ter n'est plus un fleuve, car il est mort. C'est comme si on étouffait quelqu'un jusqu'à ce qu'il arrête de respirer » (entretien, M.G.B., membre du Groupe du Ter).

¹ Cruces De Abia, V., Martínez Cortina, J. (2000). *La mancha húmeda. Explotación intensiva de las aguas subterráneas en la cuenca alta del río Guadiana*. Madrid : Fundación BOTIN, p. 84.

² ACA (Agencia Catalana del agua) : département pour la gestion de l'eau de la Generalitat de Catalunya.

Le troisième problème qui affecte le Ter est le transfert de ses eaux vers l'Aire Métropolitaine de Barcelone à la hauteur de la zone humide de Pasteral. En effet, le Consortium du Ter, dans lequel 61 municipalités sont représentées, des organisations scientifiques, syndicales et environnementales, ainsi que des associations d'usagers ont, pendant des années, montré que le transfert d'eau du bassin de Pasteral menaçait le maintien du débit écologique du fleuve et le développement du bassin lui-même. Un représentant du Groupe du Ter explique que, « depuis la zone humide de Pasteral, on dévie 76 % du débit annuel pour fournir la capitale catalane et sa périphérie ».

Après des années de lutte et de mobilisations de la part du Groupe du Ter, la Generalitat de Catalunya fixe, en 2016, la concession de la gestion du Ter à une capacité maximale de 166 hm³ par an. Entre 2018 et 2022, il est prévu de réduire cette dérivation à 140, puis à 90 entre 2023 et 2027 grâce à la mise en œuvre de nouvelles mesures.

Pour pallier la baisse de l'extraction d'eau et maintenir l'approvisionnement de Barcelone, le Département des territoires explique que la quantité d'eau potable envoyée dans la région de Barcelone va augmenter à partir de l'usine de dessalement de Tordera¹. C'est ce que nous dit un fonctionnaire de l'ACA (Agence catalane de l'eau) :

La moyenne annuelle du transfert est de 45 %. Toutefois, on a pensé à trouver d'autres solutions pour respecter le débit écologique du fleuve, comme le dessalement ou la récupération d'aquifères qui sont en effet plus chers (entretien, J., responsable de l'ACA).

Le détournement du fleuve, provoquant une nette diminution du débit de ce dernier, apparaît comme un critère de pollution et, par conséquent, entraîne une violation des droits humains. Les militants du Groupe pour la défense du Ter considèrent que la dégradation de l'environnement et la

¹ L'usine de Tordera, avec une capacité de 10 hm³/an, a été construite en 2002 dans le but de remédier au problème de la surexploitation de la nappe phréatique de Baja Tordera.

gestion non viable du fleuve font obstacle à la poursuite du développement économique et du bien-être de la population locale.

En effet, de façon générale, la gouvernance de l'eau suppose un État de droit qui apporte des garanties de protection des droits humains fondamentaux, mais aussi le devoir des citoyens de protéger l'environnement. Au devoir des individus correspond celui de l'État et, bien souvent, la nécessité, pour ce dernier, de faciliter les individus dans l'accomplissement de leur devoir¹, ce qui conduit Alexandre Kiss² à avancer l'idée que le droit à la conservation de l'environnement sort les citoyens d'un statut passif de bénéficiaires et leur fait partager des responsabilités dans la gestion des intérêts de la collectivité tout entière :

« Il convient d'ajouter que le rôle croissant que semblent devoir jouer les associations de protection de l'environnement dans le dialogue entre pouvoirs publics et citoyens complète l'intensification de la communication non seulement verticale – pouvoir-individu –, mais aussi horizontale entre citoyens eux-mêmes.³ »

En effet, être citoyen et exercer la citoyenneté signifie respecter sa propre dignité humaine et celle des autres, soit travailler en permanence pour le bien commun. Avoir la citoyenneté revient à être titulaire de ces droits et à avoir la légitimité de participer activement à la vie de la société, y compris avec le gouvernement, ainsi qu'à agir par tous les moyens prévus constitutionnellement pour exiger le respect des droits fondamentaux⁴.

Alors que, la première génération des droits de l'homme était désignée comme une lutte de la société civile contre l'État, considéré comme l'unique contrevenant aux droits de l'homme, la deuxième et la troisième

¹ Kiss, A. (1987). *Définition et nature juridique d'un droit de l'homme à l'environnement*. Publication de l'Unesco, p. 24.

² Alexandre Kiss est directeur de recherches au Centre national de la recherche scientifique (Paris) et professeur à l'université des sciences juridiques, politiques et sociales de Strasbourg. Il assume les fonctions de secrétaire général de l'Institut international des droits de l'homme et préside le Conseil européen du droit de l'environnement.

³ *Ibid.*, p. 27.

⁴ de Abreu Dallari, D. (2012). « Citoyenneté et droit de participation ». *Le sujet dans la cité*, 3 (2), pp. 60-68. Disponible en ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-le-sujet-dans-la-cite-2012-2-page-60.htm> [consulté le 26 mars 2018].

génération des droits de l'homme s'en remettent à l'État en tant que garant de ces derniers.

Sur ce dernier point, Boaventura de Sousa Santos exprime une inquiétude majeure que nous allons présenter dans les prochains paragraphes.

C. Une approche critique et émancipatrice de la sociologie

Compte tenu de ces prémisses, nous allons à présent faire une critique de la conception universaliste des droits humains à la lumière des contributions de la sociologie de Boaventura de Sousa Santos. Le principal apport épistémologique et politique de Boaventura de Sousa Santos dans la réalisation de son projet de transformation de l'émancipation sociale est la « sociologie des absences » :

par sociologie des absences, j'entends une recherche qui vise à montrer que ce qui n'existe pas est en fait activement produit comme non existant, c'est-à-dire comme une alternative non crédible à ce qui est supposé exister¹.

Nous allons ici aborder la production sociale des absences dans l'un des éléments constitutifs du champ des expériences : les droits humains. Appliquée aux droits humains, la sociologie des absences permet de réfléchir à l'usage que la raison indolente fait de ceux-ci, et ce au travers d'une série d'absences significatives.

La raison indolente – affirme De Sousa Santos – est celle qui se considère comme unique, exclusive, qui ne fait pas assez d'efforts pour examiner les richesses inépuisables du monde². Cette raison indolente se caractérise par le fait d'être à la fois métonymique et proleptique. En tant que métonymie, elle tend à « diminuer le présent », tandis qu'avec son caractère proleptique, elle tend à « dilater à l'infini le futur »³ tout en s'insérant dans une perspective de progrès illimité.

Afin de comprendre la place et l'importance que la réflexion sur les droits

¹ de Sousa Santos Boaventura. « Épistémologies du Sud ». *Études rurales*, 2011/1, n° 187, pp. 21-49,

² De Sousa Santos, 2006, *op. cit.*, p. 21.

³ *Ibidem*

humains occupe dans la théorie sociale de Boaventura de Sousa Santos, nous allons porter notre attention sur la proposition théorique de cet auteur qui critique la vision indolente et conformiste des droits humains et élabore un modèle anti-hégémonique basé sur une formulation cosmopolite et émancipatrice.

La conception cosmopolite des droits humains défendue pour Santos ne peut être fondée dans un universalisme monologique et mono-culturel avec des prétentions à l'impérialisme culturel. Ce ne peut être, au contraire, que le fruit d'un universalisme dialogique et interculturel qui voit l'Autre comme égal, mais qui reconnaît et respecte également ses différences,¹ une épistémologie du Sud.

L'un des objectifs des épistémologies du Sud est, précisément, de réparer les graves dommages causés par cette "sainte alliance" coloniale-capitaliste, qui engendre l'homogénéisation du monde avec pour conséquence l'élimination des différences culturelles dont son expression extrême est l'épistémicide, qui consiste en la suppression ou, pour être plus exact, en la destruction violente de connaissances, de spiritualités, de modèles égalitaires d'organisation sociale et d'un exercice de pouvoir non occidental considéré comme dépassé.

Les anciens paradigmes de l'État-nation nous ont menés à une situation inquiétante provoquant le réchauffement progressif du globe et mettant ainsi en danger toutes les formes de vie sur notre planète.

C'est là le passage nécessaire car la civilisation occidentale est en crise.

C'est pour cette raison que Jean-Louis Laville dans un récent ouvrage, suggère « de procéder à une ouverture épistémologique pour le XXI^{ème} siècle »².

Pour de Sousa Santos, il devient nécessaire un dialogue interculturel qui permettrait alors l'émergence d'une « écologie des connaissances »³, un concept épistémologique qui se réfère à une relation de dialogue et de coexistence entre des connaissances d'origines différentes, en particulier entre les connaissances scientifiques et les autres. Les droits humains ne

¹ Santos, 2000, *op. cit.*, pp. 270-271.

² Laville, J-L. (2018). « *Mouvements sociaux et économie solidaires.* » Ed. Desclée De Brouwer, p. 492.

³ *Ibid.*, p. 163.

peuvent être fondés sur la croyance en une épistémologie limitée, indolente et coloniale selon laquelle l'humanité occidentale serait le reflet d'une humanité universelle.

À ce propos, E.Q. un membre de la plate-forme *Aigua es vida* nous rappelle que :

« les Amérindiens sont plus conscients que nous Européens de la valeur de l'eau. On a beaucoup appris d'eux ».

Il en va de même pour un membre de la Plateforme de défense de l'Èbre :

Souvenez-vous du film « Même la pluie » en 2011 ? Il traitait de la révolte à Cochabamba en Bolivie menée par l'un des principaux acteurs contre le pouvoir en place qui souhaitait privatiser l'accès à l'eau courante. À la fin du film, l'Indigène dit « L'eau c'est la vie ». C'est de ça qu'on s'est inspirés, de la guerre de Cochabamba. On est une grande famille dont la lutte pour l'eau libre unie l'Espagne, la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Amérique latine (entretien, H., 60 ans).

En Bolivie, le gouvernement de Evo Morales a décidé de créer le Ministère de l'Eau dans le but de disposer d'une structure étatique spécialisée afin de garantir l'accès de cet élément à toute la population et de préserver son caractère public.¹

Le président a voulu ainsi souligner que :

« L'eau ne peut pas être une affaire privée parce que si elle se convertit en marchandise les droits humains seraient violés. Le recours à l'eau doit être un service public. »²

Pour que les droits humains puissent être le rêve collectif de toute l'humanité, il est donc nécessaire que, pour reprendre les termes d'Alain Touraine, le sujet soit d'abord un « Je » en relation avec un « Nous », à savoir la communauté d'êtres humains qui n'est ni la simple addition des

¹ « La création du ministère de l'eau en Bolivie : l'eau ne se privatise pas » dans [acme.org https://www.acme-eau.org/La-creation-d-un-Ministere-de-l-Eau-en-Bolivie-font-color-red-size-4-L-EAU-NE-SE-PRIVATISE](https://www.acme-eau.org/La-creation-d-un-Ministere-de-l-Eau-en-Bolivie-font-color-red-size-4-L-EAU-NE-SE-PRIVATISE) consulté le 03 octobre 2018.

² *ibidem*

subjectivités qui la composent ni nécessairement associée à la notion d'État¹. Car pour Alain Touraine, pour qui une véritable démocratie a pour nom les droits humains : liberté, égalité et dignité,

« Elle n'est réelle que si ces principes sont respectés dans tous les domaines de la vie sociale, ainsi que dans les lois et règlements qui concernent tous les groupes minoritaires². »

D. Le droit à l'eau face aux industries extractivistes

Nous allons voir que la dégradation de l'environnement due à des politiques largement liées à une logique extractive à fort impact environnemental et social se traduit irrémédiablement par une transgression des droits humains. Tel est le cas par exemple de la pollution de l'eau qui viole quasi systématiquement les droits des populations locales.

Une première remarque s'impose concernant la définition d'extractivisme. Si plusieurs définitions ont été proposées par différents auteurs, c'est celle de l'Uruguayen Eduardo Gudynas, directeur du Centre latino-américain d'écologie sociale (CLAES), qui s'est imposée au cours de ces dernières années. Pour lui, « l'extractivisme est l'exploitation massive ou intense d'une ressource naturelle principalement destinée à l'exportation sous forme de matière première »^{3 4}.

Le dynamisme de l'économie se développe sur cette paire extraction/exportation avec des conséquences désastreuses sur le social et l'environnemental. L'extractivisme a été à l'origine d'innombrables conflits, si bien que la mise en œuvre de mégaprojets d'exploitation de l'eau (barrages, déviation d'un fleuve) est devenue l'une des premières causes de conflits sociaux. Sur le plan social, il génère une mentalité mercantiliste et oblige les habitants d'un territoire à se subordonner aux

¹ Touraine, A. (2015). *Nous sujets humains. op. cit.*, p. 471.

² Touraine, A. (2018). « *Macron par Touraine.* » Ed. de l'Aube, p. 176.

³ Texte original : « *Se definen los extractivismos como modos de apropiación de grandes volúmenes o con alta intensidad de recursos naturales, para ser en su mayoría exportados como materias primas* ».

⁴ Gudynas, E. (février 2013). « Extracciones, extractivismo, Hextrahecciones ». *Observatorio del desarrollo*, n° 18, pp. 1-18, p.12.

intérêts d'une classe dominante minoritaire qui s'articule au marché international. L'extractivisme augmente la pauvreté, la dépendance et la destruction de biens communs de type naturel, reproduisant l'éternel paradoxe de la pauvreté et des inégalités au milieu d'une richesse de ressources. Anna Bednik¹, dont la récente publication constitue l'un des ouvrages en français les plus complets à ce sujet, s'est intéressée à l'extractivisme en côtoyant des groupes de résistance à des projets d'exploitation des ressources naturelles, d'abord en Amérique latine, puis en France. Dans son ouvrage, on peut lire la réponse d'un dirigeant Achuar au capitaine de police lui annonçant avoir reçu l'ordre d'ouvrir le feu lors du blocage des installations de l'entreprise pétrolière argentine Plus Petrol, dans la zone du fleuve Corrientes, dans la région de Loreto, au Pérou, en 2006² :

« Si vous ouvrez le feu sur nous, nous n'allons pas vous regarder tuer notre famille les bras croisés. Donc ici, nous nous entretuerons. Et je vous dis ceci : je défends la vie de ma famille, la santé de mon peuple, notre Terre-Mère, mais vous, pour quelle raison allez-vous mourir ? »

En effet, les mouvements de résistance autochtone convergent de plus en plus vers la sauvegarde des biens communs. C'est pourquoi tant de mouvements composés de peuples autochtones s'opposent à l'extractivisme – concept basé sur la conception occidentale de la nature comme un réservoir de ressources. Selon cette conception, la nature n'a de valeur qu'en fonction de son utilité, tandis que dans les cosmovisions des peuples autochtones la nature a une valeur intrinsèque.

Gustave Massiah, l'un des principaux acteurs et théoriciens de l'altermondialisme, cité dans un article de la *Revue Mauss*, avance que tous ces mouvements convergent vers l'aspiration à une rupture, à savoir :

¹ Anna Bednik est journaliste, membre du collectif Aldeah (Alternatives au développement extractiviste et anthropocentré).

² Bednik, A. (2016). *Extractivisme. Exploitation industrielle de la nature : logiques, conséquences, résistances*. Ed. Le Passager clandestin, p. 161.

« celle de la transition sociale, écologique et démocratique. Ils mettent en avant de nouvelles conceptions, de nouvelles manières de produire et de consommer. Citons : les biens communs et les nouvelles formes de propriété, la lutte contre le patriarcat, le contrôle de la finance, la sortie du système de la dette, le *buen-vivir* et la prospérité sans croissance, les relocalisations, la justice climatique, le refus de l'extractivisme, la réinvention de la démocratie, les responsabilités communes et différenciées, les services publics fondés sur les droits et la gratuité¹. »

Les enjeux sont tels que l'eau est devenu un réel actif financier.

Antonio Tricarico, du groupe italien *Re : Common*, signale que l'industrie financière est en train de créer un marché de futures et autres instruments financiers dérivés pour l'eau, similaires à ceux qui existent pour le pétrole.² Cela a pour effet d'accroître la pression sur les gouvernements pour qu'ils considèrent leurs ressources en eau comme des actifs financiers pouvant être monétarisés, vendus ou utilisés comme garantie afin d'obtenir des prêts.³

À titre d'exemple, la crise financière de 2008 a provoqué une grande vague d'investissements durant laquelle les fonds spéculatifs se sont réfugiés dans une valeur comme la terre et dans le développement de la production agricole et de l'exploitation de l'eau. L'économie de l'environnement connaît un développement marqué par son adhésion aux cadres d'une économie néoclassique démontrant l'efficacité du marché et des outils monétaires dans la régulation et le traitement de l'épuisement des ressources naturelles et des pollutions⁴.

Ainsi, pour Chantal Aspe et Marie Jacqué :

« Cette spécialité de l'économie réduit les problèmes environnementaux à une mauvaise allocation des ressources rares

¹ Caillé, A, Chanail, P. Tarragoni, F. (Second semestre 2016). « S'émanciper, oui, mais de quoi ». *Revue de Mauss*, n° 48, pp. 5-353, p. 15.

² Bollier, D. (2014). « *La renaissance des communs : pour une société de coopération et de partage*. » Ed. ECLM, p.63.

³ *ibidem*

⁴ Aspe, C. ; Jacqué, M. (2012). « *Environnement et société*. » Ed. Quae, p. 128.

qui entraîne une mauvaise appréciation de sa rareté aux individus qui l'utilisent. C'est la raison pour laquelle il leur paraît nécessaire d'établir un prix conforme à la balance entre l'offre et la demande qui s'exprime sur le marché¹. »

Le marché de produits financiers a pris un poids économique important par rapport au marché de produits réels. Les produits dérivés et les actifs financiers conventionnels sont environ cinq fois plus élevés que le produit annuel des biens et services du monde².

Les produits financiers dérivés continuent d'être considérés comme devant être traités comme des actifs financiers mais, Saskia Sassen fait alors une distinction entre finance et activité bancaire traditionnelle. Cette dernière consistant à vendre l'argent qui est en leur possession, à la différence des sociétés financières qui vendent ce qu'elles n'ont pas, raison pour laquelle elles se montrent plus innovantes et invasives que le système traditionnel³. Il semble surtout que la crise financière de 2008 a accéléré un mouvement de fond, dans lequel les entreprises publiques sont considérées comme des placements générateurs de rente, au mépris du bien public, car la trajectoire des gouvernements est celle d'un endettement croissant.

Les perdants sont les citoyens, dans leur grande majorité, et leurs gouvernements.

Sassen arrive à la conclusion qu'en effet les gouvernements deviennent plus pauvres à cause de l'évasion fiscale et de l'appauvrissement croissant de leurs citoyens qui, par conséquent, se voient incapables de faire face à leurs obligations sociales⁴.

¹ *Ibid.*

² Bach, P. (Avril/Mai 1999). « Crisis del neoliberalismo o crisis del capitalismo? » *Estrategia Internacional*, n° 11/12, pp. 1-43.

³ Sassen, S. *op. cit.*, p. 160.

⁴ *Ibid.*, p. 40.

Et ce sont justement les violations des droits humains commis par les États avec l'abandon des promesses de l'État-providence, qui ont suscité les mobilisations des organisations non gouvernementales dans une grande parties de l'humanité. Dans ce contexte, qu'en est-il des dynamiques sociales contestataires en Espagne ?

E. Les comités de quartier (*asociaciones de vecinos*) en Espagne

*« El agua es un derecho humano,
y como el cariño verdadero de la copla,¹
ni se compra ni se vende. »²*

Pedro Arrojo Agudo

En ce sens, Pedro Arrojo, pointe du doigt les clauses abusives des contrats de création d'entreprises mixtes chargées d'assurer l'approvisionnement en eau potable.

Une phrase d'accroche, d'incontestable suggestion, simple et évocatrice, mais essentiellement née pour synthétiser, dans une formule compréhensible, une lecture alternative à la marchandisation de l'eau.

Dans cette section, nous allons vérifier les arguments mis en avant par la société civile espagnole pour dénoncer tout cas de violation des droits à l'eau et à l'assainissement eu égard aux droits humains. Pour ce faire, nous allons appréhender les actions collectives dans la diversité temporelle dans laquelle elles prennent forme en les articulant autour de trois moments : la dictature de Franco, la transition démocratique et la période actuelle. C'est donc dans ce contexte historique particulier qu'il faut interpréter notre démarche pour étudier les mouvements de l'eau.

Mobilisations sociales et démocratie, voici là deux éléments essentiels de l'histoire de l'Espagne. Les étudier, c'est comprendre comment les uns et

¹Copla est une chanson espagnole avec une sorte de structure poétique très semblable à une romance.

² L'eau est un droit humain, et comme le vrai amour (cité) dans la copla, elle ne peut être ni achetée ni vendue. (traduit par moi même)

les autres se sont associés et affrontés pour faire évoluer ce pays – nous reviendrons sur ce point dans le prochain chapitre.

Il est important de préciser que, durant le franquisme tardif¹ et surtout pendant la transition, les mobilisations sociales, les syndicats et les partis politiques de fraîche date ont mobilisé une bonne partie de la population pour instaurer une véritable démocratie et garantir les droits syndicaux et politiques. Au fil des années 1980, le militantisme a connu une baisse générale dans les mouvements sociaux, car une bonne partie des militants ont rejoint les partis politiques et les espoirs de changement étaient optimistes. Cependant, à partir des années 1990, le mouvement associatif s'est vu renouvelé et ce jusqu'à aujourd'hui, mais les niveaux d'adhésion et d'engagement politique et social demeurent faibles.

On peut citer comme exemple les nombreux comités de quartier (*asociaciones de vecinos*) qui ont été créés pendant le franquisme tardif pour défendre les intérêts des citoyens de chaque quartier. La fonction première de ces associations d'entraide et de solidarité était de créer un environnement humain sécurisant en assurant, entre autres, le droit à l'eau courante pour les foyers défavorisés.

Notre intérêt pour le développement du mouvement de quartiers n'est pas le fruit du hasard. Manuel Castells a été l'un des premiers sociologues à souligner l'importance de ce mouvement et à considérer la mobilisation sociale des années 1970 dans les quartiers des villes espagnoles comme le mouvement urbain le plus important d'Europe depuis 1945².

Les *asociaciones de vecinos* (AAVV) sont en première position dans l'histoire des luttes urbaines en Espagne. De fait, on ne trouve pas de mouvements sociaux urbains de cette importance et de cette longévité ayant pu s'organiser après le 24 décembre 1964, date de la publication de la Ley de Asociaciones, sous le régime autoritaire de Franco. Dans les régimes autoritaires, les fractures internes s'élargissent, créant, selon Alain Touraine, des espaces favorables à la démocratie dans lesquels

¹ Le franquisme tardif correspond aux années 1969-1975, avec la mort de Franco.

² Castells, C. (1983). *The City and the Grassroots: A Cross-cultural Theory of Urban Social Movements*. Berkeley: University of California Press, p. 299-301.

s'insèrent des groupes minoritaires pour imposer des limites au pouvoir majoritaire¹.

« Au-delà des revendications strictement urbaines, cette coalition, et plus particulièrement l'AAVV, constitue une plateforme qui structure une coalition politique née de l'opposition au franquisme et qui, en raison cette expérience, demeure mobilisée et particulièrement méfiante à l'encontre des autorités locales et nationales². »

Comme le dit Manuel Castells, les associations de quartier font appel à la démocratie contre l'imposition politique d'intérêts socialement dominants. Pour s'opposer à la centralisation et à l'isolement des pouvoirs publics, ils prétendent un gouvernement local, à l'autonomie et à la participation citoyenne »³. Le sociologue résume que ces mobilisations sociales – dont les visées concernent la vie urbaine et qui sont organisées sur un territoire donné – se sont concentrées sur trois grands types d'objectifs : les revendications concernant les conditions de vie et la consommation collective en milieu urbain ; l'affirmation de l'identité culturelle locale ; et la conquête d'une autonomie politique locale et d'une participation citoyenne. Le mouvement citoyen madrilène des années 1970 est une référence dans l'histoire des mouvements sociaux urbains dans le monde. Ce mouvement de base populaire comprenait des dizaines de comités de quartier et mobilisait des milliers de personnes. Si le mouvement citoyen était présent dans toute l'Espagne, à Madrid il avait une signification particulière pour sa proximité avec le pouvoir central, où se décidaient les batailles pour l'avenir de la démocratie naissante⁴. C'est là une nouvelle

¹ Touraine, A. *La fin des sociétés. op. cit.*, p. 491.

² Céline Beugnot, « Espaces urbains en transformation. Les enjeux des associations de quartier et leur dynamique : vers de "nouveaux" mouvements sociaux ? », *Amnis*, 15, 2016. Disponible en ligne sur : <http://journals.openedition.org/amnis/2946> [consulté le 03 mai 2018].

³ Castells, M. (1983). *La ciudad y las masas. Sociología de los movimientos sociales urbanos*. Madrid: Alianza, p. 383.

⁴ Castells, M. (2008). « Productores de Ciudad: el movimiento ciudadano de Madrid ». In : Pérez Quintana Vicente, Sánchez León, Pablo. *Memoria ciudadana y movimiento vecinal. Madrid, 1968-2008*. Madrid: Los Libros de la Catarata, pp. 21-32.

dynamique qui a forcé les derniers représentants municipaux du régime de Franco d'abord, puis les démocrates, à répondre aux demandes des quartiers, demandant aux administrations une nouvelle sensibilité pour les quartiers oubliés.

Les comités de quartier ont construit une identité dans des quartiers qui, bien souvent, étaient, jusqu'aux années 1970, des quartiers sans histoire du fait d'avoir été créés dans les grandes villes par l'émigration de la campagne vers la ville. Les comités ont alors créé l'histoire des quartiers. Pour reprendre les termes de Jean-Louis Laville et Renaud Sainsaulieu, dessinant un idéaltype de l'association, celle-ci est définie « comme une structure formelle et indépendante, distincte de l'État, non commercial, ne distribuant pas de profit à ses membres ou à ses administrateurs, et comportant une composante de participation volontaire »¹.

Leur naissance était relativement spontanée et non partisane, comme tant d'autres mouvements sociaux qui ont connu un développement. Spontané parce que les voisins se sont spontanément unis pour résoudre des problèmes concrets (généralement liés à un événement local ou à un problème non résolu), et non partisane car les associations réunissaient des militants de différents partis politiques (illégaux jusqu'en 1977) et idéologies ; ils n'étaient donc pas la « courroie de transmission » de quelqu'un en particulier et, surtout, une large majorité des membres ne revendiquait aucune idéologie spécifique².

Avec les premières élections municipales démocratiques (1979), commence un processus irréversible de changement social. Le comité de quartier cesse d'être un tout face aux institutions. Selon le sociologue Tomas Alberich, la décennie des années 1980 est identifiée à ces changements qui provoquent une crise irréversible dans les mouvements citoyens, marquée par certaines caractéristiques en termes de changements socio-économiques et de structure sociale :

¹ Laville, J.L.; Sainsaulieu, R. (sous la direction de) (1997). *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*. Paris: Desclée de Brouwer, Collection Sociologie économique, p. 65.

² Alberich, T. (7 décembre 2012). « Movimientos Sociales en España: antecedentes, aciertos y retos del movimiento 15M ». *Revista española del tercer sector*, n° 22, pp. 1-23, p. 10.

1) l'abandon progressif des cadres et des secteurs actifs des associations vers les nouveaux partis politiques ; 2) équipes professionnelles incorporées pour travailler avec les nouveaux conseils municipaux ; 3) les médias accordent plus d'attention aux nouveaux partis politiques ; 4) le sectarisme politique ; la concurrence déloyale des gouvernements municipaux qui considèrent les associations comme des concurrents et des structures qui ne sont plus nécessaires ; 5) manque de nouveaux horizons politiques et mondiaux ; 6) croyance que la démocratie formelle résoudrait tout donnant vie au soi-disant « désenchantement » des années quatre-vingt ; 7) les faiblesses organisationnelles des associations ; 8) manque de formation à la participation interne et aux techniques de renouvellement¹.

Avec l'instauration de la démocratie et notamment à partir de la fin des années 1990, elles ne semblent pas être en mesure de répondre aux attentes d'une nouvelle génération de militants mobilisés contre les dysfonctionnements du système politique et économique. Surgissent ainsi de nouvelles entités qui font appel à de nouvelles formes de mobilisation (Internet, squat) et qui rompent avec les traditionnelles associations de quartier².

F. Eau douce, facture salée

Dans les paragraphes précédents, nous avons repris brièvement quelques-uns des éléments importants d'une partie de la société civile espagnole que nous avons rencontrés dans la problématique de notre travail et qui vont nous servir dans cette nouvelle section. Nous avons vu que les comités de quartier œuvrent, en tant que mouvement citoyen, pour répondre aux aspirations des habitants qu'ils représentent et améliorer leur situation. Parmi les différents besoins pour lesquels les

¹ *Ibid.*

² Beugnot, C. *op.cit.*.

comités de quartier se sont battus, on compte notamment la lutte pour la défense de l'eau comme droit humain fondamental, levain de beaucoup de luttes populaires actuelles.

La lutte des comités de quartier de Barcelone et ses alentours, qui a eu lieu à partir d'octobre 1991, est reconnue comme la bataille la plus populaire et la plus atypique pour la défense de l'eau comme droit humain. Le recours au langage des droits humains par les militants de la lutte pour l'eau produit un discours de pouvoir hautement légitime et faisant autorité. Ce discours, écrit Ulrich Beck, « permet d'une part à des groupes opprimés et menacés de légitimer leur droits et, avec un soutien externe et le recours à l'opinion publique mondiale, de les faire valoir dans les luttes internes »¹.

Des citoyens observant que la facture de l'eau a soudainement augmenté de 50 à 100 % vont dans les comités de quartier pour demander des conseils sur ce qu'ils considèrent comme un abus. Ils cherchent alors un cadre organisationnel pour déclencher une manifestation. Après quelques semaines, les dirigeants des comités des différents quartiers constatent qu'un nombre important de familles de la classe ouvrière de Barcelone a connu une augmentation de la facture d'eau, considérée comme un abus fiscal de la part de l'administration locale. Les associations citoyennes travaillent en vue du bien commun dans la mesure où elles contribuent par leurs actions à faire respecter les droits fondamentaux de la personne humaine, avec une démarche de solidarité, de démocratie interne et de responsabilité par rapport au bien commun de l'humanité².

C'est dans ce sens qu'Alain Touraine avance « que les associations de quartier s'intègrent à la vie politique et parviennent à exercer une grande influence »³.

¹ Beck, U. *op. cit.*, p. 142.

² Mino, D. (2013). *Des associations citoyennes pour demain*. Paris : ECLM, p. 32.

³ Touraine, A. *La parole et le sang. op. cit.*, p. 244.

Comme dans toute action de protestation collective, ils s'attardent, dans un premier temps, à définir et à donner forme et expression au motif de la protestation, ce qui demande une analyse des différents éléments de la facture de l'eau et une comparaison avec les factures précédentes. Le constat est alors le suivant : en plus d'une augmentation de 5,2 % à 50,7 % des services déjà présents sur la facture d'eau, une série d'impôts et de taxes ont été ajoutés. Les citoyens affectés prennent alors conscience qu'ils payent, dans leur facture d'eau, des montants pour des concepts inconnus, parfois même totalement indépendants du cycle de l'eau. Dès lors, la revendication se précise : il n'est plus seulement question de payer moins, mais aussi d'exiger la transparence sur la perception des impôts¹. Face à ces injustices, Joaquin Sempere, professeur de sociologie de l'Université de Barcelone, avance qu'

« il est particulièrement irritant qu'on ait secrètement convenu avec les propriétaires de terrains de golf la réduction à un sixième de l'impôt des infrastructures hydrauliques dû depuis 1991 – une affaire examinée par la Cour supérieure de justice de Catalogne (*El País*, 12/6/1998) – ; ou qu'on ait « oublié » de facturer cette taxe au Football Club de Barcelone et au Monastère de Montserrat (*El País*, 22/6/1998). Ces faveurs montrent comment l'application effective des lois et règlements favorise les puissants². »

C'est ce que nous raconte une jeune militante contre la privatisation :

Pour moi, la responsabilité sociale des entreprises c'est la transparence, le dialogue, l'impact environnemental et la justice sociale. On a un problème croissant de pauvreté en Espagne à cause de la crise, et de nombreuses familles ont beaucoup de difficultés à payer les factures pour les services de base comme

¹ Tello Aragay, E. (1998). « La guerra del agua en Barcelona. Alternativas económico-ecológicas para un desafío socioambiental ». In : *El libro negro del comunismo : un debate en la izquierda italiana*, pp. 55-72.

² Sempere, J. (mai/août 2004). « La guerra del recibo del agua. Una movilización popular atípica en el área metropolitana de Barcelona, 1992-2002 ». *Revista internacional de sociología*, n° 38, p. 172.

l'électricité et l'eau (entretien, M. V., *asociaciones de vecinos* de Barcelone).

En février 1994, la mobilisation connaît un tournant en optant pour une forme de désobéissance civile : l'objection fiscale. L'approche est la suivante : les utilisateurs décident de payer uniquement le coût de l'eau, mais pas les impôts qu'ils considèrent abusifs. Ils en font part aux entreprises qui refusent de ne facturer qu'une partie de la facture à cause de leurs engagements avec les administrations publiques. Les comités de quartiers décident alors de faire payer les factures d'eau (hors TVA) et les créditer dans des comptes bancaires au nom de l'association. Ainsi, la volonté de payer pour la consommation est reconnue en la rendant publique et, chaque mois, le notaire dispose de l'argent déposé par les usagers pour l'envoyer aux compagnies de gestion de l'eau qui refusent de manière systématique jusqu'au 14 octobre 1994.

Comme nous le dit un membre des *asociaciones de vecinos* de Barcelone :

En réalité, il faut déterminer les besoins par rapport aux membres de la famille vivant sous le même toit. Ensuite, il faudrait établir un tarif de base pour que chacun puisse avoir accès à l'eau, et seulement après taxer tout excès, de façon à ce que, même pour ceux qui ont les moyens, le barème fasse peur, afin de mettre fin au gaspillage (entretien, J. P., retraité, ancien professeur de lycée et membre des *asociaciones de vecinos* de Barcelone)

Avant de commencer l'objection fiscale, la Confédération a consulté le procureur général de Catalogne au début de l'année 1993 pour savoir si, dans le cas où on ne payait pas les impôts, les compagnies pouvaient nous couper l'eau. Il s'agissait d'éviter des mesures qui pouvaient conduire les voisins au désastre. Le rapport favorable du tribunal a fait que l'on opte pour la voie de l'objection. La campagne d'objection fiscale sur la facture d'eau a été, au-delà du contenu de ses revendications concrètes, une lutte pour la

dignité civile et la démocratie participative. (entretien, M. V., membre des *associaciones de vecinos* de Barcelone).

L'accès à l'eau potable ne se présente plus comme le droit universel associé à la citoyenneté à travers le paiement d'une taxe, mais un tarif qui doit couvrir tous les coûts, y compris la rémunération de l'environnement ou du capital. L'accès à l'eau se fait, donc, en fonction de la capacité d'achat de l'individu en tant qu'utilisateur d'un service ou d'un actif ayant une valeur économique et libérant l'accès à l'eau aux groupes sociaux défavorisés avec des tarifs sociaux où les charges sont à la charge d'autres citoyens. L'adoption de tarifs basés sur le revenu est un exemple de la monétisation de l'eau et des biens communs.

« La Generalitat de Barcelone a réduit les tarifs de l'eau pour les personnes pauvres, mais nous sommes certains que ce sont les autres citoyens qui payent. Agbar n'est pas une société de bénévolat. Nous allons faire une enquête pour vérifier cela, l'eau est un droit humain. » (Q.P. écologistas en accion de Barcelone.)

Pour Alain Touraine, la citoyenneté « affirme les droits de l'individu non pas en tant que membre de la société politique mais comme homme, au sens de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, donc face aux pouvoirs et aux institutions et éventuellement contre eux »¹. De plus, comme le rappelle Ulrich Beck,

il n'existe pas une langue unique du conflit, mais une confusion quasiment babylonienne des multiples langues de conflit : celle de l'écologie, celle des droits de l'homme, celle du féminisme, celle de la religion, celle du nationalisme, celle du syndicalisme, celle de la xénophobie².

¹ Touraine, A. (1997). *Pourrons-nous vivre ensemble, égaux et différents ?* Paris : Fayard, p. 395.

² Beck, U. *Pouvoir et contre-pouvoir. Op. cit.*, p. 436.

Nous allons voir dans les pages suivantes qu'un fleuve peut être sujet de droit en tant que personne non humaine.

G. L'Èbre, la violation des droits humains d'un fleuve

Corinne Lepage¹, qui se demande « pourquoi et en quoi la Déclaration universelle des droits de l'humanité est-elle nécessaire et utile ? », constate que la Déclaration universelle des droits de l'homme constitue un socle indispensable à la protection des droits et libertés des individus et qu'il y a encore fort à faire dans le monde pour que cette déclaration soit réellement appliquée, puisque l'intérêt général planétaire n'est aujourd'hui plus défendu par les États².

En effet, l'économie publique et privée est souvent mise en compétition avec la protection de l'environnement, laquelle se trouve systématiquement perdante³.

Lorsque la Convention européenne des droits de l'homme a été élaborée, l'environnement n'était pas une préoccupation, contrairement à divers droits de la personne pouvant être affectés par l'environnement⁴. La pression de diverses organisations de la société civile a toutefois contribué à forcer les institutions internationales à changer leurs normes de base pour la promotion et la protection de l'environnement. De plus, comme Ulrich Beck le soulève, « la modernité s'est montrée incapable de pallier ou de résoudre les problèmes dérivés du changement climatique et des risques mondialisés »⁵. De même, pour Alain Touraine, « le renouveau des idées ne viendra pas des gouvernements, ils sont trop affaiblis par la toute-puissance de l'économie financière et trop prisonniers

¹ Corinne Lepage est présidente de l'association Les amis de la DDHU et ancienne ministre de l'environnement.

² Huglo, C.; Picod, F. (2018). *Déclaration universelle des droits de l'humanité. Commentaire article par article*. Bruxelles : Ed. Bruylant, p. 15.

³ Aspe, C. ; Jacqué, M. (2012). *op. cit.*, p. 140.

⁴ Conseil de l'Europe (2013). *Manuel sur les droits de l'homme et l'environnement*. 2e édition Conseil de l'Europe, p. 206.

⁵ Beck, U. (1986). *La sociedad del riesgo. Hacia una nueva modernidad*. Barcelona : Paidós, p. 63.

d'une multiplicité de groupes d'intérêt sans vision générale »¹. « C'est donc la société civile qui prends le relais », comme le précise Corinne Lepage².

Présentons à présent une vision d'ensemble des modifications que devrait connaître la côte du delta de l'Èbre avec le changement climatique attendu.

La Plateforme de défense de l'Èbre (PDE) est créée après que le gouvernement espagnol ait rendu public son Plan hydrologique national. Elle s'oppose principalement au projet de transfert de l'Èbre et rencontre, dès sa création, de nombreux sympathisants le long de l'Èbre et plus largement en Espagne. Comme nous le confirme un membre d'une association de Barcelone :

La lutte de l'Èbre génère beaucoup de sympathie en dehors de la région du delta. On le doit, d'une part, à la question nationale. Eux [ceux du delta] agissent pour défendre le territoire de l'Èbre mais aussi parce qu'ils défendent l'idée de la souveraineté de la Catalogne (entretien, M. V., membre des *asociaciones de vecinos* de Barcelone).



Symbole de la Plateforme de l'Èbre

Source : la Plateforme de défense de l'Èbre.

La conscience de la nécessité de protéger l'environnement comme héritage naturel de l'humanité, qui doit être préservé pour les générations présentes et futures, est profonde chez les personnes qui vivent le long de l'Èbre. Pour eux, protéger le delta de l'Èbre signifie « maintenir un environnement naturel qui, même après des années d'intervention

¹ Touraine A. *La fin des sociétés. op. cit.*, p. 145.

² Huglo, C., Picod, F. (2018). *op. cit.*

humaine, conserve toujours une valeur exceptionnelle dans l'ensemble de l'Espagne et dans le patrimoine naturel européen »¹. Le territoire est à leurs yeux une référence, un symbole d'appartenance, un élément de différenciation, une singularité plus ou moins marquée. Ces hommes et femmes se sont d'une certaine façon appropriée la terre et l'ont intégrée dans une relation souvent quasi-viscérale et essentielle².

Nous avons déjà vu qu'en Nouvelle-Zélande le parlement a accordé une personnalité juridique au Whanganui, ce fleuve qui a désormais les mêmes droits qu'une personne. La relation entre les peuples autochtones et le fleuve qu'ils considèrent comme un ancêtre et un *whanau*, ou membre de la famille, est alors reconnue. La sentence du tribunal est en accord avec la conception non anthropocentrique des Maoris : le fleuve est un véritable sujet juridique, doté d'une dignité morale et d'une valeur en soi. Mais ce point de vue n'est pas seulement celui des Maoris. Conformément à certaines initiatives des Nations unies, de nombreux juristes et écologistes affirment qu'être en harmonie avec la nature signifie reconnaître les droits de celle-ci et souligner l'urgence d'un développement durable et respectueux de l'environnement. Dans leurs traditions, la nature sous toutes ses formes a une importance très différente de celle qu'elle revêt chez les Occidentaux. La nature est un être vivant que certains peuples vénèrent, avec toutes ses composantes, comme un dieu supérieur car elle permet à l'être humain de survivre. La philosophe Catherine Larrère, dans un propos recueilli par Denis Sergent dans le quotidien *La Croix*, dit à ce propos :

« Accorder des droits, devoirs et responsabilités à des composantes de la nature nécessite d'adhérer à une conception philosophique de la nature au sens large (vivant comme la faune et la flore, mais également minéral et aquatique) qui, globalement, ne s'accorde pas avec l'approche actuellement majoritaire en Occident

¹ Source : site de la Plateforme de l'Èbre. www.ebre.net.

² Garasa, F. (3/2007). « Territoire et identité en terres d'Aragon : stéréotypes, histoire et diversité ». *Les Cahiers du MIMMOC*. Disponible en ligne sur : <http://mimmoc.revues.org/239> [consulté le 11 août 2014].

qui discerne personne humaine, être sensible comme l'animal, et chose¹. »

C'est peut-être dans le but de considérer la Pachamama, la Nature, comme sujet de droit, en se distanciant d'une vision exclusivement occidentale, qu'en Espagne la participation sociale dans les conflits relatifs à la gestion du territoire a été, durant les 18 dernières années, un phénomène social, culturel et politique remarquable. Comme le dit Alain Touraine, « l'idée de modernité – présente, même si le mot ne l'est pas encore – donne aux conflits sociaux la forme d'une lutte de la raison et de la nature contre les pouvoirs établis »².

Nous avons vu que, les plates-formes et les mouvements pour la défense du territoire basent leur logique d'action collective sur la création d'une identité projet – pour reprendre Manuel Castells³ – de base territoriale locale, avec pour objectif d'obtenir un développement alternatif. Cependant, pour que ce développement alternatif soit perçu au-delà de leur seule communauté, cela ne dépend pas de ces mêmes acteurs, puisque c'est à partir d'une expérience locale qu'on construit un phénomène global. Les organisations écologiques plus importantes, à l'instar de Greenpeace, basent au contraire leur logique d'action collective sur la création d'une identité projet de base universelle.

La conservation des ressources naturelles dépend de la gestion culturelle du territoire, c'est-à-dire de la capacité des modèles de développement local à stimuler, limiter, réprimer ou inhiber les processus agro-écosystémiques locaux.

« Si l'environnement rural disparaît, une partie de notre histoire disparaît, de ce que nous sommes », explique Ignacio. « Reprendre la culture rurale, l'engagement avec la nature, c'est récupérer une partie de nous-mêmes, retourner à regarder le monde avec naïveté » (entretien, Ignacio, professeur de Tortosa et membre de la PDE).

¹ Sergent, D. (24/04/2017). « Peut-on accorder le statut de personnalité juridique à un fleuve, un lac ou une forêt ? ». *La croix.com*, Disponible en ligne sur : *la-croix.com* [consulté le 08 décembre 2017].

² Touraine, A. « *Critique de la modernité* ». *op. cit.*, p. 42.

³ Castells, M. *Potere dell'Identità*. *op. cit.*, p. 9.

C'est justement pour préserver le delta que le dernier Plan hydrologique approuvé en février 2014 par le gouvernement central a rencontré l'opposition dans les territoires de l'Èbre. Selon les critiques, il aura des conséquences encore plus graves sur l'environnement dans la région du delta de l'Èbre, déclarée réserve naturelle de la biosphère par l'Unesco.

Les participants à ce nouveau conflit pour l'eau sont prêts à défendre leur position avec toutes les armes politiques et juridiques dont ils disposent, comme ils l'ont fait en 2000 pour le Plan hydrologique national présenté par le gouvernement de José María Aznar. L'impact environnemental est très grave : inondation de vallées, détérioration de l'état écologique du fleuve et aggravation de la pollution de ses eaux.

Le gouvernement catalan annonce, suite à l'approbation du plan en février 2014, qu'il compte dénoncer le plan à la Commission européenne car il viole les directives de l'UE. Pour les opposants au plan, les nouvelles concessions d'usage et de chantiers hydrauliques laisseront le flux d'eau écologique *au minima* dans la dernière partie de la rivière et mettront en danger les écosystèmes du delta.

Le plan est inspiré par des notions du début du XXI^{ème} siècle, quand l'Espagne connaissait les affres de la faim, et quand l'encouragement à l'agriculture constituait la grande priorité nationale. Aujourd'hui, la situation est tout autre et il faut prendre en considération d'autres variables, comme le maintien des équilibres naturels. Les bassins constituent un écosystème en soi, avec leur propre système d'auto-régulation, et on ne peut pas allégrement transvaser l'eau de l'un à l'autre en calculant simplement la somme arithmétique des excédents et des déficits supposés. Le PHN est un plan d'ingénieur, qui bénéficie en outre de l'appui des constructeurs, des compagnies hydro-électriques et des compagnies agricoles, c'est-à-dire de trois lobbies au pouvoir déterminant (entretien, C. M., homme de 50 ans spécialiste d'écologie à l'Université autonome de Madrid).

Quels sont plus précisément les impacts de la dégradation du delta et des changements climatiques sur les populations ?

H. Les déplacés environnementaux, des invisibles de la société

C'est en 1985, dans un rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), que l'expression « réfugiés environnementaux » fait son apparition et est définie par le chercheur égyptien Essam El-Hinnawi. Selon ce dernier, les réfugiés environnementaux sont « ceux qui sont forcés de quitter leur lieu de vie temporairement ou de façon permanente à cause d'une rupture environnementale (d'origine naturelle ou humaine) qui a mis en péril leur existence ou sérieusement affecté leurs conditions de vie »¹.

Cette définition a fait l'objet de plusieurs critiques en raison de son ambiguïté en relation avec la définition des réfugiés politiques reconnue par la Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés et des apatrides, dite Convention de Genève. En effet, comme le note Luc Legoux, « l'usage de l'expression réfugié climatique prend un sens bien particulier : plus le mot réfugié est associé au mot climatique, plus la spécificité du réfugié de la Convention de Genève disparaît des esprits »². La question de la définition et de la protection des réfugiés environnementaux ou climatiques apparaît de plus en plus fréquemment dans les rapports des organisations ou agences onusiennes, dans les travaux des experts, des chercheurs et des universitaires, ainsi que dans la littérature grise des ONG³. Selon le dernier rapport du GIEC, le changement climatique « augmentera les risques de conflits violents, qui prendront la forme de guerres civiles et de violences intergroupes »⁴.

¹ El-Hinnawi, E. (1985). *Environmental refugees*. Nairobi : PNUE. p. 41.

² Legoux, L. (2010/4). « Les migrants climatiques et l'accueil des réfugiés en France et en Europe ». *Tiers Monde*, n° 204, pp. 55-67. p.57.

³ Cournil, C. (2010). « Émergence et faisabilité des protections en discussion sur les "réfugiés environnementaux" ». *Revue Tiers Monde*, 204 (4), pp. 35-54.

⁴ IPCC. (2014). « Summary for Policymakers ». In : *Climate Change 2014 : Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part A : Global and Sectoral Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge : Cambridge University Press, United Kingdom and New York, NY, USA, pp. 1-32, p25.

Depuis que l'on parle du changement climatique, on parle de plus en plus de ces fameux réfugiés climatiques. Les médias évoquent de plus en plus régulièrement ces réfugiés de l'environnement, comme lors d'une interview de la chaîne britannique Sky News, à quelques jours de la COP 21¹, avec le prince Charles d'Angleterre qui a déclaré que le changement climatique a un lien direct avec la montée du terrorisme en Syrie. Selon lui, les migrants venus de Syrie sont aussi des réfugiés climatiques.

« Nous refusons de gérer le problème. C'est terrible à dire, mais certains d'entre nous disaient déjà il y a vingt ans que si, on ne prenait pas ces questions-là à bras-le-corps, la pénurie de ressources engendrerait de plus en plus de conflits et la sécheresse, de plus en plus de difficultés. Tout cela s'ajoute aux effets cumulés du changement climatique, et force les populations à se déplacer². »

Dans une étude publiée en 2015, la chercheuse Kelly rejoint la déclaration du Prince Charles. Selon elle,

“an abundance of history books on the subject tell us that civil unrest can never be said to have a simple or unique cause. The Syrian conflict, now civil war, is no exception. Still, in a recent interview a displaced Syrian farmer was asked if this was about the drought, and she replied, “Of course. The drought and unemployment were important in pushing people toward revolution. When the drought happened, we could handle it for two years, and then we said, ‘It’s enough. This recent drought was likely made worse by human-induced climate change, and such persistent,

¹ La COP 21 est la Conférence sur le climat qui a eu lieu du 30 novembre 2015 au 11 décembre 2015 au Bourget, en France.

² « Climate change linked to syrian civil war, says Prince Charles » (24 novembre 2015). Vidéo disponible en ligne sur : <http://news.sky.com/story/1592373/charles-syrias-war-linked-to-climate-change> [consulté le 01 janvier 2018].

deep droughts are projected to become more commonplace in a warming world¹. »

En effet, ces déplacés pour des raisons climatiques sont généralement agriculteurs, chasseurs-cueilleurs, pêcheurs ou éleveurs. La désertification, la sécheresse, les cyclones, la déforestation, la salinisation, l'érosion des sols, la toxicité du sol, de l'air ou de l'eau et la montée de l'océan depuis quelques temps sont les principales causes de ce phénomène qui prend de l'ampleur².

« Cela fait des années, qu'on parle de "réfugiés écologiques" sans être en mesure de leur donner une protection juridique », affirme Laura Boldrini lors de la conférence de la Chambre des députés à Rome le 13 juin 2015, notant que l'encyclique du pape *Laudato si* est devenue une référence constamment mobilisée par ceux qui souhaitent réfléchir aux grandes questions de l'humanité, principalement à « la lecture unitaire que le pape donne à l'environnement, en liant la dégradation de l'environnement avec la dégradation humaine et sociale ». D'autre part, le pape relève une relation de consécution entre l'inconscience écologique et l'oppression sociale. Si nous devons refuser l'utilisation irresponsable des ressources naturelles, ce n'est pas seulement parce que la terre mérite en soi d'être respectée, c'est aussi parce que, comme le montre la situation des pays du sud, toute atteinte à ses équilibre amplifie la détresse des déshérités³.

Pour Geremia Cometti, la définition précitée du réfugié pose encore un autre problème : la qualification de réfugié implique le passage d'une frontière et ne prend pas en compte les déplacés internes à cause du changement climatique : « Étant donné que, selon la majorité des études, les déplacements internes dus au changement climatique seront plus nombreux que les migrations au-delà des frontières, le problème risque

¹ Kelley, C.P. ; Mohtadi, S. ; Cane, M. ; Seager, R. Kuschnir, Y. (17 mars 2015). « Climate change in the Fertile Crescent and implications of the recent Syrian drought ». In *Environnemental sciences* Vol.112, n° 11, pp. 3241-3246, p.3245. Disponible en ligne sur : www.pnas.org/cgi/doi/10.1073/pnas.1421533112 [consulté le 27 mars 2015].

² « COP21 : la protection des réfugiés environnementaux interpelle les dirigeants de la planète ». (27 nov 2015). Disponible en ligne sur le site : *Mediaterre.org* [consulté le 03 juin 2015].

³ Portier, P. (sept-Oct 2016). "Le Pape François et la modernité politique." In *Rassegna Italiana di sociologia*, Année LVII, n° 14, pp.615-642, p. 620.

d'être sous-estimé »¹.

Les effets du changement climatique sont différents selon les régions, mais notre intérêt concerne l'Espagne et, plus précisément, le delta de l'Èbre. En Europe, la péninsule ibérique sera particulièrement affectée par ce problème, et connaît déjà un exode rural important en lien avec ce phénomène². De ce fait, le gouvernement espagnol a décidé de mettre en place une politique « plus verte ».

Ainsi, sous le gouvernement de José Luis Zapatero (2004-2012), un plan des énergies renouvelables a été mis en place pour réduire la consommation des énergies primaires.

Le changement climatique contribue lui-même aux processus de dégradation des sols. Par exemple, l'Andalousie, susceptible de souffrir de la hausse des températures et de l'évolution des précipitations, est de plus en plus menacée par le problème de la désertification. Si la responsabilité de l'action anthropique est incontestable, la part qui revient aux aléas climatiques, notamment à la perturbation des régimes pluviométriques, ne doit pas pour autant être négligée.

Pour citer un exemple, la culture de l'olivier – une culture traditionnelle qui remonte à l'Antiquité et qui fait partie intégrante des identités espagnole et italienne – est une pratique agricole qui peut ruiner les sols par érosion.

« La dégradation du sol est en effet beaucoup plus importante avec la culture de l'olivier qu'avec la culture des céréales, du tournesol ou encore avec le pâturage. Selon des estimations officielles, plus de 80 tonnes de terre par hectare seraient perdues chaque année dans les oliveraies andalouses. Ces pertes surpassent de loin la capacité de régénération du sol. En plus, des résidus de fertilisants chimiques peuvent s'infiltrer et polluer les nappes peu profondes³. »

¹ Cometti, G. (2011). *Réchauffement climatique et migrations forcées : le cas de Tuvalu*. Genève : Graduate Institute Publications, p. 12. Disponible en ligne sur : <http://books.openedition.org/iheid/190> (consulté le 5 juin 2018).

² Gemenne, F. (avril 2010). « Migrations et climat. Quel enjeu pour l'Europe ? ». *Grande Europe*, n° 19. La Documentation française, DILA, pp.13-20.

³ Unesco, « Un exemple de lutte contre la désertification en Europe : Une couverture végétale pour améliorer la culture de l'olivier en Espagne ». Source en ligne : site unesdoc.unesco.org (consulté le 18 juin 2018)

Un autre facteur important d'érosion du sol est l'abandon des activités agricoles provoqué par l'exode rural.

Il est intéressant et important d'analyser les conditions extrêmes, car, comme le remarque Saskia Sassen, « ces conditions rendent visibles des tendances qui seraient plus difficiles à percevoir dans des conditions modérées »¹.

Si, durant ces dernières années, on a assisté timidement à l'effet inverse, à savoir que les différentes sécheresses causant l'exode rural démontrent un recul de la pratique agricole laissant naturellement place à l'érosion du sol, sur notre terrain d'étude, le problème que nous avons identifié est plutôt celui de la régression de l'Èbre dans le delta, en raison des barrages en amont.

Nous sommes confrontés à une réalité indéniable : le changement climatique est maintenant la principale cause de la migration dans le monde, et il aura une incidence directe sur les territoires espagnols : dans le sud-est de l'Espagne, les mouvements régionaux vont s'intensifier à cause de la sécheresse et du manque d'eau dus au changement climatique. La finitude des ressources naturels et la meilleure façon de les exploiter est totalement absent des engagements qu'on pris les parties de la COP 21 à Paris en décembre 2016.² Les États avaient une occasion supplémentaire d'honorer leur engagement pris il y a soixante sept ans dans cette ville lorsqu'ils ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme qui forme le cœur du cadre juridique international garantissant à chacun une vie digne.

Cela a été l'occasion d'une grande effervescence d'initiatives de Développement Durable, mais on n'a pas saisi ce grand problème à venir, celui des réfugiés climatiques, ces personnes forcées à quitter leur pays en raison des risques et dangers associés au changement climatique, soit les mêmes problèmes auxquels sont confrontés les agriculteurs du delta de l'Èbre avec la mise en œuvre du Plan hydrologique national.

¹ Sassen, S. *op. cit.*, p.2 02.

² Deutscher, G. (2017). "*Quelle croissance pour un monde fini?*" Ed. EDP Sciences " p. 29.

La diminution du débit du fleuve prévue dans le plan risque en effet de stériliser tout ou partie du delta, car l'eau salée, plus lourde, va fonctionner comme une sorte de semelle qui s'infiltrera sous le cours du fleuve et met en danger la survie des exploitations de la culture du riz.

Les agriculteurs de cette région se convertiraient alors en futurs migrants environnementaux, malgré l'investissement de nombreux acteurs dans l'agro-écologie pour la culture du riz qui demande du temps et de l'effort. D'où la nécessité de la protection de cet environnement si spécifique et fragile. Qui plus est, cela représente aussi une réminiscence de l'histoire, puisque une partie de leurs ancêtres ont été forcés à abandonner leur terre à cause de la guerre civile, durant la bataille de l'Èbre.

P. C., président de la Communauté d'irrigation de la rive gauche du fleuve, exprime sa profonde préoccupation pour l'avenir des cultures :

« Il y a une régression importante. On est inquiets parce que, dans quelques années, la mer aura mangé un tiers du delta, et on sera obligés de partir ».

Selon le porte-parole de la Plateforme de défense de l'Èbre :

« Il est pas encore question de parler de déplacés environnementaux, même si on a déjà eu des cas dans le passé de départs forcés à cause de la régression du fleuve. À l'heure actuelle, ce sont des cas isolés. Mais, je suis tout à fait convaincu que dans 25 ans la population du delta va disparaître si on veille pas à la santé du fleuve. »

Certaines des fermes gérées par la Communauté d'irrigation ont déjà dû se retirer à l'intérieur des terres en raison de l'avancée de la mer. Il poursuit : « Un tiers du delta est à 25 centimètres au-dessus du niveau de la mer, alors imaginez ce qui peut arriver dans 25 ans ». Le Maître de conférences en droit public, Christel Cournil, exhorte alors à réfléchir

« aux mesures à inventer et à mettre en œuvre pour faire face aux impacts humains des changements climatiques et des autres

dégradations environnementales. Le déplacement des populations sera, sans doute, l'un des impacts humains les plus difficiles à gérer¹. »

Pour conclure ce chapitre, il convient de noter que le point des migrations en rapport avec l'environnement suscite aujourd'hui un intérêt particulier des scientifiques de toutes les disciplines, l'enjeu étant de préserver la planète pour les générations futures et de sauvegarder les droits et libertés des personnes déplacées. Pour protéger et promouvoir le respect des droits de l'homme, il faut construire une citoyenneté sensibilisée à leur responsabilité civique quant à la gestion de l'environnement par l'engagement dans des procédures de démocratie participative.

Au cours des dernières décennies, les papes de l'Église catholique ont rappelé à plusieurs reprises aux fidèles et aux non-catholiques du monde entier que nous devons accorder plus d'attention à l'environnement. Cela s'explique, selon Touraine, car « l'Église cherche à intervenir d'une manière spécifique, non directement politique, dans les problèmes sociaux. »² Cette citation de Touraine rend évidente l'idée que « la défense des droits de l'homme a fait de l'Église catholique, un agent central de la démocratisation, rôle auquel son passé ne le préparait pas particulièrement. L'Église est de plus en plus nettement engagée. »³

Serait-ce que l'Église a compris que le message chrétien « donner à boire aux assoiffés » n'a plus suffisamment de force ou qu'il serait inactuel et qu'elle devrait soutenir le laïque, constitutionnel et global « donner un droit aux assoiffés »?

Le bien commun ne peut être défini que par rapport à la personne humaine, comme nous avons essayé de le démontrer dans cette partie de notre travail.

Nous avons vu comme afin de promouvoir la mise en œuvre du bien commun et assurer l'ordre indispensable de la société, le système juridique et l'autorité qui en garantit l'application sont nécessaires.

¹ Cournil, C. *op. cit.*,

² Touraine, A. *La parole et le sang, op.cit.* p.109.

³ *Ibidem* p.447.

Nous avons vu que la politique et gestion des services d'eau espagnol était né faible et qu'il s'est encore affaibli au fil du temps car la législation s'est révélée hésitante et contradictoire, marquée par une révision en profondeur, entraînant le niveau de réglementation des Autonomies espagnoles dans une spirale d'incertitude.

Ce qui est frappant, c'est que le discours continu sur le droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement qui découle des droits humains fondamentaux ne correspond pas souvent aux devoirs des États et des citoyens, alors qu'il est clair que, pour une protection efficace des droits de l'homme, il est absolument indispensable une stratégie institutionnelle, économique et sociale concrète.

Si la société n'est plus soudée, qu'il n'existe plus aucun réel lien autre que l'intérêt qui lie les différents individus, ce sont les concepts mêmes de solidarité qui disparaissent également. La question n'est pas de fournir un usage équitable de biens communs, mais plutôt que la société civile acquière une conscience en relation avec une situation concernant la survie de l'humanité elle-même et, par conséquent, celle de garantir la mise en œuvre effective et la réalisation du droit de jouir des biens *communs*.

Il n'est pas question pour nous de dire que seul la société civile peut le faire. Chacune des acteurs dont il a été question jusqu'ici a une capacité d'agir pour orienter les consciences dans la bonne direction. Ce que nous avons voulu montrer c'est qu'étant donné la situation actuelle, la société civile est, vraisemblablement, une des acteurs aujourd'hui les plus aptes à propager cette mission.

Les biens communs sont, donc voués à jouer un rôle essentiel dans la réalisation des droits de l'homme fondamentaux où, comme nous allons voir dans le prochain chapitre, l'émergence la démocratie locale est vue comme un moyen permettant de renforcer l'application des droits humains.

TROISIÈME PARTIE

CONSTRUIRE LA DÉMOCRATIE DANS UNE SOCIÉTÉ PATRIARCALE

Introduction

La deuxième partie de cette recherche sera consacrée à l'évaluation des deux dernières hypothèses de cette thèse. Pour ce faire, un premier chapitre sera spécifiquement consacré à l'adaptation des partis politiques à ce nouvel âge démocratique caractérisé, entre autres, par une forte demande de rénovation des pratiques politiques et d'implication des citoyens face à la régression de la démocratie. Dans ce contexte, l'élaboration participative de la stratégie de mise en œuvre d'une politique de l'eau efficace et équitable pour la protection du droit vital à l'eau représente un droit humain dit de « troisième génération¹ ». Nous allons analyser des cas de remunicipalisation à Barcelone et à Alcazar de San Juan puis les comparer dans une perspective italienne.

Enfin, dans le quatrième et dernier chapitre, nous chercherons à éclairer en quoi la démocratie participative favorise la présence des femmes dans les prises de décisions publiques pour le droit à l'eau. Nous verrons alors comment, au sein des mouvements pour le droit à l'eau, le modèle patriarcal de la politique de l'exploitation de l'eau est remis en cause. Si les femmes ont bien été présentes dans les importantes résistances socio-politiques en Espagne, leurs luttes ne sont pas toujours visibles. Cependant, leur présence et leur rôle essentiel dans la défense du territoire ont commencé à gagner en visibilité au fil du renforcement du processus de marchandisation et de privatisation de l'eau.

¹ Les droits fondamentaux de troisième génération apparaissent à la fin de la Deuxième guerre mondiale. Parmi ces droits, on peut citer le droit à la paix, au développement, à un environnement sain, au patrimoine commun de l'humanité.

Chapitre 3.1. De la démocratie politique à la démocratie de l'eau

Dans ce chapitre, nous allons traiter du sentiment de désenchantement, ou plutôt du mécontentement des secteurs progressistes espagnols face aux changements considérés insuffisants après l'euphorie de la Transition dans les années 1980. Cette rapide analyse préliminaire nous servira de guide pour l'étude des nouveaux mouvements politiques – révélateurs de la crise des langages traditionnels du politique – qui ont émergé dans la vie politique espagnole, s'engageant dans une démarche de démocratie participative comme piste viable pour un renouveau politique.

Pour vérifier la véracité de cette argumentation, il convient d'examiner l'évolution des partis politiques après la mort de Franco. Pour ces nouveaux mouvements politiques, une nouvelle planification démocratique et participative permettrait d'établir un lien entre la lutte contre les privatisations de la gestion des services de l'eau et l'idée d'une transformation générale de la société. L'analyse des actions de mobilisation révèle d'ailleurs la nécessité de changer de façon radicale le cadre normatif actuel, en réponse au désenchantement général.

C'est au sociologue allemand Max Weber que l'on doit le terme de désenchantement (*Entzauberung*), apparu dans l'ouvrage *Wissenschaft als Beruf (Le savant et la politique*, en français) publié en 1919. Sans rentrer dans les détails de l'œuvre de l'auteur, nous voudrions, tout de même, rappeler que, pour Max Weber, la sphère religieuse s'oppose aux sphères économique et politique, mais également intellectuelle. Or, c'est précisément « la rationalité de cette sphère intellectuelle (la rationalité scientifique) [qui] est à l'origine du désenchantement du monde (*die Entzauberung der Welt*) »¹. En d'autres termes, dans la société laïque, la communauté religieuse est remplacée par la société dominée par les relations sociales dans un processus de rationalisation que l'auteur appréhende comme désenchantement, comme affirmation de la raison sur la magie « au moment où il n'est plus

¹ Mazuir, F. (2004). « Le processus de rationalisation chez Max Weber ». *Sociétés*, n° 86 (4), pp. 119-124.

nécessaire d'attirer les bonnes grâces des esprits ou de pouvoirs similaires pour dominer le monde »¹.

L'homme, libéré de l'enchantement, a alors face à lui un monde « informel », dépourvu de sens, chaotique mais, en même temps, il est arrivé à la conviction de pouvoir le connaître et agir dessus sur la base de sa raison, convaincu que la croyance de la société industrielle est focalisée sur le progrès. Pourtant, pour Ulrich Beck, cette croyance « latente » au progrès, « en dépit de toutes les critiques – du préromantisme à nos jours – on ne l'a jamais remise en question et [...] est devenue précaire aujourd'hui avec la progression des risques »². En effet, pour le sociologue allemand, le progrès est bien plus qu'une idéologie,

« il est une structure de transformation sociale extraparlamentaire permanente, institutionnalisée, et considérée comme normale, qui permet à la limite de recourir à la puissance d'ordre étatique pour imposer une transformation des conditions en vigueur jusqu'alors contre les résistances qui voudraient maintenir ce qui est en place³. »

De fait, pour comprendre la légitimation du progrès, il est nécessaire d'évoquer le rapport entre culture sociale et politique et évolution économique-technique, comme l'a montré Max Weber, pour lequel le capitalisme et la société industrielle sont caractérisés par le désenchantement du monde (*Entzauberung der Welt*).

Il va de soi que la lutte contre l'agressivité du capitalisme est une forme de révolte contre cet *Entzauberung*, une tentative désespérée de régénérer le monde à travers la restauration de valeurs qualitatives arrachées par le progrès. Faut-il en conclure que le désenchantement trouve sa meilleure vérification dans la conduite de nos gouvernants ?

¹ Weber, M. (2002). *Sociologia della religione*. Vol. I, Torino : Einaudi, p. 409.

² Beck, U. (1986). *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*. Paris : Ed. Aubier, p. 429.

³ *Ibid.*, p. 429-430.

A. La démocrature face au désenchantement

La démocrature est entendue comme une apparente démocratie qui cache en réalité une dictature. C'est à Predrag Matvejevic¹, l'intellectuel né à Mostar, en Bosnie, que l'on doit le terme « démocrature » qui lui sert à évoquer les régimes ambigus où les élections démocratiques ne servent qu'à légitimer une réminiscence du pouvoir autoritaire.

Lors de l'ouverture de la période de transition démocratique espagnole, la continuité avec certaines méthodes politiques du régime passé a eu un effet négatif à long terme sur la culture démocratique espagnole, de sorte que, selon les mots de l'un des principaux politologues espagnols², « les vertus de la transition sont devenues les vices de la démocratie »³.

En effet, en Espagne, la sortie de la dictature s'est faite dans le cadre de la légalité définie pour garantir la pérennité du régime franquiste.

Comme nous l'avons déjà évoqué, en juillet 1976, Adolfo Suarez est nommé à la tête du gouvernement par le roi Juan Carlos qui est monté sur le trône d'Espagne à la mort de Francisco Franco, le 20 novembre 1975. Sous son gouvernement, les principales réformes qui ont permis à l'Espagne de tourner la page sont adoptées, telles que la légalisation de tous les partis, y compris du parti Communiste, et l'approbation par référendum, le 6 décembre 1978, d'une nouvelle Constitution.

Aux yeux de Christian Demange, la transition donne lieu à un discours officiel, dominant et omniprésent, à une mémoire sociale construite par les élites avec des objectifs précis : se légitimer au pouvoir et légitimer un certain pouvoir⁴. L'idée principale était en effet d'éviter la répétition des

¹ Predrag Matvejevitich était un écrivain bosniaque (1932-2017), spécialiste des questions de dissidence dans les cultures et littératures d'Europe orientale.

² Juan Francisco Fuentes Aragonés, « Lo que los Españoles llaman la *transición* ». *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 36-1, 2006. Disponible en ligne sur : <http://journals.openedition.org/mcv/2359> [consulté el 06 juin 2018].

³ Colomer, Josep Maria (1998). *La transición a la democracia: el modelo español*. Barcelone : Anagrama, p. 181.

⁴ Demange, C. (30 novembre 2010). « La Transition espagnole : grands récits et état de la question historiographique ». *ILCEA*, n° 13. Disponible en ligne sur : <http://ilcea.revues.org/874> [consulté le 09 août 2015].

épisodes tragiques de la guerre civile et de ranimer les divisions au sein de la société.

C'est dans le cadre de cette continuité institutionnelle et politique que s'est dessiné le « pacte de l'oubli », ou « pacte du silence », une loi qui établit, entre autres, l'impunité pour les actes de violence institutionnelle effectués par Francisco Franco sous sa dictature et l'interdiction de juger les responsables de violations des droits de l'homme commises sous le franquisme. Il s'agit là d'une transition pactée par peur, par la hantise d'une seconde guerre civile.

Pour autant, au fil du temps, le silence sur la période franquiste est devenu de plus en plus pesant. L'Espagne se voit alors plongée dans une crise d'identité, en s'engageant dans un combat contre ce passé qui la hante. Il lui devient donc urgent de réaliser une sorte de thérapie dont elle sortira renforcée, mais, pour cela, elle devra faire des choix cruciaux, où le compromis entre laïcité et religion, entre régionalisme à géométrie variable et fédéralisme, voire entre monarchie et république, ne sera plus de mise¹.

Après 43 années de franquisme, l'ombre de ce régime n'a de cesse de revenir sur la scène politique. Il n'y a pas vraiment de rupture symbolique et la population a besoin d'un rééquilibrage de la mémoire avec réparation.

Comme l'explique Jaume Guillamet², le parti Populaire et les partis majoritaires des années critiques de la Transition, ceux qui ont inspiré les principes et règles du jeu de la Constitution de 1978, sont fortement marqués par le franquisme. À partir de 1982, le système politique issu de l'après-franquisme et de la Constitution de 1978 se structure autour de deux grands partis : le PSOE et le parti Populaire conservateur (PP)³.

¹ Le Moal, François. (03 avril 2009). « D'une Espagne à une autre, d'une Espagne à des Espagnes ». *Diploweb.com* [consulté le 23 mai 2017].

² Jaume Guillamet est journaliste et professeur de journalisme à l'Université Pompeu Fabra de Barcelone. Voir : Guillamet, J. (2008). « L'ombre du franquisme : politique, mémoire et médias ». *Hermès, La Revue*, 52 (3), pp. 99-106. Disponible en ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2008-3-page-99.htm> [consulté le 13 juin 2018].

³ Il convient de rappeler que le parti de droite l'Alliance populaire, dont le président était Manuel Fraga Iribarne, ancien ministre de Franco, est arrivé juste derrière l'Union du centre démocratique (UCD) d'Adolfo Suárez, le PSOE de Felipe González et le parti Communiste d'Espagne (PCE) de Santiago Carrillo.

Le 15 juin 1977 se tiennent les premières élections libres et les outils institutionnels et politiques sont en place pour permettre un renforcement progressif de la démocratie, mais l'impossibilité d'y parvenir allait générer une déception et une colère populiste contre cette démocratie « de façade ».

La société espagnole fait alors face à un certain désenchantement face à l'importance des défis que la naissante démocratie doit affronter, à l'instar de la situation économique qui, à partir de 1979, se dégrade pour ne se rétablir qu'en 1985. En outre, les conséquences sociales, comme le chômage, augmentent de manière non négligeable le mécontentement populaire conditionnant la situation politique. Ce désenchantement est donc le fruit des attentes que le peuple espagnol avait placées dans la démocratisation du régime franquiste.

Le mot désenchantement est devenu une expression familière de cette déception généralisée qui, cinq ans après la mort de Franco, conduit le journal *Ya* à formuler, le 22 novembre 1980, ce sombre bilan sur la Transition¹ :

« De ces cinq années, deux institutions ont été sauvées : la Couronne, qui continue d'être la grande réserve de la nation, et les forces armées, en termes de grands intérêts nationaux qui sont les siens. Est-ce que quelque chose d'autre a été sauvé ? »

Cette dernière question implique implicitement une sérieuse délégitimation de la classe politique de cette nouvelle démocratie. Comme l'indique le sociologue allemand Peter Dienel en 1977, le manque de légitimité se manifeste dans les doutes concernant les procédures, les citoyens exprimant leur incertitude quant aux députés, aux parlementaires, au parlement, en un mot à la démocratie².

Comment cette situation s'explique-t-elle ?

¹ Juan Francisco Fuentes Aragonés, (2006). « Lo que los españoles llaman la *transición* ». *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 36-1, p.131-149. Disponible en ligne sur : <http://journals.openedition.org/mcv/2359> [consulté le 7 juin 2018].

² Dienel, P., Harms, H. (2000). *Repensar la democracia. Los núcleos de intervención participativa*. Barcelona : Ed. del Serbal, p. 19-20.

Les citoyens ont la sensation que les mécanismes de relation entre la société et la représentation politique ne fonctionnent pas comme ils le devraient, c'est pourquoi Peter Dienel écrit que « le manque d'intérêt nécessaire pour perpétrer cette situation est en train de disparaître : les citoyens demandent plus de participation »¹.

Cette crise de la représentation va grandissant, au point qu'aucun des deux partis ayant gouverné le pays en alternance pendant près de trois décennies, le PP et le PSOE, ne sont plus en mesure de continuer à gouverner seuls. Le bipartisme qui a structuré les années 1977-2015 a été désavoué avec la naissance de nouveaux mouvements politiques tels celui de la gauche radicale de Podemos représenté par son leader Pablo Iglesias ou le mouvement libéral catalan Ciudadanos, représenté par Albert Rivera. Or, tel que l'explique Alain Touraine, la crise de la représentation politique implique « l'indépendance croissante des partis politiques vis-à-vis des forces sociales »², soit une dissociation qui produit la séparation entre la citoyenneté et les partis politiques, largement sans rapport avec les revendications sociales, conduisant ainsi à la crise de la représentation politique.

Nous voici au cœur de notre hypothèse, à savoir que le désenchantement des citoyens face à la définition traditionnelle de la politique a permis l'émergence de nouvelles forces politiques dont les programmes constituent des alternatives prometteuses pour une gestion participative des ressources naturelles.

Afin de vérifier cette hypothèse, dans les prochaines sections nous allons analyser les différents instruments de la démocratie participative mis en œuvre en Espagne et dans différentes capitales européennes, comme Paris et Rome.

Notre attention se portera toutefois principalement sur deux cas de désenchantement citoyen et leurs conséquences en Espagne et en Italie.

¹ *Ibid.*

² Touraine, A. (1994). *Que es la democracia?*. Madrid : Ed. Temas de Hoy, p. 23.

B. Le « lieu vide de la démocratie » en Espagne

Ce titre nous a été inspiré par l'exceptionnelle contribution de Claude Lefort, selon lequel il n'y a pas de place pour le pouvoir, car la démocratie présuppose que « le lieu du pouvoir devienne un lieu vide ». Alors que, sous l'Ancien Régime, la place du pouvoir était « pleine », car la position de pouvoir du roi était attachée à sa personne, avec la démocratie, la place du pouvoir se présente comme un lieu vide. La société démocratique est établie comme une société sans corps et le peuple supposé souverain ne se réfère à aucune figure particulière¹.

Dans une démocratie, poursuit-il, l'autorité n'appartient à personne, car les individus l'exercent pendant un temps limité, mais le pouvoir proprement dit reste « non-localisable, infigurable, indéterminé ». C'est là une situation totalement inédite puisque, dans tous les autres systèmes, les principes et normes gouvernant l'ordre social se trouvent « incorporés dans la personne du prince. »

Les auteurs issus de la science politique classique, comme Norberto Bobbio, ont attiré l'attention sur l'ensemble des fausses promesses ou des promesses non tenues de la démocratie, en soutenant que, d'une démocratie de l'individu et du peuple souverain, on serait passé à une démocratie des groupes puissants, devenus les protagonistes de la vie politique et provoquant un effet centrifuge, la fragmentation des intérêts et la prédominance du néo corporatisme².

À plus petite échelle, le témoignage d'un professeur et membre de la Plate-forme de la défense de l'eau, (PDE) est significatif à ce propos :

Dans les régions des terres de l'Èbre, il y a quelques familles qui, depuis des décennies, représentent le pouvoir économique et politique, et qui agissent comme des caciques. Ils dirigent tous leurs investissements dans des secteurs peu liés au Delta, qui est ce qui intéresse la majorité de la population (entretien, J. P., professeur).

¹ Lefort, C. (1986). *Essais sur la politique*. Paris : Ed. Esprit Seuil, p. 265.

² Bobbio, N. (1984). *Il futuro della democrazia*. Milano : Ed. Einaudi, pp. XX-XXII.

Afin d'établir la valeur du sens de ce témoignage, à travers l'apport du juriste italien, on éclaire ainsi ce propos :

« Ce sont toutes des situations dans lesquelles on n'est pas tout à fait face à une dégénérescence de la démocratie, mais plutôt d'adaptation naturelle des principes abstraits à la réalité ou de contamination inévitable de la théorie quand elle est contrainte de se soumettre aux exigences de la pratique. ¹ »

Le faible nombre d'instruments de la démocratie participative inclus dans la Constitution de 1978 s'explique par le fait que l'un des principaux objectifs des constituants était, une fois le régime de Franco terminé, de consolider le plus rapidement possible le système démocratique en Espagne avec une structure appropriée à laquelle ils appartenaient – la démocratie représentative – et, à l'intérieur de celle-ci, le système des partis politiques. On comprend aisément que les instruments de la démocratie participative puissent à ce moment-là générer une certaine peur chez les constituants². C'est là ce que confirme le juriste espagnol Villamil Alzaga au sujet de :

« nos constituants, qui d'une part n'avaient pas oublié les référendums franquistes, systématiquement encadrés par la propagande officielle et unidirectionnelle en faveur du soi et de l'autre voulaient consolider le système des partis politiques comme les principaux outils de la démocratie représentative. Ils nourrissaient aussi une certaine crainte de voir les groupes extrémistes de droite et de gauche manipuler des mécanismes

¹ *Ibidem.*

² Ramírez, A. (2009). « Democracia participativa. La experiencia española contemporánea ». Thèse de doctorat en droit constitutionnel, soutenue sous la direction du Professeur José Asensi Sabater de l'Université de droit d'Alicante, p. 306.

extra-parlementaires, c'est pourquoi ils ont été très prudents dans la mise en place des dispositifs de participation populaire directe¹. »

Les militants des nouveaux mouvements politiques espagnols, comme Podemos, s'opposent à cette implication mutuelle entre démocratie et Transition, et prétendent « qu'une démocratie authentique ne peut émerger qu'en la libérant de son *enlèvement* par le Régime de 1978 »², dans la mesure où la notion de pouvoir – envisagée en tant que lieu vide, en tant qu'espace potentiel pour tous et que personne ne peut légitimement occuper ou personnifier – est la principale caractéristique de la démocratie moderne.

En effet, ce nouveau mouvement, né en 2014 et dirigé par Pablo Iglesias et par d'autres professeurs de sciences politiques de l'Université Complutense de Madrid, s'impose dans le paysage politique européen, comme la réponse à l'indignation contre le gouvernement qui, le 15 mai 2011, a réuni des milliers de personnes pour occuper la Puerta del Sol à Madrid. Ce jour-là, un mouvement de mobilisation fait converger, dans les rues espagnoles, des milliers de personnes de toute condition sociales et de tous âges.

Un même sentiment les réunit : celui de ne pas être entendus par les responsables politiques, d'être tenus à l'écart d'un système devenu sourd aux préoccupations des citoyens. C'est d'une certaine façon ce que rappelait Manuel Castells dans un passage de son livre *Redes de indignación y esperanza* où il relève qu'une fois qu'on se rend compte que, malgré le fait qu'on ne détienne pas le pouvoir, on est unis et on a la raison de notre côté, « alors les effets ne se produisent pas à court terme, mais les gens se sentent mieux en protestant qu'en restant chez eux »³.

Leur bible : *Indignez-vous !* de Stéphane Hessel, publiée en mars 2011 en Espagne et vendue en des centaines de milliers d'exemplaires.

¹ Alzaga, V. (1996). *Derecho político español según la Constitución de 1978*. Madrid : Ed. Edersa, p. 296.

² Javier Franzé. « Podemos: ¿regeneración democrática o impugnación del orden? Transición, frontera política y democracia ». *Cahiers de civilisation espagnole contemporaine*, 15, 2015. Disponible en ligne sur : <http://journals.openedition.org/ccec/5988> [consulté le 08 juin 2017].

³ Castells, M. (2012). *Redes de indignación y esperanza*. Madrid : Alianza Editorial, p. 15.

Alain Touraine précise que, si l'appel lancé par Stéphane Hessel, *Indignez-vous !*, a eu tant d'écho dans un grand nombre de pays, c'est parce qu'il s'adresse directement aux acteurs, tout en reconnaissant que l'indignation ne peut être qu'un premier pas, soit :

« un appel à une mobilisation qui devait ensuite s'organiser en action politique. Le redressement de l'économie dépend de la mobilisation sociale et citoyenne : [...] seule l'émergence de nouveaux acteurs et de nouveaux conflits sociaux et politiques peut empêcher une série de crises de se transformer en catastrophe¹. »

La force motrice vient de la plateforme nommée « Democracia Real Ya », une organisation *grassroots*² qui compte des centaines d'individus et d'organisations. Le slogan le plus populaire du mouvement, « Ils ne nous représentent pas ! », exprime clairement l'âme la plus profonde du mouvement, nous dit Manuel Castells, « car sans représentation réelle, il n'y a pas de démocratie »³.

L'autre slogan régulièrement scandé par le mouvement des Indignés est « Democracia Real Ya ! » Il contient tout le sens de la protestation : démocratie directe et participation à la vie politique contre le capitalisme économique et financier qui a gagné du terrain et soumet le pouvoir politique à sa volonté.

À ce propos, le témoignage d'un membre de la PDE est significatif :

Il y a beaucoup de caciquisme et un manque de transparence et de démocratie dans les municipalités, où on paye de plus en plus d'impôts et on a à chaque fois moins d'argent. (entretien, T. G., membre de la Plateforme Agua es vida de Barcelone).

¹ Touraine, A. (2013). *La fin des sociétés*. Op. cit., p. 120.

² Les organisations dites *grassroots* sont celles dans lesquelles la démocratie participative a de faibles niveaux de structuration. Étant de ce fait fortement soumises au volontarisme de ses membres, elles sont également inconstantes dans l'action politique.

³ Castells, M. (2015). *Reti di indignazione e speranza*. Milano : Ed. Università Bocconi, p. 270.

Peut-on dire que Podemos est la représentation politique du 15 M ? À vrai dire, Pablo Iglesias revendique sa formation comme « le mouvement héritier » du 15 M, car c'était « la meilleure expression sociale de cette crise du régime politique espagnol » et Podemos est sa « meilleure expression politique »¹.

Dans les faits, Podemos est un parti politique transversal, dans le sens où il s'agit d'un catalyseur qui attire des personnes aux profils variés mais qui partagent l'indignation pour ce qu'elles considèrent comme une situation d'injustice politique et économique.

Si le mouvement 15 M n'a pas survécu en tant que tel, sa force et son caractère novateur – du fait de ses modes d'organisation et de son éloignement avec la culture de la Transition et les cadres politiques existants en Espagne – ont suscité une effervescence, des débats et des discussions autour des réponses politiques vers lesquelles il pourrait mener². C'est de cette effervescence que surgit Podemos, qu'Alain Touraine dépeint « comme une force positive de renouvellement de la vie politique espagnole »³. D'un autre côté, Juan Linz ne partage pas ce point de vue. Pour lui, l'activisme et l'enthousiasme des mouvements sociaux ne peuvent servir de modèle à la revitalisation de la culture politique démocratique. Dans le cas contraire, ce serait « oublier leur caractère ultra minoritaire dans des sociétés qui cultivent plutôt le désengagement et la modération »⁴. Le professeur Juan Linz n'imaginait pas qu'en 2015 la percée de Podemos (qui n'obtient que 69 députés à cause du système électoral)⁵ et de Ciudadanos allait mettre fin au bipartisme qui régnait en Espagne depuis la fin de la dictature.

¹ EFE (Agence de presse espagnole) (15 mai 2015). « Pablo Iglesias reivindica a Podemos como el "movimiento heredero" del 15-M ». Disponible en ligne sur : www.efe.es [consulté le 20 janvier 2016].

² Aguiton, C. (2017). *La gauche du 21^{ème} siècle : enquête sur une refondation*. Paris : La Découverte, p. 183.

³ Touraine, A. (2016). *Le nouveau siècle politique*. Paris : Ed. Le Seuil, p. 208.

⁴ Juan J. Linz, Cyril Gispert. « Quel avenir pour les partis politiques dans les démocraties contemporaines ? ». *Pôle Sud*, 2004/2, n° 21, pp. 55-68, p.61.

⁵ Le système électoral espagnol est le produit d'un décret-loi promulgué en mars 1977 par le gouvernement de transition d'Adolfo Suarez. Le système électoral espagnol, proportionnel en théorie, majoritaire dans les faits, est profondément inégalitaire avec pour grands bénéficiaires le parti Populaire (PP) et le parti Socialiste (PSOE), premier et second partis dans la majorité des districts. Les forces lésées sont les partis tiers, comme Podemos et Ciudadanos.

Par ailleurs, Podemos, appuyé par les mouvements sociaux, a démontré une grande sensibilité environnementale et un important activisme pour que la gestion de l'eau dans la plupart des municipalités revienne aux mains publiques. Que dit Podemos au sujet de la politique de l'eau ? Leur programme électoral de 2015 nous présente leurs propositions pour la gestion de l'eau : « Nous considérons l'eau comme un bien commun, il est donc nécessaire que la prise de décision concernant sa gestion et sa distribution soit participative »¹.

Ce mouvement a bien compris que prendre des décisions pour gérer l'eau sans impliquer les populations qui l'utilisent n'est désormais plus envisageable. Nous nous trouvons dans un monde commun interconnecté où chacun a sa part de responsabilité dans la gestion de l'eau.

Dans la prochaine section, nous allons traiter d'un autre mouvement européen considéré comme antisystème, à savoir le Mouvement cinq étoiles en Italie (Movimento 5 Stelle, M5S, en italien) afin de mieux comprendre les différences et les convergences de la lutte. On évoquera alors l'implication de ces deux mouvements dans la réactualisation des pratiques de gestion concertée de l'eau.

C. Le mouvement cinq étoiles de Beppe Grillo : le jumeau italien ?

*« L'Italie exporte aux États-Unis 300 tonnes de biscuits chaque année,
à leur tour les États-Unis exportent en Italie 300 tonnes de biscuits.
C'est quoi cette connerie ?
Cela ne serait-il pas plus logique de s'échanger la recette ? »*
Beppe Grillo²

Dans les monologues de Beppe Grillo, truffés de slogans, métaphores et hyperboles, le « dire » va de pair avec le « rire » : Beppe Grillo cherche la foule, la touche, l'anime avec son humour assassin, si bien que le ludique

¹ Podemos (2015). *Queremos, sabemos, Podemos*. Madrid : Ed. Podemos, p. 194.

² Le migliori battute di Beppe Grillo dans Youtube, <https://www.youtube.com/watch?v=ZuU14pyYJSc>

contamine le politique, le comique recouvre le sérieux et l'*entertainment* se confond avec l'*infotainment*¹.

Beppe Grillo est co-fondateur, avec Roberto Casaleggio², du mouvement politique Cinq étoiles (M5S) qu'il crée en 2009 et qui dévient, aux élections législatives italiennes du 4 mars 2018, le premier mouvement politique d'Italie.

L'engagement de Grillo rappelle, sur différents aspects, le projet initié par Coluche qui, dans les années 1980, avait également annoncé sa candidature aux élections présidentielles françaises. La candidature de Coluche à l'élection présidentielle a été favorisée par le contexte social et politique français du début des années 1980³. De nombreuses similitudes peuvent être trouvées entre les initiatives politiques de ces deux comédiens, comme leur grand succès dû au langage de la satire et des caricatures des politiciens. Ils ont ainsi pu communiquer plus facilement en franchissant les barrières posées par le « *politiquement correct* ».

Le Mouvement cinq étoiles a débuté avec les « *Vaffanculo Day* »⁴, des manifestations, au titre plutôt grossier, organisées pour protester contre la corruption et le système des partis, à l'instar de Podemos en Espagne ou de Siriza en Grèce. Le M5S, qui est un mouvement qui n'a pas de racines idéologiques, contrairement à Podemos, se revendique comme une formation de la gauche radicale. En revanche, comme Podemos, il est né et a grandi dans une période historique dans laquelle les partis, et leurs pratiques de pouvoir local ou central, étaient perçus de plus en plus négativement par la population.

Comme le souligne Alessandro Pizzorno, les partis politiques ne parviennent plus à remplir pleinement leur fonction de lien entre les citoyens, les sociétés et les institutions, agrégeant et filtrant les revendications sociales et les transformant en un plan de représentation organique, se plaçant moins encore comme un espace de discussion

¹Brants Kees, (2003). « De l'art de rendre la politique impopulaire... Ou qui a peur de l'*infotainment* ? ». *Réseaux*, n° 118, p. 135-166.

² Roberto Casaleggio est l'idéologue, ou le « gourou », de ce mouvement.

³ Biorcio, R., Natale, P. (2013). *Politica a 5 stelle : Idee, storia e strategie del movimento di Grillo*. Milano : Ed. Feltrinelli, p. 13.

⁴ Les « *Vaffanculo Day* » sont les journées du « Va te faire foutre » des journées des protestations visant à détruire les partis qui sont le cancer de la démocratie et à une politique plus transparente.

ouvert aux citoyens¹. Il est intéressant de noter que la double crise économique et institutionnelle que traversent l'Espagne et l'Italie, associée à l'émergence de nouveaux mouvements populaires, remet en question un autre concept : celui d'une nouvelle transition.

En Espagne, Podemos, lié en partie au M5S, s'est engagé dans un débat relatif à la justification d'une seconde transition dans l'État ibérique. De même, en Italie, Forza Italia, le parti de Silvio Berlusconi, et la Ligue du Nord d'Umberto Bossi, qui sont apparus dans la période définie de transition entre la première et la deuxième république, lors de l'éclatement de l'affaire « *Mani pulite* »² entre 1992 et 1993, finissent par s'affaiblir pendant la crise financière de 2007. Cette crise a remis en cause les démocraties libérales et, par là, ce que le sociologue et politologue britannique Colin Crouch appelle la « post-démocratie », en définissant la démocratie comme le moment où, dans un État, « l'opportunité de participer est prospère pour les masses »³. Contrairement à la démocratie, la post-démocratie est un processus dans lequel les droits démocratiques sont maintenus intacts : le pouvoir est concentré chez les groupes de pression économiques au détriment « de fortes politiques égalitaires visant la redistribution du pouvoir et des richesses »⁴.

En Italie, la remise en question de la post-démocratie, qui apparaît avec la crise amorcée en 2008 avec la dégradation des conditions de vie de la population, a conduit à ce qu'on pourrait définir comme une nouvelle transition : celle entre la deuxième et la troisième république. Cette nouvelle réalité a conduit à l'émergence d'espaces pour une nouvelle impulsion démocratique, dont les protagonistes sont des mouvements politiques tel le Mouvement 5 Stelle.

Plus intéressant encore dans la démarche de mise à l'épreuve de notre hypothèse, est le système des partis traditionnels qui ne montre pas d'inquiétude vis-à-vis des pressions des intérêts économiques, mais

¹ Pizzorno, A. (1996). *Mutamenti nelle istituzioni rappresentative e sviluppo dei partiti politici*, in *La storia dell'Europa contemporanea*. Torino : Einaudi, p. 961.

² Les « *Mani pulite* » (mains propres) désigne une série d'enquêtes judiciaires menées dans les partis politiques impliqués dans un système de corruption et de financement illicite, surnommé *Tangentopoli* (de *tangente*, « pot-de-vin », et de *poli*, « ville » en grec) et concernant des personnalités du monde politique et économique italien.

³ Crouch, C. (2009). *Post democrazia*. Bari : Ed. Laterza, p. 8.

⁴ *Ibid.*, p. 9.

insiste en revanche sur les risques anti-démocratiques des nouveaux mouvements politiques qui s'affirment sur la scène politique. Pour le dire autrement, ils se sentent dès lors menacés. En effet, l'objectif des activistes de ces nouveaux mouvements est d'obtenir un changement social et, pour ce faire, ils ne se contentent pas seulement de protester et s'engagent à l'intérieur même des institutions pour gagner les élections.

Ils veulent ainsi remettre en cause le « *There is no alternative* » de Margaret Thatcher. Comme nous l'avons déjà vu dans le deuxième chapitre, Alain Touraine ne cesse pas d'affirmer qu'il n'y a pas de fatalité, mais seulement des acteurs qui construisent l'histoire et qui produisent la société.¹

Ces « nouvelles créativité révolutionnaires au sein des démos »² constituent une antidote à la post-démocratie, pouvant permettre de rediriger le mécontentement des mouvements réactionnaires vers les réelles causes du problème, car, pour Crouch, « la politique démocratique a besoin d'un contexte où les différents groupes et mouvements fassent entendre leur voix de manière énergique, chaotique et bruyante : ils sont la pépinière de la future vitalité démocratique. »³

C'est dans cet esprit qu'Yves Sintomer avance qu'il n'y a jamais eu autant de monde dans les associations, de mobilisations sociales qui interviennent régulièrement comme le mouvement Occupy Wall Street, les Indignés en Espagne ou à plus petite échelle, « Nuit debout » en France, tendant à modifier le centre de gravité du débat politique :

« La multiplication, à l'échelle locale mais aussi nationale, des mécanismes de démocratie participative, référendum, tirage au sort, est un autre signe de cette dynamique démocratique à l'œuvre aujourd'hui, qui contrebalance le système représentatif⁴. »

¹ Touraine, A. (1973). « *La production de la société*. Op.cit.

² Crouch, C. (2009). p. 130.

³ *Ibid.*, p. 113.

⁴ Abescat, M. (01/07/2016). « Entretien avec Yves Sintomer ». Téléràma. Disponible en ligne sur : *Téléràma.fr* [consulté le 30 janvier 2018].

En effet, l'existence d'associations pour la lutte de la gestion publique de l'eau devient le gage de la bonne gouvernance en raison de leur caractère prétendument apolitique, non bureaucratique et surtout purement désintéressé, car, comme le pense le politologue turc Ahmet Insel, « elle constitue la version policée de la démocratie qui cherche sa légitimité en s'apparentant implicitement aux pratiques de la démocratie directe ou participative »¹. Le thème de la bonne gouvernance représente l'un des enjeux liés aux cinq thèmes fondamentaux représentés par les cinq étoiles du projet politique du mouvement italien, à savoir l'eau, l'environnement, la connectivité, le développement et les transports.

Photo n°4 : Logo du mouvement 5 Stelle.



Source : Blog du mouvement 5 Stelle.

La première étoile : pour la gestion publique de l'eau considérée comme une ressource précieuse et fondamentale pour la vie. La deuxième étoile : le respect de l'environnement sous toutes ses formes, comme un atout unique et fondamental pour la vie, ainsi que pour les générations futures. La troisième étoile : connection Internet gratuite pour les résidents de la municipalité. Conformément aux directives de la Communauté européenne, ils considèrent Internet comme un droit fondamental, au même niveau que l'eau et l'électricité. La quatrième étoile : ils proposent de commencer un processus de changement économique à long terme, visant la décroissance et le « zéro déchet ». La notion de revenu du travail doit être différenciée d'un revenu de citoyenneté. La cinquième étoile : ils

¹ Insel, A. (2005). « La postdémocratie : Entre gouvernance et caudillisme ». *Revue du MAUSS*, n° 26 (2), pp. 121-136.

essaient de changer le concept de transport. Changer la façon de bouger, réduire la consommation des carburants fossiles (pétrole) et encourager les véhicules durables (vélos, bus au gaz naturel, voitures hybrides), les véhicules partagés (covoiturage) et les véhicules électriques à impact zéro à louer avec coût horaire pour une utilisation réelle.

Sans entrer dans les détails des différents thèmes du mouvement, nous allons nous concentrer sur le thème de l'eau et voir plus en détail la politique de remunicipalisation de l'eau en Italie.

D. Construire une démocratie de l'eau

Nous avons vu, dans les précédentes sections, les différents types d'acteurs impliqués dans le renforcement et la dynamisation de la démocratie participative. Dans cette section, nous allons aborder trois cas d'étude en Espagne, à savoir Barcelone, Madrid et Alcazar de San Juan. Nous verrons comment l'approche participative de la gestion de l'eau, comme moyen de redonner aux citoyens actifs la possibilité de répondre au processus de privatisation de la gestion de la ressource, a reconfiguré l'action étatique traditionnelle.

Dans le scénario si complexe qu'est notre paysage socio-politique, il s'avère difficile de définir et de construire les conditions d'une participation publique qui ne soit pas une simple acquisition de consensus. De plus, le système politico-administratif ne peut plus continuer à monopoliser l'activité politique, car, comme le suggère Ulrich Beck, la démocratisation doit s'accompagner de l'apparition de réseaux de discussion et de négociations¹. En effet, la participation – faite de processus de négociation, continus et constants – apparaît comme un exercice concret de citoyenneté active pour les mouvements luttant pour la gestion de l'eau comme bien commun. C'est ce que le juriste italien a voulu mettre en relief dans le cadre d'une interview accordée à Stefano Rodotà, en 2008, pour *Mediapart*² :

¹ Beck, U. *Op. cit.*, p. 415.

² *Mediapart* est un journal d'information et d'opinion numérique fondé en 2008 par Edwy Plenel et autres journalistes issus de la presse écrite.

« Un bien commun suppose que les citoyens soient protagonistes de la gestion de celui-ci. Le point clé n'est pas celui de l'appartenance des biens, mais celui de leur gestion, qui doit garantir l'accès aux biens et la participation des sujets intéressés¹. »

Or, Norberto Bobbio, sensible au problème de la participation active citoyenne, se questionne sur la manière dont la démocratie, qui est avant tout un ensemble de règles de procédure, peut prétendre s'appuyer sur des citoyens actifs. « N'avez-vous pas besoin d'idéaux pour avoir des citoyens actifs ? Bien sûr, les idéaux sont nécessaires »², affirme le juriste. Suivant cette idée, les mouvements pour la défense de l'eau comme bien commun et pour les idéaux portés par leurs militants, comme la transparence et le respect des droits humains, laissent entrevoir dans l'eau le paradigme d'un autre modèle de société.

Certes, les idéaux sont nécessaires, mais, à condition que, selon Giovanni Sartori, nous considérons qu'ils sont partiellement réalisables, d'autant plus que l'affirmation selon laquelle les idéaux sont réalisables en partie est acceptable, contrairement à l'affirmation qui consiste à dire que les idéaux ne sont jamais pleinement réalisables³. Pour qu'ils soient réalisables et pour montrer qu'il existe un moyen d'élargir le spectre d'action des mouvements basés sur des principes forts, Manuel Castells et Jean Charles Lagrée avancent que, pour consolider les idéaux comme la liberté, l'humanité, les droits humains, etc., Internet pourrait être porteur d'une nouvelle culture capable de renforcer le lien social et la solidarité, car il a un effet certain sur la gouvernance mondiale et, de manière plus générale, sur la politique, en générant un « espace public réel »⁴.

¹ Confavreux, J. (10 octobre 2015). « Pourquoi Internet doit devenir un "bien commun" ». *Mediapart*. Disponible en ligne sur : www.mediapart.fr [consulté le 15 septembre 2016].

² Bobbio, N. (1991). *Il futuro della democrazia*. Torino : Einaudi, p. 29.

³ Sartori, G. (2012). *Democrazia cosa è?*. Milano : Rizzoli Ed. p. 400.

⁴ Lagrée, J-C., Castells, M. (2002). « The internet galaxy'. reflections on the internet, business and society ». *Agora débats/jeunesses*, n° 27 « Les jeunes et le risque ». pp. 148-151, p. 150. Disponible en ligne sur : https://www.persee.fr/doc/agora_1268-5666_2002_num_27_1_2007_t14_0148_0000_2 [consulté le 2 juin 2018].

1. Le rôle d'Internet dans l'exercice d'une citoyenneté active

Sans nous attarder sur la fonction et le fonctionnement d'Internet dans notre société, il convient d'expliquer brièvement certaines caractéristiques d'Internet et des réseaux sociaux, grâce à des supports tels que les smartphones qui, dans le cas de notre étude, ont influencé les modes de fonctionnement des acteurs.

Tout au long de l'histoire, le contrôle de la communication et de l'information a été une source fondamentale de pouvoir et de contre-pouvoir. C'est plus que jamais le cas dans une société comme la nôtre, soit une société de la communication ou, plus précisément, structurée autour des réseaux de communication¹.

De fait, Internet rend possible de nouvelles modalités de militance, d'autres façons de gérer les compétences, et participe à la création de nouveaux répertoires d'action (appel à la mobilisation, réseaux d'alerte, sit-in virtuels, pétitions en ligne, etc.)². Les réseaux sociaux comme Facebook et Twitter sont largement utilisés par les militants et les citoyens pour relayer l'information qui n'est pas toujours accessible par les médias traditionnels, mais aussi pour contourner la censure³.

Les organisations cherchent, par leur pragmatisme, à éveiller l'attention des pouvoirs publics sur tel ou tel problème. En même temps, elles tentent de peser sur les politiques publiques afin d'agir pour empêcher certaines lois⁴.

Le Mouvement 5 Stelle est un exemple de la nouvelle façon de faire de la politique en utilisant Internet comme moyen, par exemple, de délibération pour l'élection des candidats⁵. Ainsi, pour Manuel Castells, le M5S est

¹ M. Castells (février 2012). « Ni dieu ni maître : les réseaux ». N° 2 Ed. Fondation Maison des sciences de l'Homme, pp. 2-10. <halshs-00677225>

² Pigenet, M., Tartakowsky, D. (2012). *Histoire des mouvements sociaux en France*. Paris : La Découverte, p. 1020.

³ Unesco. (février 2013). « Libre circulation de l'information et réseaux sociaux : un rôle pour la démocratie et la participation sociale ». Disponible en ligne sur : unesdoc.unesco.org consulté le 01 juin 2018.

⁴ Bouchra, S. H. (2007). *Mouvements sociaux et logiques d'acteurs. Les ONG de développement face à la mondialisation et à l'État au Maroc : L'alter mondialisme marocain*. Ed. Presses Univ. de Louvain, p. 214.

⁵ Castells, M. (2015). *Reti di indignazione e speranza. Movimenti sociali nell'era di internet*. Milano : Ed. Boccioni, p. 290.

révélateur de la crise de la démocratie représentative en Italie et démontre le potentiel d'Internet en tant que moyen d'organisation et de mobilisation¹.

Depuis le fascisme, rares sont les mouvements mettant en cause la démocratie représentative, telle qu'elle a été pensée depuis 1789, qui ont rencontré tant d'adhésion².

Fabien Granjon³, partant du constat que certains mouvements politiques et/ou sociaux semblent s'appropriier les technologies de l'information et de la communication liées à Internet bien plus vite que les grands partis politiques, a ainsi constaté qu'Internet, fondé sur les notions de réseau et d'horizontalité, correspond pleinement aux formes d'engagement matériel ou personnel des militants de ces nouveaux mouvements organisés en réseaux⁴. Les témoignages sur le rôle d'Internet de ces deux militantes sont significatifs :

« Nous communiquons tout par email, WhatsApp, c'est plus pratique, rapide et moins contrôlé (P., Plateforme contra la privatisation du Canal Isabel II). »

Internet c'est le pouvoir. Grâce à Internet et aux réseaux sociaux, j'ai pu mobiliser 400 personnes sur la place Catalunya pour l'arrivée du ministre de la Justice. Quand je suis arrivée sur la place, j'ai été surprise de voir la quantité de gens que j'avais mobilisée. Je ne connaissais personne de ces gens, mais ils avaient adhéré à mon invitation de protestation (Eva, avocate et militante de los Indignadas de Barcelone).

¹ *Ibid.*, p. 290.

² De Saint Victor, J. (2014). *Les antipolitiques: petite collection blanche*. Paris : Ed. Grasset, p. 128.

³ Fabien Granjon est sociologue, professeur de sciences de l'information et de la communication à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis.

⁴ Granjon Fabien. « L'Internet militant. Entretien avec Fabien Granjon ». *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 79, 2005, « Internet et mouvements sociaux : nouvelles pratiques militantes, nouvelles sources pour l'histoire », pp. 24-29. Disponible en ligne sur : https://www.persee.fr/doc/mat_0769-3206_2005_num_79_1_1036 [consulté le 03 juin 2018].

Selon Castells, les mouvements sociaux doivent œuvrer pour un nouvel espace public qui ne se limite pas à Internet, mais qui soit visible dans les lieux où se développe la vie sociale¹. Sur cette évolution, une militante nous dit :

Nous, notre espace public c'est un petit restaurant chinois, parce qu'on n'a pas le droit de nous rassembler sur les places. On se voit tous les jeudis soirs et on discute des plans qu'on s'est déjà envoyés par mail (entretien, V., femme de la Plateforme Agua es vida de Barcelone).

Comme le dit Melucci, on observe en effet « l'importance de l'action et de la participation directe, le caractère spontanéiste, antiautoritaire et antihiérarchique de la contestation »². Est-il toutefois possible de transformer l'espace public en un lieu d'engagement durable ? Zygmunt Bauman nous offre une réponse : pour pouvoir affirmer que oui, on a besoin d'un espace public global et de reconnaître que nous tous qui partageons cette planète dépendons les uns des autres pour notre présent et notre futur. Selon lui,

« Une réflexion qui découle de l'hypothèse selon laquelle des solutions durables et véritablement efficaces aux problèmes de la planète ne peuvent être trouvées et ne peuvent fonctionner que dans la renégociation et la réforme du réseau d'interdépendances et d'interactions globales³. »

Afin de construire un réseau global d'interactions sociales, nous allons voir, dans les prochaines sections, comment les différents mouvements que nous avons analysés interagissent en échangeant des expériences et des pistes de réflexion, à la fois entre eux et avec des organisations au niveau international, afin que le combat contre le changement climatique

¹ Castells, M. « Redes de indignación y esperanza ». *op.cit.*, p. 27-28.

² Melucci, A. (1978). « Société en changement et nouveaux mouvements sociaux ». *Sociologie et sociétés*, vol. 10, n° 2, p. 49.

³ Bauman, Z. (2006). *La vie liquide*. Rodez : Ed. LeRouergue/Chambon, p. 196.

et pour une gestion durable des ressources hydriques ne soit pas l'apanage des institutions et des multinationales.

2. La remunicipalisation comme choix de retour

Les sections précédentes ont fourni un aperçu de la naissance d'un nouveau cadre politique en Espagne et en Italie, un cadre favorable à des pratiques de démocratie participative dans un contexte de contraintes où les responsables de l'action publique doivent trouver un équilibre entre un grand nombre d'objectifs concurrents. Les paragraphes suivants vont porter sur les raisons pour lesquelles les mouvements citoyens et les différentes parties prenantes s'impliquent dans des modalités de gouvernance pour la gestion des ressources naturelles. Une analyse de la gestion des ressources naturelles en termes de gouvernance peut aider à mieux comprendre la mise en œuvre de dispositifs participatifs.

Partant de la définition de bonne gouvernance, « comme l'exercice de l'autorité par le biais de processus politiques et institutionnels transparents, dont la responsabilité peut être mise en cause encourageant la participation du public »¹, on perçoit une remise en question du rôle de l'État, un affaiblissement du modèle moderne du droit et plus particulièrement les outils qu'il mobilise traditionnellement – les lois et décrets².

En ce sens, Jacques Comaille défend l'idée que l'action de l'État doit s'assouplir, tout en devant paradoxalement s'investir de plus en plus, à la fois ponctuellement et en profondeur, dans l'espace social. L'État est obligé de se muer en animateur et en médiateur, en mettant en place « une action publique co-construite » avec d'autres partenaires³.

¹ Nations Unies (2008). *Pratiques de bonne gouvernance pour la protection des droits de l'homme*. United Nations Publications, p. 2. Disponible en ligne sur : <http://www.ohchr.org/Documents/Publications/GoodGovernancefr.pdf> [consulté le 30 mars 2018].

² Pitseys, J. (2010). « Le concept de gouvernance ». *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, volume 65 (2), pp. 207-228.

³ J. Comaille, « De la sociologie juridique à une sociologie politique du droit ». In : J. Comaille, L. Dumoulin, C. Robert, *La juridisation du politique. Leçons scientifiques*, Librairie générale de jurisprudence, 2000, p. 38.

Enrique Dussel envisage l'exercice démocratique participatif comme une condition du leadership politique puisqu'il devrait être le leader, mais il doit répondre aux besoins exprimés par le peuple, c'est-à-dire qu'il doit répondre aux demandes et aux besoins des mouvements populaires du peuple, « un pouvoir obéissant »¹ à la guise de la définition d'État comme « majordome » évoqué par le juriste italien Ugo Mattei que nous avons vu dans le chapitre de l'État de l'art.

Il convient cependant de ne pas perdre de vue que l'objectif de cette étude est de s'interroger sur le rôle de la démocratie participative dans la défense de l'eau comme bien commun à travers les mouvements collectifs. C'est pourquoi il est nécessaire d'aller au-delà de l'exercice du pouvoir public au sein de l'État. Il convient de s'intéresser à la manière dont la société civile exerce son pouvoir. Si nous l'abordons sous cet angle, c'est dans le but de mettre en exergue la force que la démocratie participative donne aux citoyens dans la prise de décisions politiques.

Une ligne de conduite claire et transparente est convoitée par une partie des citoyens espagnols militant dans les mouvements pour la défense de l'eau comme bien commun et qui nourrissent de plus en plus des craintes quant à la transparence et à l'éthique nécessaires pour assurer une bonne gouvernance.

La gouvernance démocratique concourt à construire un discours rassurant sur les valeurs du service public. Lorsque les citoyens voient les bénéfices du service public de l'eau et se l'approprient, ils se convertissent en alliés actifs pour un retour à une gestion publique de la ressource (remunicipalisation).

À vrai dire, le terme n'est pas tout à fait exact, car le service de l'eau est toujours municipalisé ou inter-communalisé, en fonction des structures choisies et des fonctions retenues. L'eau est un service public qui est délégué à une société privée, soit géré directement par la collectivité locale².

¹ Dussel Ambrosini, E. (2012). « Democracia participativa, disolución del Estado y liderazgo político ». *Alegatos*, n° 82, pp. 561-604, p. 578.

² France Liberté. (2009). « Remunicipalisation de l'eau en France ». Disponible en ligne sur : <https://www.france-libertes.org/wp-content/uploads/2009/08/eausite.pdf> [consulté le 03 juin 2018].

En effet, on pourrait voir la remunicipalisation non pas simplement comme le retour à la situation de pré-privatisation, mais comme « la réinvention en tout de la gestion de l'eau publique »¹. Le mouvement actuel de remunicipalisation rappelle, d'une certaine manière, la période du socialisme municipal², ou comment, à partir de la fin du XIX^{ème} siècle, certains élus locaux ont commencé à poser les bases des services publics actuels, dans le but de défendre concrètement les valeurs démocratiques et les droits fondamentaux³.

La remunicipalisation est une réaction collective contre la privatisation des services de l'eau et des partenariats public-privé (PPP). Le processus de passage de la gestion publique à la délégation du service, souvent improprement appelée privatisation, est très délicat et doit être préparé avec attention par l'autorité publique⁴. Plusieurs modèles de gestion peuvent coexister, allant du « pseudo semi-public » (modèle français) au « pur privé » (modèle chilien), sur fond de compromis politiques en faveur de puissants lobbies. Baudru et Maris distinguent quatre modèles de gestion de l'eau dans le monde :

« Dans le modèle *français*, une relation de long terme se noue entre une collectivité territoriale et un grand groupe opérateur. La collectivité négocie le prix avec lui, délègue l'exécution du service, mais en demeure responsable. La passation du marché est théoriquement concurrentielle. Même système dans le modèle *américain*, sauf que de nombreux opérateurs de petite taille nouent des contrats de courte durée avec les municipalités. Dans le

¹ Pigeon, M., McDonald, D.A., Hoedeman, O., Kishimoto, S. (mars 2012). *Remunicipalisation Putting : Water Back into Public Hands*. Amsterdam : Transnational Institute, pp. 106-112.

² Le socialisme municipal est un phénomène qui se développe entre la Belle Époque et les années 1930, autorisant les communes à créer et à exploiter les services d'intérêt général.

³ Petitjean, O. (02 décembre 2014). « Les services publics sont-ils en train de gagner la bataille de l'eau face au secteur privé ». www.bastamag.net, Disponible en ligne sur : <https://www.bastamag.net/Comment-Paris-a-repris-le-controle-de-son-service-public-de-l-eau> [consulté le 03 juin 2018].

⁴ Retali, D., Etienne, J. M. (2005). « L'eau et l'assainissement ». In : *Partenariat public-privé et bâtiment en Europe : quels enseignements pour la France. ? Retour d'expériences du Royaume-Uni, d'Italie, du Danemark et de France*. Paris : Presses des Ponts, p. 273.

modèle *anglais*, les collectivités n'ont aucun rôle, et la régulation incombe à un office national, qui fixe un indice d'évolution du prix au client pour les cinq ans à venir. Dans le modèle *chilien*, un marché national des droits d'usage de l'eau (sur le modèle des droits à polluer) permet aux opérateurs en concurrence d'échanger ces droits transférables¹. »

Le modèle chilien mis en place en 1981 pour régler l'usage et la consommation des eaux continentales est unique au monde. Ce modèle de gestion a de graves conséquences : d'une part il permet la concentration de la propriété, de graves situations étant générées par le monopole, tant au niveau des droits consommptifs (utilisés principalement par les entreprises minières, les grandes entreprises exportatrices, forestières et sanitaires, de produits agricoles) qu'au niveau des droits non consommptifs (principalement utilisés par les entreprises hydro-électriques), contre toute possibilité de concurrence et en mettant un obstacle à une assignation équitables de la ressource.²

Au Royaume-Uni, Mme Thatcher, après avoir privatisé seulement les infrastructures urbaines d'approvisionnement et d'assainissement, a promu un modèle moins agressif que le chilien. Cependant, ce modèle ne s'est pas répandu dans d'autres pays. Pour Pedro Arrojo, le modèle français, beaucoup plus subtil, s'est en revanche étendu dans le monde, avec l'appui explicite de la Banque mondiale³. Dans ce modèle, les principales infrastructures de régulation, de conduite, de distribution et d'assainissement restent dans le domaine public. Les grands opérateurs transnationaux aspirent à recevoir simplement la concession de gestion du service, ce pour quoi ils proposent une stratégie de partenariat public-privé, ou PPP.

¹ Baudru, D., Maris, B. (sept-oct. 2002). « Quatre modèles de gestion de l'eau patrimoine de l'humanité ». *Le Monde diplomatique*, « Manière de voir la ruée vers l'eau », n° 65, p. 77-79.

² Urquiza, A. (19 avril 2013). « El conflicto del agua en Chile y nuestro fundamentalismo neoliberal ». [www. Facso.cl](http://www.facso.cl). Disponible en ligne sur : <http://www.facso.uchile.cl/noticias/90522/el-conflicto-del-agua-en-chile-y-nuestro-fundamentalismo-neoliberal> (consulté le 18 mai 2018)

³ Arrojo Agudo, P. (2012). « La privatización de los servicios de agua : ¿austeridad o negocio ? ». *Revista Economía Exterior*, n° 60, pp. 141-148.

Dans la mesure où l'objectif de la société moderne est de toute évidence la transparence économique et sociale, Riccardo Petrella estime que « les principes sur lesquels le nouveau modèle de gestion de l'eau devrait s'appuyer seraient l'équité, la solidarité, la subsidiarité, la décentralisation, la participation, la transparence et la conservation de l'environnement et des ressources »¹.

Qu'en est-il de la dimension purement territoriale de la gestion de l'eau ? Cette question concerne les dynamiques de proximité qui mettent l'accent sur l'analyse des conditions de la participation et sur l'appropriation et/ou la réappropriation par la société civile et les élus locaux de pratiques mises en œuvre pour assurer un développement durable de la ressource en eau². Pour y répondre nous allons nous appuyer sur trois expériences de lutte pour la réappropriation de la gestion de la ressource en eau par la société civile.

3. Passage à une gestion publique ou privée du service de l'eau en Espagne

Nous allons chercher à expliquer la situation du passage à la privatisation de l'eau en Espagne. Cela va nous permettre de comprendre les raisons qui poussent les citoyens à faire, sur la base du passé, des choix éclairés sur la gestion de l'eau. Il s'agit d'une situation dont les antécédents doivent être recherchés dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, lorsque l'histoire de l'approvisionnement en eau à domicile dans les villes espagnoles a commencé. Avant 1900, la majorité des grandes villes comptait un réseau d'approvisionnement des foyers gérés par une entreprise privée. La durée des concessions était généralement assez élevée et certaines lois la portaient même à 99 ans³.

¹ Petrella, R. (2002). *El manifiesto del agua. Argumentos a favor de un Convenio Mundial del agua*. Barcelona : Icaria-Intermon Oxfam, p. 116.

² Scarwell, H-J. (2017). *Les démarches locales de développement durable à travers les territoires de l'eau et de l'air*. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires de Septentrion, p. 188.

³ Matés, J-M. « La regulación del suministro del agua en España. Siglo XIX y siglo XX ». *Revista de Historia Industrial*, nº 61, Año XXV. 2016. Monográfico 1, pp. 15-47, p. 39.

Toutefois on reconnaît l'importance pour la « santé publique » de l'approvisionnement en eau aux nucleus familiaux, et on indique la dotation minimum et les critères d'octroi de la concession.¹

Après la guerre civile, la prédominance du public est plus prononcée en Espagne que dans d'autres pays, en raison du caractère fortement interventionniste du régime de Franco. Ce n'est donc qu'après sa mort que le courant libéral reprend de sa force.

Le cadre réglementaire qui établit le régime actuel d'approvisionnement en eau en milieu urbain en Espagne est défini par la loi 7/1985, que nous avons déjà évoquée.

« Pour faciliter la participation citoyenne à la gestion des affaires locales et les améliorer, les municipalités peuvent établir des organes territoriaux de gestion décentralisée, avec l'organisation, les fonctions et les pouvoirs que chaque conseil municipal leur attribue, en tenant compte des caractéristiques de l'installation de la population dans la zone municipale, sans porter préjudice à l'unité du gouvernement et à la gestion de la municipalité². »

L'article 24 de cette loi précise que les gouvernements locaux sont responsables de prendre les décisions concernant l'approvisionnement en eau à l'intérieur de leurs frontières municipales, ce qui devait permettre à plusieurs municipalités espagnoles de choisir, à partir des années 1990, de privatiser la gestion du service de distribution d'eau au travers de sociétés entièrement privées ou mixtes.

En 2008, la crise économique internationale a de nouveau placé au premier plan les débats sur l'efficacité de la gestion publique par rapport à la gestion privée. L'idée, largement partagée chez les militants que nous avons rencontrés, est qu'un excès de dérégulation de l'économie financière serait à l'origine de la crise, ayant pour effet de détériorer la

¹ *Revista de Obras Públicas* (1851-2013), Colegio de Ingenieros de Caminos, Canales y Puertos, Madrid, p. 7.

² Agencia Estatal Boletín oficial del Estado. Ley 7/1985. Disponible en ligne sur : <https://boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-1985-5392> (consulté le 03 juin 2018).

confiance dans les marchés en tant que mécanismes efficaces d'allocation de ressources.

Pour quelles raisons et dans quelles conditions politiques les privatisations ont-elles été menées ?

Le développement démographique et l'exode rural ont rendu la gestion des budgets par les municipalités de plus en plus difficile. Qui plus est, le manque de moyens financiers des États à la suite de l'endettement a accentué le phénomène de délaissement des unités territoriales de base. Dans ce contexte, le désengagement de l'État s'est appuyé sur la privatisation pour la gestion des eaux potables et usées¹. Les difficultés financières engendrées par les dépenses excessives, le manque d'autonomie et les limites de l'endettement des mairies les amènent à privatiser les services municipaux, tel l'approvisionnement en eau, pour pouvoir financer d'autres dépenses. Une fois la gestion des services privatisée, le concessionnaire paye une redevance à la municipalité et, en accord avec la législation espagnole, cette taxe peut être utilisée pour alléger le déficit budgétaire, plutôt que pour améliorer les infrastructures de service. Par conséquent, la privatisation peut devenir un moyen d'obtenir des ressources pour la municipalité, comme cela a été prouvé dans plusieurs cas en Espagne.

4. L'eau de Barcelone : une histoire de corruption

Parfois, les relations entre les entreprises et l'administration publique conduisent à un scénario de gestion opaque et de corruption qui exacerbe les problèmes. À titre d'exemple, on peut citer l'affaire jouée à Barcelone lorsque le gouvernement de Catalogne décide, en 2014, de soumettre à un appel d'offre une entreprise publique chargée de l'approvisionnement en eau de Barcelone et des alentours, l'ATLL (Aigues Ter-Llobregat), pour un total de 50 ans et un montant de 1000 millions d'euros.

L'appel d'offre a été remporté par la société espagnole Acciona, qui s'est engagée créditer la *Generalitat de Catalunya* de 300 millions d'euros de

¹ Hufty, M. (2016). *La pensée comptable : État, néolibéralisme, nouvelle gestion publique*. Genève : ED. Graduate Institute Publications, p. 140.

suite, puis des 700 millions restants pendant le demi-siècle que la concession allait durer, au titre de la redevance. L'opération qui s'est clôturée dans une période de graves tensions financières pour le gouvernement catalan a été contestée par Agbar¹, une autre entreprise ayant présenté sa candidature, qui n'a pas accepté la défaite et a démarré un véritable « conflit de l'eau » à Barcelone, afin de prouver par tous les moyens à sa disposition que son offre était la seule viable.

Cette situation a permis aux militants de la plate-forme *Aigua es vida* de remarquer que l'appel d'offre contenait plusieurs zones d'ombre, ce qu'elle a cherché à dénoncer avec des campagnes de communication.

Tout cela semble indiquer que les limites de la « grande dichotomie public/privé »² décrite par Norberto Bobbio, ainsi que les couples dichotomiques qui en découlent (État/marché, politique/économie), apparaissent plus incertains et sombres que jamais.

Un autre jugement du tribunal de Barcelone est actuellement en cours au sujet de l'attribution du contrat de concession de la gestion de l'eau de la zone métropolitaine de Barcelone de la part de *Convergència Democràtica de Catalunya*, le parti politique au pouvoir en Catalogne en 2011, signé avec Agbar jusqu'en 2047 sans passer par un appel d'offre. En 2016, le tribunal a déclaré ce contrat illégal pour non-respect des règles de la concurrence puisque « il n'y avait pas de contrat de concession » entre la multinationale française, concessionnaire de l'eau de Barcelone, et la ville de Barcelone.

Au fil des années, les militants de la plate-forme *Agua es vida* ont exigé que la lumière soit faite sur ces anomalies, mais, à la *Generalitat*, personne n'a répondu aux sollicitations de la plateforme pour rendre le contrat public. Aujourd'hui, l'affaire reste entre les mains de la justice, ce qui laisse entrevoir une certaine connivence entre l'administration publique et la société privée³.

¹ Agbar, une entreprise dont la totalité du capital est de Suez Lyonnaise des eaux, était soutenue par le Fonds First State, la Caisse de Dépôt et un groupe d'entreprises catalanes : Copisa, ACSA, Construction Calaf, Aigues Terrassa et la banque Sabadell.

² Bobbio N. (1985). *Stato, governo, società. Frammenti di un dizionario politico*. Torino : Ed. Einaudi, p. 22.

³ Tamames, R. et al. (2017). *Remunicipalización: ciudades sin futuro?*. Barcelone : Ed Profit Ed.

Ces lectures du déclin de la politique ne semblent pas tenir compte du fait que les frontières entre public et privé ont historiquement fait l'objet d'une renégociation, comme le dit le sociologue Luciano Gallino : « Depuis les années 1980, dans de nombreux pays, ces frontières sont délibérément ouvertes à l'économie par la politique, par ses parlements et par les lois adoptées, et non pas par les autres »¹.

Les témoignages de deux militants sont éclairants à ce propos :

La vérité de nos représentants politiques m'indigne chaque jour. Au lieu d'améliorer le pays, ils le conduisent indiscutablement à la faillite. Ils veulent nous garder soumis, imposer des prix élevés sur des choses élémentaires comme l'eau, en privatisant l'eau. Chaque fois, les politiciens nous volent et font des projets qui n'aident pas la société. Ils pensent qu'on est tellement idiots qu'on sait pas qu'ils volent avec leurs magouilles de privatisation (entretien, V., membre d'une Asociación de vecinos de Barcelone).

Aujourd'hui, en pleine crise économique, l'argument de la privatisation de l'eau a été dénaturé, c'est-à-dire qu'ils [les multinationales de l'eau] nous achètent notre maison [l'eau] avec notre propre argent [Banque Mondiale, BCE]. Privatiser ce type de services c'est comme vendre l'appartement dans lequel on vit [...] et le louer à celui qui nous l'a acheté, en payant nous-mêmes l'amortissement de l'achat. En plus, dans ces conditions, on vend bon marché et on loue cher, au prix qu'ils nous demandent (entretien, P. A. A., écologiste et professeur universitaire).

Selon Giampaglia et Molinari, le choix du privé vient de trois distorsions :

« idéologique – quand on affirme que cela fonctionne mieux, bien que ce ne soit pas vrai – ; corruptive – parce qu'elle a la capacité de séduire le pouvoir public – ; mais surtout communicative –

¹ 12 Gallino, L. (22 février 2010). « Così il neoliberalismo ha messo in crisi la civiltà ». *La Repubblica*. consulté le 12 juin 2018].

parce que, quand le gouvernement est incapable de résoudre ses contradictions, il produit, par exemple, du clientélisme¹. »

Une militante évoque elle aussi le manque de transparence : « *Tout est sombre, opaque, on ne sait rien, on nous laisse dans l'ignorance. Ils nous prennent pour des idiots* » (entretien, Eva, du 15 M).

La transparence est l'un des principes de bonne gouvernance identifiés par les organisations internationales et par la littérature scientifique relative à la relation entre l'autorité et les citoyens². Selon le sociologue uruguayen Roberto Céspedes, la synergie entre les lobbies et l'administration publique soulève toujours de nombreuses suspicions. Le terme « lobbyiste » est inévitablement accompagné de termes tels que « méfiance », « échange de faveurs » et « corruption » – soit tout l'inverse de la transparence³.

Les mouvements que nous avons rencontrés déplorent le manque de transparence dans les opérations de privatisation, le manque de participation citoyenne et le manque de volonté, ou l'incapacité de l'administration hydrologique à incorporer la participation citoyenne dans la planification de la gestion de l'eau. En effet, les principaux obstacles à la concurrence sur ce marché semblent être le manque de transparence – sachant que les services sont fournis en régie (*in-house*) par le propriétaire du réseau (normalement l'autorité locale) – et des problèmes dans les appels d'offres publics, quand le propriétaire accorde un droit exclusif sur l'exploitation du réseau⁴.

S'il semble évident que l'eau doit être considérée comme un bien commun, elle reste bien souvent appréhendée comme un bien économique. Or, peu importe que l'eau soit publique ou privée, la question est de savoir à qui elle appartient vraiment. Une réponse nous est fournie

¹ Giampaglia, C., Molinari, E. 'Salvare l'acqua: contro la privatizzazione dell'acqua pubblica in Italia'. *op. cit.*, p. 92.

² Bellver, A., Kaufmann, D. (2005). « Transparenting Transparency Initial Empirics and Policy Applications ». *The World Bank*, pp. 1-73, p. 56.

³ Céspedes, R. (16 avril 2015). « La falta de transparencia de los lobbies en España impulsa la corrupción ». *La información*. Disponible en ligne sur : www.La.informacion.es [consulté le 15 mars 2016].

⁴ Gee, A. (été 2004). « Competition and the water sector ». *Policy Newsletter*, Directorate-General Competition, n° 2, pp. 38-40.

par la définition de « ressource commune » que donne Elinor Ostrom dans son ouvrage référence *Governing the commons* où elle la définit comme « un système de ressource suffisamment important pour qu'il soit coûteux (mais pas impossible) d'exclure ses bénéficiaires potentiels de l'accès aux bénéfices liés à son utilisation »¹. Elle soutient que, dans le cas d'une ressource commune comme l'eau, la privatisation n'est pas la solution la plus évidente. Il s'agit donc, de se donner rapidement les moyens d'une résistance aux projets de privatisation gouvernementaux pour une alternative de progrès, même si Franco Cassano prévient que ceux qui protestent contre le bruit produit par la *Tragedy of Commons* sont accusés de freiner le progrès².

Qu'entend-on par privatisation ? Privatiser, c'est priver de quelque chose qui était auparavant public. Ainsi, pour le chercheur canadien Tony Clarke, le principal obstacle pour l'accomplissement des droits humains à l'eau est justement la privatisation de cette dernière³.

La privatisation de la gestion de l'eau est généralement associée à une hausse des tarifs. Mais, dans la région de Manlleu, la facture d'eau n'est pas perçue comme inacceptable par la population locale. Voici leurs témoignages sur la question :

Ce n'est pas un débat citoyen qui éveille les passions à Gerona, parce que la facture d'eau est pas élevée. Il y a pas de conscience sociale par rapport aux manigances d'Agbar. Et donc, s'il y pas de pression sociale, les politiciens peuvent pas agir pour modifier les choses. On est avant-gardistes, donc on n'est pas assez entendus. On est arrivés un peu tard. Ça fait que 5 ans qu'on a commencé (entretien, A. P., membre du groupe TER).

Agbar n'a rien à voir avec notre territoire. Avant, la gestion était de la municipalité, mais, comme les tarifs sont pas élevés, les gens

¹ Ostrom, E. (2010). (trad. française). *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*. Bruxelles : Ed. De Boeck, p. 44.

² Cassano, F. *Homo Civicus. op. cit.*, p. 7.

³ Clarke, T., Barlow, M. (septembre 2005). *Blue Gold : The Fight to Stop the Corporate Theft of the World's Water*. Ed. Paperback, p. 304.

protestent pas. Mais le problème n'est pas là : on doit récupérer nos sources et le maire serait d'accord pour nous entendre, mais, s'il y a pas de demande citoyenne, on peut rien faire (entretien, M., membre du TER).

Si nous pouvons constater une bonne disposition à payer la facture d'eau, les militants que nous avons interviewés n'acceptent pas le caractère lucratif de sa gestion et sont méfiants à l'égard de la gestion politique :

Bien-sûr que l'eau doit avoir un coût. On n'a rien contre la privatisation, mais ce qu'on n'accepte pas, c'est qu'on puisse faire du business, s'enrichir sur un bien aussi vital que l'eau. Ils pensent qu'à leurs poches. Agbar, c'est pas une association de bienfaisance (entretien, Q. P., Ecologistas en accion de Barcelone).

On est tout à fait d'accord avec la tarification de l'eau. L'eau ne peut pas être gratuite, mais ce qu'on n'accepte pas, c'est qu'on puisse s'enrichir avec un bien aussi vital que l'eau. Je me réveille tous les matins à 5 heures du matin pour aller travailler, je suis seule, j'ai aucune aide de l'État en tant que mère célibataire, et tout mon salaire part dans les factures. Je demande justice ! (entretien, T. M., femme d'Ecologistas en acción de Barcelone).

À l'image de Barcelone, aux élections de 2015, un grand nombre de villes espagnoles ont été conquises par Podemos, associé à d'autres partis de la gauche radicale. Or, ces coalitions comptaient souvent dans leur programme la remunicipalisation du service de l'eau.

En ce sens, en octobre 2017, la mairie de Barcelone, dirigée par Ada Colau¹, approuve un règlement sur la participation des citoyens, prévoyant des consultations citoyennes, non contraignantes, sur les questions qui affectent la vie des habitants de la ville. En Catalogne, l'application de la directive-cadre de la Communauté européenne sur la politique de l'eau et

¹ Ada Colau, lors de son élection comme mairesse de Barcelone, était militante au sein de « *Barcelona En Comú* », une plate-forme de la gauche radicale municipale.

pour la gestion de certains bassins fluviaux a été réalisée en développant des processus de participation entre le domaine administratif, les citoyens et le domaine socio-économique.

Les groupes promoteurs des consultations citoyennes ont affirmé qu'ils visaient en premier lieu une remunicipalisation du service de l'eau à Barcelone, car ils estiment que celle-ci permettra de réduire le prix de l'eau et d'accroître les investissements. Pour ses promoteurs, l'initiative s'inspire des expériences précédentes de consultations populaires menées par des mouvements sociaux dans des villes comme Rome.

« *La remunicipalisation offre une grande opportunité pour renforcer la démocratie de la gouvernance locale en renforçant davantage et avec force la participation citoyenne* » nous dit E. B, militant d'Ingenieros sin fronteras.

Depuis les événements du 15M (mouvement des Indignés), une colère sans précédent rassemble une partie de la population espagnole furieuse de l'incurie des pouvoirs publics gangrenés par la corruption. Parmi ces multiples organisations citoyennes, associations et groupes de la mouvance des Indignés, on trouve les Yayoflautas.

5. L'abordage des seniors indignés : les Yayoflautas.

La crise économique espagnole ne cesse de frapper depuis 2008. Beaucoup ont perdu leur emploi. *Los afectados*, « les affectés », comme on les appelle en Espagne, n'ont pas d'autre solution que de se battre ensemble. Une association se distingue des autres par son originalité, son gilet de sécurité jaune fluorescent et ses sifflets.

Ce sont les Yayoflautas, inspirés du mot « *yayo* », qui veut dire « papi » en catalan. Leur message est gravé sur leurs gilets : « Non aux privatisations de l'eau. Non à la corruption et à la spéculation ».

Pourquoi Yayoflautas ?

L'idée est inspirée de la présidente de la région de Madrid de l'époque, Esperanza Aguirre, qui avait traité les Indignés de « *perroflautas* », surnom péjoratif désignant de jeunes marginaux vivant dans la rue avec leur chien (*perro*) et jouant de la flûte (*flauta*). Ce mot rappelle également

le « chienlit » utilisé par Charles de Gaulle lors des manifestations de mai 1968. On a effectivement pu observer l'utilisation de ce terme pour qualifier la « pagaille ».

Le mouvement des Yayoflautas se trouve à la fois *online* et dans la rue, et touche de plus en plus de gens, des retraités révoltés qui mènent des actions, au nom de leur passé de citoyens engagés.

Yayoflautas est donc un mouvement de personnes âgées entre 60 et 80 ans qui, depuis octobre 2011, participent par leurs actions de protestation à des mobilisations transversales en réponse à la crise actuelle. Le collectif d'indignés de Barcelone, les Yayoflautas, formé par une centaine de retraités – certains ayant lutté contre le franquisme – s'étend sur les réseaux sociaux : 6.500 adeptes sont sur Facebook et plus de 11.350 adeptes sur Twitter¹.



Photo n° 4 Rassemblement de Yayoflautas à Barcelone
Source : EFE.

Une association de voisins de Barcelone, plusieurs syndicats et le collectif Yayoflautas se sont rassemblés, en novembre 2014, aux portes du conseil municipal de la ville pour revendiquer le droit à l'eau comme droit humain. Les témoignages de ces *yayos* sont significatifs :

Nous, les yayoflautas, on est des personnes plus âgées. Alors qu'on croyait avoir une vieillese tranquille et en paix, on se trouve

¹ (27 mai 2012). « El fenómeno yayo flauta se extiende por la redes sociales » Disponible en ligne sur : <https://www.lne.es/vida-y-estilo/tecnologia/2012/05/27/fenomeno-yayoflauta-extiende-redes-sociales/1248134.html> [consulté le 03 juin 2017].

avec cette hécatombe. On est « les enfants des 15 M »¹ et en même temps leurs grands-pères (entretien, membre du collectif Yayoflautas).

On s'organise dans le but de montrer notre indignation face à tout ce qui arrive, et aussi pour défendre nos droits, ainsi que ceux de nos enfants et petits-enfants. Le nombre de Yayos n'est pas fixe, puisque c'est un mouvement horizontal où aucun type de hiérarchie n'existe, sans président, ni secrétaire, ni trésorier, on n'a pas de siège, on convoque une assemblée pour se voir. Notre devise : Nous sommes l'expérience dans l'action (entretien, A., membre du collectif Yayoflautas).

Il faut que l'État prenne une décision, et tant qu'il y aura une connivence entre les politiciens et les décideurs de l'IBEX 35² ce sera impossible. Pour éviter que des intérêts privés prennent en otage les citoyens, il faut donc créer un pôle public de l'eau (entretien, P. S., retraité, association Yayoflautas de Barcelone).

6. Alcazar de San Juan

Dans cette section, nous allons aborder la difficulté des citoyens actifs d'Alcazar de San Juan à intervenir contre les choix publics en faveur de la privatisation de la gestion de l'eau. Il s'agit d'un mouvement citoyen qui, à partir du début de l'année 2014, s'est battu contre la décision du maire de l'époque, Diego Ortega, de donner en concession à Aqualia, une société privée, la gestion de l'eau de leur village, une commune de 31.000 habitants de la province de Ciudad Real dans la communauté autonome de Castille-la Manche.

¹ Mouvement 15-M : mouvement des Indignés. Certains des groupes qui animent le mouvement depuis le début sont des créations de la gauche traditionnelle, tels ATTAC et les groupes écologistes ou de défense des biens publics.

² L'IBEX est l'indice de la Bourse de Madrid.

La Plate-forme a eu recours à tout moyen pour sensibiliser l'opinion publique à la mobilisation contre la privatisation de la gestion de l'eau d'Alcazar.



Photo n° 5 Siège de la Plateforme d'Alcazar



Photo n° 6 Fenêtre avec des gants bleus, le symbole de la bataille (source personnelle)

Suite à l'approbation par le conseil municipal d'Alcazar de San Juan d'externaliser le service de l'eau, une grande partie des citoyens de la petite ville s'est mobilisée contre cette décision. Ils sont même arrivés à ressusciter la tradition de *los Mayos*, le chant de Mai¹, une coutume encore très ancrée dans la tradition de Castille-la Manche, pour sensibiliser la citoyenneté au problème de l'eau.

Et, pour défendre sa cause, la plateforme a impliqué les églises dans sa campagne d'information, en adressant une lettre aux curés de l'Église catholique en expliquant les raisons pour lesquelles la vente partielle d'actions et la privatisation de la gestion de Aguas de Alcázar, qui capte l'eau depuis les puits de Perdiguera², était une décision néfaste pour le peuple.

¹ Cette tradition rappelle celle des « chants de mai » qui existait dans certains villages français, mais qui a majoritairement disparu. On chante le premier « Mayo à la Vierge » la nuit entre le 30 avril et le premier mai et, à une époque, on chantait, durant tout le mois, des *coplas* sous le balcon des jeunes filles célibataires du village.

² Entre 95 et 97 % de l'eau extraite du puits sont consacrés à l'irrigation des cultures et seulement 3 % à l'approvisionnement de la population. Cette surexploitation et la sécheresse ont provoqué une baisse du niveau de l'eau qui s'est ensuite rétabli grâce à la période de pluies de 2009 à 2012.

6.1. Le puits de las Aguas de Alcázar de San Juan

En 1907, en cherchant de l'eau dans les montagnes, les paysans de la région ont découvert que la meilleure eau se trouvait à Las Perdigueras. Ainsi, le 23 avril 1911, jour de l'inauguration de la fin des travaux, cette eau atteignait pour la première fois Alcazar de San Juan.



Photo n° 7 : Las Perdigueras, à 20 km d'Alcazar.

. Source : la Plateforme d'Alcazar.



Photo n° 8: Faïences de la salle des machines du puits de Las Perdigueras.

Dans les installations de cette source, en descendant à travers un tunnel de 45 mètres dans la salle des machines, on peut remarquer des faïences du célèbre céramiste Juan Ruiz de Luna, de la région de Talavera, avec le blason d'Alcazar, les motifs de Don Quichotte¹ et des données sur la constitution de la société. La raison de cette décoration nous est expliquée par les militants : à l'époque, on voulait que la salle des machines soit belle, car ce puits était perçu comme un patrimoine familial.

¹ Le mode de vie des nobles d'Alcázar de San Juan a inspiré Miguel de Cervantès pour son personnage Don Quichotte de La Manche.

Ce travail a été fait volontairement par nos grands-parents, arrière-grands-parents et arrière-arrière-grands-parents. Pendant de nombreuses années, les familles d'Alcazar se succédaient chaque semaine de famille en famille pour creuser des fossés et faire les travaux pour qu'en 1927 il y ait au moins un robinet dans chaque maison de notre peuple. Ça a coûté à nos ancêtres beaucoup d'efforts, de sueur, de travail, mais de l'argent à ceux qui l'ont financé, c'est pourquoi le service d'eau d'Alcazar est une source de fierté pour nous et on l'a toujours considéré comme un patrimoine du village. Il fait partie de notre histoire. Comme on dit... « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu ». Ben... moi j'ajouterais « et au peuple ce qui est au peuple (entretien, Raffa, membre et activiste de la Plateforme).

6.2 La rébellion de la population

L'eau de Las Perdigueras est un de ces bijoux dont les citoyens de la municipalité de Ciudad Real ont toujours été très fiers. Mais l'entreprise municipale accumule une dette de 8 millions d'euros, c'est pourquoi le conseil a lancé un appel d'offres pour attribuer, pour une durée de 25 ans, la gestion à une entreprise privée.

Ils veulent vendre tous les actifs d'Aguas de Alcázar pour 1,2 million d'euros et, avec le reste de la dette, ils font un prêt qui doit être remboursé à un taux compris entre 4 et 6 %. Donc la dette ne va ni disparaître ni diminuer, elle va augmenter (entretien, Juan Garrido, Plateforme contre la privatisation d'Aguas de Alcázar).

La plate-forme a lancé une consultation publique du 20 au 23 mars 2014, dans laquelle les citoyens devaient répondre par oui ou par non à la question suivante : « Voulez-vous que l'eau d'Alcázar soit 100 % de gestion publique ? ».

Cette volonté populaire a été appuyée par 11.000 signatures dans une municipalité qui compte seulement 32.000 habitants. La démocratie,

comme le rappelle Ulrich Beck, « repose sur la capacité des mouvements sociaux et communautaires de mobiliser les masses contre des politiques gouvernementales où des intérêts privés »¹. Malgré une démocratie mûre, la politique ne réussit pas à mettre en marche un mécanisme de participation avec le peuple ; il y a un fort taux d'absentéisme au vote. Mais, quand les gens sont motivés pour des problèmes qui concernent leur propre vie, ces gens veulent participer. Ce fut le cas du référendum italien sur l'eau en 2011. Laura Boldrini disait :

« Quand la cause est une bonne cause, elle se fraie son chemin toute seule. Il s'agissait d'une participation diffuse, d'un consentement diffus pour le droit à l'eau comme bien commun². »

Les dirigeants politiques ont toutefois fait la sourde oreille, provoquant de la sorte les événements suivants : 26 citoyens sont entrés dans la mairie pour organiser un sit-in :

« Comme la Mairie nous avait refusé la consultation et sachant qu'elle avait pas d'effet contraignant, on a quand même montré ce que pensait la ville de l'Alcazar », nous dit P., une jeune étudiante de la plateforme.

Les militants enfermés dans la mairie d'Alcázar de San Juan ont décidé de partir après trois nuits de résistance. La décision du conseil de privatiser le service de l'eau les a fait quitter la mairie, mais ils se disaient prêts à continuer leur lutte pour défendre ce qu'ils disent être à eux. Comme le souligne Franco Cassano, parmi les raisons qui poussent les gens à s'associer, il y a un grain de raisonnable folie et le pari d'être capables de rompre cette force de gravité qui fait tout tourner autour du pouvoir³. Ils ont alors dormi trois jours dans des sacs de couchage dans un couloir, au froid, avec la porte de la mairie bloquée pour qu'ils ne puissent pas bouger, sans eau ni nourriture.

¹ Beck, U. *Pouvoir et contrepuissance à l'ère de la mondialisation. op. cit.*, p. 40.

² Discours de la présidente Laura Boldrini à la conférence « L'eau est un droit humain » qui s'est tenue à Rome à la Chambre des députés le 10 juin 2015.

³ Cassano, F. *op. cit.*, p. 158.

Ils nous ont enfermés trois jours dans la mairie de notre ville sans qu'on puisse sortir. L'attitude du maire a été inhumaine, parce qu'il nous a refusé l'accès à la nourriture, à l'eau, aux couvertures. Il faisait très froid. C'était un abus de pouvoir du maire (entretien, E., une femme de la plateforme).

Tandis qu'ils se trouvaient à l'intérieur de la mairie, à l'extérieur des citoyens les soutenaient dans leur demande de consultation populaire. Leur protestation n'était autre que la défense de la gestion de l'eau municipale, mais l'étincelle qui a mis le feu à cette mobilisation a été le discours prononcé par Pedro Arrojo Agudo, invité de la plateforme en novembre 2013.

Depuis que Pedro Arrojo Agudo est venu nous voir après un voyage au Costa-Rica, il nous a ouvert les yeux sur ce qui se passait chez nous et on a décidé d'agir davantage. Il a été le moteur de notre mouvement, il a alimenté notre indignation (entretien, L. R., homme membre de la plateforme).

Nous, membres de la plateforme, face à l'attitude du gouvernement qui s'est contenté de nous insulter et qui a essayé de nous faire taire, on a répondu par le dialogue et la protestation pacifique. On n'avait pas peur. Pedro Arrojo était en effet dans la même lignée que nous et il nous a beaucoup encouragés dans notre combat (entretien, I., femme activiste de la plateforme).

Au moment du référendum, j'ai ressenti des émotions que je n'avais jamais ressenties dans ma vie. On recevait des appels de petits vieux qui voulaient signer la feuille, mais qui ne pouvaient pas bouger du lit, d'autres qui pleuraient au téléphone parce que ça leur faisait de la peine. (Entretien, G., femme membre de la plateforme).

On avait besoin de quelqu'un d'urgence pour s'occuper de l'informatisation des données du référendum, parce qu'on pouvait

aussi voter par Internet, et tout de suite un jeune informaticien s'est mis à disposition pour nous aider gratuitement, avec un enthousiasme et une abnégation incroyables (entretien, A. G., porte-parole de la plateforme).

Ce combat de la plateforme a captivé une bonne partie de la population, puisqu'environ un tiers de la population a participé à ce référendum. Il n'en reste pas moins que deux tiers n'y ont pas participé, à l'instar de ce citoyen d'Alcazar :

Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre ! Quelle manie de la vente, la vente, la vente. ! On n'a pas vendu l'eau ! Il faut parler avec un minimum de rigueur juridique, et pas conduire les citoyens à des malentendus. L'entreprise qui est rentrée est consacrée à la gestion de l'eau d'Alcazar. On ne leur a pas délivré de titre de propriété pour le puits de Las Perdigueras ni pour les installations. Alors, comment ça on a vendu ? Et ce référendum... ridicule ! On sait parfaitement que, selon la loi, un référendum municipal ne peut pas traiter des questions liées à l'économie locale. (entretien, homme rencontré dans un café sur la place d'Alcazar le jour suivant notre entretien avec les militants).

Suite à ce dernier témoignage, Claudio Jampaglia et Emilio Molinari¹ rétorquent qu'ils trouvent « hypocrite de dire qu'on n'est pas en train de privatiser l'eau qui reste du domaine public et qu'on ne veut pas privatiser les réseaux et les installations »².

Il faut effectivement préciser que l'emploi du terme « privatisation » par les citoyens est, au sens propre, inexact. L'eau n'est pas privatisée ; c'est la gestion de ce service qui l'est. L'accès à l'eau potable ne consiste pas, pour le citoyen, à aller à la rivière et à y puiser l'eau de propriété publique, mais à avoir accès, chez lui, à un robinet garantissant de l'eau potable à

¹ Molinari est président du Comité italien pour un contrat mondial sur l'eau, et Claudio Jampaglia est journaliste.

² Jampaglia, C., Molinari, E. (2010). *Salvate l'acqua*. Roma : Feltrinelli, p. 78-79.

partir d'un réseau. C'est pourquoi la nature publique ou privée de la gestion inquiète les citoyens, car de cela dépend le droit d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Ils écrivent :

« Pensez aux plages, leur propriété est publique, c'est le domaine de l'État, comme l'eau. Comme cette ressource, la plage est gérée par le biais d'une convention de trente ou quarante ans. Mais cette gestion privée de la plage prive juste l'accès aux citoyens qui ne payent pas, enrichissant le privé qui, avec la concession, fait du profit sur la sélectivité de la jouissance d'un bien commun, un bien public et du domaine public¹. »

Après cet événement, trois membres de la plate-forme se sont présentés aux élections administratives de mai 2015 comme candidats du parti Equo², un nouveau parti politique qui défend l'écologie, le renforcement de la démocratie et les droits humains. Ayant gagné les élections, ces trois membres de la plateforme soutiennent que travailler de l'autre côté de la barricade peut les aider à récupérer ce qu'ils ont perdu. Les partis verts obtiennent de bien meilleurs résultats aux élections locales, comme le souligne Manuel Castells, là où il existe encore un lien direct entre le mouvement et ses représentants³. Les militants se rencontrent régulièrement dans un espace public, sur la Plaza Mayor de la petite ville, « où les idées et les valeurs se forment, se transmettent, se soutiennent et combattent l'espace qui, en dernière instance, se convertit en camp d'entraînement pour l'action et la réaction »⁴.

Dans la prochaine section, nous allons démontrer, en transposant notre hypothèse sur le terrain italien, que le désenchantement des citoyens quant à la vieille manière de concevoir la politique a permis l'émergence de nouvelles forces politiques qui s'inscrivent dans le renforcement du débat démocratique. Pour restituer notre démarche comparative adoptée

¹ *Ibid.*

² Equo est un parti créé en 2011 et qui fait partie, depuis mai 2013, du parti européen des Verts.

³ Castells, M. *Le pouvoir de l'identité. Op. cit.*, p. 163.

⁴ Castells, M. (2009). *Comunicación y poder*. Madrid : Alianza Editorial, p. 395.

dans cette thèse, on commencera par un bref aperçu historique de l'Italie des années 1950 à nos jours.

E. La démocratie des *Don Luigini* de Carlo Levi

« *Sur cette terre sombre, sans péché et sans rédemption, où le mal n'est pas un fait moral, mais une douleur terrestre, le Christ n'est jamais descendu* ».
Carlo Levi¹

Christ s'est arrêté à Eboli, le roman de Carlo Levi, est un témoignage exceptionnel de la réalité historique de l'Italie du sud en 1930, une Italie rurale, encore plongée dans la féodalité.

Notre observation repose sur l'idée que, si ces régions rurales italiennes ont eu une histoire singulière au point de se présenter aujourd'hui avec une géographie et une identité propre, il n'est pas exclu qu'elles aient des traits communs avec le monde rural espagnol. De notre côté, c'est une volonté d'analyser les mobilisations sociales contemporaines les plus significatives en Espagne, comme celle d'Alcazar de San Juan ou de la Plate-forme de défense de l'Èbre, qui, du fait d'être animées par une forte revendication régionaliste, nous a conduits à les confronter avec le terrain italien, aussi caractérisée par une forte connotation régionaliste.

Dans le delta de l'Èbre, à Alcazar de San Juan et à Manlleu, comme dans le sud de l'Italie (le Mezzogiorno), les mouvements sociaux revendiquent depuis de décennies la ruralité comme cadre de vie, comme modèle de développement régional visant la mise en place d'une ruralité moderne et non marginale.

L'ouvrage de Carlo Levi, *Le Christ s'est arrêté à Eboli*, a ouvert les yeux du monde entier sur les conditions de vie de cette partie de l'Italie.

C'était un écrivain et médecin, condamné pour son activité militante antifasciste au *confino* (résidence surveillée), dans le sud du pays.

Un jour de l'année 1935, dans un petit village, parmi les plus pauvres d'une des plus pauvres régions d'Italie, la Basilicate à Eboli, s'arrête le

¹ Levi, C. (1945). *Cristo si è fermato ad Eboli*. Torino : Einaudi, p. 1.

train duquel descend Carlo Levi. La relation de l'écrivain avec les paysans a été faite d'affection et de respect, mais il a aussi été confronté à leur grande misère physique et morale qui se traduisait par le désespoir de ces derniers exprimée par cette phrase : « *Nous ne sommes pas des chrétiens, même Le Christ s'est arrêté à Eboli* ».

Par chrétiens, ils entendent « hommes », ne se considérant pas comme des hommes, mais comme des bêtes.

Carlo Levi dépeint les deux figures antagonistes qui lui semblent caractériser la société italienne d'alors : d'une part les *Contadini* (les paysans), soit l'ensemble des producteurs et des intellectuels créateurs, d'autre part, les *Luigini* (du nom de Don Luigi, le sinistre podestat fasciste que l'auteur a dû affronter pendant son assignation à résidence à Basilicate), soit tous les individus qui ne croient pas à ce qu'ils disent et qui ne cherchent qu'à s'en tirer le mieux possible par tous les moyens¹.

La description, bien que dramatique, correspond tout à fait à la réalité du territoire, comme du reste l'ont confirmé les enquêtes sociologiques postérieures, notamment celle du groupe d'étude dirigé par le professeur Friedrich G. Friedmann. Friedmann a été, parmi les Américains, celui qui a le plus cherché à se référer au livre de Carlo Levi et qui a essayé de comprendre la civilisation dans toutes ses implications. Voilà ce qu'il écrit à propos de ces paysans :

« J'étais attiré par la grandeur épique du sort des paysans, que romantiquement j'aspirais à mêler avec les anciennes racines de leur existence clôturée, je voulais apprendre de leur sagesse, et en échange les aider à atteindre un peu de confort et les espoirs d'un monde plus moderne². »

Aux lendemains de la première guerre mondiale, l'exigence d'une réforme agraire s'est manifestée de façon assez vive en Italie, de même que dans d'autres pays. Les motivations qui sous-tendent la réforme foncière de

¹ Voir : Charles Heimberg, « *La montre*, de Carlo Levi, une image mentale au cœur d'une fiction romanesque historique ». In : Baquès M.-C. (dir.), *Le faux et la fiction*, Actes du colloque « Art-Image-Histoire », 23-24 mars 2004, Clermont-Ferrand, IUFM d'Auvergne - DRAC - CRDP d'Auvergne - Presses universitaires Blaise-Pascal, 2006, pp. 67-73.

² Friedmann, F. G. (1956). « *Un incontro: Matera* ». In : Musatti, R., Friedmann, F.G., Isnardi, G. *Lo studio di Matera: Saggi introduttivi, a cura della commissione per lo studio della città e dell'agro di Matera*. Roma : Unrra-Casa I Giunta, pp. 11-14.

1950 sont initialement plutôt politico-sociales qu'économiques. Il devenait impossible de contrôler les luttes paysannes dans les régions méridionales, et il fallait garantir un climat de paix sociale nécessaire durant la phase de reprise de l'économie¹. On pourrait parler d'un mouvement populaire de masse, le plus important et le plus organisé d'Italie au cours des derniers siècles, en particulier dans le sud du pays. Les protagonistes étaient les ouvriers et les paysans sans terre : des millions de personnes, hommes et femmes, du domaine de la terre, sont descendus, armés paisiblement de leur pauvreté et du désespoir, contre les grands propriétaires terriens.

En 1950, la jeune république italienne lance une importante réforme agraire et une vaste politique de développement programmé, inspirée en partie de l'expérience de la Tennessee Valley Authority. Il s'agit, grâce à un nouvel organisme parapublic, la Cassa per il Mezzogiorno, de créer dans les régions méridionales les conditions pour un développement économique rapide, fondé sur l'industrialisation.

Photo n° 9: Il Quarto Stato (Le quatrième État) de Giuseppe Pellizza Da Volpedo.

Ce tableau, inspiré d'une grève de travailleurs, symbolise tout le chemin que la classe des travailleurs se préparait à accomplir. Quatrième État après l'aristocratie, le clergé, la bourgeoisie et le prolétariat.



Source <https://www.alamyimages.fr/photo-image-le-quatrieme-pouvoir-giuseppe-pellizza-da-volpedo-1901-146934599.html>

¹ Fraticelli, M. (août 2008). « Italie. La Réforme Agraire. Une Expérience Significative De Modernisation Des Structures Agraires En Europe Du Sud Au XX^e Siècle » *Agter.org* Disponible en ligne sur : *Agter.org* [consulté le 15 septembre 2016].

Les premières interventions de la Cassa per il Mezzogiorno concernent principalement la modernisation de la politique agricole (bonification, irrigation)¹. Ce programme devait s'étendre sur dix ans, de 1950 à 1960. Il comportait un ensemble de travaux publics à caractère extraordinaire visant l'aménagement de certains cours d'eau et de leurs bassins en montagne, mais aussi la « bonification », l'irrigation et la transformation des terres en lien avec les programmes de réforme foncière, la construction de routes, l'installation d'aqueducs et d'égouts, la mise sur pied d'équipements propres à valoriser les produits agricoles, ou encore la sauvegarde d'œuvres présentant un intérêt pour le tourisme². Malgré d'indéniables avancées sociales, la réforme reste cependant partielle.

Dans *Losing Ground*, Charles Murray écrit qu'« en essayant de faire plus pour les pauvres, nous avons réussi à faire plus de pauvres. En essayant de faire tomber les barrières qui interdisaient aux pauvres d'échapper à leur sort, nous leur avons par mégarde dressé un piège »³.

C'est le *desengaño* (déception) qui, aux yeux de la philosophe espagnole Amelia Valcárcel, définirait le mieux cette crise multi-facettes et indéfinissable et qui semble vouloir clore à présent cinq siècles de modernité et d'humanisme⁴. Mais il ne faut pas entendre ce terme au sens webérien de « désenchantement » ; pour l'auteure, l'idée de *desengaño* est un pessimisme renforcé par la crise des institutions et de la représentation politique.

C'est dans cette logique que Carlo Levi divise l'humanité de l'après-guerre entre « *Contadini* » et « *Luigini* », pour différencier anthropologiquement deux comportements éthico-politiques de la « civilisation » se trouvant face au défi constitutif de la démocratie : ceux qui construisent

¹ Joannès, S. (2009). « Les débuts de la politique régionale communautaire. L'influence de l'Italie dans son adoption (1951-1962) ». In : Rücker, K., Warlouzet, L. *Quelle(s) Europe(s)? / Which Europe(s)?* Berne : Peter Lang, p. 122.

² Jolain, R. (1952). « La caisse du midi ». *Revue forestière française*, n° 12, p. 798.

³ Cité dans Hirschmann, A. O. (1991). *Deux Siècles de Rhétorique Réactionnaire*. Paris : Fayard, p. 54.

⁴ Valcárcel, A. (19/03/2013). « *Cómo vivir en un mundo global y desengañado* ». Conférence, Madrid, Fundación Juan March. Disponible en ligne sur : <<http://www.march.es>> [consulté le 15 février 2017].

l'engagement dans le but d'ériger le paradigme de la Résistance et ceux qui simplement commandent, servent et gouvernent¹.

Pour Franco Cassano, le défi est, à ce stade, précisément celui de la « récupération de Don Luigini à la démocratie » avec le programme d'une démocratie qui, ne reconnaissant pas les modèles auxquels se référer à cause de sa « civilisation », confie la créativité et l'originalité à la pratique de l'autonomie à tous les niveaux de la vie sociale organisée, en stricte relation avec le renforcement de la conscience civile.

Compte tenu de ce qui précède, le mouvement pour une gestion de l'eau concertée et organisée en Italie peut être rapproché, comme il y a de ça 65 ans le mouvement pour la réforme agraire, avec le développement d'un mouvement social et culturel qui, dans chaque partie du pays, progresse pour défendre le droit à la vie et le développement durable des peuples. L'étude de ce récent mouvement va nous permettre d'analyser l'impact de l'exercice de la démocratie participative, comme nous le verrons dès le prochain paragraphe.

1. La victoire à la Pyrrhus du référendum italien de 2011

« Ceux qui veulent privatiser l'eau devraient prouver être aussi les maîtres des nuages, de la pluie, des glaciers et des arcs-en-ciel »

Erri De Luca

Cette citation de l'écrivain italien Erri De Luca pourrait être adoptée comme un cri de guerre par toutes les municipalités italiennes ou espagnoles qui ont décidé de recommencer leur combat contre la privatisation de la gestion des services de l'eau suite à l'approbation de la loi Galli.

Cette loi, introduite en Italie en 1994, vise à favoriser l'expansion d'une logique industrielle et prévoit, pour ce faire, d'introduire dans la gestion de l'eau des mécanismes typiques du système de marché, tels que l'appel d'offre comme instrument pour choisir l'entreprise à laquelle allouer l'attribution, choisir les contrats pour régler les relations entre les

¹ Cassano, F. *op. cit.*, p. 184.

entreprises et instituer des tarifs pour le recouvrement des coûts. La loi Galli n'a que partiellement réussi à réformer la gestion de l'eau en Italie, en contribuant notamment à ouvrir la porte du secteur de l'eau aux compagnies privées. Par la suite, plusieurs régions d'Italie optèrent pour un mode de gestion privé de l'eau, désigné par l'euphémisme « partenariat public-privé » de l'eau¹.

Un pas de plus vers la privatisation des services de l'eau est franchi avec le code de l'environnement (le décret-loi 156/2006), qui définit les règles pour la concession du service de l'eau à une société par actions à capital mixte public/privé ou entièrement public. Plus tard, la loi 133/2008 établit la concession de la gestion des services de l'eau à des entités privées par le biais des appels d'offre, ou donne la concession à des entreprises dans lesquelles le secteur privé détient au moins 40 %.

Il convient de préciser qu'en Italie l'opposition à la privatisation de la gestion de l'eau de la part de la société civile est complexe, dans la mesure où elle implique un retour à la gestion publique, qui a objectivement donné en Italie des résultats désastreux. Selon Emmanuel Lobina, au début des années 1990, la perception de la fonction publique était très défavorable, perçue comme corrompue. De ce fait, la gestion des services de l'eau a été ouverte aux entreprises privées et à la mise en œuvre de la loi Galli. Les autorités locales ont progressivement délégué ces services aux sociétés privées². Le danger est que, si le principe d'une gestion publique de l'eau est approuvé, un système non compétitif peut être valorisé. Il est donc nécessaire que l'opérateur public sache que, dès lors qu'il produit des déficits, un autre système est prêt à le remplacer car une entreprise publique peut également être mal gérée, par les mauvais choix des dirigeants, une embauche clientéliste et le gaspillage de l'argent public.

Cela va dans le même sens que ce qu'Albert Hirschman explique dans *Exit, Voice and loyalty*, en décrivant la mise en concurrence des transports publics au Nigéria. Il conclut que le déficit de l'entreprise publique a été

¹ Hoedeman, O. (2010). *L'eau, un bien public : alternatives démocratiques à la privatisation de l'eau dans le monde entier*. Ed ECLM, p. 221.

² Lobina, E. ;Iacovitti, D. (2005). *Water Time National Context Report - Italy.*, pp.4-19, p. 9 Disponible en ligne sur : www.watertime.org (consulté le 20 mai 2017)

comblé par le Trésor Public et que la concurrence a donc aggravé le déclin de l'entreprise publique ferroviaire, car les responsables de l'entreprise n'avaient pas de motivation pour améliorer leur service. Il écrit : « L'administration publique des chemins de fer s'était avérée incapable, sur une longue période d'apporter la moindre modification à certaines insuffisances les plus manifestes »¹.

À ce titre, le témoignage de ce militant du Forum italien des mouvements de l'eau est intéressant : « *L'idée en circulation semblerait être que l'État est le problème et le marché la solution. Il est évident que cette idée est complètement erronée.* » (Entretien, P.C., membre du Forum italien des mouvements de l'eau de Rome).

Il faut souligner que les citoyens veulent être davantage impliqués dans la gestion de la cité, tel que nous le dit G. A., un membre du Forum italien des mouvements de l'eau de Rome :

« Bien sûr qu'on veut à nouveau la gestion publique de l'eau, mais pas comme avant. Nous voulons une gestion avec une vraie participation des citoyens » (entretien, G. A.).

Comment est né le Forum italien des mouvements de l'eau, comment a-t-il pris de l'ampleur et comment les résultats obtenus se sont-ils maintenus dans le temps ? Le Forum italien des mouvements de l'eau est né à l'occasion du référendum visant à abroger la loi sur la privatisation de l'eau en Italie en 2011, sur l'exemple du Forum toscano de l'eau. La Toscane a été la première à organiser un réseau régional en 2003, composé de centaines d'organisations sociales : le Forum de l'eau de Toscane (Forum toscano dell'acqua). Ces mouvements toscans pour l'eau ont été les premiers à essayer de s'en prendre aux législateurs. Ils ont rédigé une charte des citoyens au niveau régional, qui regroupait les propositions du mouvement contre la privatisation. Le travail collectif de rédaction de la charte, par un processus inclusif et absorbant qui a duré plusieurs mois, a constitué une expérience participative. Selon une étude

¹ Hirschman, A.(1995). *Exit, voice, loyalty. Défection et prise de parole*. Ed. Fayard, p. 55.

du Conseil de l'Europe, l'objet de la charte lui-même était celui-ci : introduire la participation des citoyens et des salariés des services d'eau dans une gestion intégrée du service de l'eau par l'institution de conseils d'eau, soit des groupes territoriaux consultatifs.

« On peut dire que, dans les années qui ont suivi, le modèle introduit par les mouvements toscans a été répliqué au niveau national ; en 2006, un vaste réseau national inclusif de commissions, mouvements territoriaux et associations a été mis en place et donné naissance au Forum italien des mouvements de l'eau¹. »

Fin 2009, le gouvernement de Berlusconi approuvait le décret Ronchi qui obligeait les institutions locales à transformer toutes les sociétés qui géraient le service de distribution de l'eau en SPA mixtes et à organiser des appels d'offre pour attribuer au moins 40 % des actions à des entreprises privées dans chacune de ces sociétés².

Prenant acte de cette situation, les militants du Forum ont décidé d'organiser un référendum populaire pour l'abrogation des lois qui imposaient la privatisation, ainsi que d'autres normes qui prévoyaient un minimum de 7 % de profit dans les SPA pour l'amortissement du capital investi (art. 154 du décret environnemental émis par le gouvernement Prodi en 2006).

En Italie, le référendum est uniquement abrogatif et doit être soutenu par un minimum de 500.000 signatures. Après l'immense succès progressiste des référendums confirmant les lois du divorce (1974) et de l'avortement (1981), cette institution a connu un déclin progressif en raison du nombre excessif de consultations référendaires organisées et de l'hétérogénéité des sujets soumis au vote.

Le référendum abrogatif de 2011 a toutefois eu lieu le dimanche 12 et le lundi 13 juin 2011, et les deux premiers points soumis au vote étaient :

¹ Council Of Europe. (2013). « *Redéfinir et Combattre La Pauvreté : Droits Humains, Démocratie Et Biens Communs Dans L'Europe Contemporaine*. Bruxelles : Ed. Council Of Europe, p. 381.

² (20 juin 2011). « Eau : comment les Italiens ont dit non à sa marchandisation » Disponible en ligne sur : www.bastamag.fr [consulté le 03 juin 2018].

Question n° 1 :

Modalité de concession et de gestion des services publics locaux d'importance économique. Abrogation des règles actuellement en vigueur permettant de confier la gestion des services publics locaux à des opérateurs économiques privés.

Question n° 2:

Détermination de la tarification du service des eaux sur la base de la rémunération proportionnée du capital investi. Abrogation partielle de la loi¹.

Les témoignages de ces militantes sont significatifs :

Nous avons recueilli 1.400.000 signatures ! Le quorum a été largement dépassé et le OUI a atteint 95 % des voix. La population italienne a participé au vote et aussi à la construction de la campagne référendaire. On a compris qu'on était sur le bon chemin quand, quatre jours avant le référendum, avant la présentation d'Andromaque au théâtre grec de Syracuse, un spectateur a commencé à agiter un drapeau pro-référendum. Au début, les applaudissements étaient peu nombreux, mais, quand quelqu'un a appelé la sécurité pour éloigner le perturbateur, tout le public, énervé du comportement des forces publiques, s'est mis debout et, depuis l'auditorium, a crié en chœur « Votez oui, Votez oui ! », et tout l'auditoire chantait à la fin. (entretien, V. B., du Forum italien pour l'eau).

Internet a joué un rôle très important dans la campagne d'incitation à aller voter OUI. Un OUI qui voulait dire « Non à la privatisation ». Les médias traditionnellement influents [télévision, radio] nous ont snobés. Internet et les réseaux sociaux ont été primordiaux pour notre campagne. Et même un fameux feuilleton

¹ Ministero dell'Interno. « Referendum popolari del 12 e 13 giugno 2011 » (archive). <https://elezionistorico.interno.gov.it/index.php?tpel=F&dtel=12/06/2011&tpa=I&tpe=A&lev0=0&levsut0=0&es0=S&ms=S>

italien, de Naples, dont le titre est « Un posto al sole », nous a donné un coup de main. Contrairement aux autres feuilletons qui traitent principalement de thèmes sentimentaux, « Un posto al sole », dans ses épisodes quotidiens, met l'accent sur les problèmes sociaux, comme la drogue, l'homosexualité, le chômage, etc. Et, pendant la campagne référendaire de l'eau, un épisode du feuilleton s'articulait autour de l'importance d'aller voter au référendum (entretien, V. F., membre du Forum italien pour l'eau).

La citoyenneté est allée plus loin que ce qu'on attendait. Elle est allée au-delà du résultat juridique. L'extraordinaire campagne référendaire a montré clairement que le sujet de l'eau et de la lutte contre sa privatisation a sédimenté la société (entretien, R. C., membre du Forum italien pour l'eau).

En Italie, les 12 et 13 juin 2011 pourraient être les symboles de la lutte pour les biens communs : « *Pour nous, [les biens communs] sont ces éléments qui garantissent les liens sociaux qu'on cherche à défendre. Dans la lutte, on a retrouvé la convivialité* » (entretien, P. C., membre du Forum italien pour l'eau).

Avec la publication, le 20 juillet 2011, du décret n° 116 du président de la République, l'abrogation de la loi est officiellement sanctionnée, permettant aux opérateurs de l'eau d'inclure dans les factures une partie réservée à la « rémunération du capital investi correspondant à 7 % de la facture ».

La volonté du peuple n'a pas été respectée et les prix des services de l'eau n'ont pas diminué. Voilà pourquoi le forum a lancé une campagne d'obéissance civile qui consiste à payer les factures liées aux périodes suivant le 21 juillet 2011, en appliquant une réduction égale au volet rémunération du capital investi. On l'a appelé « obéissance civile », parce qu'il s'agit pas de désobéir à une loi injuste, mais d'obéir à la loi en vigueur, telle que modifiée par le résultat des référendums (entretien, P. B., membre du Forum

de l'eau).

La réalité est très différente et ressemble à une victoire à la Pyrrhus. Si d'une part les 7 % abrogés par référendum doivent être restitués, d'une autre on garantit le principe européen de *full cost recovery* (recouvrement intégral des coûts), soit les dépenses pour la couverture des frais financiers liés à l'accès au crédit.

« Le problème c'est que, en Italie, les grands investissements dans le cycle de l'eau ne peuvent compter que sur les factures ; il n'y a pas d'autres sources. Éliminer les frais financiers est une illusion, mais on peut le faire s'il y a une alternative : couvrir les frais avec une nouvelle taxe municipale ou directement par l'État¹. »

Par contre, à Naples, le conseil municipal a été le premier à intégrer les résultats du référendum. L'Arin, la société à responsabilité limitée qui dirigeait le service de l'eau, a été transformée en ABC société publique, soit « *Acqua, Bene Comune* », ou « eau, bien commun ». « Les circonstances étaient très favorables », rappelle Alberto Lucarelli, professeur de droit constitutionnel à l'Université Federico II de Naples, car le nouveau conseil municipal de Naples a été élu le même jour que le référendum. Cela a alors facilité une prise de décision immédiate pour accélérer la transition qui n'a toutefois pas été aisée. Pour Lucarelli, après le référendum, il n'y avait pas de législation pour transformer les sociétés anonymes en sociétés spécifiques : « Et maintenant nous avons résolu le problème législatif. Cette possibilité élimine tout prétexte de certaines administrations : il s'agit seulement de volonté politique »².

On ne peut pas ignorer que le maire actuel de Naples, Luigi De Magistris, un ancien magistrat appartenant à aucun parti politique, a été élu dans un contexte de luttes et de manifestations menées à

¹ Sabato, O. (3 février 2013) .« Bollette dell'acqua più leggere». *L'Unità.it*. Disponible en ligne sur : L'Unità.it [consulté le 09 mai 2018].

² Clerici, C. (20 mars 2014). « Privatizzazione acqua:la situazione tre anni dopo il referendum.Disattesi i risultati del voto popolare. Con le eccezioni di Napoli e del Lazio ». // *corriere.it* . Disponible en ligne sur : [Il Corriere.it](http://IlCorriere.it) [consulté le 09 mai 2018].

l'initiative du missionnaire catholique, le père Alex Zanotelli, qui a longtemps travaillé en Afrique et lutté pour le droit humain à l'eau. Naples a une ancienne tradition dans la gestion de l'eau publique. Depuis le début du XX^{ème} siècle, la plupart du sud de l'Italie est desservie par l'aqueduc de la Serino qui provient des Apennins. À Naples, la gestion de l'eau est exclusivement dans les mains du public (entretien, sociologue Gilberto Antonio Marselli de Naples).

L'ABC a créé un roman graphique intitulé *Mammacqua. Venderesti tua madre? (Maman eau. Vendrais-tu ta mère?)*, une histoire fascinante entre le mythe et la vie quotidienne. L'ABC arrive à conserver le soutien des citoyens, comme en témoignent les crèches de San Gregorio Armeno¹ qui, cette année-là, ajoutent des cascades et des jeux d'eau en hommage au « bien commun ».

Dans l'interview déjà évoqué de Stefano Rodotà pour Mediapart, celui-ci souligne :

« À Naples, on est parvenu à créer une nouvelle société de gestion de l'eau, impliquant les citoyens, dans une forme de cogestion, même si la définition d'un *bien commun* n'exclut pas une intermédiation par des institutions publiques. À Naples, pour la gestion de l'eau, l'impulsion est venue de la mairie, mais des citoyens se sont impliqués directement, permettant d'aller plus loin que ce qu'on appelle parfois la démocratie participative, qui est souvent cantonnée à des consultations régulières et non à des actions pérennes². »

Il est tout aussi vrai que le recours excessif aux référendums a certainement poussé beaucoup de citoyens à ne plus aller voter. Cela s'explique car sa crédibilité a été minée après que les partis politiques en jeu et le Parlement aient contournés à plusieurs reprises les résultats du

¹ San Gregorio Armeno est une rue du centre historique de Naples, principalement dédiée à l'artisanat de crèches de Noël.

² Confavreux, J. (10 octobre 2015). « Pourquoi Internet doit devenir un bien commun ». *Mediapart*. Disponible en ligne sur : www.mediapart.fr [consulté le 20 mars 2017].

vote populaire, comme cela a été le cas pour le référendum de l'eau en 2011.

Le slogan du Forum de l'eau italien durant la campagne de sensibilisation à la préparation du referendum était « *Si scrivo acqua, si legge democrazia!* » (« On écrit eau, on lit démocratie ! »), ce qui renforce l'idée du droit à l'eau pour tous et non pas pour quelques-uns seulement. On retrouve ici la même allégorie que dans les mouvements féministes avec le slogan « Femme, c'est beau », qui renverse l'idée de la différence, comme les Noirs l'avaient fait avec « Black is beautiful ». Le mouvement féministe, comme celui de l'eau, se prétend en dehors de tout parti, malgré la fréquence des rencontres des femmes du mouvement, ainsi que des militants écologistes, avec leurs interlocuteurs des partis, essentiellement de gauche. Derrière le militantisme, il s'agit d'analyser les luttes symboliques dans le répertoire d'action collective. Carles Tilly définit en ces termes la notion de répertoire d'action :

« Ce sont les moyens établis que certains groupes utilisent afin d'avancer ou de défendre leurs intérêts. De la résistance fiscale du XVII^e siècle au défilé-manifestation du XX^e, se dessine l'évolution d'un nouveau répertoire d'action collective¹. »

Beaucoup d'aspects populaires, comme « la marche des soutiens gorges » ou les « *mayos del agua* » d'Alcazar de San Juan, ne sont que des moyens du répertoire d'action collective témoignant de la prise de conscience, chez les masses féminines et les mouvements sociaux de l'eau, de leur oppression par la société hiérarchique et conservatrice représentée par l'Église. Nous reviendrons plus loin sur cet aspect patriarcal de la société.

Dans la prochaine section, nous souhaitons étudier le Tribunal de l'eau de Valence qui est systématiquement cité comme référence internationale dans les nombreux événements consacrés à la ressource eau, car il

¹ Offerlé, M. (1994). *Sociologie de groupes d'intérêt*. Paris : Montchrestien, p. 105.

montre qu'il est possible de mener une bonne gestion de l'eau avec la participation des parties prenantes.

F. Le Tribunal des eaux de Valence

Le Tribunal des eaux de Valence offre un exemple très intéressant d'autogestion des ressources par la population. À travers une pratique coutumière, en apparence peu contraignante et peu respectée, les habitants de toute une région semblent avoir réussi à dépassionner et à pacifier la gestion d'une ressource qui, dans maintes autres régions du monde, comme en Espagne, devient souvent le catalyseur de nombreux et profonds conflits¹.

Le Tribunal des eaux de Valence est cité dans l'article 125 de la Constitution espagnole qui stipule que « les citoyens peuvent exercer l'action populaire et participer à l'administration de la justice par l'institution d'un jury, aussi bien que dans les procédures pénales que la loi détermine, que dans les tribunaux coutumiers et traditionnels »². Il représente depuis longtemps un modèle d'organisation technique et sociale à la fois équitable et durable. On trouve des formes de gestion communautaire similaires un peu partout en Espagne, s'appuyant sur des associations d'irrigants, des dirigeants élus et des mécanismes d'arbitrage pour partager équitablement la ressource et entretenir les systèmes d'irrigation³. Comme l'affirme Elinor Ostrom dans son livre intitulé *Governing the Commons*,

¹ Bordet, G. (05/2010). « Le tribunal des eaux de Valence (Espagne) ». In : *Les biens communs, modèle de gestion des ressources naturelles*. Passarelle, DPH, n° 02, pp. 6-134, p. 74.

² Art 125 de La Constitution espagnole : « En materia de Tribunales consuetudinarios y tradicionales también deben ser considerados fórmula de participación ciudadana en la Administración de Justicia, precisamente porque éstos se componen de personas no especializadas en la práctica judicial. Tienen este carácter, el Tribunal de Aguas de la Vega de Valencia ». Disponible en ligne sur : www.congreso.es [consulté le 03 janvier 2018].

³ Thierry, R. (2009). « Batailles rurales de l'eau dans le monde méditerranéen ». In : Baali, S., Baron, C., Cortot, G., Favier, C., Petrella, R., Ruf, T., Shiva, V., Tamayo, A. (ed.). *Témoins de l'eau*. Ed. La Dispute, p. 119-148, p. 136.

« il existe des communautés d'individus qui s'appuient sur des institutions qui ne ressemblent ni à l'État ni au marché pour gouverner certains systèmes de ressources pendant de longues périodes avec un degré de succès raisonnable¹. »

Ce tribunal est, du point de vue du droit juridictionnel, l'une des rares institutions légales en vigueur qui permettent aux citoyens de participer pleinement à l'administration de la justice. Il s'agit plus précisément d'un tribunal civil et administratif qui se tient sur la voie publique. Il est en charge d'administrer et de régler les litiges liés à l'irrigation des terres de la Huerta. Les litiges concernent la distribution de l'eau des huit canaux irriguant les 17.000 hectares de terres qui forment la Huerta, soit la région de Valencia qui sert de potager à toute l'Espagne depuis plus de mille ans. La Huerta de Valencia possède une forme d'irrigation millénaire fonctionnant avec des barrages et des canaux d'irrigation. Ainsi, la Huerta est un paysage culturel ancestral qui reflète l'histoire et l'identité de la ville de Valence et sa région métropolitaine, ancrée dans la mémoire collective. Chaque jeudi, devant le portail des saints apôtres de la cathédrale de Valence, se réunissent les huit *acequeros*², un représentant pour chacun des huit systèmes hydrauliques, provenant de la communauté d'irrigants de la Huerta. Ces juges sont élus démocratiquement et revêtent, pour l'occasion, la traditionnelle blouse de l'agriculteur valencien, assis en demi-cercle sous l'arc gothique de la Puerta de los Apóstoles (Porte des apôtres) de la cathédrale de Valence. Les juges agriculteurs, sans aucune formation en droit, résolvent les litiges, en invoquant les droits humains les plus fondamentaux. Leur motivation est de maintenir la paix sociale et le respect mutuel, mais aussi de garantir une exploitation optimale des ressources hydriques par la communauté.

La coutume veut que, si le président appartient à un canal d'irrigation de la rive gauche du fleuve, le vice-président doit appartenir à un canal

¹ Ostrom, E. *Governing the commons. op. cit.*, p. 383.

² Il s'agit des gardiens des canaux d'irrigation. Il ne s'agit pas de juges, mais de « syndics » élus démocratiquement pour un mandat de deux ans et représentant les propriétaires de chacun des huit canaux. Ils n'ont besoin d'aucune formation juridique, mais doivent néanmoins être les cultivateurs directs de leurs terres, en vivre et jouir d'une réputation d' « honnêtes hommes ».

d'irrigation de la rive droite, et vice-versa, car le président ne peut prononcer de sentence quand l'accusé est membre d'une communauté d'irrigants procédant du même côté du fleuve que lui.

Le témoignage de ce membre du tribunal fait état la crédibilité de cette institution :

« *Je viens tous les jeudis parce que c'est mon obligation* » (entretien, V. P., 65 ans, syndic d'un canal).

Ou encore,

« *À Valence, l'eau est plus qu'un élément de la nature. Elle fait partie de notre patrimoine : ce tribunal est étroitement lié à notre identité et notre culture* », nous dit un jeune étudiant de Valence présent à la cérémonie.

Ses membres ne sont pas profanes en droit, mais ils n'ont pas non plus de formation juridique. Méconnaissant le droit qu'ils doivent appliquer, ils se basent sur des ordonnances qu'ils dominent à la perfection et qui constituent le corpus juridique guidant chacune des communautés des canaux d'irrigation. Comme le souligne Giner Boira¹, « tout cela explique son autorité morale, sa survie, le respect qu'on donne à ses sentences, toujours honorées, au point qu'il n'a jamais été nécessaire de se représenter à la juridiction ordinaire pour une même plainte »².

Photo n°10 : Tribunal de l'eau de Valence.



Source : photographie de l'auteur.

¹ L'ancien avocat Giner Boira a joué un rôle culturel important à Valence au cours de la Transition, pour la défense des marques d'identité et de la langue valencienne.

² Giner Boira, V. (1960). *El Tribunal de las Aguas de la Vega de Valencia. 960-1960*. Valencia : Tipografía Moderna, p. 7.

Ce programme de recherche sur le gouvernement des eaux permet de se saisir autrement de la question politique posée par les études environnementales¹. Celles-ci proposent, tel que l'évoque Alice Ingold, d'observer comment les impératifs écologiques obligent aujourd'hui à repenser les formes démocratiques, au moment où des dispositifs participatifs et délibératifs viennent dépasser, ou du moins enrichir, les formes représentatives habituelles.

Ces analyses conduisent à la conclusion qu'il existe plusieurs voies possibles pour la démocratie, chacune ayant leur efficacité au niveau local.

Pour sa part, Dominique Lorrain explore une autre voie que la participative, moins solennelle, non formalisée dans les textes, encore moins légitimée par une philosophie politique et qui pourtant innerve l'ensemble des services urbains :

« Il s'agit cette fois d'une démocratie spontanée, nourrie des relations quotidiennes et concrètes qui s'établissent entre les agents prestataires et les usagers dans la gestion des services locaux. Cette voie demeure sans doute très riche par les effets immédiats et tangibles qu'elle suscite dans la prestation de service². »

L'intérêt est de garantir la reconnaissance des organisations de la société civile qui se battent pour la défense de l'eau comme bien commun en tant que droit humain comme partenaires de l'autorité publique, et de dynamiser les rôles de tous les acteurs et partenaires locaux, parmi lesquels les femmes. On donne très peu d'espace à la démocratie

¹ Ingold, A. « Gouverner les eaux courantes en France au XIX^e siècle. Administration, droits et savoirs ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2011/1 (66^e année), p. 69-104, p. 72.

² Lorrain, D. (1996). « Services publics et participation des citoyens ». *Annuaire des collectivités locales*, Tome 16, pp. 189-203, p. 203. Disponible en ligne sur : https://www.persee.fr/doc/coloc_0291-4700_1996_num_16_1_1224 [consulté le 03 février 2018].

participative et encore moins aux femmes. Dans le prochain chapitre on se demande dans quelle mesure la démocratie participative est genrée.

Chapitre 3.2. La notion de démocratie participative d'un point de vue féministe

Nous avons vu, dans les chapitres précédents, que la reconnaissance de l'accès à l'eau comme droit humain universel par une partie de la société civile espagnole et italienne a fait émerger des synergies communes dans l'optique d'une mise en commun de forces différenciées revendiquant la démocratie participative comme outil idéal pour y parvenir.

La gouvernance s'en voit alors améliorée. Or, la bonne gouvernance ne porte pas seulement sur une gestion optimale des ressources naturelles. Elle se qualifie aussi par la reconnaissance des droits humains fondamentaux des citoyens tels que l'égalité de droits entre hommes et femmes. Les femmes ont exigé leur accès à la citoyenneté en revendiquant le plein exercice de celui-ci, plus d'égalité entre les sexes, ainsi que leur meilleure représentation dans les institutions politiques et les instances de décision les plus élevées¹. La démocratie a besoin des femmes pour préserver son authenticité, et les femmes ont besoin de la démocratie pour changer les systèmes et les lois qui les empêchent d'atteindre l'égalité avec les hommes.

Le rôle des femmes dans les processus démocratiques est accentué dans la résolution adoptée en 2011 par l'Assemblée générale sur la participation politique des femmes (A/RES/66/130), qui

« demande à tous les États de renforcer la participation des femmes à la vie politique, d'accélérer l'instauration de l'égalité entre les hommes et les femmes et, dans toutes les situations, y compris en période de transition politique, de promouvoir et de protéger le droit fondamental des femmes². »

¹ Ayesha, M., Amina, M., Fatou. S. (sous la dir. de) (2004). *Sexe, genre et société*. Paris : Ed. Karthala, p. 14.

² Assemblée Générale (2011). « Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2011. 66/130. Participation des femmes à la vie politique ». Disponible en ligne sur : <http://www.un.org/ga/search/viewdoc.asp?symbol=A/RES/66/130&referer=/english/&Lang=F> [consulté le 01 juin 2018].

Malgré ces avancées normatives, ces objectifs, pourtant universels, restent inaccessibles à beaucoup de femmes. Pour que la démocratie participative se développe, il faut supposer une restructuration de la société civile qui implique la capacité de tous les êtres humains, hommes et femmes, à participer à la vie publique et à se construire en tant qu'êtres libres.

Pour essayer de conjuguer deux concepts tels que la participation démocratique et le genre, il est important d'affirmer que l'approche de genre dans la participation citoyenne n'est pas un problème propre aux seules femmes, mais concerne la société tout entière qui a besoin d'une nouvelle conception de soi avec une déconstruction du modèle androcentrique qui continue à hiérarchiser la société en donnant la supériorité au masculin sur le féminin.

Nous allons analyser le rôle des femmes dans la société espagnole depuis le franquisme jusqu'à nos jours. Si cela demeure insuffisant pour comprendre l'évolution de la société espagnole sous l'angle du genre (car le concept de patriarcat est extrêmement large, fluide et avec de multiples interprétations), il est néanmoins important de combiner les différentes approches, à partir de l'hypothèse selon laquelle la participation des femmes a remis en cause le modèle patriarcal dans la politique de l'exploitation de l'eau.

A. Le genre : un nouveau paradigme en sciences humaines et sociales ?

En revenant aux grandes étapes historiques et théoriques qui ont conduit à la conception actuelle de la variable genre, nous allons reconstruire le cheminement des femmes vers la conquête de l'égalité.

L'application du genre aux sciences sociales survient en réponse à un manque et pour introduire une nouvelle dimension dans la recherche. Il est d'ailleurs indéniable que « l'influence du marxisme sur les sciences sociales a fait valoir l'idée que l'oppression des femmes est liée à

l'oppression de classe »¹. Le marxisme et la sociologie se préoccupent presque des mêmes problèmes et ont presque le même point de vue sur les différents types de société dans l'histoire, les structures de classes, la culture (ou l'idéologie), ou encore le changement social².

Mais, bien avant la naissance du marxisme, une militante du socialisme utopique, Flora Tristan, considérée comme l'une des grandes figures féministes du XIX^{ème} siècle en France, défendait déjà une étroite relation entre lutte des femmes et lutte des classes. Elle écrit :

« Jusqu'à présent, la femme n'a compté pour rien dans les sociétés humaines. Qu'en est-il résulté ? Que le prêtre, le législateur, le philosophe, l'ont traitée en vrai paria. [...] De même, pendant six mille ans, les sages des sages ont porté un jugement non moins terrible sur une autre race de l'humanité : les prolétaires [...] Or donc, tâchez de bien comprendre ceci : la loi qui asservit la femme et la prive d'instruction vous opprime, vous, hommes prolétaires³. »

La femme ne possède, à cette époque, aucun droit de vote. La législation, entièrement inspirée du Code Napoléon de 1804, l'inscrit sur un plan d'infériorité par rapport à l'homme. On ne peut ignorer que la Révolution française a consacré la liberté et l'égalité des hommes et institué l'inégalité des femmes au nom de la nature et des exigences d'un ordre social fondé au premier chef sur le pouvoir des hommes sur les femmes⁴.

Dans l'histoire du mouvement ouvrier et de ses organisations politiques, parmi les multiples dirigeants et théoriciens qui, au prix d'énormes sacrifices, ont consacré leur vie et leur énergie à la cause du socialisme international, se démarque le nom de Rosa Luxemburg. Dans un article qu'elle publie en mai 1912 contre le féminisme bourgeois et pour un

¹ Ayesha, M., Amina, M., Fatou. S. (sous la dir. de) (2004). *Op.cit.* p. 50.

² Bottomore T. H. (1968). « Marxisme et sociologie ». *L'Homme et la société*, n° 10, colloque de cerisy : Marx et la sociologie, pp. 5-11, p. 5. Disponible en ligne sur : www.persee.fr/doc/homso0018-43061968num1011153 [consulté le 02 juin 2018].

³ Tristan, F. (1844). *Union Ouvrière*. Paris et Lyon : Chez tous les libraires, p. 43.

⁴ Laufer, J. (2005). « Domination ». In : Maruani, M. (dir.). *Femmes, genre et société*. Paris : Ed. La Découverte, p. 68.

suffrage universel des femmes, Rosa Luxemburg fait une nette distinction entre les femmes de la bourgeoisie et le prolétariat féminin :

« Nombre de ces femmes bourgeoises qui agissent comme des lionnes dans la lutte contre les « prérogatives masculines » marcheraient comme des brebis dociles dans le camp de la réaction conservatrice et cléricale si elles avaient le droit de vote. En fait, elles seraient certainement bien plus réactionnaires que la fraction masculine de leur classe. À part quelques-unes d'entre elles, qui exercent une activité ou une profession, les femmes de la bourgeoisie ne participent pas à la production sociale. Elles ne sont rien d'autre que des co-consommatrices de la plus-value que leurs hommes extorquent au prolétariat. Elles sont les parasites des parasites du corps social¹. »

Rosa Luxemburg insiste sur le fait que la lutte pour les droits des femmes est une question pour toute la classe ouvrière. C'est dans ce sens que l'approche de genre renouvelle les débats sur la démocratie pour les femmes, avec « la prise en compte des mécanismes propres de leur domination et la recherche d'outils de lutte contre leur aliénation »². Fréquemment, on constate l'existence d'une zone de conflit entre la conscience de genre, qui chez les femmes prend pour élément principal la discrimination sexuelle, et la conscience de classe, qui défend la centralité de la lutte économique et ses dérivations sociales. Il est de plus en plus évident que, lorsqu'un conflit surgit entre plusieurs identités, il n'est pas certain que l'une prédomine sur les autres, comme l'ont supposé ceux qui croyaient en la priorité de l'identité de classe³.

Une fois résolu le problème de l'universalisation du suffrage, d'autres problèmes se sont révélés cruciaux dans le débat politique pour déterminer le degré de développement démocratique. Le féminisme ne

¹ Luxemburg, R. (12 mai 1912). « Frauenwahlrecht und Klassenkampf ». In : *Frauenwahlrecht, Propagandaschrift zum II. sozialdemokratischen Frauentag*. Stuttgart. Disponible en ligne sur : <https://www.marxists.org/francais/luxembur/works/1912/05/suffrage.htm> [consulté le 03 juin 2018].

² Ayesha, M., Amina, M., Fatou. S. (sous la dir. de) (2004). *Op.cit.*, p. 68.

³ Ramos, M' Ds. (2000). « Identidad de género, feminismo, y movimientos sociales en España ». *Historia contemporánea*, UPV, n° 21, pp. 523-552.

compte que des privilégiées qui veulent défendre leur intérêt de classe. Pourtant, « partout en France, il y eut tout au long du XIX^{ème} siècle des tentatives d'union du socialisme et du féminisme »¹. Si cette idée novatrice de la démocratie permet en principe l'affirmation de l'égalité entre les hommes et les femmes, elle n'est pas en soi une garantie de la pleine reconnaissance des femmes. À cet égard, Norberto Bobbio nous rappelle les « promesses non tenues » de la démocratie².

On ne peut continuer à parler de genre, qui est un terme trop neutre et académique, sans parler de patriarcat – d'un ordre organisé autour du genre, dans lequel la structuration de l'autorité est construite sur la dualité et la hiérarchie de genre³.

Voici comment, avec cette phrase claire, précise et forte, Carol Gilligan, propose la relation entre le genre et le patriarcat. Selon la psychologue américaine, le patriarcat impose une dichotomie de genre où être un homme veut dire ne pas être une femme et vice-versa, et perpétue une hiérarchie de genre où l'autorité réside chez les pères, où les qualités considérées masculines deviennent supérieures aux qualités genrées au féminin.

Les auteurs les plus radicaux des études de genre n'ont aucun doute à cet égard : pour Judith Butler, la conception d'un patriarcat universel a été largement critiquée au cours de ces dernières années pour son incapacité à rendre compte des mécanismes concrets de l'oppression de genre dans les divers contextes culturels où celle-ci existe⁴.

Christine Delphy, théoricienne féministe des années 1970 et figure fondatrice du Mouvement de Libération des Femmes, utilise les termes « genre », « oppression des femmes » et « patriarcat » de façon presque interchangeable, car de son point de vue il s'agit de divers aspects d'un même phénomène. Elle explique que « patriarcat » est un mot qui désigne

¹ Bard, C. (2012). *Le féminisme au-delà des idées reçues*. Paris : Ed. Le Cavalier Bleu. Coll. « idée reçues », p. 47.

² Bobbio, N. (1984). *Il futuro della democrazia*. Milano : Ed. Einaudi pag. XX – XXII.

³ Gilligan, C. (2009). « Le care, éthique féminine ou éthique féministe ? ». *Multitudes*, 37-38 (2), pp. 76-78.

⁴ Butler, J. (2006). *Troubles dans le genre*. Paris : Ed. La Découverte, p. 63.

le système d'oppression des femmes ; il s'agit bien d'un système, et non d'une série de hasards malchanceux, et d'un système politique, comme le montre le suffixe « arcat ». Le « patriarcat » doit être entendu comme une façon d'insister sur l'aspect politique, tandis que le « genre » met davantage l'accent sur la construction sociale de ce système¹.

L'égalité entre les femmes et les hommes a fait l'objet de formidables avancées depuis le début des années 1970. Le féminisme a historiquement joué – et continue de jouer – dans l'espace des mouvements sociaux le rôle de mouvement politique qui défend une série de demandes et d'exigences assumées par des femmes et des hommes faisant partie d'autres mouvements non spécifiquement liés à l'inégalité entre les sexes. Le féminisme émerge des tranchées de la résistance de l'identité et des droits des femmes pour défier le patriarcat, pour passer d'une « identité résistance » à une « identité projet »².

Alain Touraine va même jusqu'à dire que « la figure la plus éminente du sujet, du moins dans les pays de l'Occident démocratique, est l'ensemble des femmes »³. Si la première période de l'œuvre tourainienne est structurée par un oubli du genre, dès le début des années 1970, les inégalités hommes/femmes doivent être pensées, dans la société moderne, comme les résidus d'autres phénomènes sociaux⁴.

Touraine s'empare alors de la notion dans les années 2000 :

« c'est en revendiquant une sexualité qui soit indépendante des fonctions de reproduction et de maternité que les femmes se

¹ Delphy, C. (2002). « *Penser le genre* : Note de lecture par Françoise Armengaud ». *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 21 (1), pp. 126-133.

² Manuel Castells propose, dans *Pouvoir de l'identité* (p. 24), une distinction entre différentes formes d'identité : l'identité légitimante, introduite par des institutions de la société civile afin d'étendre et de rationaliser leur influence sur les acteurs sociaux et l'État ; l'identité-projet apparaissant « lorsque des acteurs sociaux, sur la base du matériau culturel dont ils disposent, construisent une identité nouvelle qui redéfinit leur position dans la société et se proposent de transformer l'ensemble de la structure sociale. L'identité-résistance est produite par des acteurs qui se trouvent dans des conditions dévalorisées ».

³ Touraine, A. (2007). *Penser autrement*. Paris : Ed. Fayard, p. 290.

⁴ Dunezat, X., Galerand, E. (2010). « Alain Touraine. De l'oubli du genre au sujet-femme : vers une philosophie de la différence ? ». In : Chabaud-Rychter D. *et al.* *Sous les sciences sociales, le genre*. Paris : Ed. La Découverte, p. 152.

constituent vraiment en mouvement social et s'avancent le plus loin que par la lutte pour l'égalité et la discrimination¹. »

Des travaux touraniens les plus anciens aux plus récents, le « genre » est passé du statut de résidu ne méritant pas d'être étudié à celui d'entrée privilégiée pour penser le Sujet². Pour Judith Butler, la question du sujet est d'une importance décisive pour la politique féministe, « parce que les sujets de droits sont continuellement produits par le biais de certaines pratiques d'exclusion qui ne se voient pas, une fois que la structure juridique du politique fait loi »³. En effet, s'interroger sur les femmes comme sujet du féminisme fait surgir la possibilité qu'il n'y ait pas de sujet qui précède la loi dans l'attente de se faire représenter dans ou par celle-ci.

Sans nul doute, la condition des femmes et la reconnaissance de leurs droits ont beaucoup progressé dans les sociétés occidentales. Pour autant, au Sud comme dans nos pays « développés » du Nord, la lutte pour l'égalité des sexes est loin d'être gagnée. La forte diffusion du concept de développement durable démontre une grande avancée épistémologique de la pensée féministe en imposant de penser les femmes dans le contexte mondial fondé sur un grand nombre d'interdépendances complexes⁴.

C'est dans cet ordre d'idée que Christine Verschuur avance que les perspectives décoloniales, qui déplacent les points de vue (depuis le *black feminism*, les Indigènes, les migrantes et les subalternes dans les espaces du Nord) sans pour autant désertier le terrain des luttes sociales concrètes, ont permis de renouveler la pensée féministe sur le développement, aux Nord et aux Suds, grâce aux apports de chercheuses d'horizon et de système de pensée divers, contribuant ainsi à une réflexion croisée du concept de genre dans le développement⁵.

Il est en effet important de reconnaître « que le monde occidental, se jugeant supérieur, a imposé sa volonté à toute la Terre, en particulier par

¹ Touraine, A. (2005). *Un nouveau paradigme. Pour comprendre le monde d'aujourd'hui*. Paris : Ed. Fayard, p. 345.

² Dunezat, X., Galerand, E. (2010). *Op. cit.*, p. 162.

³ Butler, J. (2006). *Troubles dans le genre. Op. cit.*, p. 61.

⁴ Bisilliat, J. et al. (1996). *Femmes du sud, chefs de famille*. Paris : Ed. Karthala, p. 373.

⁵ Verschuur, C. (2017). *Op.cit.*, p. 25.

la colonisation »¹. Cet objectif découle du caractère « épistémicide » de la colonisation européenne qui, selon Boaventura de Sousa Santos, a recherché l'extermination des savoirs et des manières de savoir².

L'apport de Silvia Rivera Cusicanqui est significatif dans la mesure où elle nous plonge au cœur de la cosmovision amérindienne du patriarcat que, à notre sens, est de tout intérêt.

Selon la sociologue aymara, dans le présent, il existe une surface syntagmatique sur laquelle on peut voir les syntagmes du profond passé qui alimentent les résistances. Il y a des moments coloniaux, libéraux à chaque moment du présent et qui expliquent, en quelque sorte, la dialectique si complexe des luttes sociales, parce que ce qui entre en coalition ce ne sont pas les classes sociales, mais ce sont les « horizons historiques, » comme si le passé et le présent étaient dans une constante lutte où le passé n'arrivait à s'assumer et le présent montrerait une pensée très complexe. Un élément intéressant qui mérite d'être souligné dans l'analyse de Silvia Rivera Cusicanqui est la diversité des temporalités qu'elle observe dans les processus à court et à long terme où elle identifie les différentes possibilités de coupure avec le *continuum* de l'histoire « en planifiant une rupture avec la version "phallogcentrique" du Sujet de la modernité. »³

« La décolonisation du genre c'est retrouver la dignité du féminin, son éthique de responsabilité envers le monde des vivants – humains, animaux, Pachamama. De ce profond respect et de cette humilité envers le monde – dans ses dimensions matérielles et sacrées – surgira une autre forme de coexistence et d'organisation sociale⁴. »

¹ Touraine, A. (2010). *La fin des sociétés. op. cit.*, p. 672.

² Santos, B. (2004). « The WSF : towards a counter-hegemonic globalisation » (part. I). In: Sen, J., Anand, A., Escobar, A., Waterman, P. (dir.). *World Social Forum : Challenging Empires*. New Delhi : The Viveka Foundation, p. 235-245, p. 237.

³ Rivera Cusicanqui, S. (2012). « *Violencias (re)encubiertas en Bolivia*. » Santander : Ed. Otramérica, p.235.

⁴ Rivera Cusicanqui, S. (26 novembre 2011). « Descolonizar el género ». In : *Otramerica de sur a norte*. Disponible en ligne sur : <http://otramerica.com/opinion/descolonizar-el-genero/839> [consulté le 15 juin 2018].

Selon De Sousa Santos, la résistance contre toute domination moderne doit être conjointement fondée sur les luttes anticapitalistes, anticoloniales et anti-patriarcales. En bref, toutes les luttes doivent avoir pour objectif de lutter contre les trois facteurs de la domination (le capitalisme, le colonialisme et le patriarcat) et non pas un seul, bien que les conjonctures indiquent qu'elles ont plus d'influence sur un facteur que sur les autres¹. Le sociologue portugais prétend que, pour surmonter cette situation, il est nécessaire de dé-penser une grande partie de ce qui, jusqu'à présent, a été considéré comme vrai et permanent, alors que l'auteur Saskia Sassen soutient que « *We need to de-theorise to re-theorise in order to better understand modern urban environments* »². De la disponibilité au dialogue émergent des écologies de savoirs, des constellations de savoirs qui s'enrichissent d'une plus grande justice cognitive (justice entre savoirs), qui permettent de reconnaître l'existence et la valeur des autres manières de concevoir le monde et la nature et d'organiser une vie qui ne soit pas basée sur la logique capitaliste, colonialiste et patriarcale qui a soutenu la pensée européocentrique dominante. « Il ne peut y avoir de justice sociale globale sans justice cognitive globale »³ avance ainsi Boaventura de Sousa Santos.

Comme nous allons le voir dans la prochaine section, en Espagne, le but des mouvements de femmes qui, dès la mort de Franco en 1975, ont révélé une grande capacité organisationnelle dans la société patriarcale et autoritaire, était de générer les conditions d'une justice sociale globale du point de vue de l'imagination démocratique.

B. Du désenchantement à la mobilisation

« Les personnages féminins de Femmes au bord de la crise de nerfs sont inspirés par le type de la génération de femmes, celle de ma mère, qui ont sauvé notre

¹ De Sousa Santos, B. (2016). *Épistémologies du sud. Mouvements citoyens et polémiques sur la science*. Paris : Desclée De Brouwer, p. 23.

² Barrett, N. (20 juin 2014). « Saskia Sassen and the incomplete city ». *Accademic News EUI Life*, n° 15.

³ De Sousa Santos, B. (2016), *ibidem*, p. 23.

Pendant la guerre civile d'Espagne, les femmes ont joué un rôle considérable, en particulier dans le camp républicain. Les femmes antifascistes ont lutté contre le fascisme, mais aussi pour leur liberté, voire leur émancipation, en s'inspirant de ce que Touraine a appelé la « sociologie de la liberté », c'est-à-dire « une construction de soi-même rendant le sujet capable d'orientation et d'évaluation de ses propres conduites comme de celles des autres »¹. Du côté nationaliste (franquiste), la participation des femmes a aussi été considérable. Cette guerre leur a permis d'aspirer à des postes d'autorité et de sortir du seul rôle de mère et d'épouse.

Après la guerre civile de 1936-1939, le franquisme établit un régime national-catholique, autoritaire et patriarcal, qui met en avant le statut de l'homme au détriment de celui de la femme, et encourage la division traditionnelle des tâches familiales en fonction des sexes². Cette situation a pour résultat le cloisonnement des femmes dans la sphère privée, et une dépendance à l'égard des hommes.

Selon la professeure d'histoire contemporaine à l'Université autonome de Madrid, Pilar Toboso Sánchez, la dictature a mis en place, pour y parvenir, un nouvel ordre juridique qui limitait la capacité légale, économique et professionnelle des femmes. Elle s'est par ailleurs chargée de diffuser, à l'aide de son appareil de propagande et du système éducatif, une idéologie où la maternité et le rôle de la parfaite épouse primaient sur tout autre considération³.

Nous allons montrer, avec quelques phrases d'endoctrinement franquiste sur la condition de la femme, extraites du livre *Veinte años de políticas de igualdad* de la sociologue hispano-argentine Judith Astelarra, l'évolution de la condition féminine vers l'émancipation en Espagne :

¹ Touraine, A. (2006). *Le monde des femmes*. Paris : Fayard, p. 246.

² Sánchez, P. T. (2011). « Le discours de l'Église sous la dictature de Franco : éduquer pour mieux discriminer ». In : Bellavitis, A., Edelman, N. (Eds.). *Genre, femmes, histoire en Europe : France, Italie, Espagne, Autriche*. Presses universitaires de Paris Nanterre, pp. 255-273.

³ *Ibid.*

« La femme ne découvre jamais rien ; il lui manque le talent créatif que Dieu a réservé à l'intelligence masculine ; nous ne pouvons pas faire autre chose qu'interpréter ce que les hommes nous remettent comme accompli (1942). »

« La femme subit sans douleur ni amertume l'autorité masculine même si elle reconnaît le manque de capacité de direction chez la personne qui l'exerce (1947). »

« Un monde dirigé par des femmes serait un monde à l'envers de comme Dieu l'a conçu. Ce que Dieu a fait, que la femme ne le change pas (1960). »

« Le rôle social de la femme est de servir à la maison dans les fonctions que l'homme ne peut pas accomplir parce qu'il est occupé à d'autres tâches (1961). »

« La douceur des femmes se traduit dans le dessein amoureux par un désir de se soumettre, et dans le plan social, par une méfiance systématique de toute volonté de renouveau (1963). »

« La femme qui souhaite assumer le rôle principal à la maison commettrait une erreur (1968)¹. »

Cet endoctrinement a accompagné une bonne partie du franquisme jusqu'aux années 1970. Cependant, à partir des années 1960, des changements socio-économiques de la deuxième période du régime, associés à l'impact du tourisme, ont révolutionné les idées et les coutumes. En 1975, à la mort de Franco, « l'Espagne était très différente des textes que le régime avait produits pour démontrer l'infériorité de la

¹ Astelarra, J. (2005). *Veinte años de políticas de igualdad*. Madrid : Cátedra, p.106.

femme, disant qu'elle n'était dans cette vie qu'une mère et une épouse »¹. Aux yeux de Judith Astelarra, le mouvement féministe contemporain a hérité des luttes des femmes des siècles passés. Alors que le droit au vote avait été obtenu, cinquante ans après, dans les années 1960, les femmes ont recommencé à se rendre compte non seulement que leur situation n'avait pas été résolue, mais aussi que leurs revendications n'apparaissaient pas dans les mouvements contestataires². Ainsi, seize jours après la mort de Franco, exactement les 6, 7 et 8 décembre 1975, se tiennent à Madrid les premières « Journées d'État pour la libération de la femme », auxquelles 500 femmes viennent clandestinement depuis divers endroits d'Espagne.

Il devenait urgent de détruire le modèle de féminité imposé par le franquisme.

Intéressant est le témoignage de cette yayoflauta :

« Nous sommes la génération qui a combattu et a obtenu une meilleure vie pour ses enfants. Maintenant, on met l'avenir de nos enfants en danger, et nous sommes là pour eux et pour elles. Tout au long de l'histoire de notre Espagne, nous les femmes avons joué un rôle de premier plan dans la lutte pour la libération. La limitation apparente à la sphère privée de la maison et de la famille, contrairement à la sphère publique réservée aux hommes, a été renversée à travers l'histoire. » (Membre de yayoflautas, femme à la retraite, avec une longue expérience d'activisme social forgée dans la lutte contre le franquisme).

À quel prix et comment ont-elles gagné cette avancée?

Il est fréquent d'entendre dire que la Constitution espagnole de 1978 était la Constitution du consensus. Cela a permis de traiter avec une certaine solvabilité les problèmes très anciens de la répartition territoriale et de la reconnaissance des droits fondamentaux. Mais aucune norme ne

¹ Alonso, M., Blasco, E.F. (27 février 2007). « El papel de la mujer en la sociedad española ». (en ligne) <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00133674>

² (06/08/1981). « Marginación, discriminación, opresión y explotación, conclusiones de las Jornadas Feministas de Santander ». *El país*, (en ligne) https://elpais.com/diario/1981/08/06/sociedad/365896805_850215.html [consulté le 14 mai 2016].

reconnaît directement le retard historique des femmes face aux hommes, leur discrimination en matière de traitement et de droits.

Durant la transition politique et face à cette discrimination, les associations féminines réclament aux partis politiques de gauche une égalité réelle entre hommes et femmes. Dans le texte constitutionnel, le droit au divorce ou à l'avortement n'est pas reconnu. Manuel Castells voit un élément fondamental commun à la base de la variété du féminisme : « l'effort historique, individuel et collectif, formel et informel, de redéfinir le statut de la femme en opposition directe au patriarcat¹. »

Tel que défini par Arantza Campos Rubio, professeure de théorie et de philosophie du droit à l'Université du Pays basque, « la Constitution de 1978 est, aujourd'hui encore, un texte machiste et patriarcal qui ne recueille ni ne défend les droits des femmes »². Le manque absolu d'une approche de genre dans la Constitution, où les femmes sont rarement citées de façon explicite, joint à l'ignorance de questions basiques, comme le choix concernant son propre corps, les droits des femmes au hasard de l'interprétation³.

Le régime patriarcal est la toile de fond qui a inspiré « El desencanto »⁴, un film-documentaire du réalisateur et scénariste espagnol Jaime Chavarrí qui fait allusion au désenchantement, ou plutôt au mécontentement populaire après la transition espagnole. « El Desencanto » (Le désenchantement) est devenu le symbole de la chute d'un mode de vie, d'un régime. C'est là un film d'une importance capitale pour le développement du cinéma d'auteur en Espagne. Le film de Chavarrí est une étude de la famille, l'une des institutions les plus importantes et répressives de la société espagnole, qu'il analyse à travers un cas réel : l'histoire de la famille Panero.

¹ Castells, M. *Il potere delle identità*. *Op.cit.*, p. 251.

² Albin, D. (5/12/2017). « 39 años de una constitución machista y incumplida ». Disponible en ligne sur: www.publico.es [consulté le 15 juin 2018].

³ Martín Barranco, M. (6 décembre 2014). « La Constitución Española de 1978 y los derechos de las mujeres ». In : *Especialista en Igualdad. Formación feminista*. Disponible en ligne sur: <https://especialistaenigualdad.blogspot.com/2014/12/la-ce-de-1978-y-los-derechos-de-las.html> [consulté le 15 juin 2018].

⁴ Film documentaire avec sous-titres en français sur le site web dailymotion : « El desencanto ». <http://www.dailymotion.com/video/x14pjj5leopoldo-maria-panero-dans-le-film-de-jaime-chavari-el-desencanto-espagne-1976creation> (consulté le 14 juin 2018).

L'histoire d' « El desencanto » est la suivante : l'écrivain et poète officiel du franquisme Leopoldo Panero meurt en 1962. Treize ans plus tard, en 1975, Felicidad Blanco, sa veuve, et ses trois enfants, désormais hommes – Juan Luis, Leopoldo María et Michi – évoquent la figure du père et leurs relations avec celui-ci.

Les images en noir et blanc des trois enfants et de la veuve de cette famille appartenant à une bourgeoisie décadente et « désargentée », parlant ouvertement de leurs intimités les plus secrètes, tombent comme une bombe dans une Espagne qui vient de sortir d'un système où la famille patriarcale constituait la seule forme d'organisation sociale admissible. Bientôt, les souvenirs allaient céder la place aux confessions, aux illusions perdues, à un sentiment d'échec omniprésent, à ce désenchantement particulièrement profond pendant la transition espagnole.

Dans ce film, s'impose l'instabilité du sujet féminin soumis à un processus identitaire beaucoup plus fort que celui que mènent les hommes. Il reproduit consciemment la fragmentation d'une image féminine que la société patriarcale voulait sans fissure pour pouvoir garantir sa propre stabilité. Felicidad Blanco, la femme sacrifiée, soumise et fidèle, est une triste veuve. Un rôle que Chávarri accentue symboliquement dans les scènes dans lesquelles elle témoigne de sa mélancolie en se promenant dans la maison familiale.

Felicidad est une femme intelligente, sensible, raffinée, issue d'une famille de la haute bourgeoisie madrilène. Dans ce film-documentaire, se livrant à la confiance avec ses enfants, elle avoue se sentir libérée par la mort de son époux, Leopoldo Panero. Le témoignage de cette femme est le reflet de la situation d'une partie des femmes de la bourgeoisie de l'époque, intellectuellement engagées, qui avec le mariage s'effacent en personnages abîmés par l'apathie et l'ennui. Felicidad laisse entendre qu'elle a cessé d'exister quand elle a épousé Leopoldo Panero et qu'elle a commencé à vivre à nouveau à sa mort : « Par délicatesse, j'ai perdu ma vie. Je suis une autre personne, quelqu'un qui a démissionné de soi-même » dit-elle dans le film, consciente à chaque instant du rôle retiré qu'elle joue.

Avec ces mots, Felicidad Blanco assume l'identité que l'autre (l'homme) a fabriquée pour elle, tout en se rendant compte que cette identité l'éloigne dramatiquement de son intimité. Selon le philosophe Jose Luis Pardo, « du point de vue de la représentation des genres, ce que l'homme a construit pour la femme a précisément été une identité, non une intimité »¹.

Finalement, Felicidad Blanco montre comment elle a réussi à rompre avec le passé imposé par son mari. Elle y arrive en intervenant activement dans le film, en faisant de sa vie un mélodrame et en partageant l'écran avec ses enfants. La présence, dans certains documentaires, de personnages féminins qui s'expriment à la première personne a favorisé la nécessité de « documenter » le processus de conscience de soi de nombreuses femmes.

En 1977, Felicidad Blanco publie sa biographie, *Mirroir d'ombres*, dans une époque particulièrement ouverte pour les femmes. Ce sont les années où le mouvement féministe jaillit en Espagne, permettant à Felicidad de toucher du doigt ce qu'elle ressent en tant que femme. Pour saisir l'effervescence du mouvement féministe durant la transition espagnole, il est nécessaire de prendre en compte le travail souterrain, mais infatigable, de certains groupes de femmes depuis 1960. De fait, dans les années 1970, le féminisme n'est pas né avec la démocratie, car le mouvement féministe s'est développé et organisé depuis la clandestinité².

Pendant la transition, de la nomination d'Adolfo Suarez en juillet 1976 à l'approbation de la Constitution, le mouvement des femmes, n'ayant aucun représentant dans les négociations, n'a pu influencer directement les mécanismes de la transition. L'activisme féministe en faveur de l'égalité a cependant conduit à la formulation de nouvelles politiques étatiques qui ont clairement contribué à la modernisation de la relation entre l'État et les citoyens, en la transformant en une source de soulagement, par exemple au travers des services sociaux.

C. Femmes et démocratie participative

¹ Pardo, J. L. (1996). *La intimidación*. Valencia : Ed. Pretexto, p. 47.

² Cruz, J. (2004). *La mujer en la España actual: evolución o involución?*. Madrid : Icaria, p. 26.

« Does sex matter to democracy? » est le titre d'un article que Carole Pateman publié en 1990 dans la *Scandinavian Political Studies Review*. À partir de cette question, nous allons tenter de vérifier que la participation croissante des femmes aux prises de décisions politiques au sein des mouvements pour le droit à l'eau a remis en cause le modèle patriarcal dans la politique de l'exploitation de l'eau.

Il est intéressant de mentionner la crainte de Nancy Fraser sur le fait que le mouvement féministe semble s'être enveloppé dans une relation dangereuse avec la société de libre marché. Le mouvement des femmes avait autrefois pour priorité la solidarité sociale ; aujourd'hui, elle célèbre les femmes entrepreneurs. Selon la philosophe, à la perspective des « soins » et de l'interdépendance humaine, ont succédé le progrès individuel et la méritocratie. Elle écrit :

« Ce qui se cache derrière tout cela, c'est un changement de cap du paradigme capitaliste. Le capitalisme assisté par l'État d'après-guerre a cédé la place à une forme novatrice de capitalisme, « désorganisé », mondialisé. Le féminisme est devenu une petite servante du capitalisme contemporain¹. »

Le mouvement des femmes s'est simultanément concentré sur deux futurs possibles. Dans un premier scénario, il a conçu un monde dans lequel l'émancipation du genre va de pair avec la démocratie participative et la solidarité sociale ; dans le second, il a promis de nouvelles formes de libéralisme. De l'avis de Fraser, cette ambivalence du féminisme a été résolue ces dernières années en faveur de la seconde approche, la libérale-capitaliste, à travers par exemple la critique du paternalisme de l'État providence. Elle propose un exemple significatif, celui du « microcrédit », soit les programmes de petits prêts bancaires pour les femmes pauvres de l'hémisphère sud. Propulsé comme une alternative à la bureaucratie des projets étatiques, le microcrédit a été présenté comme

¹ Fraser, N. (14 octobre 2013). « How feminism became capitalism's handmaiden - and how to reclaim it ». *The Guardian* (en ligne) <https://www.theguardian.com/commentisfree/2013/oct/14/feminism-capitalist-handmaiden-neoliberal> [consulté le 23 mai 2018].

l'un des antidotes féministes à la pauvreté et à la soumission des femmes. En même temps, le microcrédit a prospéré au moment même où les États abandonnaient leurs engagements macro-structurels pour lutter contre la pauvreté – engagements que les prêts à petite échelle ne peuvent remplacer. À cette fin, selon Fraser, les féministes doivent rompre leur relation dangereuse avec le capitalisme, en récupérant le concept de démocratie participative comme un moyen de renforcer les pouvoirs publics et de contraindre le capital à se diriger vers des fins de justice.

En ce sens, pour l'économiste argentin José Luis Coraggio, il est nécessaire que les propositions et les luttes pour une autre économie remettent en cause non seulement le capitalisme, mais aussi plus largement le patriarcat, le colonialisme et « les traits fondamentaux des modèles économiques dominants comme l'extractivisme »¹. Reprenons ce concept que nous avons évoqué précédemment pour le combiner à présent avec celui de patriarcat.

Nous avons vu que l'extractivisme est une relation non réciproque avec la terre, centrée sur la domination : une relation dans laquelle on se contente de prendre. C'est donc le contraire de la gouvernance, qui consiste à prendre mais aussi à rendre pour que la vie des ressources de la terre puisse se poursuivre. L'extractivisme est aussi directement lié aux zones de sacrifice de lieux condamnés à être asséchés ou détruits pour la noble cause du progrès économique.

Nous avons vu que, dans le Ter, les multiples extractions d'eau pour la production hydroélectrique affectent négativement le régime des flux le long du fleuve, tout comme les divers projets de type extractif tels que les méga barrages hydro-énergétiques le long de l'Èbre au bénéfice de l'industrie agroalimentaire.

Le modèle extractif entraîne la déstructuration des économies locales au profit d'une économie productive hautement masculine et masculinisée, et accentue la division sexuelle du travail. Comme nous le dit la sociologue équatorienne Miriam Gattor, « dans un contexte de masculinisation accélérée de l'espace, l'extractivisme réarticule les relations entre les

¹ Laville, J-L., Pleyers, G., Bucolo, E., Coraggio, J-L. (2018). *Mouvements sociaux et économie solidaire*. Paris : Desclée De Brouwer, p. 492.

genres et renforce les stéréotypes de masculinité hégémonique »¹ en construisant avec le patriarcat un lien étroit et intime.

Dans le monde actuel, le modèle extractif n'est pas seulement défini par l'extraction des ressources naturelles à toutes les latitudes, mais aussi par le désir d'éliminer toute sorte d'affirmations de la volonté populaire. Bien que les femmes aient été présentes dans les résistances socio-environnementales contre les projets extractifs, leurs luttes n'ont pas toujours été visibles. Cependant, au cours des dernières décennies, la présence massive de femmes et leur rôle prépondérant dans la défense du territoire ont gagné en visibilité.

Le témoignage de N D, une artiste militante sensible aux thèmes des droits humains et environnement est significatif :

« Face au réchauffement climatique et pour gérer les ressources en eau: nous, les femmes, sommes de plus en plus au-devant de la lutte pour essayer de modifier les choses. Un combat qui se conjugue avec notre émancipation et la reconnaissance de nos droits. Nous sommes les défenseuses naturelles de l'environnement. »(N.D. actrice de 53 ans de Madrid)

De fait, la présence des femmes dans les luttes sociales récentes sur le continent européen a gagné en force et en visibilité. Cette présence accrue se développe tant en milieu urbain que rural, et ce sur plusieurs fronts comme les luttes contre la violence machiste, contre la violence qui implique une dépossession des moyens d'existence ou contre les conséquences de l'extractivisme sur leur vie et leur territoire².

Certaines se situent dans des féminismes populaires et communautaires, d'autres parlent d'éco-féminismes, et beaucoup d'autres ne se reconnaissent pas comme féministes³. En revanche, toutes, au-delà de

¹ Gator, M. (17 février 2014). "El feminismo reactiva la lucha contra el extractivismo en América latina ». Disponible en ligne sur : www.lamarea.com [consulté le 19 juin 2018].

² Duterme, B. (2017). *État des résistances dans le Sud. Amérique latine*. Centre tricontinental et Éditions Syllepse, p. 188.

³ De Cicco, G. (3 juin 2015). « Construire des savoirs féministes à travers l'éducation populaire ». Disponible en ligne sur : www.awid.org [consulté le 15 juin 2018].

leur diversité, partagent l'horizon d'une lutte post-extractiviste et décolonialiste, car leur but est de mettre en lumière les liens étroits entre extractivisme et patriarcat. Comme nous l'explique Touraine, « les femmes, quand elles assument le rôle historique, sont à la fois les égales des hommes et les actrices par lesquelles s'opère le dépassement de leur situation de dépendance : elles sont à la fois égales et différentes »¹.

Nous pourrions maintenant poser à nouveau la question « *Does sex matter to democracy?* ». Pour la professeure de théorie politique et de genre à la London School of Economics Anne Phillips, la réponse est sans équivoque. Mais comment changer cette situation ? Anne Phillips propose la politique de la présence, soit une manière d'envisager la participation en rapprochant les deux modèles considérés comme antagonistes : la démocratie participative et la démocratie représentative.

Plusieurs arguments ont servi à défendre la nécessité de promouvoir cette politique de présence en termes politiques et théoriques. L'un d'entre eux consiste en une représentation symbolique. Si l'un des sexes a nettement plus de visibilité que l'autre, il établit implicitement une tutelle sur les décisions de l'autre comme s'il s'agissait d'un enfant mineur. En raison de cette logique, les décisions, les positions et les choix des femmes passent « symboliquement » par l'approbation de leurs parents, frères ou enfants, et ce en dépit de l'obtention de droits politiques. Phillips indique que « même si l'esprit public encourage ses mentors, cette infantilisation de grands secteurs de la population est difficilement compatible avec la démocratie »². À la question avec laquelle nous avons commencé cette section – « *Does sex matter to democracy?* » –, Anne Phillips répond qu'il lui semble nécessaire de transformer la représentation par une politique de présence prenant principalement la forme de la parité et de la loi des quotas. Cette politique de présence favorise la participation des femmes en politique pour contrer la domination androcentrique.

¹ Touraine, A. *La fin des sociétés*. *Op. cit.*, p. 284.

² Phillips, A. (1995). *Politics of Presence*. Oxford : Clarendon Press, p. 241.

Dans le prochain paragraphe, nous allons nous pencher plus amplement sur les différentes formes de participation des femmes protestataires dans la défense de l'eau comme bien commun en Espagne.

D. Les formes de participation des femmes

« Notre siècle a plus d'histoire en cent ans que n'en a le monde en quatre mille »¹ nous dit le philosophe de la Renaissance italienne, Tommaso Campanella. Or, cette phrase est parfaitement applicable aux femmes qui, en cent ans, ont fait plus d'histoire que dans les quatre mille années précédentes.

Personne ne devrait plus douter, aujourd'hui, de l'importance des femmes comme actrices et sujets de leur histoire et de l'histoire en train de se faire. Reste à comprendre comment elles agissent, comment la pensée de l'émancipation est devenue leur². On constate de plus en plus une importante participation des femmes au sein des organes représentatifs, ainsi que dans les associations de quartier et plateformes pour la défense de l'eau comme bien commun. C'est donc à la participation des femmes qu'il faut porter une attention toute particulière, comme le fait remarquer Carole Pateman, selon laquelle l'approfondissement de la démocratie participative doit également passer par les supermarchés et, plus généralement, par les cuisines³.

La femme a parcouru un long chemin vers l'émancipation, avec des réalisations dans les domaines du travail, de la culture et de la participation sociale et politique. Ceci dit, dépasser l'égalité formelle et atteindre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes demande encore du temps.

¹ Campanella, T. (1840). *La cité du Soleil, ou, Idée d'une République philosophique*. Paris : Levavasseur, p.171.

² Fraisse, G. 2006. « Ouverture : Les contretemps de l'émancipation des femmes (condition, conséquence, mesure et ruse) ». In : *Féminismes II : 2005 : des femmes et du politique*. Éditions de la Bibliothèque publique d'information.

³ Pateman, C. (1989). *The Disorder of Women* California, Stanford University Press, p. 222.

Partant de ce constat, on observe, avec Simone de Beauvoir, que « la période que nous traversons est une période de transition »¹, et les multiples luttes anti-patriarcales sont encore suffisamment proches pour que les femmes témoignent encore des inégalités.

Ses paroles prononcées dans les années 60 à 70 sont en grande partie adaptables à la situation actuelle, un portrait de la situation féminine qui pourrait être abordé aujourd'hui, presque sans exception. Impitoyable mais vrai, ses paroles sur la femme qui passe d'un état d'ouvrière à femme au foyer. Comme le rappelle Sylvie Chaperon, dans cet ouvrage, Simone de Beauvoir conteste tout déterminisme biologique ou dessein divin, en reprenant la perspective hégélienne², en disant « être, c'est être devenu, c'est avoir été fait tel qu'on se manifeste »³. D'où le fameux slogan : « On ne naît pas femme, on le devient »⁴. Par cette phrase, la philosophe rejette l'existence d'un destin biologique pour les femmes, car être une femme n'est ni essence ni destin ; c'est avant tout une construction culturelle, historique et sociale. Éric Macé entreprend un retournement interprétatif de cette phrase, en disant : « On ne naît pas femme (on naît femelle), on le devient (par la socialisation) avec un sous-entendu féministe : alors, ne devenons pas cette femme (docile et dévouée) telle qu'elle est façonnée par le patriarcat »⁵.

En effet, si, jusqu'à présent, les femmes ont mené des combats pour leur propre émancipation, une société plus égalitaire demande la mobilisation de toutes. L'émancipation des femmes passe par la lutte commune et la solidarité, tout comme l'émancipation des mouvements de l'eau qui ne peuvent aboutir qu'en associant étroitement luttes écologistes et luttes sociales.

Sans prétendre à l'exhaustivité, nous allons illustrer, dans ce qui suit, quelques-uns de ces exemples de participation des femmes dans la contestation par rapport au contexte de lutte qui leur donne cohérence. Or, la reconnaissance identitaire des femmes est absente des

¹ De Beauvoir, S. (1976). *Le deuxième sexe*. Paris : Gallimard, p. 177.

² Chaperon, S. (2000). *Les années Beauvoir. 1945-1970*. Paris : Ed. Fayard, p. 152.

³ *Ibid.*, T. I, p. 27.

⁴ *Ibid.*, T. II, p. 185.

⁵ Macé, E. (2015). *L'après-patriarcat. op. cit.*, pp. 611-612.

mouvements pour l'adoption d'une politique équitable de l'eau puisque les revendications ne sont pas liées aux questions de genre ou de droits des femmes.

Les plateformes pour la défense de l'eau en tant que droit humain peuvent-elles se convertir en un lieu de conscience politique qui relie les femmes (non féministes) à une conscience féministe ?

Il nous semble pertinent de considérer ici comment les mobilisations non féministes, liées aux rôles et responsabilités « traditionnels » des femmes, sont souvent d'intéressants laboratoires où coexistent des façons très diverses de comprendre la participation et où de nombreuses femmes participent politiquement sans nécessairement avoir une expérience préalable de socialisation militante¹.

Il s'agira donc d'analyser la manière dont un engagement féministe peut naître d'autres engagements politiques, a priori éloignés des luttes du féminisme. En effet, la mobilisation pour l'eau comme bien commun est un espace d'action politique où l'écologie et le féminisme convergent.

Selon une étude réalisée par Eva Alfama i Guillen, que nous avons déjà évoquée dans le chapitre de l'état de l'art, la participation des femmes à la Plateforme de défense de l'Èbre (PDE) semblerait être peu importante, excepté dans les revendications explicitement féministes. D'après son étude, le problème n'est pas tant la faible participation des femmes, mais la façon dont cette participation est observée. Les études d'action collective ont l'habitude de se concentrer sur l'analyse des espaces formels et de direction, rendant ainsi invisible une bonne partie des apports des femmes. Selon la chercheuse, « le visage invisible du mouvement, l'organisation interne, le "privé", est géré en grande partie par les femmes, tandis que le visage visible, l'action, le "public", est joué en grande partie par les hommes »². Cette citation rend évidente l'idée d'Ulrich Beck que « le travail invisible qui en est le corollaire incombe traditionnellement à la femme »³.

¹ Alfama i Guillén, E. (2009). « Hacia la perspectiva de género en el estudio de los movimientos sociales. La participación de las mujeres en la Plataforma en Defensa de l'Ebre ». *REIS*, n° 125, pp. 117-130, p.128.

² *Ibid.*, p. 129.

³ Beck, U. *op.cit.*, p. 250.

Dans l'organisation et le développement de l'action collective de la PDE, une division sexuelle du travail est effectivement opérée. Cependant, l'élément clé n'est pas tant être au conseil de direction, mais la question est la visibilité : les femmes de la PDE sont fortement impliquées dans la direction et la gestion de la mobilisation, mais la plupart d'entre elles le sont dans l'invisibilité¹.

Voici le résultat de sa recherche qui a été menée entre juin 2003 et mai 2004, à partir de vingt-huit entretiens faits avec les femmes les plus impliquées dans les différentes activités de la plateforme.

Tableau n°3 Typologie des tâches accomplies par les femmes dans la Plateforme de défense de l'Èbre

	Gestion managériale du mouvement	Tâches d'exécution
Tâches visibles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Représentation formelle : Porte-parole publique de la PDE et des commissions pour le dialogue avec les parties et les institutions ➤ Participation aux débats du mouvement 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence au poste de renseignement de la PDE, vente de matériel, informations ➤ Participation aux actions
Tâches invisibles	Participation aux commissions : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Travail technique (élaboration de documents environnementaux, juridiques, communiqués de presse et articles). ➤ Activités organisationnelles, logistiques, de gestion de ressources et de dynamisation des réseaux relationnels. ➤ Représentation et 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Implantation ➤ Logistique, appui au travail en commissions, élaboration de matériels.

¹ Alfama I Guillén, E. *Ibid.*

	diffusion informelle (porte-paroles « de la rue »).	
--	---	--

Source : recherche effectuée par Eva Alfama *et al.*

Alfama I Guillén constate que, mise à part les arguments de type politique ou idéologique qu'elles évoquent pour se mobiliser contre le PHN, la plupart des femmes interrogées ont tendance à se sentir interpellées en tant que femmes et mères et justifient leur mobilisation par leur rôle de nourrice : « se battre pour le PDE c'est comme se battre pour ma famille ».

Précisons que les femmes engagées dans les mouvements pour l'eau doutent de la réussite de la conciliation famille-travail, contraintes d'accepter des conditions de travail avec les tâches professionnelles et familiales – situation qui met en lumière l'étroite alliance entre capitalisme et patriarcat. Manuel Castells nous rappelle qu' « à la base de la variété du féminisme il y a un élément fondamental commun : l'effort historique, individuel et collectif, formel et informel, de redéfinir le statut de la femme en directe opposition au patriarcat »¹. En ce sens, les femmes de la Plateforme de défense de l'Èbre nous disent :

Entre mon travail à l'école, mes tâches à la maison, je peux pas faire plus pour la plateforme, comme j'aimerais. Je laisse les enfants chez ma mère quand je dois aller manifester, mais je peux pas abuser de ma mère, elle garde déjà les petits quand je suis au travail (entretien, maîtresse d'école, 30 ans, membre de la Plateforme de défense de l'Èbre).

¹ Castells, M. (2014). *Il potere delle identità*. Milan : Ube, p. 251.

Je passe beaucoup de temps aux réunions et dans des activités, parce que je suis au secrétariat, je dois faire des actes, envoyer des lettres, donc je dois m'organiser. Je prépare le dîner et, pendant que je fais tourner la machine à laver, je fais autre chose, et après je pars à la réunion. Je ne dis pas à mon époux à quelle heure je rentre de la réunion, parce que ça peut durer une ou trois heures. Et, quand je rentre, mon mari me dit que j'aurais pu dormir avec les gens de la plateforme. Pas facile ! (entretien, S.A., femme mariée, membre de la Plateforme de défense de l'Èbre).

Pour nombre de femmes, travailler ne va pas sans problème, à cause des rôles sociaux qui leur sont dévolus¹. Ce qui suppose, aux yeux de Touraine, que, « si l'inégalité diminue un peu, la solidité des liens conjugaux de tous types diminue beaucoup plus vite »².

Les femmes cherchent aussi à être reconnues comme interlocutrices aux différents niveaux du pouvoir : la famille, le quartier ou le village, et le politique. De cette manière, elles tentent de résoudre des questions pratiques, concrètes et directes. Quand il y a un manque d'eau, les femmes sont les plus pénalisées, étant les plus touchées par la « *water poverty* ». Ce sont alors elles qui cherchent des solutions pour que ce liquide vital ne manque pas à la famille. Dans nombre de débats, cette dimension est pourtant oubliée. À ce titre, le témoignage de P.R. est significatif :

Toutes les nuits, je descends pour décrocher le tuyau d'eau du réseau, et tous les matins je recommence en le remettant. La compagnie d'eau me surveille et je dois faire attention aux techniciens qui pourraient venir. Je vais pas laisser mes enfants sans eau (entretien, P. R., divorcée et chômeuse de 50 ans).

¹ Tozzi, M. (1982). *Syndicalisme et nouveaux mouvements sociaux : régionalisme, féminisme, écologie*. Paris : Ed. de l'Atelier, p. 92.

² Touraine, A. *Le monde des femmes*. op. cit., p. 246.

Emanuele Lobina, de l'Université de Greenwich et de Bologne, dans son étude sur la privatisation des services de l'eau en Angleterre, donne une définition de la « *water poverty* » :

- 1) Une famille est considérée comme souffrante de « *water poverty* » quand elle dépense plus de 3 % de son revenu disponible pour payer les factures d'eau.
- 2) Un phénomène inconnu avant la privatisation et en croissance préoccupante.
- 3) En 2009-2010 : 23,6 % des ménages en Angleterre et au Pays de Galles utilisaient plus de 3 % de leurs disponibilités financières pour payer les factures d'eau (11,5 % dépensaient plus de 5 %) ¹.

En transposant cette analyse de Lobina au cas de P.R., on comprend que cette femme souffre clairement de « *water poverty* ». Comme nous le rappelle Ulrich Beck, ce sont les femmes qui risquent le plus de sombrer dans la pauvreté, « or ce n'est pas l'absence de qualification ou l'origine sociale qui en est la cause » ².

La crise a frappé de plein fouet le foyer de cette petite entrepreneuse de Castille. Aujourd'hui, elle a fait de sa survie une arme de lutte et, depuis plusieurs mois, elle ne peut plus payer ses factures d'eau. Mais elle a décidé de ne pas vivre sans ce liquide vital et de lutter pour ses droits : « *Je m'accroche au réseau parce que mon alternative c'est de payer ou de manger. Et mes enfants vont continuer de manger. La crise a tout emporté, excepté ma dignité* » (entretien, P.R.).

Il existe bien souvent une intersection entre le féminisme et les luttes politiques pour les identités nationales ou les politiques sociales, ce qui « dissimule les revendications des autres protestations » ³. Cette intersectionnalité conduit à une analyse complexe des engagements simultanés dans plusieurs luttes émancipatrices, sans toutefois en

¹ Lobina, E. (22 mai 2014). *Sviluppo sostenibile, fognatura e depurazione: Riflessioni sull'esperienza inglese*. Document Public Services International Research Unit (PSIRU), Business School, University of Greenwich, UK.

² Beck, U. *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*. op. cit., p. 200.

³ Devillé, A. (1999). *Les femmes et le droit : constructions idéologiques et pratiques sociales*. Bruxelles : Les Presses de l'Université Saint-Louis, p. 17.

subordonner l'une à l'autre¹. Le témoignage d'une jeune militante de la Plateforme d'Alcazar de San Juan illustre bien notre propos :

Je suis dans ce combat, bien entendu pour protéger l'eau de mes ancêtres, mais surtout pour le droit à la parole en tant que femme. J'ai le droit de faire valoir ma volonté. Ils ne peuvent pas décider sans tenir compte de ce qu'on veut. On est en démocratie (entretien, M., 22 ans étudiante).

C'est pour cette raison qu'Alain Touraine insiste sur l'importance de ne pas séparer les deux principes : « pas de féminisme sans démocratie et pas de démocratie sans féminisme »².

Je fais partie de la plateforme pour lutter avec les autres citoyens pour le droit à l'eau. Je crois en cette lutte, mais je me bas, par le biais de l'eau, pour mon droit à la parole, pour mon droit de lutter. Cette année, pour la première fois, j'ai pu voter, et je veux pouvoir voter pour une ville meilleure, pour une justice universelle (entretien, S., jeune femme de 18 ans de la Plateforme de défense de l'eau d'Alcazar de San Juan).

Le témoignage de cette jeune femme concentre toute l'histoire de la lutte des femmes, des jeunes, des citoyens, ainsi que la revendication du droit à la lutte comme expression de son appartenance au peuple souverain jouissant de la liberté de pouvoir exprimer son opinion.

E. Les *cause lawyers*

Nous allons décrire, dans ces paragraphes, l'important rôle joué par les *cause lawyers*, majoritairement de sexe féminin, engagés dans les plateformes de défense de l'eau que nous avons analysées, ce qui les confrontent à la question de l'État de droit dans le contexte d'une société

¹ *Ibid.*, p. 18.

² *Ibid.*, p. 101.

post-patriarcale.

Le terme « *cause lawyering* » désigne un courant de recherche d'origine américaine qui analyse l'avocat social, un avocat dédié à l'utilisation de la loi pour la promotion du changement social. En France, ce terme a été introduit par Liora Israël, avec son article « Usages militants du droit dans l'arène judiciaire : le *cause lawyering* » paru dans *Droit et Société* au début des années 2000.

L'hypothèse de départ précise que les pratiques de participation ont modifié les relations de genre et ouvert la voie à une connaissance de conflictualités oubliées, en donnant de la visibilité aux dirigeantes locales et en générant, dans un deuxième temps, de nouveaux leaders féminins.

Ainsi, dans le domaine spécifique de l'eau, dans la notion de « gestion participée », la dimension de genre n'a attiré qu'une trop faible attention. Comme le souligne Olivier Petitjean, on a cherché à impliquer les femmes dans la conception des projets, mais le type de participation qui leur était demandé reposait sur une perception des femmes comme n'ayant qu'un rôle domestique : « Le besoin d'inclure les femmes à un niveau plus politique n'est pas ressenti »¹.

Plus les solutions se situent au niveau domestique, plus elles surchargent les femmes de travail. En sens inverse, plus les solutions se situent au niveau collectif et général, plus les femmes perdent le contrôle sur les décisions et les solutions mises en œuvre et supportent les conséquences de choix auxquels elles n'ont pas participé².

Pour Christine Verschuur, c'est la stratégie à long terme qui a poussé les femmes à participer aux instances de décision plus politiques et plus générales. Elles se battent pour une justice de genre et le démantèlement du patriarcat, tout comme pour la justice climatique, la justice économique et la protection de la biodiversité.

La pensée patriarcale présente les femmes comme plus proches de la nature, et les hommes comme plus proches de la culture. La nature étant

¹ Petitjean, O. (12 décembre 2008). « Le rôle central des femmes dans l'accès à l'eau et à l'assainissement ». Disponible en ligne sur : <https://www.partagedeseaux.info/Le-role-central-des-femmes-dans-l-acces-a-l-eau-et-a-l-assainissement> [consulté le 12 juin 2018].

² Verschuur, C. (2018). *Genre, mouvements populaires urbains et environnement*. Graduate Institute Publications, l'Harmattan, p. 190.

considérée comme inférieure à la culture, les femmes sont donc considérées comme inférieures aux hommes¹. Or, la domination des femmes et la domination de la nature allant de pair, l'abolition de la domination de la nature constitue un enjeu important pour les femmes, d'où leur engagement à tout niveau.

En effet, au récit modernisateur occidental qui voudrait associer la modernité occidentale et l'égalité de genre au patriarcat traditionnel, est substituée une forme moderne de patriarcat². Selon l'analyse d'Éric Macé, « l'égalité de genre en Europe n'est pas le produit de la modernité en tant que telle mais celui des contradictions internes du patriarcat moderne et des luttes féministes que ces contradictions ont rendues possibles ».

Les efforts déployés par les plateformes pour la défense de l'eau comme bien commun (et par les *cause lawyers* rattachés à ces mouvements), posant des questions aux administrations locales, nationales et européennes, ont abouti à la prise en compte d'une gestion plus durable de la zone du delta par l'administration publique. En outre, dans la mesure où les *cause lawyers* contribuent à la création et au développement de l'État, en même temps qu'ils le remettent en cause par des procès, ils occupent un espace unique au sein des professions juridiques³.

La présence d'avocats dans les nouveaux mouvements sociaux offre des compétences cognitives, des ressources intellectuelles et des compétences stratégiques permettant de défendre une cause et de favoriser le changement et la démocratisation des sociétés, même sans lien direct avec les affiliations politiques.

À plusieurs reprises, des manifestations environnementales défendues à Bruxelles par les *cause lawyers* exerçant une pression compétente au sein de la Commission spécifique de l'Union européenne pour le respect de toute sorte d'irrégularité de l'application de la Directive cadre sur l'eau⁴ de la part du gouvernement.

¹ *Ibid.*

² Macé, E. (2015). *L'après-patriarcat. op. cit.*, p. 13.

³ Meili, S. (2003/3). « Cause lawyering et justice collective : l'exemple de l'amparo colectivo en Argentine », *Droit et société*, n° 55, p. 659-686, p. 662.

⁴ La directive-cadre sur l'eau est une directive européenne du Parlement et du Conseil européens. Elle établit le cadre pour une politique globale communautaire dans le domaine de l'eau.

Nous allons à Bruxelles une fois par mois, et nos avocats catalans unis avec notre lobby nous soutiennent in situ dans nos démarches avec la Commission pour le Plan hydrologique national (entretien, M. P., porte-parole PDE).

Les *cause lawyers* jouent un rôle important non seulement pour assurer la légitimité et la vitalité des droits dont ils se font les défenseurs, mais aussi dans le système juridique qui leur a confié la charge de protéger ces droits¹. Pour Austin Sarat et Stuart Scheingold, les avocats s'engagent à utiliser leur travail comme un moyen pour construire une bonne société et d'aider à légitimer la profession légale dans son ensemble².

On sait toutefois peu de choses sur les « avocats militants ». Qui sont-ils ? Il s'agit de juristes qui se battent avant tout pour que la loi soit respectée et qu'un certain nombre de droits fondamentaux qu'on peut regrouper sous l'appellation « droits humains » ne soient pas bafoués³.

Une présentation du *cause lawyering* en français se heurte à un premier obstacle, celui de la traduction : dans un premier temps, on pourrait dire qu'être un *cause lawyer*, c'est se faire l'avocat d'une cause au sens fort, c'est-à-dire en être le défenseur non seulement intellectuel mais aussi dans le prétoire, au travers de la défense de ceux qui l'incarnent, la défendent et la portent. Le *cause lawyering* est donc une activité, indissociablement politique et juridique, qui manifeste cet engagement⁴. Pour Ulrich Beck, les mouvements de défense de la société civile sont les avocats et les juges des valeurs et normes mondiales. Ils créent et développent la prise de conscience – à la fois quotidienne, locale et globale – de valeurs, en mettant en scène et en entretenant l'outrage et la réprobation de l'opinion publique mondiale face aux violations les plus

¹ *Ibid.*

² Sarat, A., Scheingold, S. (1998). *Cause Lawyering and the Reproduction of Professional Authority: An Introduction*. Stanford : Sarat & Scheingold Ed., p. 3.

³ Israël, L. (2001/3). « Usages militants du droit dans l'arène judiciaire : le *cause lawyering* », *Droit et société*, n° 49, p. 793-824, p. 817.

⁴ Israël, L. (2001/3). « Usages militants du droit dans l'arène judiciaire : le *cause lawyering* », *Droit et société*, n° 49, p. 793-824, p. 794.

sensationnelles des règles¹. Le sociologue allemand identifie trois entités capables d'influencer le scénario international : les États, les acteurs de l'économie mondiale et les acteurs de la société civile mondiale. Il soutient que la principale stratégie des mouvements de la société civile consiste à s'organiser en ONG et en ce qu'il appelle, avec un néologisme, les mouvements des avocats :

« les réseaux et les stratégies de plaidoyers transnationaux sont destinés à être un espace politique auto-créé dans lequel les acteurs acquièrent et utilisent leur « capital légitimant », continuellement menacé dans le jeu qui les oppose aux acteurs étatiques et à ceux de « l'économie globale² »

Il apparaît que le militantisme n'est pas seulement une manière de défendre ses idées, mais peut aussi être une activité rémunératrice dans laquelle on peut faire carrière tout en agissant conformément à ses valeurs³, comme le souligne Lilian Mathieu. Ceci nous semble d'autant plus juste au regard de certaines caractéristiques importantes de la plateforme *Agua es vida* de Barcelone, à savoir un groupe de femmes qui ont pour objectifs politiques de mobiliser la population pour le droit à l'eau et de promouvoir l'engagement des femmes dans cette lutte. Les discours et les pratiques des femmes que nous avons interviewées s'orientent invariablement vers une parité de la participation, « c'est-à-dire des dispositions sociales telles que chaque membre (adulte) de la société puisse interagir en tant que pair avec les autres », pour citer Fraser⁴. Le récit de cette femme avocate militante au sein de la plate-forme *Agua es vida* est exemplaire de ce phénomène :

Nous, les femmes, dans ce processus de lutte pour la gestion de l'eau, comme dans plusieurs autres, on a été très persévérantes.

¹ Beck, U. (2010). *Potere e contropotere nell'età globale*. Roma-Bari: Ed. Laterza, p.310.

² *Ibid.*, p. 314.

³ Mathieu, L. (2004). « *Comment lutter? Sociologie et mouvements sociaux.* » Coll. La Discorde, dirigée par Daniel Bensaïd. Paris : Ed Textuel, p. 81.

⁴ Fraser, N. (2011). *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*. Paris : Ed. La Découverte, p. 53.

Chaque fois qu'on commence quelque chose, on continue même si c'est compliqué. Pendant beaucoup d'années, on a été dans les luttes, mais personne ne nous remarquait, mais maintenant on commence enfin à nous voir ! L'importance des femmes dans la prise de décisions sur la protection de l'eau est fondamentale. Dans les processus sociaux, la participation réelle, la non-discrimination et l'autonomisation des femmes, c'est essentiel (entretien, Eva, avocate et membre de la Plateforme contre la privatisation du Canal Isabel II de Madrid).

Encore que, pour Richard Abel, le *cause lawyering* est « *more powerful as a shield against abuse than as a sword to achieve substantive goals* »¹. Tel est également le constat que dressent certains des avocats rencontrés au sein de la plateforme *Aigua es vida* de Barcelone : « La justice c'est important mais, en même temps, c'est pas ça qui fait bouger la société. Ce sont les mobilisations sociales qui la font bouger ».

En résumé, les *cause lawyers* centrent leur activité sur les enjeux généraux des conflits plutôt que sur l'intérêt particulier de leur client² dont l'objectif revendiqué est de politiser leur pratique professionnelle en agissant, selon les cas, en faveur des pauvres, des opprimés et/ou de l'environnement³.

À la lumière de ces éléments, on peut à présent se demander comment les femmes espagnoles s'impliquent en tant qu'actrices politiques.

F. Le leadership féminin dans l'ère post-patriarcale

Nous avons vu que, dans les organisations communautaires et les associations de quartier, les femmes sont généralement plus nombreuses que les hommes. Si les femmes sont présentes en grand nombre dans les

¹ Abel, R. « Speaking Law to Power. Occasions of Cause Lawyering ». In : A. Sarat & S. Scheingold (eds.), *Cause Lawyering*, *op. cit.*, p. 103.

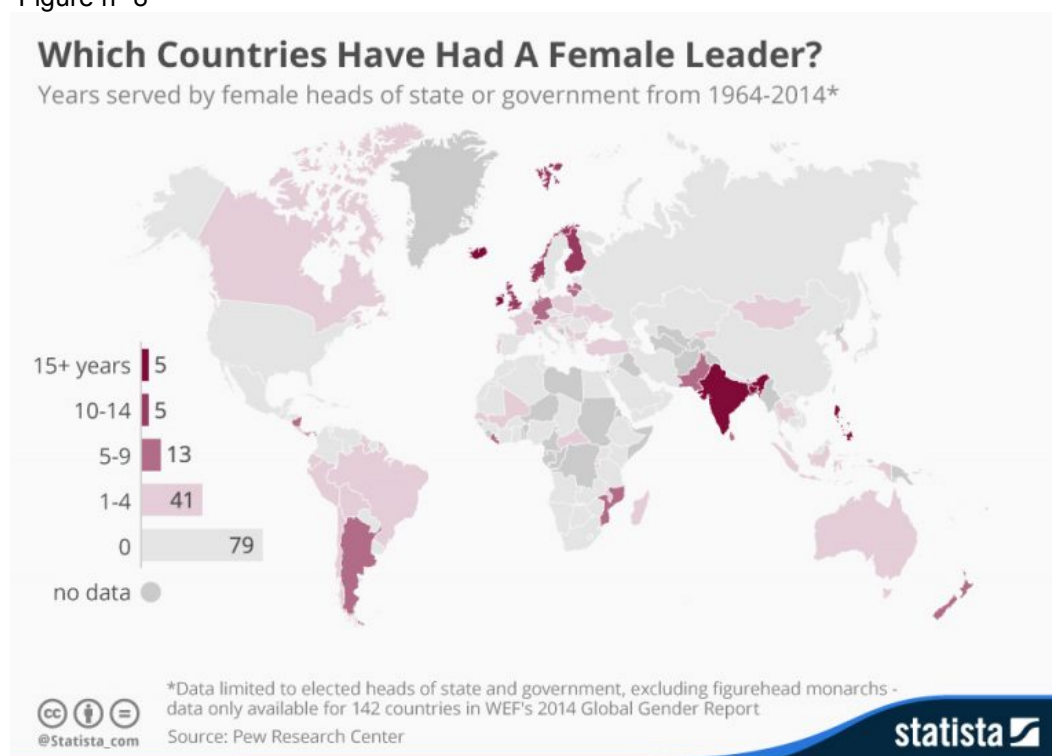
² Scheingold, S. (1998). « The Struggle to Politicize Legal Practice : A Case Study of Left- Activist Lawyering in Seattle ». In : *Cause Lawyering. Political Commitments and Professional Responsibilities*. Oxford University Press, pp. 3-28, p. 18.

³ Israël, L. « Usages militants du droit dans l'arène judiciaire : la cause lawyering ». *Op. cit.*, p. 799.

organisations communautaires et les mouvements urbains, c'est loin d'être le cas dans les organisations plus institutionnalisées tels les différents paliers du gouvernement¹.

Certaines femmes ont toutefois réussi à surmonter ces obstacles. Par exemple, durant cette décennie, huit femmes ont été chefs d'État dans le monde et on a compté 14 femmes chefs de gouvernement. En Amérique latine, différentes femmes ont été élues pour gouverner, comme Michelle Bachelet au Chili, Laura Chinchilla au Costa Rica, Cristina Fernandez en Argentine ou Dilma Rousseff au Brésil. Ainsi, 42 % de la population d'Amérique latine étaient gouvernés par une femme, un fait inhabituel pour la région et son histoire.

Figure n° 8



Source : Pew Research center.

La meilleure façon de vaincre le patriarcat n'est-elle pas par les femmes elles-mêmes ? Si nous n'allons pas nous attarder sur ce point ici, précisons toutefois que nous sommes maintenant dans une phase que

¹ Trudelle, C., Thériault, M. (2006). « Trois décennies de conflits urbains dans la région de Québec : visibilité de la participation des femmes entre 1965 et 2000 ». *Recherches sociographiques*, Vol. 47, n° 1, pp. 9-39, p. 10. Disponible en ligne sur : <http://id.erudit.org/iderudit/> (consulté le 28 mai 2018)

nous pourrions définir de post-patriarcale. Cependant, pour Irene Strizzeri, quelques caractéristiques de l'après-patriarcat se trouvent largement habitées par des formes de patriarcat « de retour ». De fait, « bien que marqué par une crise profonde, le pouvoir patriarcal reste encore un pouvoir »¹.

La sociologue italienne est convaincue que les différents adjectifs qui caractérisent la société actuelle (moderne, réflexive, postmoderne) indiquent les difficultés d'interprétation d'une analyse qui peine à décoller et à se focaliser sur des paradigmes capables de recueillir les discontinuités avec le passé. Le plus marqué par la discontinuité avec le passé semble être la condition féminine, constituée par la double présence de la femme à la maison et au travail, impliquant une féminisation croissante de la société².

Cette lecture de la société patriarcale nous fait toucher du doigt la reconnaissance de l'émergence d'une forme de néo-patriarcat. Éric Macé avertit que ce post-patriarcat, inspiré du post-colonialisme à la Stuart Hall, ne signifie pas que nous serions dans un moment où le patriarcat serait totalement mort, mais plutôt que ce patriarcat traditionnel laisserait place à un patriarcat moderne, « moderne en tant qu'il est dissocié et qu'il est désenchanté, par contraste avec la prétention à l'unité du monde traditionnel »³.

À la lumière de ce qui précède, venons-en à l'analyse et à la vérification de notre hypothèse sur la participation des femmes aux prises de décision politiques au sein des mouvements pour le droit à l'eau. Nous allons prêter une attention particulière au leadership des femmes et à leur participation à la vie politique en Espagne. Pour ce faire, voyons de plus près les figures emblématiques d'Ada Colau, devenue la première femme maire de l'histoire de Barcelone, et de Manuela Carmena, la première

¹ Strizzeri, I. *Post-patriarcato. L'agonia di un ordine simbolico. Op. cit.*, p. 56.

² *Ibid.*

³ Macé, E. *Op. cit.*, p. 57.

élue aux élections municipales. Les deux mairesses ont été élues avec l'appui du parti les « Indignés » de Podemos¹.

Ada Colau et Manuela Carmena ont été élues en tant que représentantes du mouvement des « Indignés » qui a émergé le 15 mai 2011 (15M) dans un contexte de crise économique, de corruption systémique, de chômage et de coupes dans les droits sociaux.

À l'heure actuelle, nous assistons à un phénomène sociologiquement intéressant et complexe : la pression que les féminismes exercent sur la nouvelle politique. Avec le 15M, la citoyenneté féminine a pris la parole. Le pouvoir s'est horizontalement étendu à partir de la reconnaissance de la différence, soit une tendance organisationnelle qui a toujours été présente dans les secteurs féministes. Les discours et les pratiques qui ont été déployés depuis le 15M ont de grandes similitudes avec les valeurs et les formes de l'action féministe. Ce sont des pratiques basées sur l'expérience quotidienne et les aspects relationnels. Ces formes ont traditionnellement été considérées comme constituant un style féminin de leadership et de politique². Par la suite, l'héritage féministe du 15M s'est déplacé vers les marées multicolores, puis vers les nouveaux partis politiques. Le terme espagnol « *ilusión* » est peut-être le plus approprié pour expliquer le succès de Barcelona en comú ou d'Ahora Madrid, les deux coalitions qui ont soutenu les mairesses en question. La conjoncture dans laquelle ils sont intervenus n'était pas seulement celle d'un désenchantement général face à la classe politique, mais aussi d'une impasse dans laquelle se trouvaient les mouvements liés au 15M³.

Opposées en termes générationnels, ces deux maires représentent deux attitudes possibles face aux inégalités qui traversent la société espagnole. Manuela Carmena défend la « culture féminine » tandis qu'Ada Colau

¹ Anna Botella a été la première femme maire de Madrid en 2011. Elle n'a pas été élue, mais nommée par le conseil municipal suite à la démission d'Alberto Ruiz-Gallardon, lui-même appelé au ministère de la Justice.

² Miranda, Ma J., Marugán, B., Mato. M. (2013). « El poder de los géneros y los géneros de poder. Relatos de un feminismo encarnado en tres generaciones », *Revista Encrucijadas*, n° 5, pp. 12-29, p. 24.

³ Cava, B. (2015). « Ada Colau & Manuela Carmena : l'indignation au pouvoir ». *Multitudes*, 60, 3, pp. 7-12.

assume un féminisme plus combatif¹, mais toutes deux ont ne commun d'avoir porté l'espoir de faire de la politique « autrement ».

S'il est certes difficile de lutter contre l'ordre patriarcal, dès lors que les femmes s'inscrivent dans le jeu politique, elles s'inscrivent aussi dans des rapports de force et contribuent ainsi à la modification de leur statut². Par exemple, trois femmes de la Plateforme contre la privatisation de l'eau d'Alcazar de San Juan se sont présentées aux élections administratives de mai 2015 comme candidates politiques du parti Equo³, un nouveau parti politique qui défend l'écologie, le renforcement de la démocratie et les droits humains. Castells dit que,

« dans certains pays, en particulier en Europe, les environnementalistes sont entrés dans l'arène politique, en présentant des candidats aux élections avec des fortunes diverses. Les données montrent que les partis verts obtiennent de bien meilleurs résultats aux élections locales là où existe encore un lien direct entre le mouvement et ses représentants⁴. »

« *Nous allons travailler de l'autre côté de la barricade, ça va pouvoir nous aider à récupérer ce qu'on a perdu.* » (entretien, A., membre de la plateforme).

Ces conquêtes municipales montrent qu'il est possible d'avoir une prise sur les institutions, en expérimentant de nouvelles pratiques démocratiques et en opposant à l'austérité des politiques sociales ambitieuses⁵. Ces politiques participatives marquent une nette rupture avec les 24 ans de gestion du parti Populaire, mais aussi avec les pratiques de

¹ Viñals, C. (Décembre 2017). « L'Espagne d'une politique au féminin à une politique féministe ». *Nouveaux Imaginaires du Féminin*, Nice, France.

² *Ibid.*

³ Equo est un parti créé en 2011 et qui, en mai 2013, a adhéré au parti Vert européen.

⁴ Castells, M. (1997). *Le pouvoir de l'identité*. Ed Fayard, p. 163.

⁵ Nez, E. (11 avril 2017). « Que podemos? Un parti en puissance ». *La vie des Idées*, Disponible en ligne sur : <http://www.laviedesidees.fr/Que-podemos.html> [consulté le 05 juin 2018].

participation ailleurs en Espagne¹. Ces femmes tiennent à incarner une autre manière de gouverner, comme l'explique Manuela Carmena :

« N'est-il pas temps de remplacer toutes ces valeurs verticales et rigides d'autorité, de force et de fermeté par celles, nettement plus horizontales et souples, de persuasion, de conviction et d'habileté dans la résolution des conflits ? Des valeurs qui font partie de la culture féminine². »

En quoi la culture féminine peut-elle se faire valoir dans les prises de décisions publiques pour le droit à l'eau ? Selon la philosophe espagnole Amelia Valcárcel, le féminisme est « cette tradition politique de la modernité, égalitaire et démocratique, qui soutient qu'aucun individu de l'espèce humaine ne devrait être exclu de tout bien et de tout droit en raison de son sexe »³.

Mais la lutte guidée par l'égalité exige également une représentation, une participation et une reconnaissance équitables, alors que beaucoup de tâches, habitudes et comportements des femmes ont été socialement, économiquement et éthiquement dévalués. Les témoignages de ces femmes de la plate-forme *Aigua es vida* sont particulièrement significatifs :

Il ne faut pas chercher midi à quatorze heures pour comprendre la corruption des collectivités locales par les entreprises pour l'attribution de marchés de l'eau. L'eau en Espagne est devenue un refuge financier pour les entreprises privées, et c'est nous, les citoyens, qui payons ces crédits avec les intérêts correspondant et le bénéfice d'entreprise (entretien, B., ancienne hôtesse de l'air et membre des Yayoflautas de Barcelone).

¹ Font, J. (16 février 2017). « Madrid vota. La consulta sobre la reforma de la Plaza España o la Gran Vía es una fuerte apuesta por la participación », *El País*. disponible en ligne sur : http://elpais.com/elpais/2017/02/15/opinion/1487179241_071770.html [consulté le 23 juin 2018].

² Carmena, M. (2016). *Parce que les choses peuvent être différentes*. Montpellier : Indigène Éditions, p. 132 (Cité dans Nez, E. (11 avril 2017). *Que podemos? Un parti en puissance*.

³ Rubio Carracedo, J., Rosales, J.M., Toscano, M. (2000). « Retos pendientes en ética y política ». *Contrastes*, n° 5, p.123.

Ici c'est pas du tout méritocratique, les postes de direction vont toujours d'un ami à l'autre, et même à l'ACA il y a beaucoup de corruption. L'Agence catalane de l'eau a une dette de 1 700 millions d'euros. Depuis 2007, l'Agence catalane de l'eau a distribué de remboursement des frais pour un million d'euros parmi les 27 membres de son conseil d'administration. Par contre, ils ont vite fait de couper l'eau au chômeur qui n'arrive pas à la fin du mois. C'est du favoritisme pur et dur (entretien, E., femme, 30 ans, fonctionnaire de l'ACA et militante au sein de la plateforme Agua es vida).

L'Espagne, après avoir salué la reconnaissance du droit à l'eau conformément à la résolution des Nations unies du 28 juillet 2010, ne respecte pas ses engagements. Permettre la coupure des approvisionnements de base pour une incapacité économique est une mesure qui peut se qualifier de régressive pour les droits humains (entretien, M.J.C., militante d'Ecologista en acción de Barcelone).

Depuis leur prise de pouvoir en été 2015, les « mairies du changement » se démènent pour ne pas perdre leur ancrage local. Elles tentent d'« occuper les institutions » comme autrefois les Indignés occupaient les places. Elles promettent de « rendre les institutions aux citoyens », à travers un ensemble de mécanismes plus ou moins originaux : référendums sur des choix d'urbanisme, budgets participatifs, ou encore renforcement des contrôles citoyens sur les élus¹.

Cela a été le cas d'Ada Colau qui, en avril 2018, a réclamé un référendum local pour soulever la question de la municipalisation de l'eau. La remunicipalisation des services de base est l'une des grandes promesses des municipalités « antisystème ». Toutefois, cette initiative concernant la gestion publique de l'eau de Barcelone, qui a recueilli 23 000 signatures et a été promue par des entités de la plate-forme *Aigua és Vida*, a été

¹ Lamant, L. (2017). « Occuper les institutions : expériences espagnoles ». *Vacarme*, 81, 4, pp. 16-21.

rejetée par tous les groupes de l'opposition (comme les partis pro-indépendantistes qui se proclament pour le droit à « décider » pour l'Indépendance de la Catalogne).

Malgré cette défaite, Ada Colau a insisté sur le fait que le référendum « doit être une réalité dans la ville de Barcelone » et que, par conséquent, elle et son gouvernement continueront « de défendre et de travailler pour que les règles de la démocratie participative soient toujours valables »¹.

L'Espagne se trouve à un moment opportun pour consolider et approfondir sa démocratie. Pour cela, elle a besoin d'un leadership accru des femmes dans leurs communautés, d'une participation et d'une représentation politiques accrues.

Dans l'ensemble, à l'heure actuelle, l'expérience de Barcelone fait figure d'exemple du potentiel existant pour démocratiser les services publics de sorte que la population finisse par prendre elle-même en charge les services publics et leurs ressources, en intégrant les femmes dans la planification, le développement et la gestion des ressources en eau.

En guise de conclusion, nous soulignons une idée qui a volé dans toute cette partie: la nécessité de lier l'égalité des chances pour les femmes aux modèles de démocratie.

La présence des femmes dans les mouvements sociaux est depuis toujours un fil rouge dans leur histoire, dans le cadre de l'émancipation culturelle, sociale et politique du sujet féminin. Nous avons vu comme le 15 M (Mouvement des Indignés) a montré au monde entier un malaise profond, sur la représentativité, sur le fonctionnement démocratique où comme le souligne Karine Bergès « les militantes des collectifs féministes contraintes d'endosser un double militantisme : contre l'oppression du système capitalisme néolibéral et contre l'oppression du système hétéropatriarcal. »² Ce mouvement a marqué une orientation nouvelle du

¹ « Varapalo a Ada Colau y a su intención de "remunicipalizar" el agua de Barcelona ». (11 avril 2018) *Confilegal.com*, Disponible en ligne sur : <https://confilegal.com/20180411-varapalo-a-ada-colau-y-a-su-intencion-de-remunicipalizar-el-agua-de-barcelona/> [consulté le 14 juin 2018].

² Bergès, K. (4/Second semestre 2014). « Quand les féminismes s'indignent. Le mouvement du 15-M entre revendications égalitaires et reproduction des logiques patriarcales. » *Revue HispanismeS*, pp.236-247, p.237.

militantisme féministe où massivement, les femmes ont protesté, avec les hommes, pour une démocratie plus juste avec une plus vaste participation des citoyens. On prétend (et c'est la raison de son émergence) que les partis politiques ne représentent pas vraiment leurs électeurs, perdant ainsi le sens de la démocratie en tant que forme de gouvernement.

Nous avons montré comme les femmes, ont pour vocation de déconstruire le réel, les discours et les représentations sociales, conscientes que la mondialisation a entraîné une nouvelle citoyenneté, plus exigeante, plus participative et plus informée ouvrant une fenêtre d'espoir sur la progressive transformation des rapports de genre au sein des mouvements sociaux et des formations politiques.

Il reste encore beaucoup à faire, mais les premiers pas ont déjà bouleversé le monde.

CONCLUSION

Avec le présent travail, nous avons eu pour ambition de contribuer, avant tout, à une meilleure compréhension des tensions liées à l'eau en Espagne. Cette étude a alors fait émerger divers questionnements liés à la gestion de cette ressource dans différents contextes climatiques.

Notre objectif premier a été de comprendre comment et pourquoi les tensions autour de l'eau, ainsi que les enjeux sociaux-politiques et économiques de la ressource, ont influencé l'apparition et le développement, chez les citoyens, d'une nouvelle conscience de l'importance de la démocratie participative. En réponse à la question générale de cette thèse, on peut affirmer qu'il semblerait que les citoyens ont compris que c'est en mobilisant et en assumant leur devoir de solidarité qu'ils imposeront le respect des droits humains pour tous et une société plus juste et plus humaine.¹ La citoyenneté est plus préparée que les politiciens pour apporter les modifications plus respectueuses de l'environnement parce que la conscience sociale en matière d'environnement a augmenté dans ces dernières années.

Une partie des citoyens ne croient plus dans les institutions et à la démocratie représentative, et dans cette évidence, la notion de participation s'impose comme une nouvelle référence à l'aune de laquelle devrait se mesurer la légitimité démocratique.² L'irruption dans l'espace public d'une figure du citoyen réputé actif et informé apparaît, simultanément, comme la cause et comme la solution de la crise de la légitimité démocratique.³

En tant qu'élément complémentaire à la démocratie représentative, la démocratie participative a pour mission de défendre les valeurs et le projet

¹ Tiberi, D. (2005). *Citoyen en classe Freinet : Journal de bord d'une classe coopérative*. Paris : Ed. L'Harmattan, p. 23.

² Blondiaux, L. (2008). « *Le nouvel esprit de la démocratie*. » Paris : Seuil et La République des idées, pp. 5-11.

³ Cheneviere, C.; Duchenne, G. (2011). « *Les modes d'expression de la citoyenneté européenne : Actes de la journée d'étude organisée à Louvain la Neuve le 19 mars 2010*. » Presses universitaires de Louvain, p. 87.

commun des citoyens de construire des projets concrets en matière de développement durable autour de l'eau.

Or, en Espagne, le grand problème a été de satisfaire le développement durable à la fois en matière sociale, environnementale et économique. C'est pourquoi nous avons mis en exergue l'importance déterminante de l'approche sociale, en faisant appel aux méthodes participatives qui ont fait défaut dans la politique de développement durable de ce pays.

En effet, ces politiques ne peuvent être socialement et écologiquement durables qu'à condition de prendre en compte la participation des citoyens – ce qui n'était pas possible durant la longue dictature franquiste où l'implication de l'ensemble de la population dans le processus des actions publiques était inexistante. Quarante années ont passés depuis la fin du franquisme, mais le souvenir de la guerre civile et de la post-guerre franquiste hante aujourd'hui encore la conscience collective espagnole.

Toute dictature laisse inévitable des marques. Comme l'évoque Stephan Michonneau, *l'Espagne semble malade de son passé*⁴. Depuis le milieu des années 1990, la vague mémorielle a submergé la vie politique espagnole et il ne se passe pas un jour sans que les quotidiens ne se fassent l'écho des difficultés qu'ont les Espagnols à assumer les fantômes de la guerre civile et, plus récemment, ceux de la répression franquiste⁵.

C'est une page de l'histoire du vingtième siècle, maintenant, largement analysée et jugée par tous les moyens et dans le respect de toutes les interprétations: mais il est toujours un fait que les effets de la guerre civile ne pouvaient pas soudainement disparaître.

Ainsi, les défis qui ont été posés aux Espagnols étaient loin d'être négligeables : le rétablissement de la démocratie dans un pays contraint de se reconstruire (matériellement et moralement) après une guerre civile et une dictature, dépasser le fossé historique qui a provoqué le conflit que ne il ne s'est pas guéri, et qui a sanctionné une apparente unité du pays.

⁴ Michonneau, S. (mars 2009). « Espagne. Les fantômes de la guerre civile et du franquisme ». *Grande Europe*, n° 6 La Documentation française. Disponible en ligne sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/pages-europe/d000620-espagne.-les-fantomes-de-la-guerre-civile-et-du-franquisme-par-stephane-michonneau/article> [consulté le 26 avril 2016].

⁵ *Ibid.*

La politique hydraulique fut marquée par une forme de continuité, mais elle fit aussi, après la fin de la dictature franquiste, objet de réorientations. L'État dut recomposer avec les autonomies, aux intérêts souvent contradictoires, les enjeux liés à la pénurie d'eau. Le retour de la démocratie augmenta également la capacité d'influence de la société civile dans l'élaboration des politiques publiques.⁶

C'est pourquoi nous avons décidé de dater le début de l'analyse de notre recherche à partir de la fin de la dictature.

Le manque de transparence et de démocratie qui a caractérisé le franquisme est ressenti, par les membres des mouvements de l'eau, comme encore présent dans leur combat pour le droit humain à l'eau. Ils perçoivent l'État central de Madrid comme étant, d'une part, dans une continuité idéologique avec les idéaux franquistes et, d'autre part, en retrait face à la logique marchande, voire financière.

C'est dans cette logique que Carlo Levi élabore la distinction précitée entre les *Luigini* et les *Paysans*. Nous rappelons que les *Luigini* sont ceux qui commandent, servent et gouvernent. Ils ont l'État, l'Église, les partis, le langage politique, l'armée, la justice et les mots,⁷ nous rappelle Carlo Levi. L'objectif à ce stade de la vie politique sera précisément celui de *la récupération de Don Luigini à la démocratie*.

Nous arrivons ainsi à la question que nous nous sommes posés, à savoir : comment les Espagnols, qui luttent pour une utilisation commune et durable de l'eau potable comme droit humain universel, essayent-ils d'incarner une nouvelle voie de participation à la démocratie face aux politiques publiques soumises à une logique marchande ?

À partir de cette question centrale, nous avons établi plusieurs hypothèses, tout d'abord à travers l'étude du rôle de l'eau dans les différentes régions du territoire espagnol, puis nous nous sommes concentrés sur les contradictions entre la politique de développement

⁶ Fernandez, S. & Verdier, J. (2013). L'Espagne et son eau : si proche, si loin. *Sciences Eaux & Territoires*, numéro 11,(2), 8-11. <https://www.cairn.info/revue-sciences-eaux-et-territoires-2013-2-page-8.htm>.

⁷ Levi, C.(1989)."L'orologio". Torino : Ed. Einaudi, p.130.

durable affichée par le gouvernement et l'émergence de tensions entre les territoires.

Nous avons vu que les contestations de la Plate-forme de défense de l'Èbre concernant les politiques de gestion de l'eau en Espagne, mises en œuvre depuis l'an 2000, n'ont fait que freiner provisoirement le transfert de l'eau de l'Èbre et ont intensifié la rivalité entre les territoires intéressés. Cet *estado de las autonomías* (système des communautés autonomes) promu par le « *café para todos* » semblait être, à l'époque du gouvernement Adolfo Suarez, une solution idéale. Cependant, les nationalistes basques et catalans clament depuis plusieurs décennies que leurs territoires sont historiquement des nations, et non pas simplement des régions.

De plus, nous avons vu comment d'autres éléments font état de cette rivalité. Les politiques de gestion et d'aménagement des eaux en Espagne amorcées en 2000, ont freiné seulement provisoirement le transfert de l'eau de l'Èbre ou du Tage : les communautés autonomes espagnoles intéressés par ces transferts ont accéléré une rivalité latente.

L'apparition de ces nouveaux conflits a engendré une sorte d' « égoïsme hydrique », comme celui des riverains du delta de l'Èbre ou d'Aragon s'opposant au transfert de l'Èbre vers Murcia, Valence ou Barcelone – transfert pourtant jugé d'intérêt général par le gouvernement. Les plateformes pour la défense de l'eau viennent avant tout contester la décision du gouvernement espagnol de réaliser un vaste programme de construction de barrages hydrauliques à travers le projet du Plan hydrologique national, inspiré de la politique hydraulique de Franco, ainsi que les changements structurels promus par l'administration publique pour soutenir la privatisation de la gestion de l'approvisionnement en eau.

L'opposition à la privatisation des services a mis l'accent sur la définition de l'eau comme bien commun et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit humain, impliquant une réappropriation publique et une démocratisation de la prestation de services. Les luttes des citoyens contre la privatisation des services d'eau ont apporté une

expérience et un héritage qu'on retrouve dans le besoin de mobilisation, de collaboration, de soutien mutuel, de prise de décision démocratique et transparente, de réflexion, de proposition d'alternatives et de la naissance de réseaux locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Ces formes de contestation ont mis sur le devant de la scène de nouveaux acteurs au croisement de dynamiques locales et globales, qui ont mis en valeur leurs revendications post-matérialistes établies autour de valeurs communes.

Nous avons accordé une place importante au rôle des femmes dans ces luttes, notamment dans leurs revendications à se définir autrement que dans et par les rôles assignés par le franquisme. Notre étude a révélé comme les formes de rapports de pouvoir et de domination entre hommes et les femmes dans le cadre des modes de mobilisation pour le droit à l'eau, ont tendance à se perpétuer, sous de nouvelles formes bien que le rôle des femmes dans la politique locale soit perçu comme fondamental, de même que leur présence dans tous les domaines.

Y a-t-il un changement réel et/ou symbolique dans l'exercice du pouvoir des femmes ? Si l'on pense aux femmes à la tête de mairies, telles Ada Colau, Manuela Carmena, il semble y avoir un changement appréciable dans les positions de pouvoir des femmes – un pouvoir présenté comme étant de n'importe quel sexe, comme une normalisation de ce qui était autrefois une prérogative du sexe masculin. D'après la philosophe espagnole Celia Amorós, le féminisme et la démocratie sont nés du même accouchement et, maintenant que la démocratie est dans une situation délicate, la position des femmes dans la société constitue le test final de la démocratie⁸.

Nous avons vu que le problème de la participation citoyenne et le manque de transparence se révèlent fondamentaux dans la gestion politique de l'eau. Difficile pour les citoyens d'arriver à faire prendre en compte leurs réclamations individuelles. Ils ont toujours fait appel à Paris comme

⁸ Luz Stella León Hernández (Juin-décembre 2006). « La teoría crítica feminista en España hoy: entrevista a Celia Amorós y Amelia Valcárcel ». *Labrys, études féministes/estudios feministas*, n° 10, pp.1-18. Disponible en ligne sur: https://e-mujeres.net/wp-content/uploads/2016/08/La-teoria-critica-feminista-LuzEstella_0.pdf [consulté le 14 juin 2018].

exemple à suivre, puisque la France a la plus longue expérience de gestion privée de l'eau, ayant donné naissance aux deux leaders mondiaux du secteur (Veolia et Suez) avant de mener une remunicipalisation de l'eau. Ce qui est intéressant est que les citoyens de la capitale française n'ont en rien été associés au processus qui a donné naissance à l'eau de Paris, et nombre d'entre eux ignorent d'ailleurs que les services hydriques sont, depuis 2010, passés sous régie publique⁹.

Pour retourner à notre terrain, tout au long de cette thèse, nous avons découvert les stratégies politiques et économiques dominantes durant la période analysée dans la gestion et l'utilisation de l'eau, ainsi que leur impact sur la situation actuelle.

Comment, finalement, réconcilier les différentes collectivités territoriales et l'action politique, et quel a été le rôle joué par les autres acteurs collectifs (associations, ONG et plateformes pour la défense de l'eau) ? Pour répondre à ces questions, nous avons analysé l'activité de quelques plates-formes sociales pour la défense de l'eau comme bien commun et, au terme de cette étude, il convient de dresser une synthèse des résultats présentés tout au long de notre travail.

Concernant la méthodologie mise en place dans cette étude, elle comporte principalement deux volets : la recherche documentaire et les enquêtes sur le terrain. La combinaison de ces deux méthodes nous a permis d'avoir un ensemble de données diversifié et pertinent pour répondre à nos questions initiales. L'analyse des données historiques a été indispensable pour la construction de la première partie qui sert de socle au reste de la recherche. Le dispositif méthodologique a toutefois été source de quelques difficultés. Idéalement, il aurait, en effet, été préférable de rassembler un nombre similaire d'interviewés sur chaque terrain.

L'enquête par entretien individuel est un moyen efficace de recueillir des informations sur divers aspects des exploitations d'une zone d'irrigation. Cependant, son coût en temps et en ressources est élevé. Nous avons

⁹ Dardot, P., Laval, C. (2015). *op. cit.*, p. 332.

choisi d'interroger une population dont les convictions écologiques ne peuvent être mises en doute : les militants des associations environnementales. Le constat général qui ressort de l'observation est que ces individus aux valeurs écologiques très fortes sont parfois alarmistes. Par conséquent, les réponses aux questions sur les attitudes face à de futurs scénarios de hausses des prix doivent être interprétées avec une certaine prudence. Mais, en même temps, nous avons pu étudier la face visible des raisonnements, c'est-à-dire les opinions, les arguments et leurs raisons latentes.

Quels enseignements globaux pouvons-nous tirer de cette analyse ?

En Espagne, les conflits autour de l'eau n'ont rien à voir avec des mobilisations spontanées. Pendant des décennies, les agriculteurs du delta de l'Èbre se sont organisés, notamment par rapport aux problèmes causés par la sécheresse. De même, quand la privatisation de la gestion des services de l'eau s'est renforcée, toutes les associations se sont rapidement mobilisées. En effet, les tensions entre les différents territoires n'ont jamais disparu. Bien que le conflit ait atteint une apparente solution d'équilibre, il reste toujours latent. Les institutions responsables de l'irrigation doivent améliorer leurs pratiques en termes d'économie et d'environnement : adopter de nouvelles technologies et améliorer l'infrastructure, mais aussi appliquer des principes administratifs rationnels et promouvoir la participation des usagers de l'eau au fonctionnement et à la gestion du système hydrique.

La consultation populaire à Alcazar de San Juan et le référendum italien sur l'eau ont lancé une extraordinaire campagne. Ils ont donné lieu à une véritable transformation des mentalités chez une partie de la population qui partageait des idées et des expériences avec le mouvement, mais aussi au sein de quelques partis politiques sensibles au problème. Les partis politiques et les acteurs sociaux interviennent très souvent sur des terrains de jeux différents : la représentation politique institutionnalisée pour les uns, la protestation sociale pour les autres. Pour autant,

cette démarcation n'est pas toujours aussi nette. Comme le disent Donatella della Porta et Marco Diani, « sous certaines conditions, un parti politique peut sentir qu'il fait partie d'un mouvement et être reconnu comme tel par les acteurs du mouvement et par le public en général »¹⁰.

Le réveil populaire confirmé par la participation significative au référendum de juin 2011 sur l'eau publique en Italie, le référendum citoyen d'Alcazar de San Juan en Espagne, ou encore la forte mobilisation populaire contre le détournement de l'eau de l'Èbre, ont montré que les citoyens souhaitent, après tant d'années de désillusion politique, compter dans les questions non pas idéologiques mais de vie quotidienne. Pour citer un exemple, Face à l'absence d'application du résultat du référendum par le gouvernement, Riccardo Petrella, indigné de cette négligence, exige, dans une lettre adressée au président de la République italien, le respect de la volonté de sept millions de citoyens qui ont voté au référendum qui avait largement atteint le quorum. Dans un passage de la lettre, il pose cette question : « à quoi sert la démocratie si, quand nous votons, l'État et ses dirigeants ne respectent pas la volonté du peuple ? »¹¹

Cette question en dit long sur la confiance des citoyens en la politique. Pendant ce temps, à l'instar des associations de quartier espagnoles, plusieurs comités locaux ont lancé une campagne « d'obéissance civile », à savoir la mise en œuvre du référendum par les citoyens qui recalculent la facture d'eau sans le retour sur capital attribuable à l'entreprise privée. Ils ont mis en évidence la nécessité de mener des actions et des initiatives législatives, ce pour quoi il est fondamental de compter sur l'appui et la coordination des administrations locales, titulaires des services d'eau, pour la défense d'une gestion publique de l'eau. On a configuré ainsi la nécessité de formaliser un réseau d'échange stable entre les citoyens, usagers des services d'approvisionnement et d'assainissement, et les administrations locales.

¹⁰ Della Porta, D., Diani, M. (2006). *Social Movements: An Introduction*. Malden : Blackwell Publishing, pp. 18-19.

¹¹ Petrella R. (11 juin 2015). « Lo scandalo costituzionale, quattro anni di acqua negata: lettera aperta al presidente della repubblica ». Rifondazione.it, Disponible en ligne sur : <http://contropiano.org/news/aggiornamenti-in-breve/italia/2015/06/12/acqua-pubblica-senza-se-e-senza-ma-031295> [consulté le 17 septembre 2016].

Nous avons alors vu, comme l'indique le sociologue latino-américain José Esteban Castro au sujet de la lutte pour l'eau en Amérique latine, que « ces conflits sont intimement liés à la lutte pour la démocratisation de fond des sociétés dans la région »¹².

Le doute subsistait quant à ces interrogations : y a-t-il une alternative au modèle capitaliste ? Peut-on conjuguer économie et protection de l'environnement ? Peut-on expérimenter de nouvelles formes de représentation démocratique ? De l'Amérique latine à des nombreuses communautés de l'Occident, on a créé les conditions pour la formulation d'une nouvelle réponse à partir de la construction d'un nouveau paradigme de civilisation basé sur le *buen vivir*.

Le plus manifeste qui ressort de cette étude est cette passion massive et négative, un désenchantement qui dépasse les partis politiques pour toucher presque tous les domaines de la vie des citoyens.

En Espagne, quarante années de dictature façonnent les consciences, l'esprit de tous ceux qui vivent dans un pays. La dictature a pris fin en 1975, cependant, le désenchantement populaire vis-à-vis de la démocratie ne cesse de grandir. Incapable de remplir sa promesse germinale, l'État est progressivement dépossédé du consentement sur lequel reposait sa prédominance. Pour citer un exemple, la récente démission de Nicolás Hulot, ministre de la Transition écologique qui a exprimé le sentiment "désenchanté" par son incapacité personnelle et celle de la société en général à changer "le modèle dominant", montre que ce sont *les Luigini*, selon la formule de Carlo Levi (les lobbies) qui détiennent les rênes du pouvoir de l'exécutif français et mondial. D'autre part, aussi dans le gouvernement espagnol la transformation écologique n'est pas encore considérée comme une priorité dans toutes les politiques.

Eppur si muove.... dans la société militante pour le droit à l'eau (*les paysans*) comme droit universel espagnol dont rien n'éprouve qu'elle ait épuisé des espoirs, que comme le rappelle Dario Salinas Palacios, « il

Esteban Castro, J. (2009). « Dossier: Agua y Desigualdad en América Latina ». *Anuario de Estudios Americanos*, n° 66, pp. 15-22.

s'agit d'un sujet chargé de représentations émotionnelles fortes avec lequel on peut mobiliser des citoyens assez aisément.¹³»

Marie François est convaincue que l'Espagne doit utiliser le caractère semi-aride de son climat comme une richesse et non comme un handicap à son développement et elle doit adopter des pratiques et des utilisations qui s'adaptent aux ressources naturelles.¹⁴

Un modèle plus juste socialement, économiquement et sur le plan environnemental, suggèrent les militants, à savoir rapprocher la notion de *buen vivir* à la tradition moderne-occidentale en consolidant le positionnement de la Déclaration universelle des droits de l'eau dans les terrains de l'intégration régionale. En effet, le courant du *buen vivir* s'inscrit davantage dans un cadre post-moderne et sert ici de nouvelle utopie pour l'émancipation des femmes et des hommes, dans un environnement réconcilié.¹⁵ La véritable démocratie, selon les peuples andins d'Amérique latine – approche adoptée comme devise par les militants – est de conjuguer être humain et Terre, de donner un nouveau souffle au *buen vivir*, ce nouveau modèle dans lequel règne une vie harmonieuse et pacifique entre l'homme et la nature.

Les acteurs (citoyens, associations, collectivités) demandent à être associés à la gestion de l'eau plutôt que de renforcer le rôle de l'État, responsable de leur perte. C'est ainsi qu'on peut construire une véritable démocratie de l'eau. Si le *buen vivir* est difficilement appropriable dans son sens originel en Occident, son élaboration discursive par les sphères académiques et politiques semble en revanche prometteuse¹⁶.

Il serait en effet intéressant de considérer les multiples facettes et enjeux du développement durable en le confrontant à la philosophie du *buen*

¹³ Palacios, D. (2012). Géopolitique de l'eau dans l'Espagne des autonomies : Enjeux et rivalités de pouvoirs dans la région de Murcie. *L'Europe en Formation*, 365,(3), 69-98. doi:10.3917/eufor.365.0069.

¹⁴ Marie François, « La pénurie d'eau en Espagne : un déficit physique ou socio-économique ? », *Géocarrefour* [En ligne], vol. 81/1 | 2006, mis en ligne le 01 septembre 2009, consulté le 07 octobre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/1730> ; DOI : 10.4000/geocarrefour.1730

¹⁵ Victor Audubert, « La notion de *Vivir Bien* en Bolivie et en Équateur, réelle alternative au paradigme de la modernité ? », *Cahiers des Amériques latines* [En ligne], 85 | 2017, mis en ligne le 21 novembre 2017, consulté le 06 octobre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/cal/8287> ; DOI : 10.4000/cal.8287

¹⁶ Vanhulst, J., Beling, A. (2013). « *Buen vivir* et développement durable : rupture ou continuité ? ». *Ecologie & politique*, 46, (1), pp. 41-54.

vivir pour mieux évaluer la portée de cette proposition comme idéal régulateur d'une transition écologique.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES TRAITANT DE LA QUESTION DE L'EAU

Aspe, C. ; Jacqué, M. (2012). « *Environnement et société.* » Ed. Quae

Blanchon, D. (2017). *Atlas mondial de l'eau. Défendre et partager notre bien commun.* Paris : Ed. Autrement

Clarke, T., Barlow, M. (septembre 2005). *Blue Gold : The Fight to Stop the Corporate Theft of the World's Water.* Ed. Paperback,

Drain, M. (2005) « Les transferts d'eau en Espagne » dans « Transferts Massifs d'eau : Outils de Développement Ou Instruments de Pouvoir ? ». In : Lasserre. F. *Transferts massifs d'eau, Outils de développement ou instruments de pouvoir ?.* Quebec : PUQ, p. 191.

Fellous, J.L.; Gautier, C.(2008). *Eau, pétrole, climat : un monde en panne sèche.* Paris : Odile Jacob

Giner Boira, V. (1960). *El Tribunal de las Aguas de la Vega de Valencia. 960-1960.* Valencia : Tipografía Moderna

Hoedeman, O. (2010). *L'eau, un bien public : alternatives démocratiques à la privatisation de l'eau dans le monde entier.* Ed ECLM

Jampaglia, C., Molinari, E. (2010). *Salvate l'acqua.* Roma : Feltrinelli

Loyer, B. (2006). *Géopolitique de l'Espagne.* Paris : Ed. Armand Colin

Martinez Gil, F. J. (2003). *Los espejos del agua.* Malaga : Ediciones del Genal

Moral Ituarte del, L. (2012). « De l'eau agricole à l'eau environnementale ». In : Chantal Aspe. *De l'eau agricole à l'eau environnementale : Résistance et adaptation aux nouveaux enjeux de partage de l'eau en Méditerranée.* Paris : Ed Quae

Naredo, J.M. (2010). *Problèmes de l'eau en Espagne.* Ed. La Breche

OECD (2011.) « Action en faveur d'une utilisation durable de l'eau ». In : *Études économiques de l'OECD : Espagne 2010.* Ed. OECD,

Paquerot, S. (2005). « *Eau Douce: La Nécessaire Refondation du Droit International.* » Ed. PUQ.

Pavón Gamero, D. (2012).“ Évolution et perspectives des canaux d'irrigation dans le Haut Ampurdan (Catalogne)” en ASPE, C. “*De l'eau agricole à l'eau environnementale.*” Versailles : Ed. Quæ pp 79-90. consulté le 18/08/2015. DOI 10.3917/quæ.aspe.2012.01.0079

Petit, O. (2010). *Risque environnemental et action collective.* Paris : Ed. Lavoisier.

Petit, O.(2015).« *Les grandes thématiques et les enjeux d'aujourd'hui.* » In« *L'eau à découvert.* » (S/dir. Agathe Euzen). Paris : CNRS Éditions

Petrella, R. (2002). *El manifiesto del agua. Argumentos a favor de un Convenio Mundial del agua.* Barcelona : Icaria-Intermon Oxfam

Retali, D., Etienne, J. M. (2005). « L'eau et l'assainissement ». In : *Partenariat public-privé et bâtiment en Europe : quels enseignements pour la France. ? Retour d'expériences du Royaume-Uni, d'Italie, du Danemark et de France.* Paris : Presses des Ponts, p. 273.

Scarwell, H-J. (2017). *Les démarches locales de développement durable à travers les territoires de l'eau et de l'air.* Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires de Septentrion,

Sereno Rosado, A. (2011).“ *Ríos que non separan, agua que nos unen.*” Valladolid : Ed. Lex Nova.

Taithe, A. (2006). *Partager l'eau : les enjeux de demain.* Paris : Ed. Technip

Thierry, R. (2009). « Batailles rurales de l'eau dans le monde méditerranéen ». In : Baali, S., Baron, C., Cortot, G., Favier, C., Petrella, R., Ruf, T., Shiva, V., Tamayo, A. (ed.). *Témoins de l'eau.* Ed. La Dispute, p. 119-148, p. 136.

OUVRAGES DE SOCIOLOGIE ET MÉTHODOLOGIE

Astelarra, J. (2005). *Veinte años de políticas de igualdad.* Madrid: Cátedra

Beck, U. (1986). *La sociedad del riesgo. Hacia una nueva modernidad.* Barcelona : Paidós, p. 63.

Beck, U. (2001). « *La société du risque : sur la voie d'une autre modernité.* » Paris : Ed. Aubier

Beck, U. (2009). *World at Risk*. Cambridge : Polity Press

Beck, U. (2010). *Potere e contropotere nell'età globale*. Roma-Bari: Ed. Laterza

Blondiaux, L. (2008). « *Le nouvel esprit de la démocratie.* » Paris : Seuil et La République des idées

Butler, J. (2006). *Troubles dans le genre*. Paris : Ed. La Découverte

Cassano, F. (2004). *Homo civicus. La ragionevole follia dei beni comuni*. Bari : Ed. Laterza

Castells, M. (1983). *La ciudad y las masas. Sociología de los movimientos sociales urbanos*. Madrid: Alianza

Castells, C. (1983). *The City and the Grassroots: A Cross-cultural Theory of Urban Social Movements*. Berkeley: University of California Press, p. 299-301

Castells, M. (2008). « Productores de Ciudad: el movimiento ciudadano de Madrid ». In : Pérez Quintana Vicente, Sánchez León, Pablo. *Memoria ciudadana y movimiento vecinal. Madrid, 1968-2008*. Madrid: Los Libros de la Catarata, pp. 21-32.

Castells, M. (2009). *Comunicación y poder*. Madrid : Alianza Editorial

Castells, M. (2012). *Redes de indignación y esperanza*. Madrid : Alianza Editorial

Castells, M. (2014). « *Il potere delle identità.* » Vol.(II) Milano : Ed. Egea Spa

Castells, M. (2015). *Reti di indignazione e speranza*. Milano : Ed. Università Bocconi

Clarimont, S. « Eau, marché et mouvements citoyens. L'association espagnole Nouvelle culture de l'eau face à la question de la marchandisation de la ressource ». In : Baron, C. (2005). *Société civile et marchandisation de l'eau: expériences internationales*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail

Dardot, P. ; Laval, C. (2014). *Commun. Essai sur la révolution au XX^e siècle*. Paris : La Découverte

Della Porta, D. ; Diani, M. (2006). *Social Movements : An Introduction*. (2e ed.). Malden : Blackwell

Delphy, C. (1998). « *L'ennemi principal. L'économie politique du patriarcat.* » Paris : Sylleps

de Sousa Santos, B. (2006). *Renovar la teoría crítica y reinventar la emancipación social (Encuentros en Buenos Aires)*, CLACSO, Buenos Aires, p. 23.

de Sousa Santos, B. (1998). « *De la mano de Alicia. Lo social y lo político en la post-modernidad.* » Bogotá : Ed. Uniandes

de Sousa Santos, B. (2016). « *Épistémologies du Sud. Mouvements citoyens et polémique sur la science.* » Paris : Desclée de Brouwer, coll. Solidarité et société

de Sousa Santos, B. (2017). « *Democracia y transformación social.* » Bogotá : Ed. Siglo del Hombre, p. 304.

Dworkin, R. (1977). « *Taking rights seriously.* » Cambridge : Harvard University Press.

Dunezat, X., Galerand, E. (2010). « *Alain Touraine. De l'oubli du genre au sujet-femme : vers une philosophie de la différence ?* ». In : Chabaud-Rychter D. *et al. Sous les sciences sociales, le genre*. Paris : Ed. La Découverte

Fraser, N. (2011). *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*. Paris : Ed. La Découverte

Fraser, F. (2013). « *Le féminisme en mouvements. Des années 1960 à l'ère néolibérale.* » Paris : La Découverte

Gendron, C.; Vaillancourt, J-G. (2007). *Environnement et sciences sociales. Les défis de l'interdisciplinarité*. Ed. PUL, p. 259.

Ghasarian, C.(dir.) (2002). « *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux.* » Paris : Armand Colin

Godelier, M. (1982). « *Les sciences de l'homme et de la société en France.* » Paris : La Documentation française,

- Hayat (S.) In Bacque (M-H.), Rey (H.), Sintomer (Y.), (dirs). (2001). «*La démocratie participative : histoire et généalogie* » Collection Recherche
- Jacquemain, M.; Frère, B. (2008). « *Épistémologie de la sociologie: Paradigmes pour le XXIe siècle.* » Ed. De Boeck Supérieur,
- Kies,P.; Nanz, P. (2014).« *Les nouvelles voix de l'Europe : Analyse des consultations citoyennes.*» Windhof : Ed. Promoculture-Larcier
- Laval, C., Dardot, P. (2015). *Común. Ensayo sobre la revolución en el siglo XXI.* Barcelone : Gedisa, p. 19.
- Laville, J.L.; Sainsaulieu, R. (sous la direction de) (1997). *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social.* Paris: Desclée de Brouwer, Collection Sociologie économique,
- Laville, J.-L. (2010). *Politique de l'association.* Paris : Seuil.
- Laville, J.-L. (2015). « La théorie critique : de l'impasse au renouveau. Écoles de Francfort, sociologies pragmatique et publique, épistémologies du sud. » In (B.Frère (s/dir.) « *Le tournant de la théorie critique.* » Ed Desclée de Brouwer, pp. 407-433.
- Laville, J.-L., Pleyers, G., Bucolo, E., Coraggio, J.-L. (2018). *Mouvements sociaux et économie solidaire.* Paris : Desclée De Brouwer
- Lebel, J.P. (2007). *Alain Touraine : vie, œuvres, concepts.*Ed. Ellipses
- Loloch, T. (1996). « *Afrique : un système éducatif inadapté.* » In Léridon, H. « Populations : l'État des connaissances : la France, l'Europe, le monde ». Ed. Institut national d'études démographiques.
- Macé, E.(2015). « *L'après-patriarcat.* » Paris : Ed. du Seuil
- Mathieu, L. (2004). « *Comment lutter? Sociologie et mouvements sociaux.* » Coll.La Discorde, dirigée par Daniel Bensaïd. Paris : Ed Textuel, p. 81.
- Meda, D. (1995). « *Le Travail, une valeur en voie de disparition ?* » Paris : Flammarion
- Offerlé, M. (1994). *Sociologie de groupes d'intérêt.* Paris : Montchrestien, p. 105.

- Ostrom, E.(1992).« *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Actions.* » Cambridge : Cambridge University Press
- Ostrom,E. (2010).« *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles.* » Bruxelles : Ed De Boeck Université.
- Pateman, C. (1970). « *Participation and democratic theory.* » Ed. Cambridge University press, p. 43.
- Pigenet, M., Tartakowsky, D. (2012). *Histoire des mouvements sociaux en France.* Paris : La Découverte, p. 1020.
- Pizzorno, A. (1996). *Mutamenti nelle istituzioni rappresentative e sviluppo dei partiti politici, in La storia dell'Europa contemporanea.* Torino : Einaudi.
- Rivera Cusicanqui, S. (2012). « *Violencias (re)encubiertas en Bolivia.* » Santander : Ed. Otramérica, p.235.
- Rodotà S. (2015) “*Del comune o della rivoluzione nel XXI secolo*” in Pierre Dardot e Christian Laval. Roma : Ed. I Libri di derive approdi, p. 5.
- Sarat, A., Scheingold, S. (1998). *Cause Lawyering and the Reproduction of Professional Authority: An Introduction.* Stanford : Sarat & Scheingold Ed.
- Sassen, S. (2016). *Expulsions. Brutalité et complexité dans l'économie globale.* Paris : Ed- Gallimard
- Sauvayre, R.(2013). « *Les méthodes de l'entretien en sciences sociales.* » Paris : Ed. Dunot,
- Shiva, V.(2002). « *Terra madre. Sopravvivere allo sviluppo.* » (tr. it. di Marinella Correggia) Torino : Utet
- Tönnies, F. (2010). *Gemeinschaft und Gesellschaft (1887) ; Communauté et société,* tr. fr. par Niall Bond et Sylvie Mesure, Paris, puf,
- Touraine, A. (1965). « *Sociologie de l'action.* » Paris: Les Éditions du Seuil
- Touraine, A. (1973). « *Production de la société.* » Paris : Les Éditions du Seuil
- Touraine, A. (1988). *La parole et le sang. Politique et société en Amérique Latine.* Paris : Odile Jacob
- Touraine, A. (1992). *Critique de la modernité.* Paris : Fayard

- Touraine, A. (1994). *Que es la democracia?*. Madrid : Ed. Temas de Hoy
- Touraine, A. (1994). « *Qu'est-ce que la démocratie ?* » Paris : Ed. Fayard
- Touraine, A. (1997). « *Pourrons-nous vivre ensemble ? Égaux et différents.* » Paris : Fayard
- Touraine, A. (2005). *Un nouveau paradigme. Pour comprendre le monde d'aujourd'hui.* Paris : Ed. Fayard
- Touraine, A. (2006). « *Le monde des femmes.* » Paris : Ed. Fayard
- Touraine, A. (2007). *Penser autrement.* Paris : Ed. Fayard
- Touraine, A. (2013). « *La Fin des sociétés.* » (édition française) Paris : Seuil, Edition de Kindle
- Touraine, A. (2016). *Le nouveau siècle politique.* Paris : Ed. Le Seuil
- Touraine, A. (2016). « *Nous, sujets humains.* » Paris, Ed. Seuil
- Touraine, A. (2018). « *Macron par Touraine.* » Ed. de l'Aube
- Tozzi, M. (1982). *Syndicalisme et nouveaux mouvements sociaux : régionalisme, féminisme, écologie.* Paris : Ed. de l'Atelier
- Verschuur, C. (2007). « *Genre, mouvements populaires urbains et environnement.* » Genève : L'Harmattan
- Verschuur, C. (2016). « *Vents d'Est, vents d'Ouest: Mouvements de femmes et féminismes anticoloniaux.* » Genève : Ed. Graduate Institute Publications, p. 65.
- Weber, M.(2002). *Sociologia della religione.* Vol. I, Torino : Einaudi

AUTRES OUVRAGES DE SCIENCES SOCIALES ET SCIENCES POLITIQUES

- Abel, R. « *Speaking Law to Power. Occasions of Cause Lawyering* ». In : A. Sarat & S. Scheingold (eds.), *Cause Lawyering*,
- Aguiton, C.(2017). « *La gauche du 21 siècle : Enquête sur une refondation.* » Paris : La Découverte

- Alexis de Tocqueville (1893). « *Souvenir.* » Paris : Ed. Calmann Lévy
- Alexis de Tocqueville, (1856). *L'ancien Régime et la Révolution*. Tome 1, Paris : Gallimard
- Alexis de Tocqueville (2012). « *De la Démocratie en Amérique.* » Genève : Ed. Institut Coppet.
- Alzaga, V. (1996). *Derecho político español según la Constitución de 1978*. Madrid : Ed. Edersa, p. 296.
- Archibugi, D; Beetham, D. (1998). « *Diritti umani e democrazia cosmopolitica.* » Ed. Feltrinelli
- Arendt, H. (2002). « *Les origines du totalitarisme* » (1951). Paris : Ed. Fayard.
- Arendt, H. (2011). *Écrits juifs*, Paris : Fayard
- Ayesha, M., Amina, M., Fatou. S. (sous la dir. de) (2004). *Sexe, genre et société*. Paris : Ed. Karthala
- Bard, C. (2012). *Le féminisme au-delà des idées reçues*. Paris : Ed. Le Cavalier Bleu. Coll. « idée reçues »
- Bauman, Z. (2006). *La vie liquide*. Rodez : Ed. LeRouergue/Chambon
- Bednik, A. (2016). *Extractivisme. Exploitation industrielle de la nature : logiques, conséquences, résistances*. Ed. Le Passager clandestin, p. 161.
- Bellver, A., Kaufmann, D. (2005). « *Transparenting Transparency Initial Empirics and Policy Applications* ». *The World Bank Ed.*
- Berthouzoz, R. (2006). « *Théologien dans le dialogue social.* » Saint-Cénére : Ed.Saint Paul
- Biorcio, R., Natale, P. (2013). *Politica a 5 stelle : Idee, storia e strategie del movimento di Grillo*. Milano : Ed. Feltrinelli
- Bisilliat, J. et al. (1996). *Femmes du sud, chefs de famille*. Paris : Ed. Karthala
- Black Elk ; Neihard, J. (2008). « *Black Elk Speaks: Being the Life Story of a Holy Man of the Oglala Sioux.* » NY : SUNY Press, p.8.

Bobbio N. (1985). *Stato, governo, società. Frammenti di un dizionario politico*. Torino : Ed. Einaudi

Bobbio, B. (1990). « *L'età dei diritti*. » Torino : Einaudi, p. VII.

Bobbio, N. (2005). « *Il futuro della democrazia*. » Torino : Ed. Einaudi

Boff, L. (2017). *La terra è nelle nostre mani. Una nuova visione del pianeta e dell'umanità*. Milano : Ed. Terra Santa

Bollier, D. (2014). « *La renaissance des communs : pour une société de coopération et de partage*. » Ed. ECLM

Bookchin, M. (2016).« *Per una società ecologica, tesi sul municipalismo libertario e la rivoluzione sociale*. » (Trad. Roberto Ambrosoli), Ed Elèuthera

Bouchra, S. H. (2007). *Mouvements sociaux et logiques d'acteurs. Les ONG de développement face à la mondialisation et à l'État au Maroc : L'alter mondialisme marocain*. Ed. Presses Univ. de Louvain

Campanella,T. (1840). *La cité du Soleil, ou, Idée d'une République philosophique*. Paris : Levasseur, p.171.

Canal, J. (2017). *Histoire de l'Espagne contemporaine : de 1808 à nos jours*. Paris, Ed. Armand Colin

Carmena, M. (2016). *Parce que les choses peuvent être différentes*. Montpellier : Indigène Éditions, p. 132 (Cité dans Nez, E. (11 avril 2017). *Que podemos? Un parti en puissance*.

Chaperon, S. (2000). *Les années Beauvoir. 1945-1970*. Paris : Ed. Fayard

Cheneviere, C.; Duchenne, G. (2011). « *Les modes d'expression de la citoyenneté européenne : Actes de la journée d'étude organisée à Louvain la Neuve le 19 mars 2010*. » Presses universitaires de Louvain

Colomer, Josep Maria (1998). *La transición a la democracia: el modelo español*. Barcelone : Anagrama

Commaille, J.(2000) « De la sociologie juridique à une sociologie politique du droit ». In : J. Commaille, L. Dumoulin, C. Robert, *La juridisation du politique. Leçons scientifiques*, Librairie générale de jurisprudence.

Condorelli, L.; Boisson De Chazournes, L. (1984). « Quelques remarques à propos de l'obligation des États de 'respecter et faire respecter' le droit

international humanitaire 'en toutes circonstances.» In: Swinarski, Christophe. *Études et essais sur le droit international humanitaire et sur les principes de la Croix-Rouge en l'honneur de Jean Pictet*. Genève : Comité international de la Croix-Rouge, p. 17-35.

Conseil d'Europe. (2005). *Assemblée Parlementaire : documents de séance Session ordinaire de 2005*. Édition du Conseil de l'Europe

Conseil de l'Europe, (2013). « *Mosaïques, Kit De Formation Pour Le Travail Euro-méditerranéen De Jeunesse*. » Strasbourg : Ed. Conseil de l'Europe.

Conseil de l'Europe (2013). *Manuel sur les droits de l'homme et l'environnement*. 2e édition Conseil de l'Europe

Conseil de l'Europe. (2013). *Redéfinir et combattre la pauvreté : droits humains, démocratie et biens communs dans l'Europe Contemporaine*. Strasbourg : Ed. Conseil de l'Europe.

Costa, J. (1892) 1975. *Política Hidráulica y Misión Social de los Riegos en España*. Madrid ; Edición de la Gaya Ciencia

Costa, J. (1901). *Oligarquía y caciquismo como la forma actual de gobierno en España: urgencia y modo de cambiarla*. Madrid: Establecimiento Tipográfico de Fortanet.

Crouch, C. (2009). *Post democrazia*. Bari : Ed. Laterza

Cruces De Abia, V., Martinez Cortina, J. (2000). *La mancha húmeda. Explotación intensiva de las aguas subterráneas en la cuenca alta del rio Guadiana*. Madrid : Fundacion BOTIN

Cruz, J. (2004). *La mujer en la España actual: evolución o involución?*. Madrid : Icaria

d'Eaubonne, F.(1977). « *Les femmes avant le patriarcat*. » Paris : Ed Payot

Devillé, A. (1999). *Les femmes et le droit : constructions idéologiques et pratiques sociales*. Bruxelles : Les Presses de l'Université Saint-Louis

Duterme, B. (2017). *État des résistances dans le Sud. Amérique latine*. Centre tricontinental et Éditions Syllepse

Esposito, R. (2010). « *Communauté, immunité, biopolitique. Repenser les termes de la politique*. » Paris : Éd. Les Prairies.

- De Beauvoir, S. (1976). *Le deuxième sexe*. Paris : Gallimard
- De Marzo, G. (2010). « *Buen vivir. Para una democracia de la Tierra.* » La Paz : Plural Ed.
- De Saint Victor, J. (2014). *Les antipolitiques: petite collection blanche*. Paris : Ed. Grasset
- Dhifallah, H., Christian Elleboode, Hubert Houliez, Jean-François Véran. (2004). « *Histoire des idées politiques: Du politique : sources, utopies et réalités.* » Paris : Armand Colin.
- Dhilly, O. ; Piettre, B. (2007). « *Les grands figures de la philosophie.* » Paris : Ed. L'Étudiant.
- Dienel, P., Harms, H. (2000). *Repensar la democracia. Los núcleos de intervención participativa*. Barcelona : Ed. del Serbal
- Dorvil, H. (2007). « *Problèmes sociaux.* » Vol. 4 Ed. PUQ
- Dussel, E. (2002). « *Hacia una filosofía política crítica.* » Paris : Ed. Desclée de Brouwer
- Dussel Ambrosini, E. (2012). « Democracia participativa, disolución del Estado y liderazgo político ». *Alegatos*, n° 82
- Ferrajoli, L. (2004). "Diritti fondamentali e democrazia costituzionale", in P. Comanducci, R. Guastini "Analisi e diritto 2002-2003", Torino : Giappichelli
- François d'Assise. « *Cantique des créatures* ». SC 285,
- Frère, B. (2015). « *Le tournant de la théorie critique.* » Ed. Desclée de Brouwer
- Friedmann, F. G. (1956). « *Un incontro: Matera* ». In : Musatti, R., Friedmann, F.G., Isnardi, G. *Lo studio di Matera: Saggi introduttivi, a cura della commissione per lo studio della città e dell'agro di Matera*. Roma : Unrra-Casa I Giunta,
- Heidegger, M. (1976). « *Questions IV. Temps et être. La fin de la philosophie et la tâche de la pensée. Le tournant. La phénoménologie et la pensée de l'être.* » Les séminaires du Thor. Le séminaire de Zähringen. Trad. de l'allemand par Jean Beaufret, François Fédier, Jean Lauxerais et Claude Roëls (Classiques de la philosophie). Paris : Gallimard

- Hibou, B. (1999). « *La privatisation des États.* » Paris : Ed. Karthala
- Hirschmann, A. O. (1991). *Deux Siècles de Rhétorique Réactionnaire.* Paris : Fayard,
- Hirschman, (1995) A. *Exit, voice, loyalty. Défection et prise de parole.* Ed. Fayard
- Hufty, M. (2016). *La pensée comptable : État, néolibéralisme, nouvelle gestion publique.* Genève : ED. Graduate Institute Publications
- Huglo, C.; Picod, F. (2018). *Déclaration universelle des droits de l'humanité. Commentaire article par article.* Bruxelles : Ed. Bruylant
- Joannès, S. (2009). « Les débuts de la politique régionale communautaire. L'influence de l'Italie dans son adoption (1951-1962) ». In : Rücker, K., Warlouzet, L. *Quelle(s) Europe(s)? / Which Europe(s)?* Berne : Peter Lang
- Ingold, A. « Gouverner les eaux courantes en France au XIX^e siècle. Administration, droits et savoirs ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2011/1 (66^e année)
- IPCC. (2014). « Summary for Policymakers ». In : *Climate Change 2014 : Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part A : Global and Sectoral Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change.* Cambridge : Cambridge University Press, United Kingdom and New York, NY, USA, pp. 1-32, p25.
- Keraita, B. *et al.* (2011). « Mesures mises en œuvre aux champs pour réduire les risques sanitaires microbiologiques pour les consommateurs d'une agriculture informelle irriguée avec les eaux usées » dans « L'irrigation avec des eaux usées et la santé. » Ed. PUQ,
- Kiss, A. (1987). *Définition et nature juridique d'un droit de l'homme à l'environnement.* Publication de l'Unesco.
- Laufer, J. (2005). « Domination ». In : Maruani, M. (dir.). *Femmes, genre et société.* Paris : Ed. La Découverte
- Lefort, C. (1986). *Essais sur la politique.* Paris : Ed. Esprit Seuil
- Lequin, M. (2001). « *Écotourisme et Gouvernance participative.* » Ed. PUQ

- Levi, C. (1945). *Cristo si è fermato ad Eboli*. Torino : Einaudi
- Levi, C.(1989).”L’orologio”. Torino : Ed. Einaudi
- Levinas, E. (1969). *Totality and Infinity: An Essay on Exteriority*. trans. alphonso Lingis, Pittsburgh: Duquesne university Press
- Lobina, E. (22 mai 2014). *Sviluppo sostenibile, fognatura e depurazione: Riflessioni sull’esperienza inglese*. Document Public Services International Research Unit (PSIRU), Business School, University of Greenwich, UK.
- Loyer, B. (2006). *Géopolitique de l’Espagne*. Paris : Armand Colin
- Mancini, R. (2015). « *Ripensare la sostenibilità* ». Milano : Ed. Franco Angeli.
- Marella, MR.(2012). « *Oltre il pubblico e il privato. Per un diritto dei beni comuni*. » Verona : Ed. Ombre corte.
- Marx. K.(1968).« *La question juive*. » [1843], Paris : Union générale d’éditions
- Mattei, U.(2011). « *Beni comuni, un manifesto*. » Roma : Laterza
- Mermet, L. ; Salles, D. (2017). « *Environnement et transition écologique* » Ed. De Boeck Supérieur
- Mino, D. (2013). *Des associations citoyennes pour demain*. Paris : ECLM
- Moderne, M. « Les Communautés autonomes : une décennie capitale pour un État en construction ». In : Pierre Bon et Franck Moderne (dir.). *L’Espagne aujourd’hui. Dix années de gouvernement socialiste (1982-1992)*. Paris : La Documentation française, 1993
- Morán, G. (2009). « *Adolfo Suárez, ambición y destino* ». Barcelona : Debate,
- OECD (2011). *Études économiques de l’OECD : Espagne 2010*. Éditions OECD
- OCED. (2015). Examens environnementaux de l’OECD : Espagne 2015. Ed. OECD,
- Pardo, J. L. (1996). *La intimidación*. Valencia : Ed. Pretexto
- Pateman, C. (1989). *The Disorder of Women* California, Stanford University Press

Pathe Maramé Niang. Les processus participatifs dans la gestion des écosystèmes en Afrique de l'Ouest : une contribution à la démocratie environnementale. Droit. Université de La Rochelle, 2015. Français. <NNT : 2015LAROD003>. <tel-01279081>

Pelletier, S. (2014). *L'Espagne d'aujourd'hui*. Paris : Armand Colin

Petrella, R. (1997). « Le bien commun. Éloge de la solidarité. » *Le Quotidien*, Cahiers libres, Ed. Page deux.

Phillips, A. (1995). *Politics of Presence*. Oxford : Clarendon Press

Pigeon, M., McDonald, D.A., Hoedeman, O., Kishimoto, S. (mars 2012). *Remunicipalisation Putting : Water Back into Public Hands*. Amsterdam : Transnational Institute, pp. 106-112.

Podemos (2015). *Queremos, sabemos, Podemos*. Madrid : Ed. Podemos, p. 194.

Possenti, V. (1991). « *Le società liberali al bivio* ». Genova : Ed. Marietti.

Rousseau, Jean-Jacques, (1991). « *Du contrat social* » OC, tomo III

Rouvillois, F., Degoffe, M. (2012). « *La privatisation de l'État*. » Paris : Ed. CNRS p. 330

Rui, S.(2013). « Démocratie participative », in Casillo I. Avec Barbier R., Blondiaux L., Chateauraynaud F., Fourniau J-M., Lefebvre R., Neveu C. ; Salles D. (dir.), « *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. » Paris : GIS Démocratie et Participation, ISSN : 2268-5863. Lien : URL : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/democratie-participative>

Sartori, G. (1988). "teoría de la democracia" Madrid : Ed. Alianza.

Sartori, G.(1992). « Democrazia. » In *Enciclopedia delle scienze sociali*, vol. II, Roma : Istituto dell'Enciclopedia italiana Treccani

Sartori, G.(2007). « *Que es la democracia*. » Ed. Taurus

Scheingold, S. (1998). « The Struggle to Politicize Legal Practice : A Case Study of Left- Activist Lawyering in Seattle ». In : *Cause Lawyering. Political Commitments and Professional Responsibilities*. Oxford University Press

Sen, A. (2000). « Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté. » Paris : Odile Jacob.

- Schmitter Philippe C. (2000). « *Come democratizzare l'Unione europea e perché.* » Milano : Ed Il Mulino
- Simone, A.(2014). « *I talenti delle donne. L'intelligenza femminile al lavoro.* » Milano : Ed. Einaudi.
- Sizoo, E. (2003). « *Par-delà le féminisme.* » Ed. ECLM, p. 97.
- Tamames, R. et al. (2017). *Remunicipalización: ciudades sin futuro?.* Barcelone : Ed Profit Ed.
- Tello Aragay, E. (1998). « La guerra del agua en Barcelona. Alternativas económico-ecológicas para un desafío socioambiental ». In : *El libro negro del comunismo : un debate en la izquierda italiana*, pp. 55-72.
- Thede,N.; Mélanie Dufour-Poirier. (2014). « *L'Amérique latine: laboratoire du politique autrement.* » Presse Université du Quebec
- Tiberi, D. (2005). *Citoyen en classe Freinet : Journal de bord d'une classe coopérative.* Paris : Ed. L'Harmattan
- Traverso, E. (2016). « *Mélancolie de gauche: La force d'une tradition cachée (XIXe-XXIe siècle).* » Paris : Ed. La Découvert
- Tristan, F. (1844). *Union Ouvrière.* Paris et Lyon : Chez tous les libraires
- United Nations. (2005). « *Les droits de l'homme et les prisons: guide du formateur aux droits de l'homme à l'intention du personnel pénitentiaire.* » United Nations Publications.
- Van Reybrouck, D. (2014). « *Contre les élections.* » Ed. Babel Essai.
- Veauvy, C. (2002). « *Les Femmes dans l'espace public. Itinéraires français et italiens.* »Paris : Les Éditions de la MSH
- Vivier,N.; Corbin, A. (1998). « *Propriété collective et identité communale : les biens communaux en France 1750-1914.* » Paris : Publications de la Sorbonne.
- WCED. (1987). « *Rapport Brundtland - Avant-propos.* » Ed. WCED.
- Yannou, H. (2007). *Jésuites et Compagnie.* Paris : Ed. Lethielleux
- Zamagni, S. (2014). « *I beni comuni per il bene comune.* » Milano : Ed. Casa della cultura

ARTICLES SCIENTIFIQUES

Abers, R. (1998). « La participation populaire à Porto Alegre, au Brésil ». *Les Annales de la Recherche Urbaine*, Vol. 80, n° 1, pp. 42-54, p. 44.

Alberich, T. (7 décembre 2012). « Movimientos Sociales en España: antecedentes, aciertos y retos del movimiento 15M ». *Revista española del tercer sector*, n° 22, pp. 1-23, p. 10.

Alfama, E. (2009). « Hacia la perspectiva de género en el estudio de los movimientos sociales. La participación de las mujeres en la Plataforma de la defensa del Ebro. » In *Revistas españolas de investigación sociológicas(REIS)*, N°125, pp.117-121

Alises, J. *et al.* (01/06/2005). « Granjas de cerdos y purines ». *Ecologista*. Ed. Ecologistas en Acción de Ciudad Real, Revue n° 44, pp. 42-48, p. 42.

Allegretti, U. (2006). « Democrazia partecipativa, Europa e altro. » in *Democrazia e diritto*, Vol 4, pp.7-9.

Anastasopoulos, N. (Janvier 2017). « Buen vivir, sostenibilidad y bienes comunes: el contexto ecuatoriano y mundial. » *Estado & comunes. Revista de políticas y problemas públicos*, N.º 4, Quito, pp. 39-55.

Andréani, T. (2003). La privatisation des services publics est une privatisation de la démocratie. *Actuel Marx*, 34,(2), 43-62. doi:10.3917/amx.034.0043.

Arrojo Agudo, P. (2012). « La privatización de los servicios de agua : ¿austeridad o negocio ? ». *Revista Economía Exterior*,

Audubert, V. « La notion de *Vivir Bien* en Bolivie et en Équateur, réelle alternative au paradigme de la modernité ? », *Cahiers des Amériques latines* [En ligne], 85 | 2017, mis en ligne le 21 novembre 2017, consulté le 06 octobre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/cal/8287> ; DOI : 10.4000/cal.8287

Baby, S. (2004). « Les résistances politiques au processus de transition vers la démocratie en Espagne. » *Hypothèses*, 7,(1), 215-223. doi:10.3917/hyp.031.0215

Bach, P. (Avril/Mai 1999). « Crisis del neoliberalismo o crisis del capitalismo? ». *Estrategia Internacional*, n° 11/12, pp. 1-43.

Bakker K. (2007). « The Commons Versus the Commodity : Alter-globalization, Anti-Privatization and the Human Right to Water in the Global South, » *Antipode*,

Beck, U. (2003/1). « La société du risque globalisé revue sous l'angle de la menace

Berges, K. (4/Second semestre 2014). « Quand les féminismes s'indignent. Le mouvement du 15-M entre revendications égalitaires et reproduction des logiques patriarcales. » *Revue HispanismeS*, pp.236-247, p.237. http://www.hispanistes.org/images/PDF/HispanismeS/Hispanismes_4/18-shf%20hispanismes%204%20berges%20karine.pdf consulté le 01 octobre 2018

terroriste.» *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 114, pp. 27-33.

Bergström, M. (2016). Macé Éric, 2015, *L'Après-patriarcat*, Paris, Seuil, La couleur des idées, 180 p.. *Population*, vol. 71,(3), 601-603. doi:10.3917/popu.1603.0601.

Bert, J. (2013). « Le retour du sujet ? La sociologie d'Alain Touraine entre deux colloques de Cerisy ». *Histoire@Politique*, 20 (2), pp. 48-58.

Beugnot, C.« Espaces urbains en transformation. Les enjeux des associations de quartier et leur dynamique : vers de "nouveaux" mouvements sociaux ? », *Amnis*, 15, 2016. Disponible en ligne sur : <http://journals.openedition.org/amnis/2946> [consulté le 03 mai 2018].

Blatrix, C. (2009). La démocratie participative en représentation. *Sociétés contemporaines*, 74,(2), 97-119. doi:10.3917/soco.074.0097.Consulté le 25 novembre 2017.

Blondiaux, L. ; Y. Sintomer, (4, 2004) « L'impératif délibératif », *Politix*, 57, 2002 ; L. Blondiaux, « Prendre au sérieux l'idéal délibératif. Un programme de recherche », *Revue suisse de science politique*

Blondiaux, L. (2007). La démocratie participative, sous conditions et malgré tout: Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique. *Mouvements*, 50,(2), 118-129. doi:10.3917/mouv.050.0118

Blondiaux, L. Ouverture In : « *Où va notre démocratie ?* » [en ligne]. Paris : Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2008 (généré le 18 mai 2016). Consulté le 02 novembre 2017 Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/bibpompidou/761>>. ISBN : 9782842462024.

Blouin Genest, G.; Sylvie Paquerot, « Les droits humains comme grammaire de « l'en-commun » », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Des communs au commun : un nouvel horizon sociologique ?, mis en ligne le 19 octobre 2016, consulté le 05 octobre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/5654>

Bordet, G. (05/2010). « Le tribunal des eaux de Valence (Espagne) ». In : *Les biens communs, modèle de gestion des ressources naturelles*. Passarelle, DPH, n° 02, pp. 6-134, p. 74.

Bottomore T. H. (1968). « Marxisme et sociologie ». *L'Homme et la société*, n° 10, colloque de cerisy : Marx et la sociologie, pp. 5-11, p. 5. Disponible en ligne sur : www.persee.fr/doc/homso0018-43061968num1011153 [consulté le 02 juin 2018].

Bouvier, A. « Démocratie délibérative, démocratie débattante, démocratie participative », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XLV-136 | 2007, mis en ligne le 01 février 2010, consulté le 29 novembre 2017. URL : <http://ress.revues.org/82> ; DOI : 10.4000/ress.82

Boyer, Henry « Langue et nation : le modèle catalan de *nationalisme linguistique* », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 74 | 2004, mis en ligne le 24 avril 2008, 2018. URL : <http://journals.openedition.org/mots/4113> ; DOI : 10.4000/mots.4113

Brants Kees, (2003). « De l'art de rendre la politique impopulaire... Ou qui a peur de *l'infotainment* ? ». *Réseaux*, n° 118, p. 135-166.

Brédif, H. ; Didier Christin (Mai 2009). « La construction du commun dans la prise en charge des problèmes environnementaux : Menace ou opportunité pour la démocratie ? » [*VertigO*] *La revue électronique en sciences de l'environnement Vol 9 n° 1*. Consulté le 09 novembre 2017.

Brusil Miranda. M. (13/05/2012) « Conférence Rio + 20 : maintien du droit à l'eau dans le projet de texte grâce à la mobilisation de la société civile » *Revue Sentinelle*, Bulletin n°304

Castrillo Romón, M. & Santos y Ganges, L. (2008). « Urbanisme et militantisme de quartier dans les quartiers populaires de Valladolid ». *Espaces et sociétés*, 134 (3), 53-66.

Cava, B. (2015). "Ada Colau & Manuela Carmena : l'indignation au pouvoir". *Multitudes*, 60, 3, pp. 7-12.

Charbonnier,P. ; Festa,D.« Biens communs, beni comuni », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], #16 | 2016, mis en ligne le 01 janvier 2017, consulté le 24 novembre 2017. URL : <http://traces.revues.org/6622>

Clarimont, S. (janvier-février 2009). « L'évolution des politiques française et espagnole de l'eau. Entre directives communautaires et décentralisation administrative ». *Économie rurale*, 309, mis en ligne le 01 janvier 2011 : <http://economierurale.revues.org/290> [consulté le 06/11/2017].

Clemenceau, B. « Où en est le droit des êtres humains à l'eau et à l'assainissement depuis l'adoption de la résolution n° 64/292 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 28 juillet 2010 ? », *La Revue des droits de l'homme* [En ligne], 13 | 2017, mis en ligne le 29 novembre 2017, consulté le 28 septembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/revdh/3651> ; DOI : 10.4000/revdh.3651 pp.1-23,

Colin Roland. L'Espagne des Communautés régionales autonomes. In: *Observations et diagnostics économiques : revue de l'OFCE*, n°22, 1988. pp. 227-262., p.233. www.persee.fr/doc/ofce0751-66141988num2211128

Costa, J. (20 février 1881). « Importancia social de los alumbramientos de aguas ». *Boletín de la Institución Libre de Enseñanza*, V. 96, p. 19 (Cité dans Chastagnaret Gérard, *op.cit.*)

Dacheux,E. « Boaventura de Sousa Santos, *Épistémologies du Sud. Mouvements citoyens et polémique sur la science* », *Questions de communication* [En ligne], 31 | 2017, consulté le 07 janvier 2018. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11343>

de Abreu Dallari, D. (2012). « Citoyenneté et droit de participation ». *Le sujet dans la cité*, 3 (2), pp. 60-68. Disponible en ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-le-sujet-dans-la-cite-2012-2-page-60.htm> [consulté l 26 mars 2018]

d'Eaubonne, F.(été 1998). Écologie et Féminisme : Révolution ou Mutation. In *Silence*, n°220-221, en ligne sur sur <http://membres.lycos.fr/endehors/page33.htm>

Delaleu,D ; J.-P. Jacob; F. Sabelli. (1980). *Éléments d'enquête anthropologique : l'enquête-sondage en milieu rural*, Neuchâtel, Institut d'Ethnologie, p. 80 ; N. Fielding, « Qualitative interviewing », in N. Gilbert, ed., *Researching Social Life*, Londres, Sage, 1993, pp. 135-136.

del Moral, L. (2001). « Planification hydrologique et politique territoriale en Espagne ». *Hérodote*, 102 (3), pp. 87-112, p. 89.

Delphy, Christine (1998). « *L'ennemi principal. L'économie politique du patriarcat.* » Paris : Syllepse. (cité dans Masson, S. (2003). Féminisme et mouvement antimondialisation. *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 22,(3), 102-121. doi:10.3917/nqf.223.0102.)

Delphy, C. (2002). « *Penser le genre : Note de lecture par Françoise Armengaud* ». *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 21 (1)

Demange, C. (30 novembre 2010). « La Transition espagnole : grands récits et état de la question historiographique ». *ILCEA*, n° 13. Disponible en ligne sur : <http://ilcea.revues.org/874> [consulté le 09 août 2015].

de Sardan, Jean-Pierre Olivier « La politique du terrain », *Enquête* [En ligne], 1 | 1995, mis en ligne le 10 juillet 2013, consulté le 10 janvier 2018. URL : <http://journals.openedition.org/enquete/263>

de Sousa Santos, B. (2009). "Pourquoi Cuba est-elle devenue un problème difficile pour la gauche"?. *Mouvements*, 60, (4), 99-112. doi:10.3917/mouv.060.0099.

de Sousa Santos Boaventura. « Épistémologies du Sud ». *Études rurales*, 2011/1, n° 187, pp. 21-49

Dumazedier J. (1974).Touraine Alain, Production de la société.. In: *Revue française de sociologie*, 15-4. pp. 601-605; p.602.(en ligne) https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1974_num_15_4_5752

Dussel, E. (2009/3).« Pour un dialogue mondial entre traditions philosophiques. » Dans « *Cahiers des Amériques latines* », n° 62, pp. 111–128,

El-Hinnawi, E. (1985). *Environmental refugees*. Nairobi : PNUE.

Fernandez, S. & Verdier, J. (2013). « L'Espagne et son eau : si proche, si loin » *Sciences Eaux & Territoires*, numéro 11 (2), 8-11. Disponible en ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-sciences-eaux-et-territoires-2013-2-page-8.htm> (consulté le 14 février 2014).

Ferrarotti, F. 1966"Changement social et sciences sociales en Italie." In: *Revue française de sociologie*, V.7, n°1. pp. 14-31. DOI : [10.2307/3319271](https://doi.org/10.2307/3319271)www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1966_num_7_1_2840

Ferrazza Papa, E. C. (2013). « I beni comuni. » *Lessico di etica pubblica*, Vol.4 n. 2 – ISSN 2039-2206, pp.116-131, p.120.

Florida A. (03/2017). « Sartori e la democrazia partecipativa. » In Rivista di Politica (s/dir. Alessandro Campi). « *Democrazia e ridefinizioni. La democratic theory di Giovanni Sartori trent'anni dopo.* » Ed. Rubettino

Fraisse, G. 2006. « Ouverture : Les contretemps de l'émancipation des femmes (condition, conséquence, mesure et ruse) ». In : *Féminismes II : 2005 : des femmes et du politique*. Éditions de la Bibliothèque publique d'information.

François, M. (2006). « La pénurie d'eau en Espagne : un déficit physique ou socio-économique ? ». *Géocarrefour*, vol. 81/1. Disponible en ligne sur : <http://geocarrefour.revues.org/1730>

Franzé, J. « Podemos: ¿regeneración democrática o impugnación del orden? Transición, frontera política y democracia ». *Cahiers de civilisation espagnole contemporaine*, 15, 2015. Disponible en ligne sur : <http://journals.openedition.org/ccec/5988> [consulté le 08 juin 2017]

Garasa, F. (3/2007). « Territoire et identité en terres d'Aragon : stéréotypes, histoire et diversité ». *Les Cahiers du MIMMOC*. Disponible en ligne sur : <http://mimmoc.revues.org/239> [consulté le 11 août 2014].

Gemenne, F. (avril 2010). « Migrations et climat. Quel enjeu pour l'Europe ? ». *Grande Europe*, n° 19. La Documentation française, DILA, pp.13-20.

Gilligan, C. (2009). « Le care, éthique féminine ou éthique féministe ? ». *Multitudes*, 37-38 (2)

Goldfrank Benjamin (2006).« Los procesos de presupuesto participativo en América Latina: éxito, fracaso y cambio. » En: *Revista de Ciencia Política*, 2(26), pp. 3-28.

Granjon Fabien. « L'Internet militant. Entretien avec Fabien Granjon ». *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 79, 2005, « Internet et mouvements sociaux : nouvelles pratiques militantes, nouvelles sources pour l'histoire », pp. 24-29. Disponible en ligne sur : https://www.persee.fr/doc/mat_0769-3206_2005_num_79_1_1036 [consulté le 03 juin 2018].

Guay, J-H. « Cynisme et bien commun : une combinaison perdante », *Éthique publique* [En ligne], vol. 6, n° 1 | 2004, mis en ligne le 03 janvier 2016, consulté le 02 décembre 2017. URL : <http://ethiquepublique.revues.org/2059> ; DOI : 10.4000/ethiquepublique.2059

Gourgues, G. et al., (2013). « Gouvernamentalité et participation. Lectures critiques », *Participations*, Vol.2 (N° 6), p. 5-33. DOI 10.3917/parti.006.0005.

Gudynas, E. (février 2013). « Extracciones, extractivismo, Hextrahecciones ». *Observatorio del desarrollo*, n° 18, pp. 1-18, p.12.

Guillamet, J. (2008). « L'ombre du franquisme : politique, mémoire et médias ». *Hermès, La Revue*, 52 (3), pp. 99-106. Disponible en ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2008-3-page-99.htm> [consulté le 13 juin 2018]

Hamon, H.; Rotman, P. (2008). « Génération. Les années de poudre. » Vol. 2 ,Paris : Ed. Seuil

Jan, P. (11 mai-30 juin 2017). « La V^{ème} république et les partis ». *Pouvoir*, n° 117, pp. 5-16, p. 5.

Jolain, R. (1952). « La caisse du midi ». *Revue forestière française*, n° 12, p. 798.

Ingrao, P. ; Norberto Bobbio (janvier 2006). « Dialogo sulle istituzioni. » in *Micromega* Extrait dans *Repubblica.it*,

Insel, A. (2005). « La postdémocratie : Entre gouvernance et caudillisme ». *Revue du MAUSS*, n° 26 (2), pp. 121-136.

Israël, L. (2001/3). « Usages militants du droit dans l'arène judiciaire : le cause lawyering », *Droit et société*, n° 49

Kelley, C.P. ; Mohtadi,S. ;Cane, M. ; Seager, R. Kuschnir, Y. (17 mars 2015). « Climate change in the Fertile Crescent and implications of the recent Syrian drought ». In *Environnemental sciences* Vol.112, n° 11, pp. 3241-3246, p.3245. Disponible en ligne sur : www.pnas.org/cgi/doi/10.1073/pnas.1421533112 [consulté le 27 mars 2015].

Lacroix, J. & Pranchère, J. (2012). Karl Marx Fut-il vraiment un opposant aux droits de l'homme : Émancipation individuelle et théorie des droits. *Revue française de science politique*, vol. 62,(3), 433-451. doi:10.3917/rfsp.623.0433.

Lagrée, J-C., Castells, M. (2002). « The internet galaxy'. reflections on the internet, business and society ». *Agora débats/jeunesses*, n° 27 « Les jeunes et le risque ». pp. 148-151, p. 150. Disponible en ligne sur :

https://www.persee.fr/doc/agora_1268-5666_2002_num_27_1_2007_t14_0148_0000_2 [consulté le 2 juin 2018].

Laville, J.-L. « Associationnisme : le bien commun aux confins du marché et de l'État », *Finance & Bien Commun* 2010/2 (No 37-38), p. 64-73. DOI 10.3917/fbc.037.0064

Laville, J.-L. (1/2 2015). « Fait associatif et démocratie plurielle ». *Les Politiques sociales*, Vol. 75, pp. 9-16, p. 12.

Legoux, L. (2010/4). « Les migrants climatiques et l'accueil des réfugiés en France et en Europe ». *Tiers Monde*, n° 204, pp. 55-67.p.57.

León Hernández, Luz Stella (Juin-décembre 2006). « La teoría crítica feminista en España hoy: entrevista a Celia Amorós y Amelia Valcárcel ». *Labrys, études féministes/estudios feministas*, n° 10, pp.1-18. Disponible en ligne sur: https://e-mujeres.net/wp-content/uploads/2016/08/La-teoria-critica-feminista-LuzEstella_0.pdf [consulté le 14 juin 2018].

Le Quang, M. « Le Bien Vivre, une alternative au développement en Equateur ? », *Revue du MAUSS permanente*, 4 octobre 2016 [en ligne]. <http://www.journaldumauss.net> consulté le 14 décembre 2017.

Le Talec, Jean-Yves « Des Men's Studies aux Masculinity Studies : du patriarcat à la pluralité des masculinités », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Sociétés en mouvement, sociologie en changement, mis en ligne le 07 mars 2016, consulté le 25 décembre 2017. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/5234>

Libourel, Eloïse « Les découpages territoriaux en Espagne à l'épreuve de l'aménagement du territoire : l'exemple des transports », *EchoGéo* [En ligne], 35 | 2016, mis en ligne le 19 avril 2016, consulté le 12 octobre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/14525> ; DOI : 10.4000/echogeo.14525

Liénard, C. (Janvier-juin 2011). « Écologie et féminisme : un tandem ? » *Chronique Féministe*, Université des femmes asbl, n°107, p-9.

Linz, J. ; Gispert, C. (2004). « Quel avenir pour les partis politiques dans les démocraties contemporaines ? » *Pôle Sud*, 21,(2), 55-68. <https://www.cairn.info/revue-pole-sud-2004-2-page-55.htm>.

Lopez-Gunn, E. (2009). « Agua para todos : A new regionalist hydraulic paradigm in Spain ». *Water Alternatives*, pp. 370-394.

Martínez Palacios, J. (avril-juin 2015). « Le importa el sexo a la democracia participativa ? » *Revista de Estudios Políticos* (nueva época), N° 168, Madrid : pp. 151-174., p.150.

doi: <http://dx.doi.org/10.18042/cepc/rep.168.05>.

Masson, S. (3/2003). « Féminisme et mouvement antimondialisation. » *Nouvelles Questions Féministes*. Vol. 22, p. 102-121. URL : www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2003-3-page-102.htm. DOI : 10.3917/nqf.223.0102.

Matés, J-M. « La regulación del suministro del agua en España. Siglo XIX y siglo XX ». *Revista de Historia Industrial*, n° 61, Año XXV. 2016. Monográfico 1,

Mazuir, F. (2004). « Le processus de rationalisation chez Max Weber ». *Sociétés*, n° 86 (4)

Meili, S. (2003/3). « Cause lawyering et justice collective : l'exemple de l'amparo colectivo en Argentine », *Droit et société*, n° 55, p. 659-686, p. 662.

Melucci, A. (1978). « Société en changement et nouveaux mouvements sociaux ». *Sociologie et Sociétés*, X, 2, pp. 37-53.

Menke, C. « De la dignité de l'homme à la dignité humaine : le sujet des droits de l'homme », *Trivium* [En ligne], 3 | 2009, mis en ligne le 15 avril 2009, consulté le 11 décembre 2017. URL : <http://journals.openedition.org/trivium/3303>

Merklen, D. ; Geoffrey Pleyers. (2011). « La localisation des mouvements sociaux ». *Cahiers des Amériques latines*, 66 | Disponible en ligne sur : <http://cal.revues.org/385> [

Michonneau, S. (mars 2009). « Espagne. Les fantômes de la guerre civile et du franquisme ». *Grande Europe*, n° 6 La Documentation française. Disponible en ligne sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/pages-europe/d000620-espagne.-les-fantomes-de-la-guerre-civile-et-du-franquisme-par-stephane-michonneau/article> [consulté le 26 avril 2016].

MIES, M.(2007).« L'éco féminisme, unité et diversité », dans VERSCHUUR Christine (dir.), *Cahiers Genre et développement*, n° 6, p. 43.

Miranda, Ma J., Marugán, B., Mato. M. (2013). « El poder de los géneros y los géneros de poder. Relatos de un feminismo encarnado en tres generaciones », *Revista Encrucijadas*, n° 5, pp. 12-29, p. 24.

Moran Calvo-Sotelo, M.L. (85/1999). « Los Estudios de cultura política en España ». *Reis* (Revista española de investigaciones sociológicas), pp. 97-129.

Müller, D. (2004). « Bien commun, conflits d'intérêts et délibération éthique. » In *Éthique publique*, vol. 6, n° 1. Disponible en ligne sur : <http://journals.openedition.org/ethiquepublique/2060> [consulté le 03 juillet 2018].

Nollez-Goldbach,R.(2005/2). « Crise des droits de l'homme et fabrication d'une nouvelle catégorie humaine », *Tumultes* (n° 25), p. 75-84. DOI 10.3917/tumu.025.0075

Palacios, D. (2012). Géopolitique de l'eau dans l'Espagne des autonomies : Enjeux et rivalités de pouvoirs dans la région de Murcie. *L'Europe en Formation*,

Paquerot, S. (2013). Le processus de reconnaissance du droit à l'eau à l'échelle internationale et l'enjeu de la légitimité dans la gouvernance mondiale : quelle place pour le droit ?. *Revue générale de droit*, 43(2), 279–308. doi:10.7202/1023199ar

Paquerot, S. (2016). « Crimes environnementaux : si la pollution de l'eau tue... malheureusement elle rapporte ! ». *Criminologie*, 49(2), p. 215-240.

Parazelli, M.; Latendresse, A. (2006). « Penser les conditions de la démocratie participative. » In *Nouvelles pratiques sociales*, 18(2), pp.15–23.

Pascazio, N. (1934). *Analisi della Spagna*. Roma : La nuova Europa p. 648, cité dans C. M. Rama, (1962). *La crise espagnole au XX^e siècle*. Paris : Ed. Fischbacher, p. 416.

Pelchat, Y. (2010). « L'appel à la participation : Une vision privatisée de l'inégalité ? » *Nouvelles pratiques sociales*, Vol. 22, n° 2, doi:10.7202/044223ar, pp. 114–129.

Pellistrandi, B. « L'Espagne face à elle-même. Démocratie et question nationale », *Vingtième Siècle*. Revue d'histoire 2002/2 (no 74), p. 57-71.

Peter, J-P. (1964). « L'histoire à l'épreuve de la guerre d'Espagne ». In : *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 19^e année, N. 1, pp. 142-174, p. 161.

Pitseys, J. (2010). « Le concept de gouvernance ». *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, volume 65 (2)

Pont Vidal, J. (Avr. 2002). « Noves Formes de moviment social: la mobilització a les terres de l'Ebre ». *Revista catalana de Sociologia*, n° 17 pp. 27-100, p. 33.

Portier, P. (sept-Oct 2016). "Le Pape François et la modernité politique." In *Rassegna Italiana di sociologia*, Année LVII, n° 14, pp.615-642, p. 620.

Ramírez Nárdiz, A. (2013). « Los retos de la democracia: la democracia participativa como complemento de la democracia representativa. » *Estudios de Deusto: Revue de l'Université de Deusto*, Vol. 61, N° 1, , págs. 271-294.

Ramos, M. Ds. (2000). « Identidad de género, feminismo, y movimientos sociales en España ». *Historia contemporánea*, UPV, n° 21

Recondo, D. (2006). « Gouvernance et démocratie locale participative : les nouveaux paradigmes de l'action publique en Amérique latine ? ». Dans *Gobernabilidad y gobernanza de los territorios en América Latina*. La Paz : CESU, CIDES, pp. 46-47.

Renaud, Y. (1/2003). « Mouvement perpétuel. Luttés sociales et historicité de la société dans la théorie d'Alain Touraine ». *Le Philosophoire*, n° 19, pp. 101-117, Disponible en ligne sur :www.cairn.info/revue-le-philosophoire-2003-1-page-101.htm [consulté le 01 août 2015]

Requena Mora, M.; Rodruiguez Victoriano, J.M. (07/2017). « Más allá de la democracia representativa: la democracia real y los movimientos sociales en el Estado español. » In *Revista crítica de Ciencias sociales* Doi 10.4000/rccs.6642, pp. 3-28

Rivera Cusicanqui, S. (2014). "Si hay un territorio colonizado es el lenguaje". *Revista Diálogos con las Ciencias Sociales*, N° 1, FACSO, Universidad de Chile.

Rocher, G.(28 octobre 2008). « L'idéologie du changement comme facteur de mutation sociale », *SociologieS* [En ligne], Découvertes / Redécouvertes, Guy Rocher, consulté le 17 décembre 2017. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/2353>

Rosanvallon, P. (17/12/2007). « L'universalisme démocratique : histoire et problèmes. » *La vie des idées*. ISSN : 2105-3030.
URL : <http://www.laviedesidees.fr/L-universalisme-democratique.html>

Roué, M. « Histoire et épistémologie des savoirs locaux et autochtones », *Revue d'ethnoécologie* [En ligne], 1 | 2012, mis en ligne le 02 décembre 2012, consulté le 13 janvier 2018.
URL : <http://journals.openedition.org/ethnoecologie/813> ; DOI : 10.4000/ethnoecologie.813

Rubí, Gemma (3 | 2008) « ¿Existían caciques y cacicatos en Cataluña a finales del siglo XIX? Unas reflexiones a propósito del libro de Manuel Marin, *Clientélisme et domination politique en Espagne. Catalogne à la fin lève XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2006 », *Cahiers de civilisation espagnole contemporaine* [En ligne], mis en ligne le 13 janvier 2009

Sánchez, P. T. (2011). « Le discours de l'Église sous la dictature de Franco : éduquer pour mieux discriminer ». In : Bellavitis, A., Edelman, N. (Eds.). *Genre, femmes, histoire en Europe : France, Italie, Espagne, Autriche*. Presses universitaires de Paris Nanterre, pp. 255-273.

Sánchez, V. M. (2008). Hacia un derecho humano fundamental al agua en el derecho internacional. *Revista Electrónica de Estudios Internacionales*, 16, pp. 1-23. p.13.

Sánchez-Martínez, M. T. Rodríguez-Ferrero, N. Salas-Velasco, M. (2011) « La gestión del agua en España: la unidad de cuenca ». *Revista de Estudios Regionales*, n. 92, p. 199-220, p. 202.

Sankey, K., Cardenas, I. (juil.-sept. 2013). « Mujeres y reproducción social: la otra crisis del agua ». In *Academica Observatorio del desarrollo*, Vol. II, n° 2, pp. 10-15, p. 13.

Sassen, S. *et alii*. (Hiver 2016). "The systemic Edge" in *NewPol.org*, Vol. XV, n°4, extrait dans *NewPol.org*.

Sempere, J. (mai/août 2004). « La guerra del recibo del agua. Una movilización popular atípica en el área metropolitana de Barcelona, 1992-2002 ». *Revista internacional de sociología*, n° 38, p. 172.

Sen, A. (04 mai 2008). « Les Droits de l'Homme et l'illusion occidentaliste. » *La République des Lettres*, Extrait dans <http://republique-des-lettres.fr/10738-droits-homme.php>

Sergent, D. (24/04/2017). « Peut-on accorder le statut de personnalité juridique à un fleuve, un lac ou une forêt ? ». *La croix.com*, Disponible en ligne sur : la-croix.com [consulté le 08 décembre 2017].

Strazzeri, I. (2013). « Alla periferia del patriarcato. Le nuove frontiere del femminismo post-patriarcale. » In *METIS*, vol. 12, année III, ISSN: 2240-9580, doi: 10.12897/01.00016

Stuart Hall, (2007). « Quand commence le “postcolonial” ? Penser la limite », in *Identités et cultures. Politiques des Cultural Studies*, Paris : Éditions Amsterdam., cité dans Eric Macé.

Swyngedouw, E. (2007). « Modernité et hybridité Nature, « regeneracionismo » et la production du paysage aquatique espagnol : 1890-1930 ». *Géographie, économie, société*, vol. 9 (1), 39-68.

Taylor, J. « Les tactiques féministes confrontées aux « tirs amis » dans le mouvement des femmes en Irlande », *Politix* 2007/2 (n° 78), pp. 65-86. p.73. DOI 10.3917/pox.078.0065

Thibaut Zoungni, F. (2013). « Guillaume Gourgues, *Les politiques de démocratie participative* », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, mis en ligne le 28 novembre 2013, consulté le 03 décembre 2017. URL : <http://lectures.revues.org/12822>

Trudelle, C., Thériault, M. (2006). « Trois décennies de conflits urbains dans la région de Québec : visibilité de la participation des femmes entre 1965 et 2000 ». *Recherches sociographiques*, Vol. 47, n° 1, pp. 9-39, p. 10. Disponible en ligne sur : <http://id.erudit.org/iderudit/> (consulté le 28 mai 2018)

Urquiza, A. (19 avril 2013). « El conflicto del agua en Chile y nuestro fundamentalismo neoliberal ». [www. Facso.cl](http://www.facso.cl). Disponible en ligne sur : <http://www.facso.uchile.cl/noticias/90522/el-conflicto-del-agua-en-chile-y-nuestro-fundamentalismo-neoliberal> (consulté le 18 mai 2018)

Yacoub, J. (2004). Pour un élargissement des droits de l'homme. *Diogène*, 206,(2), 99-121. doi:10.3917/dio.206.0099

Vanhulst, J. & Beling, A. (2013). *Buen vivir* et développement durable : rupture ou continuité ?. *Ecologie & politique*, 46,(1), 41-54. doi:10.3917/ecopo.046.0041.

Verschuur, C. (2007). « Mouvements de quartier, genre et justice sociale : réinvention culturelle du politique par les femmes. » *Revue internationale des sciences sociales*, 193-194,(3), 459-471. doi:10.3917/riss.193.0459.

Voirol, O. « Quel est l'avenir de la théorie critique ? », *Questions de communication* [En ligne], 21 | 2012, mis en ligne le 01 septembre 2014, consulté le 18 décembre 2017. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/6601> ; DOI : 10.4000/questionsdecommunication.6601

Wieviorka, M. (2009). La sociologie et la crise: Quelle crise, et quelle sociologie ? *Cahiers internationaux de sociologie*, 127,(2), 181-198. doi:10.3917/cis.127.0181.

Wolf, A. (September 2013). 'International Waters: Conflict, Cooperation, and Transformation'. In : Strong, B., L. Babin, M. Zbylut, and L. Roan (eds.) *Sociocultural Systems: The Next Step in Army Cultural Capability*. US Army Research Institute for the Behavioral and Social Sciences Research, pp.159-176.p.169.

Wolfgang, Mager. (12-14 novembre 1987), Res publica chez les juristes, théologiens et philosophes à la fin du Moyen Âge : sur l'élaboration d'une notion-clé de la théorie politique moderne. In: *Théologie et droit dans la science politique de l'État moderne*. Actes de la table ronde de Rome Rome : École Française de Rome, 1991. pp. 229-239. (Publications de l'École française de Rome, 147); https://www.persee.fr/doc/efr_0000-0000_1991_act_147_1_4172

Zolo, D. (2011). "I diritti umani, la democrazia e la pace nell'era della globalizzazione" In *Jura Gentium*, Rivista di filosofia del diritto internazionale e della politica globale.

ARTICLES, COLLOQUES, CONFÉRENCES

Aduriz, I.(2/12/2008). "El franquismo no está superado sociológicamente. Entrevista a Angel Viñas." In *Elpais.com* (en ligne) consulté le 04 juin 2015, <https://elpais.com/cultura/2012/03/14/actualidad/13317444001331753306.html>

Albin, D. (5/12/2017). « 39 años de una constitución machista y incumplida ».. Disponible en ligne sur: www.publico.es [consulté le 15 juin 2018].

Andrades A. ; Marin, J-L. (23 Mars 2016). La Europa de los derechos humanos es un mito romántico. In *Ctxt.es*

Baudru, D., Maris, B. (sept-oct. 2002). « Quatre modèles de gestion de l'eau patrimoine de l'humanité ». *Le Monde diplomatique*, « Manière de voir la ruée vers l'eau », n° 65, p. 77-79.

Barraqué, B. (2003). « Les territoires mouvants du patrimoine commun » in Michel Drain (dir.) *Politiques de l'eau en milieu méditerranéen: le cas de la péninsule ibérique*. Coll. de la Casa de Velázquez, Vol. 82. Madrid : Casa de Velázquez- Université d'Alicante, p. 10.

Barrett, N. (20 juin 2014). « Saskia Sassen and the incomplete city ». *Accademic News EUI Life*, n° 15.

Berthereau, J. (02 octobre 2012). « En Espagne, l'autonomie régionale, jusqu'où ? ». Disponible en ligne sur : www.echos.fr (consulté le 20 janvier 2016)..

Blot, F. (2006). « Gestion de l'eau et modèle de développement en débat en Espagne ». *Confluences*, pp. 77-89, p. 2.

Bustillos Zamorano, I. (27 septembre 2015). « Los gobiernos quedaron chicos ante el vivir bien. » In *la-razon.com*

Caillé, A, Chanail, P. Tarragoni, F. (Second semestre 2016). « S'émanciper, oui, mais de quoi ». *Revue de Mauss*, n° 48, pp. 5-353, p. 15.

Castells, M. (février 2012). « Ni dieu ni maître : les réseaux ». N° 2 Ed. Fondation Maison des sciences de l'Homme, pp. 2-10. <halshs-00677225>

Cespedes, R. (16 avril 2015). « La falta de transparencia de los lobbies en España impulsa la corrupción ». *La información*. Disponible en ligne sur : www.La informacion.es [consulté le 15 mars 2016].

Clerici, C. (20 mars 2014). « Privatizzazione acqua:la situazione tre anni dopo il referendum.Disattesi i risultati del voto popolare. Con le eccezioni di Napoli e del Lazio ». *Il corriere.it* . Disponible en ligne sur : Il Corriere.it [consulté le 09 mai 2018].

Confavreux, J. (10 octobre 2015). « Pourquoi Internet doit devenir un "bien commun" ». *Mediapart*. Disponible en ligne sur : www.mediapart.fr [consulté le 15 septembre 2016].

Cournil, C. (2010). « Émergence et faisabilité des protections en discussion sur les "réfugiés environnementaux" ». *Revue Tiers Monde*, 204 (4), pp. 35-54.

De Sousa Santos, B. (2004). « The WSF : towards a counter-hegemonic globalisation » (part. I). In: Sen, J., Anand, A., Escobar, A., Waterman, P. (dir.). *World Social Forum : Challenging Empires*. New Delhi : The Viveka Foundation, p. 235-245

De Sousa Santos, B. (15/08/2015). « Para ler em 2050. » In *Publico*

Donolo C. (31 mai 2010). « I beni comuni presi sul serio. Sussidiarietà e beni comuni. » In Labsus - Laboratorio per la sussidiarietà - Extrait dans <http://www.labsus.org/in>

Drain, M. (2003). « Politiques de l'eau en milieu méditerranéen : le cas de la péninsule ibérique ». *Actes des séminaires organisés à la Casa de Velázquez*. Madrid : Ed. Casa de Velázquez, p. 220.

Duran Granados, J. (27 novembre 2004). « Un cuarto de siglo del trasvase Tajo-Segura. » Disponible en ligne, www.laverdad.es. (dernier accès le 11 mai 2015).

Dussel, E. (2000). « Europa, modernidad y eurocentrismo ». In : *La colonialidad del saber: eurocentrismo y ciencias sociales. Perspectivas latinoamericanas*. Buenos Aires : CLACSO, p. 41-53, p. 48.

El País « Marginación, discriminación, opresión y explotación, conclusiones de las Jornadas Feministas de Santander ». 06/08/1981 *El país*, (en ligne) https://elpais.com/diario/1981/08/06/sociedad/365896805_850215.html [consulté le 14 mai 2016].

Esposito, R. (14 octobre 2011). « Filosofia del bene comune. » In *La repubblica.it*

Esteban Castro, J. (2009). « Dossier: Agua y Desigualdad en América Latina ». *Anuario de Estudios Americanos*, n° 66, pp. 15-22.

Europapress.com. (28 août 2015). « La Diputación de Alicante cree que se podía haber aprobado un trasvase Tajo-Segura con 5hm3 más ». Disponible en ligne sur : Europapress.com.

Font, J. (16 février 2017). « Madrid vota. La consulta sobre la reforma de la Plaza España o la Gran Vía es una fuerte apuesta por la participación », *El País*. disponible en ligne sur :

http://elpais.com/elpais/2017/02/15/opinion/1487179241_071770.html
[consulté le 23 juin 2018].

Fraser, N. (14 octobre 2013). « How feminism became capitalism's handmaiden - and how to reclaim it ». *The Guardian* (en ligne) <https://www.theguardian.com/commentisfree/2013/oct/14/feminism-capitalist-handmaiden-neoliberal>. [consulté le 23 mai 2018].

Fuentes Aragonés, J.F. « Lo que los Españoles llaman la *transición* ». *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 36-1, 2006. Disponible en ligne sur : <http://journals.openedition.org/mcv/2359> [consulté el 06 juin 2018].

Gallino, L. (22 février 2010). « Così il neoliberalismo ha messo in crisi la civiltà ». *La Repubblica*. consulté le 12 juin 2018].

Gee, A. (été 2004). « Competition and the water sector ». *Policy Newsletter*, Directorate-General Competition

Gonzales, S. (24/02/2017). « La democracia ha llegado a su límite... Hay fórmulas mejores. » dans *Elmundo.es*

Heimberg, C. (2006) « *La montre*, de Carlo Levi, une image mentale au cœur d'une fiction romanesque historique ». In : Baquès M.-C. (dir.), *Le faux et la fiction*, Actes du colloque « Art-Image-Histoire », 23-24 mars 2004, Clermont-Ferrand, IUFM d'Auvergne - DRAC - CRDP d'Auvergne - Presses universitaires Blaise-Pascal, pp. 67-73.

Hernández-Mora, N. (3 Mars 2015). « A vueltas con el trasvase Tajo-Segura ». *El Economista. Agua y medio ambiente*, n° 16. pp. 14-16.

Humbert, A. (2003) « La question hydraulique en Espagne : concurrences et conflits à propos des usagers de l'eau ». *Les Actes du colloque du FIG 2003*. Disponible en ligne sur : <http://fig-st-die.education.fr/actes/actes2003/> [consulté le 15 mars 2017].

Juliana, E. (23/01/2011). « Así empezó el café para todos ». Disponible en ligne sur : www.Avanguardia.es (consulté le 30 mai 2015).

Lamant, L. (2017). « Occuper les institutions : expériences espagnoles ». *Vacarme*, 81, 4, pp. 16-21.

Le Monde, 29 juillet 2010, « L'accès à l'eau potable devient un droit de l'homme. in https://www.lemonde.fr/planete/article/2010/07/29/l-acces-a-l-eau-potable-devient-un-droit-de-l-homme_1393627_3244.html

Luxemburg, R. (12 mai 1912). « Frauenwahlrecht und Klassenkampf ». In : *Frauenwahlrecht, Propagandaschrift zum II. sozialdemokratischen Frauentag*. Stuttgart. Disponible en ligne sur : <https://www.marxists.org/francais/luxembur/works/1912/05/suffrage.htm> [consulté le 03 juin 2018].

Madridejos, A. (07/02/2016). « El agua de la revuelta ». *elperiodico.com*. Disponible en ligne sur : <https://www.elperiodico.com/es/sociedad/20160207/plan-del-ebro-seis-cuestiones-sobre-el-agua-4878972> [consulté le 14/07/2016].

Madridejos, A. (20/05/2017). « El delta del Ebro necesita dos millones de toneladas anuales de sedientos ». *www.El periódico.com* [consulté le 01 avril 2018].

Musseau F. (19 février 2007). « L'Espagne est morte, vive les Espagnes ». *Liberation.fr*.

Nations Unies (2008). *Pratiques de bonne gouvernance pour la protection des droits de l'homme*. United Nations Publications, p. 2. Disponible en ligne sur : <http://www.ohchr.org/Documents/Publications/GoodGovernancefr.pdf>

NATIONS UNIES(2011). « Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2011. 66/130. Participation des femmes à la vie politique ». Disponible en ligne sur : <http://www.un.org/ga/search/viewdoc.asp?symbol=A/RES/66/130&referrer=/english/&Lang=F> [consulté le 01 juin 2018].

Octavi, M. (décembre 2000). « L'Espagne victime de son «hydro-schizophrénie » ». In *Le Courrier UNESCO*, vol. 53, pp. 10-12. p. 10 (en ligne) <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001213/121326f.pdf>

Partenariat mondial pour l'eau (Comité technique consultatif), *La Gestion Intégrée des ressources en eau*, Background Paper n °4, Novembre 2000, p. 76.

Petitjean, O. (02 décembre 2014). « Les services publics sont-ils en train de gagner la bataille de l'eau face au secteur privé ». www.bastamag.net, Disponible en ligne sur : <https://www.bastamag.net/Comment-Paris-a-repris-le-controle-de-son-service-public-de-l-eau> [consulté le 03 juin 2018].

Petrella R. (11 juin 2015). « Lo scandalo costituzionale, quattro anni di acqua negata: lettera aperta al presidente della repubblica ».

Rifondazione.it, Disponible en ligne sur : <http://contropiano.org/news/aggiornamenti-in-breve/italia/2015/06/12/acqua-pubblica-senza-se-e-senza-ma-031295> [consulté le 17 septembre 2016].

Planelles, M. (17 septembre 2015). « Castilla-La Mancha recurrirá el tercer trasvase del Tajo al Segura ». *El Pais.es*.

Poilane, E. ; Abreu, A. (28/03/2012). « Négociations à l'ONU pour la conférence Rio+20: le droit à l'eau en danger! » *Huffingtonpost.fr*.

Pont, J. (Février 2002). « La batalla de el Ebro » Extrait d'*El periodico de Cataluña*. Consulté le 24 janvier 2016.

Raulin, N. (23 décembre 2014). « Cynthia Fleury : Il y a du Narcisse blessé dans le pessimisme français. » *Liberation.fr*

Rivera Cusicanqui, S. (26 novembre 2011). « Descolonizar el género ». In : *Otramerica de sur a norte*. Disponible en ligne sur : <http://otramerica.com/opinion/descolonizar-el-genero/839> [consulté le 15 juin 2018].

Rodotà, S. (1 mai 2012). « Il valore dei beni comuni. » In *La Repubblica.it*, consulté le 23 janvier 2017.

Rubio Carracedo, J., Rosales, J.M., Toscano, M. (2000). « Retos pendientes en ética y política ». *Contrastes*, n° 5

Ruiz Garcia, J-M. (Automne 2010). "El derecho humano al agua en España." In *Tiempo de Paz*, n°98, pp.1-9, p.4. (en ligne). <https://ruivaldivia.net/files/2012/10/derecho-agua-espac3b1a21.pdf>

Sabato, O. (3 février 2013) .« Bollette dell'acqua più leggere». *L'Unità.it*. Disponible en ligne sur : *L'Unità.it* [consulté le 09 mai 2018].

Sintomer, Y. (2014). « Démocratie participative, démocratie de proximité, démocratie d'opinion » in « *Où va notre démocratie.* » Actes des rencontres du 2 février, 2 mars, 30 mars et 11 mai 2007, Éditions de la Bibliothèque publique d'information.

Tolbert, D. (10/10/2014). « Much Work Ahead for Spain in Facing the Ghosts of the Past ». *The Huffington Post*.

Unesco. (février 2013). « Libre circulation de l'information et réseaux sociaux : un rôle pour la démocratie et la participation sociale ». Disponible en ligne sur : unesdoc.unesco.org consulté le 01 juin 2018.

Viñals, C. (Décembre 2017). « L'Espagne d'une politique au féminin à une politique féministe ». *Nouveaux Imaginaires du Féminin*, Nice, France.

THÈSES, MÉMOIRES ET ÉTUDES

Alfama i Guillén, E. (2009). « Hacia la perspectiva de género en el estudio de los movimientos sociales. La participación de las mujeres en la Plataforma en Defensa de l'Ebre ». *REIS*, n° 125, pp. 117-130, p.128.

Alonso, M., Blasco, E.F. (27 février 2007). « El papel de la mujer en la sociedad española ».(en ligne) <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00133674>

Dinu, A. « *Le projet européen face à la démocratie participative* ». Thèse de doctorat en droit soutenue le 24 juin 2011 à l'Université de Strasbourg et dirigé par M. Olivier Jouanjan, p.248

Diop, M. Eau et Développement : échelles, temporalités, acteurs et enjeux autour de la gestion durable du service public de l'eau en milieu rural au Sénégal. Thèse de doctorat en sociologie, sous la direction de Sylvaine Trinh, Paris, Université Paris-Dauphine, septembre 2008, p. 499.

Hurtado Lopez. F. (2013).“Dialogues philosophiques Europe-Amérique latine : vers un universalisme ouvert a la diversité. Enrique Dussel et l'éthique de la libération”. Thèse en Philosophie. Université Panthéon-Sorbonne – 47.

Gourgues, G.(2010). « *Le consensus participatif. Les politiques de la démocratie dans quatre régions françaises.* » Science politique. Université de Grenoble,. Français. <tel-00586372>

Ramírez, A. (2009). « Democracia participativa. La experiencia española contemporánea ». Thèse de doctorat en droit constitutionnel, soutenue sous la direction du Professeur José Asensi Sabater de l'Université de droit d'Alicante

Séjour, D. (2009). « *L'éthique théologique de la libération de Enrique Dussel : une réponse à la morale dominatrice.* » Mémoire présenté à la Université de Montréal, Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de M.A. en théologie, p.IV.

Siani, A. (Mars 2007). « *La relazione tra democrazia e diritti umani.* »
Mémoire de Master II en droit, Faculté de droit, Université de Siena

AUTRES SOURCES ÉLECTRONIQUES

Abescat, M. (01/07/2016). « Entretien avec Yves Sintomer ». Téléràma.
Disponible en ligne sur : *Téléràma.fr* [consulté le 30 janvier 2018].

Acosta Espinosa, A.(30 mars 2014). « *Le buen vivir.* Pour imaginer
d'autres mondes. »In *editionsutopis.com*

Agencia Estatal Boletín oficial del Estado. Ley 7/1985. Disponible en ligne
sur : <https://boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-1985-5392>

Barchilon, M. (26 février 2016). « Cousteau espera no tener que ver a los
españoles como refugiados ambientales » dans www.efe.es [consulté le
06/06/2017] (ma traduction).

Barranco, M. (6 décembre 2014). « La Constitución Española de 1978 y
los derechos de las mujeres ». In : *Especialista en Igualdad. Formación
feminista.* Disponible en ligne sur:
[https://especialistaenigualdad.blogspot.com/2014/12/la-ce-de-1978-y-los-
derechos-de-las.html](https://especialistaenigualdad.blogspot.com/2014/12/la-ce-de-1978-y-los-derechos-de-las.html) [consulté le 15 juin 2018].

Bastamag (20 juin 2011). « Eau : comment les Italiens ont dit non à sa
marchandisation » Disponible en ligne sur : www.bastamag.fr [consulté le
03 juin 2018].

Boff, L. (07/07/2010). « Buen vivir. Un dessein écologique pour la
démocratie. » *Primitivi.* En ligne : primitivi.org

Boldrini, Laura. (10 juin 2015) Extrait du Discours de la Présidente à la
conférence « L'acqua un diritto umano» déroulée à Rome à la Chambre
des députés. Sur youtube <http://webtv.camera.it/evento/7992>.

« Café para todos » (02/05/2013). Source : theeconomyjournal.com
dernier accès le 30 mai 2015

Cometti, G. (2011). *Réchauffement climatique et migrations forcées : le
cas de Tuvalu.* Genève : Graduate Institute Publications, p. 12. Disponible
en ligne sur : [http:// books.openedition.org/iheid/190](http://books.openedition.org/iheid/190) (consulté le 5 juin
2018).

Confavreux, J. (10 octobre 2015). « Pourquoi Internet doit devenir un bien commun ». *Mediapart*. Disponible en ligne sur : www.mediapart.fr [consulté le 20 mars 2017].

Confilegal.com « Varapalo a Ada Colau y a su intención de “remunicipalizar” el agua de Barcelona ». (11 avril 2018), Disponible en ligne sur : <https://confilegal.com/20180411-varapalo-a-ada-colau-y-a-su-intencion-de-remunicipalizar-el-agua-de-barcelona/> [consulté le 14 juin 2018].

www.congreso.es [consulté le 03 janvier 2018].

<http://controverses.minesparistech.fr/prive/promo08/C08B5/solutionsenvisageesebre.html>

COP21 : la protection des réfugiés environnementaux interpelle les dirigeants de la planète ». (27 nov 2015). Disponible en ligne sur le site : Mediaterre.org [consulté le 03 juin 201].

dailymotion : « El desencanto ». <http://www.dailymotion.com/video/x14pjj5leopoldo-maria-panero-dans-le-film-de-jaime-chavarri-el-desencanto-espagne-1976creation> (consulté le 14 juin 2018).

De Cicco, G. (3 juin 2015). « Construire des savoirs féministes à travers l'éducation populaire ». Disponible en ligne sur : www.awid.org [consulté le 15 juin 2018].

De Sousa Santos, B. (4 septembre 2017). « Para una sociología de las emergencias ». Extrait du site : <http://www.elcorreo.eu.org/Boaventura-de-Sousa-Santos-Para-una-sociologia-de-las-emergencias> [consulté le 3 février 2018].

Ebre.net « Medi humà del Delta de l'Ebre » extrait du site : www.ebre.net [consulté le 3 mars 2018].

EFE (Agence de presse espagnole) (15 mai 2015). « Pablo Iglesias reivindica a Podemos como el “movimiento heredero” del 15-M ». Disponible en ligne sur : www.efes.es [consulté le 20 janvier 2016].

European Commission. 2014. EU-US Trade Agreement. Disponible en ligne sur : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2014/february/tradoc_152204.pdf [consulté le 12 janvier 2018].

European Commission. 2014. Déclaration de la Commission concernant l'eau. Disponible en ligne sur : [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:22017X0114\(02\)&from=FR](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:22017X0114(02)&from=FR)

FNE Réseau Eau (février 2018), Fiches juridiques sur la qualité de l'eau, (vol. 13, p. 12. Extrait sur le site : <https://ged.fne.asso.fr/> [consulté le 12 janvier 2018].

France Liberté. (2009). « Remunicipalisation de l'eau en France ». Disponible en ligne sur : <https://www.france-libertes.org/wp-content/uploads/2009/08/eausite.pdf> [consulté le 03 juin 2018].

Fratlicelli, M. (août 2008). « Italie. La Réforme Agraire. Une Expérience Significative De Modernisation Des Structures Agraires En Europe Du Sud Au XX^e Siècle » *Agter.org* Disponible en ligne sur : Agter.org [consulté le 15 septembre 2016].

Gartor, M. (17 février 2014). « El feminismo reactiva la lucha contra el extractivismo en América latina ». Disponible en ligne sur : www.lamarea.com [consulté le 19 juin 2018]

La Constitución española sur le site web : <http://www.congreso.es/consti/constitucion/indice/titulos/articulos.jsp?ini=1&fin=9&tipo=2> (consulté le 4 mai 2016).

« Les droits de l'Homme. » Site officiel de l'INA. Extrait dans <https://m.ina.fr/contenus-editoriaux/articles-editoriaux/les-droits-de-l-homme/>

Laimé, M. (04/04/2012.) « L'eau, droit humain, par Anne de Hauteclocque. » Extrait dans *eauxglacees.com*

Lavie.fr « Discours du pape lors de la 2e rencontre. Rencontre mondiale des Mouvements populaires. » (10 /07/2015) dans *Lavie.fr* (en ligne) http://www.lavie.fr/actualite/documents/discours-du-pape-lors-de-la-2e-rencontre-rencontre-mondiale-des-mouvements-populaires-10-07-2015-64988_496.php, consulté le 14 mai 2018.

Lefebvre, R. (janvier 2007). « La démocratie participative selon Ségolène Royal. » in *Revue projet*. Extrait du site <http://www.revue-projet.com/articles/2007-01-la-democratie-participative-selon-segolene-royal/> Consulté le 20 novembre 2017.

Lellouche, S. (01/06/2000). « L'ère des réseaux. Entretien avec Manuel Castells » Article extrait dans *Scienceshumaines.com*.

Le Moal, François. (03 avril 2009). « D'une Espagne à une autre, d'une Espagne à des Espagnes ». *Diploweb.com* [consulté le 23 mai 2017].

Mairal Buil, G. (12/8/2001). « Diversas opiniones de otros expertos sobre el Plan Hidrológico Nacional ». Sur le site <http://www.cita.es/agua> (consulté le 30 avril 2015).

Martins, M. (5 Janvier 2016). « Ce qui est le plus difficile à accepter, c'est la responsabilité du pouvoir judiciaire dans le coup d'État. » *Carta Capital*, Traduction de Anne Laure Bonvalot pour *AutreBrésils*, en Ligne *Autrebresil.net*

Mesure, S. « Communauté et société », *Sociologie* [En ligne], Les 100 mots de la sociologie, mis en ligne le 01 mars 2015, consulté le 08 janvier 2018. URL : <http://journals.openedition.org/sociologie/2574>

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. (19/08/2016). « Les politiques agricoles à travers le monde. Quelques exemples ». Disponible en ligne sur : http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/fichepays2013-ESPAGNE_cle49fbb2.pdf

Nations unies. (1985). Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), (en ligne)<https://www.unenvironment.org/fr>, consulté le 5 janvier 2018.

Nations Unies. « *Déclaration universelle des droits de l'homme*. » Extrait dans <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

Nafeez,A. (2013). "Patriarchy is killing our planet. Women alone can save her." *The Ecologist*, Extrait dans <https://theecologist.org/2015/mar/13/patriarchy-killing-our-planet-women-alone-can-save-her>

Newssky.com« Climate change linked to syrian civil war, says Prince Charles » (24 novembre 2015). Vidéo disponible en ligne sur : <http://news.sky.com/story/1592373/charles-syrias-war-linked-to-climate-change> [consulté le 01 janvier 2018].

Pape François (18 juin 2015). L'encyclique du Pape. p. 26.(en ligne) Dans <https://www.la-croix.com/Religion/Actualite/Texte-integral-de-l-encyclique-sur-l-ecologie-humaine-du-pape-Francois-2015-06-18-1324989>

Peillon, A. ; et de Gaulmyn, I. (21 juin 2015). "Edgar Morin : « L'encyclique Laudato Si' est peut-être l'acte d'un appel pour une nouvelle civilisation » Lavroix.fr (en ligne) <https://www.la->

croix.com/Religion/Actualite/Edgar-Morin-L-encyclique-Laudato-Si-est-peut-etre-l-acte-1-d-un-appel-pour-une-nouvelle-civilisation-2015-06-21-1326175

Petrella, R. (15 août 2011). « Riccardo Petrella contra la mercantilización del agua » Disponible en ligne sur : www.creadess.org [dernier accès le 14 septembre 2017].

Sonzini, M. « Le tribunal des eaux de Valence. » Extrait dans valence-espagne.org et consulté le 02 janvier 2018

<http://temi.repubblica.it/micromega-online/pietro-ingrao-e-norberto-bobbio-dialogo-sulle-istituzioni/>

Revista de Obras Públicas (1851-2013), Colegio de Ingenieros de Caminos, Canales y Puertos, Madrid,

« El fenómeno yayo flauta se extiende por la redes sociales » Disponible en ligne sur : <https://www.lne.es/vida-y-estilo/tecnologia/2012/05/27/fenomeno-yayoflauta-extiende-redes-sociales/1248134.html> [consulté le 03 juin 2017].

Nez, E. (11 avril 2017). « Que podemos? Un parti en puissance ». *La vie des Idées*, Disponible en ligne sur : <http://www.laviedesidees.fr/Que-podemos.html> [consulté le 05 juin 2018].

Lobina, E. ;Iacovitti, D. (2005). *Water Time National Context Report - Italy.*, pp.4-19, p. 9 Disponible en ligne sur : www.watertime.org (consulté le 20 mai 2017)

Ministero dell'Interno. « Referendum popolari del 12 e 13 giugno 2011 » (archive)
<https://elezionistorico.interno.gov.it/index.php?tpel=F&dtel=12/06/2011&tpa=I&tpe=A&lev0=0&levsut0=0&es0=S&ms=S>.

Petitjean, O. (12 décembre 2008). « Le rôle central des femmes dans l'accès à l'eau et à l'assainissement ». Disponible en ligne sur : <https://www.partagedeseaux.info/Le-role-central-des-femmes-dans-l-acces-a-l-eau-et-a-l-assainissement> [consulté le 12 juin 2018].

Rivernet.org « Le Plan Hydrologique National espagnol » extrait de www.rivernet.org

Tourcantabria.com

Unesco, « Un exemple de lutte contre la désertification en Europe : Une couverture végétale pour améliorer la culture de l'olivier en Espagne ». Source en ligne : site unesdoc.unesco.org (consulté le 18 juin 2018)

Youtube « El paso del Ebro » de Leny Escudero.
<https://www.youtube.com/watch?v=NgQOkPE0rTI>

Youtube , Extrait de l'interview du président de l'Uruguay, José Mujica (extrait de la vidéo « HUMAN »).
<https://www.youtube.com/watch?v=myzYPjLiieI>

youtube Le migliori battute di Beppe Grillo dans Youtube,
<https://www.youtube.com/watch?v=ZuU14pyYJSc>

Valcárcel, A. (19/03/2013). « *Cómo vivir en un mundo global y desengañado* ». Conférence, Madrid, Fundación Juan March. Disponible en ligne sur : <<http://www.march.es>> [consulté le 15 février 2017].

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS

SOMMAIRE

INTRODUCTION

p. 7

PREMIÈRE PARTIE

PROBLÉMATIQUE CADRE CONCEPTUEL MÉTHODE

Chapitre 1.1. Problématique et État de l'art

A. Problématique	p. 19
1. Question générale de recherche	p. 19
2. État de l'art	p. 39
2.1. Méthodologie de la revue de littérature	p. 39
2.2. La problématique de notre revue de littérature	p. 40
2.2.1. Le débat sur l'eau entre bien marchand et patrimoine commun	p. 40
2.2.2. Les défis de la démocratie participative	p. 49
2.2.3. La place des femmes de la période patriarcale à la post-patriarcale	p. 61
2.2.4. Le droit humain à l'eau comme élément indissociable de la dignité humaine	p. 70
3. Notre positionnement	p. 79

Chapitre 1.2. Cadre conceptuel et méthodologique

1. Cadre conceptuel	p. 81
2. Les hypothèses de recherche	p. 101
3. La méthode préconisée	p. 109

DEUXIÈME PARTIE

DIFFÉRENTES FACETTES DU BIEN COMMUN

Introduction	p. 125
Chapitre 2.1. La gestion de l'eau comme bien commun : une longue Histoire	p. 126
A. Le régénérationnisme : entre idéologie et utopie	p. 127
B. Quarante ans de franquisme : de la guerre d'Espagne à la transition démocratique	p. 134
1) Les pro- et les anti- transition démocratique	p.137
2) <i>Café para todos</i>	p.139
3) Le désenchantement après l'euphorie	p.142
C. Du « <i>Café para todos</i> » à l' « <i>Agua para todos</i> »	p.145
1) Transfert Tage-Segura, un retour de la guerre de l'eau ?	p.146
2) La loi sur les Eaux de 1985	p.156
3) Échec du Plan hydrologique national (PHN)	p.159
3.1. Les acteurs contre et pro du PHN	p.162
3.2. Usages régénérationnistes de l'eau : du <i>Café para todos</i> à l' <i>Agua para todos</i>	p.164
D. La Plateforme de défense de l'Èbre, un mouvement social	p.166
E. Le <i>buen vivir</i> : imaginaires alternatifs pour le bien commun de l'humanité	p.172
F. Comparaison entre le concept du <i>buen vivir</i> et le bien commun	p.177
G. Pour une reconnaissance de l'eau comme bien commun en Italie	p.179
Chapitre 2.2. Droits humains non traditionnels : le cas de l'eau	p.185
A. Le delta de l'Èbre : chronique d'une mort annoncée	p.187
B. Le Ter, un fleuve catalan qui meurt peu à peu	p.199
C. Une approche critique et émancipatrice de la sociologie	p.207
D. Le droit à l'eau face aux industries extractivistes	p.210
E. Les comités de quartier (<i>asociaciones de vecinos</i>) en Espagne	p.214

F. Eau douce, facture salée	p.218
G. L'Èbre, la violation des droits humains d'un fleuve	p.223
H. Les déplacés environnementaux, des invisibles de la société	p.228

TROISIÈME PARTIE

CONSTRUIRE LA DÉMOCRATIE DANS UNE SOCIÉTÉ PATRIARCALE

Introduction	p. 237
Chapitre 3.1. De la démocratie politique à la démocratie de l'eau	p. 238
A. La démocrature face au désenchantement	p. 240
B. Le « lieu vide de la démocratie » en Espagne	p. 244
C. Le mouvement cinq étoiles de Beppe Grillo : le jumeau italien ?	p. 249
D. Construire une démocratie de l'eau	p. 254
1. Le rôle d'Internet dans l'exercice d'une citoyenneté active	p. 256
2. La remunicipalisation comme choix de retour	p. 259
3. Passage à une gestion publique ou privée du service de l'eau en Espagne	p. 263
4. L'eau de Barcelone : une histoire de corruption	p. 265
5. L'abordage des seniors indignés : les Yayoflautas.	p. 271
6. Alcazar de San Juan	p. 273
6.1) Le puits de las Aguas de Alcázar de San Juan	p. 275
6.2) La rébellion de la population	p. 276
E. La démocratie des Don Luigini de Carlo Levi	p. 281
1. La victoire à la Pyrrhus du référendum italien de 2011	p. 285
F. Le Tribunal des eaux de Valence	p. 294
Chapitre 3.2. La notion de démocratie participative d'un point de vue féministe	p. 299
A. Le genre : un nouveau paradigme en sciences humaines et sociales ?	p. 300
B. Du désenchantement à la mobilisation	p. 307
C. Femmes et démocratie participative	p. 313
D. Les formes de participation des femmes	p. 318
E. Les <i>cause lawyers</i>	p. 325
F. Le leadership féminin dans l'ère post-patriarcale	p. 330
CONCLUSION	p. 339
BIBLIOGRAPHIE	p. 351

Résumé

Abstract

Mots Clés

Keywords